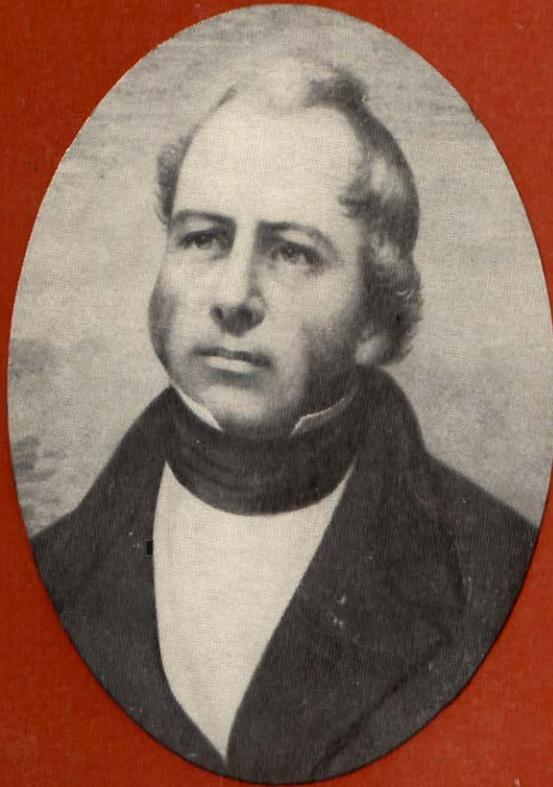


HENRI MASSON

# JOSEPH MASSON

DERNIER SEIGNEUR DE TERREBONNE



1791-1847

**JOSEPH MASSON**  
**DERNIER SEIGNEUR DE TERREBONNE**

*Cet ouvrage a été publié grâce à une subvention  
accordée par le Conseil Canadien de Recherche en  
Sciences Sociales et provenant de fonds fournis par  
le Conseil des Arts du Canada.*

© Henri MASSON, 1972

Dépôt légal, Bibliothèque Nationale du Québec, 3e trimestre, 1972.

**HENRI MASSON**

# Joseph Masson

**DERNIER SEIGNEUR DE TERREBONNE**

**1791-1847**

**Édité par Fauteur  
744, Rockland  
Montréal 154**



Monsieur Henri Masson, Avocat,  
Outremont, Québec.

Mon cher ami,

*Vous m'avez fait l'honneur de me demander une présentation de votre ouvrage au grand public lecteur, c'est sans doute à titre d'ami et parce que je m'intéresse depuis longtemps à l'histoire des familles canadiennes. Je n'ai cherché aucun argument pour me récuser en remettant à d'autres cette agréable tâche. Votre sujet est magnifique et le texte que vous en avez écrit est digne du sujet.*

*Votre arrière-grand-père, Joseph Masson, dont vous reconstituez la carrière n'est certes pas un inconnu. Il n'a vécu que peu d'années, cinquante-six ans, mais son génie d'homme d'affaires l'a très tôt hissé à des postes prestigieux. On l'a dit millionnaire. S'il le fut effectivement, ce n'était pas par héritage, mais par talent, conscient du fait que le commerce, s'il rapporte à celui qui sait le pratiquer, peut aussi être regardé comme un service public susceptible de revêtir une vraie dignité.*

*Votre travail abondamment documenté et muni d'un précieux index nous fait connaître surtout l'homme, le père de famille et l'ingénieur commerçant. De multiples détails pittoresques font deviner le milieu social et économique dans lequel Joseph Masson a vécu. Cet excellent homme devait inspirer confiance par sa seule présence. Le portrait qu'en a peint l'artiste Hamel est-il naturaliste? Je le soupçonne d'avoir cédé légèrement à l'esprit romantique de son temps et d'en avoir fait un portrait psychologique. Par ailleurs, on a toutes les raisons de croire que le seigneur de Terrebonne, vers 1840, avait grande allure.*

*On a beau dire que, dans toute vie humaine, ce qui compte, c'est moins le point de départ que le point d'arrivée, il reste que le premier n'est jamais sans jouer quelque influence sur son extrême opposé. On peut même pousser au-delà pour trouver des explications de comportement humain. Joseph, le fils du menuisier de Saint-*

*Eustache, n'a-t-il pas eu comme premier ancêtre canadien au dix-septième siècle, un homme d'action impatient qui a dicté une éclatante leçon à des seigneurs trop lents. Les premières concessions de la seigneurie de Levrard (laquelle a passé de Romain Becquet à Louis Levrard) ont bel et bien été attribuées à des censitaires par le « faux seigneur » Gilles Masson, comme vous nous l'appreniez naguère avec autant d'humour que de franchise. L'illégalité ne faisait de tort à personne, au contraire, et les années lui ont donné raison !*

*Un des aspects remarquables de votre personnage est son contact facile et continu avec des commerçants d'origine écossaise. Il n'a que dix-sept ans quand il s'engage chez McGillis, à Saint-Eustache et, quand il lie société avec les Robertson de Glasgow, il le fait avec modestie, mais sans aucun complexe d'infériorité. Il ne tarde pas à capter leur confiance et à traiter d'égal à égal. Il voyage en Europe. On recourt à ses conseils et, bientôt, c'est lui qui décide.*

*En 1832, il devient seigneur de Terrebonne et, déjà, son nom lui gagnant les plus hautes considérations, il devient vice-président de la Banque de Montréal puis Conseiller Législatif. Quelle rapide et sûre montée du petit gars de Saint-Eustache !*

*Vos lecteurs admireront, cher Monsieur Masson, votre façon discrète et mesurée de nous raconter les faits. On sent bien, qu'étant arrière-petit-fils de votre héros, vous vous êtes volontiers borné à des affirmations strictement objectives. Les faits ont leur éloquence et portent leur louange par ce qu'ils sont.*

*Dans l'orbe de cette monographie gravite un monde varié : famille immédiate, collègues d'affaires et de politique du Québec, des Etats-Unis et d'Angleterre. Votre personnage fait partout noble figure. L'Honorable Joseph Masson, dernier seigneur de Terrebonne, est un objet de fierté pour sa famille sans doute, il l'est également pour son pays. Je souhaite à votre beau livre une très vaste diffusion.*

*Bien à vous,*

*Julien Déziel, O.F.M.  
président de la Société Généalogique Can.-Fr.*

*Montréal, le 25 avril 1972.*

*Cet ouvrage familial n'aurait jamais été complété sans l'aide inappréciable de Jacqueline, mon épouse, Henri-Mackenzie, Michèle, Raymond, Madeleine et Gil, mes enfants, pour lesquels j'ai une reconnaissance sans bornes, tant pour la photocopie et la classification des manuscrits, les dessins, les photographies, et la transcription des notes, que pour l'encouragement que j'en ai reçu.*

**Liste des abbréviations  
pour les notes**

B.R.H.	Bulletin des Recherches Historiques.
C.H.	Charles Humberston.
C.L.	Charles Langevin.
F.A.L.	François-Antoine LaRocque.
H.M.	Archives privées Henri Masson.
H.R.	Hugh Robertson.
J.M.	Joseph Masson.
J.S.	John Strang.
L.R.M.	Louis-Rodrigue Masson.
M.L.	Masson Langevin & Co.
M.L.S.	Masson LaRocque Strang & Co.
M.S.G.C.F.	Mémoires de la Société Généalogique Canadienne-Française.
M.S.L.	Masson Strang Langevin & Co.
R.A.P.Q.	Rapport des Archives de la Province de Québec.
R.D.A.G., F.N.-D.	Registres des Délibérations des Assemblées Générales de la Fabrique Notre-Dame de Montréal.
R.H.A.F.	Revue d'Histoire de l'Amérique Française.
R.M.	Robertson Masson & Co.
R. McK.	Roderick McKenzie.
R.M.L.	Robertson Masson LaRocque & Co.
R.M.S.	Robertson Masson Strang & Co.
S.S.	Struthers Strang.
Succ.	Archives de la Succession Masson (déposées à la Bibliothèque Nationale de la Province de Québec, à Montréal).
W.H.R.	William & Hugh Robertson & Co.
W.R.	William Robertson.

## PRÉFACE

*Les greniers et les trésors inattendus qu'ils recèlent ont fasciné de tous temps les gens de tout âge. Je n'ai pas été épargné. Par des bribes de conversation, au cours de nombreuses années, j'avais entendu parler de coffres et de valises regorgeant de papiers centenaires ayant appartenu à un aïeul dont les faits saillants de sa vie, présentés depuis longtemps d'une manière imprécise et plutôt légendaire, ne manquaient de m'agacer et de piquer ma curiosité.*

*Un jour j'eus l'occasion de gravir cet escalier raide qui menait aux combles d'un vieil édifice (maintenant démoli pour faire place au nouvel immeuble de la Justice, dans le vieux Montréal) et j'eus cette même surprise, merveilleuse, que ces découvreurs de trésors éprouvent en pénétrant dans une cache mystérieuse : les coffres aux serrures rouillées et les liasses crevées de papiers gris de poussière, empilés haut dans leurs cercueils où ils dormaient depuis au-delà d'un siècle, s'offrirent à ma vue et à mon envie de les faire revivre et parler.*

*La mise en ordre de ces lettres, plans, copies d'actes notariés ou sous seing-privé, connaissements, factures, contrats d'assurance, etc., signés d'une main immobile aujourd'hui, m'a fait revivre une époque dont j'ai retiré tant de plaisir que je n'ai pu résister à la tentation de redonner aux personnages qui en avaient été les auteurs, une occasion de revenir en ce monde qu'ils avaient dû quitter sans le vouloir, souvent sans avertissement et surtout sans réaliser que leur courte existence faisait déjà partie de ce passé qui donne naissance à la petite histoire.*

*Une lettre est sujette à l'ambiance dans laquelle elle est écrite : les termes les plus usuels, les sujets les plus arides ne peuvent manquer de trahir, pour celui qui se donne la peine de se les expliquer, l'angoisse qui les a suscités, ou la surprise, ou l'ambition, ou l'envie, ou la joie. Il faut donc, en lisant ces papiers grattés d'encre, s'iden-*

tifier à leurs auteurs, s'excuser de vivre leur vie, faire fi des dates, découvrir en les parcourant au hasard un verdict avant de connaître les motifs, et rendre justice à la vérité sans tenter d'excuser habilement certaines actions ou d'en louer exagérément d'autres : c'est pourquoi je me suis efforcé, dans la mesure du possible, de les laisser tous parler pour qu'il fussent aussi libres aujourd'hui qu'au siècle précédent, de s'exprimer avec leur spontanéité, leur naturel, leur passion, leur grammaire douteuse, facteurs qui, à mon avis, reflètent si bien l'atmosphère d'un âge qui s'estompe trop vite.

La majorité des lettres que j'ai déchiffrées étaient écrites en anglais. En les traduisant j'ai fait de mon mieux pour en conserver la saveur originale, comme j'ai respecté l'orthographe souvent phonétique de celles qui étaient déjà rédigées en français, et même leur tour de phrase hésitant dont n'étaient pas indemnes nos grands hommes le moins de féru de culture.

Combien d'autres greniers veillent sur le sommeil de vies suspendues ? La baguette d'un magicien ressuscitera-t-elle toutes ces archives familiales ? Ceux qui sont partis n'ont-ils pas le droit de revenir parmi nous et de nous rappeler que si nous sommes ce que nous sommes, ils en sont tout de même un peu responsables ?

## Chapitre I

1791-1814

Les premières lignes de cette biographie ont été écrites il y a près de deux siècles, par le curé Maillou, de Saint-Eustache. Les voici dans toute leur simplicité : « Le cinq janvier mil sept cent quatre-vingt-onze, par nous curé soussigné, a été baptisé Joseph, né de ce jour, du légitime mariage de Antoine Masson<sup>1</sup> et de Suzanne Payfert. Le parrain a été Jean Bte Masson et la marraine Clémence Guindon, qui a signée avec nous. Le parrain et le père ayant déclarés ne scavoir signer. »

x x x

Joseph a seize ans lorsqu'il s'engage chez un marchand, Duncan McGillis, demeurant à Saint-Eustache et propriétaire d'un magasin à la Grande Frenière, dans le bourg voisin de Saint-Benoit. Il est fils unique, et de ses trois soeurs<sup>2</sup> seule Catherine lui survivra. Pour se soumettre aux conditions de son emploi, il a dû quitter sa famille et le 21 octobre 1807 il se présente au comptoir de son patron. Après un court apprentissage il est décidé de ratifier ce contrat de services par acte notarié<sup>3</sup> et d'en fixer la durée à deux ans à compter du premier jour d'ouvrage.

Le menuisier Antoine et son fils Joseph se rencontrent à l'étude du notaire Pierre-Rémi Gagnier, à Saint-Eustache même, avec McGillis et un confrère du notaire Gagnier, François-L. Bellefeuille. Les termes du contrat sont les suivants : Joseph est tenu de servir son patron soit chez lui, soit à son magasin et, en retour, il recevra trente-six livres, dont une moitié sera versée le 21 octobre 1808 et l'autre à l'expiration de l'engagement. Il sera en outre logé, chauffé, éclairé, blanchi et nourri aux frais de son employeur. La livre valait alors environ quatre dollars.

Pour signer, Antoine trace une croix et son fils écrit son nom avec un c cédille, ce qu'il ne fera bientôt plus, choisissant par la suite l'épellation avec deux s.

McGillis sera donc, pendant au moins deux ans, un second père pour Joseph, en même temps que son patron. Pour sa part, Antoine a promis de se porter garant de la conduite de son fils, « de le chercher ou faire chercher, en cas d'absence, et ramener pour parachever le temps du présent engagement, le tout à peine de tous dépens, dommages et intérêts. » Ces termes à résonnance légale ne sont rigides qu'en surface, car les relations entre employeur et employé semblent des plus cordiales. McGillis prend plaisir à participer aux fêtes de famille de son jeune commis. Il assiste avec lui au mariage de Louis-Luc Masson et de Marie-Catherine Pilon, à Saint-Benoît<sup>4</sup>. A l'acte civil rédigé en cette occasion il est intéressant de noter la signature de « Jean-Baptiste Dumouchelle », natif de Saint-Benoit, dont les lettres à son cousin Joseph Masson, pendant des années raviveront le temps où tous deux chassaient la perdrix dans la montagne, non loin de leur village, ou faisaient leur apprentissage dans le commerce.

Le magasin de McGillis contient un peu de tout : c'est le « magasin général » des bourgs d'autrefois, comme on en voit encore par toute la province dans les villages quelque peu éloignés des grands centres. On y vend aussi bien du rhum que des vitres et des chemises.

Joseph y apprend les premiers éléments de la tenue de livres, les ennuis de la perception des comptes, l'art de bien servir un client et surtout les mystères de la langue anglaise. Son instruction ne semble pas avoir été des plus soignée; il lui manquera toujours le vocabulaire, l'originalité. Son style sera constamment sec, mais au point. Pour lui, une lettre ne doit pas exprimer de sentiments : c'est uniquement un moyen de laisser la plume parler d'affaires. Ceci est évident par sa correspondance dont un grand nombre de lettres postérieures à son départ de Saint-Benoit et de Saint-Eustache ont été conservées. Très rares sont celles qui trahissent ses joies, ses peines.

Une part importante des affaires de McGillis, c'est la potasse. Joseph est initié au lessivage de la cendre des bois durs et apprend

tous les secrets de ce produit maintenant connu sous le nom de carbonate de potassium. Il y fera allusion plus tard dans une lettre adressée à Hugh Robertson, de Glasgow : « Vous admettez que je suis bon juge de cet article, en tout cas je devrais l'être puisque j'en ai fait pendant six ans, juste avant de commencer à travailler pour vous. »<sup>5</sup>

À l'expiration de son contrat, il se peut que Joseph soit demeuré encore quelque temps avec McGillis avant de se trouver un autre emploi, à Montréal. Un de ses fils rappelle que son père, après son départ de Saint-Benoit, travailla pour une dame McNider qui tenait magasin rue Saint-Joseph, à côté de l'église Notre-Dame, à Montréal.<sup>6</sup> Il n'est resté aucun écrit de cette période.

x x x

Comme tous les marchands au détail de la région, McGillis, ou cette dame McNider, devait s'approvisionner chez des grossistes de la ville, et nul doute que l'un ou l'autre devait y connaître un compatriote du nom de Hugh Robertson,<sup>7</sup> auquel il vient d'être fait allusion.

Débarqué à Montréal le 15 juin 1810, juste un peu trop tard pour profiter des premières ventes qui suivent l'ouverture de la navigation,<sup>8</sup> Robertson s'était trouvé un local sur le côté nord de la rue Notre-Dame, tout près de l'église anglaise. A trente-trois ans, il était déjà un marchand d'expérience. Associé de son unique frère, William, de Glasgow, il avait déjà, en 1803, tenté sans grand succès, de faire fortune à Hambourg, en Allemagne. Après un séjour de cinq mois en cette ville, il était revenu en son pays où il avait fait affaires sous le nom de Hugh Robertson & Co. jusqu'en 1810.<sup>9</sup>

Il agissait maintenant à Montréal comme agent de la firme écossaise, important, surtout en consignation, des lainages, bas, nappes de coton, toile à chemises, batiste, cartes à jouer, etc. À la suggestion de William ces articles étaient payés au moyen de potasse (le baril se vendait alors 45 shillings, prix bien supérieur à celui de 1845 où il tombera à 22 shillings), de billets, de blé, de douves servant à la confection de tonneaux.

Seul pour voir à son commerce, Hugh ne pouvait guère quitter le pays. William ne le lui conseillait d'ailleurs pas : « Tous

tes amis ici croient qu'il serait mieux que tu demeures à Montréal pendant l'hiver. » De son côté il cherchait à intéresser des marchands écossais à son agence du Canada. La maison Lawson & Muir avait même laissé entendre qu'elle achèterait un bateau en société avec les Robertson, plan auquel il n'avait pas été donné suite.

Peu habitué au climat du pays, Hugh avait souffert de l'automne humide et froid. Retenu depuis quelques jours à sa chambre par la maladie, il s'était cru si sérieusement en danger qu'il avait décidé de rédiger son testament. C'est à son ami, John Aird, qu'il avait confié ses dernières volontés. Sous forme de lettre,<sup>10</sup> voici comment il avait disposé des quelques biens qu'il avait pu accumuler :

« Montréal, 15 Nov. 1810. Mon cher ami, comme je commence à redouter les pires conséquences de mon indisposition actuelle, je dois te demander de prendre charge de mes affaires au cas où je mourrais. Les factures qui se trouvent dans mon pupitre t'indiqueront à qui appartiennent les marchandises; tu voudras bien remettre le produit des ventes à qui de droit après t'être payé une commission raisonnable pour ton trouble. Tu verras à ce que mes funérailles soient très simples. Je te souhaite ainsi qu'à ta digne famille toute l'aisance et le bonheur possible. Je demeure, mon cher ami, avec estime, ton bien respectueux, Hugh Robertson. »

Un peu plus tard, le même jour, il reprend ce papier pour y ajouter quelques pensées à l'adresse de sa mère et de son unique soeur, Martha :

« J'espère que ta digne mère écrira à ma chère mère et à ma soeur et qu'elle dira à la plus affligée des mères combien j'espère, grâce à la Toute-Puissance du Sang de mon cher Sauveur versé au-delà des portes de Jérusalem, passer une éternité heureuse avec ceux que j'ai tant aimés sur la terre. Les larmes que je verse, non sur mon compte mais à cause de ma chère mère et de ma soeur, m'empêchent d'en dire plus. H. Robertson. »

Avant de sceller ce testament, il le retouche une dernière fois :

« Je crois qu'il sera suffisant pour mon frère et ma soeur de savoir que c'est mon désir que ma chère mère hérite de tous

mes biens réels et personnels que je laisserai à mon décès, sauf mon épingle que je donne à ma chère et aimable soeur dont je l'ai reçue. Montréal, 15 nov. 1810. H. Robertson. Je prie M. Aird de détruire toutes mes lettres personnelles. H.R. »

Hugh avait plié, replié et inséré ce document dans une enveloppe sur laquelle il avait inscrit le nom de son ami, et qu'il avait introduite dans une seconde enveloppe : « M. John Aird, Montréal. A être ouverte après le décès de H. Robertson. »

Le malade était vite revenu à la santé et ce testament, bien différent de celui qu'il rédigea beaucoup plus tard, alors qu'il aura une véritable fortune à léguer, demeurera prisonnier de ses deux enveloppes cachetées de cire rouge durant un siècle et demi.

Les transactions entre les deux frères n'en étaient qu'à leur début. Les guerres entreprises par l'Empire Français rendaient difficiles les échanges commerciaux. Leurs lettres à leurs correspondants abondent d'allusions aux victoires et aux défaites, racontent des naufrages ou des saisies de cargaisons par des corsaires. « D'après les rapports qu'on me fait du marché canadien cette saison-ci, » écrit William, « je ne doute pas que tu aies beaucoup de misère à disposer de ton stock. »<sup>11</sup> William s'était même vu forcé d'abandonner l'entrepôt où il transigeait ses affaires et il s'était installé dans un modeste bureau, rue Nielson, à Glasgow, pour lequel il payait un loyer de sept livres par mois : « J'ai bien l'intention d'être prudent, » ajoute-t-il, « et peut-être vaudrait-il mieux laisser progresser nos affaires graduellement jusqu'à ce que les jours soient meilleurs. »<sup>12</sup> La lettre que son frère lui avait écrite le 5 novembre, au début de sa convalescence, venait justement de lui être remise. Cela l'avait inquiété; il lui recommande de prendre bien soin de sa santé : « Je regrette d'apprendre que tu as eu un refroidissement. Tu as dû te mouiller les pieds. Tu devrais t'acheter deux ou trois paires de bottines, des bas et un manteau très chaud. »<sup>13</sup>

L'hiver est une saison morte pour les maisons de commerce, à Montréal. Les marchandises reçues au printemps sont vite écoulées, surtout si le capital roulant n'est pas assez considérable pour faciliter des achats substantiels. De plus, la neige bloque trop souvent les routes et comme le Canada d'alors est pratiquement isolé, loin des

colonies américaines de l'Atlantique, tout détour par les États-Unis est long et coûteux. Les habitants des environs doivent attendre que le fleuve gèle, entre ses rives et l'île de Montréal, pour visiter, quand la température le permet, les établissements de la ville. C'est alors le temps de correspondre avec les clients, de les rencontrer à l'occasion. Même si toutes les affaires se transigent en anglais, rues Saint-Paul et Notre-Dame, nombreuses encore sont les lettres rédigées en français.

Hugh s'était rendu compte du désavantage de ne pas parler la langue des campagnes. Il s'en était plaint à son frère dont il avait reçu un jour, avec les premières marchandises du printemps 1811, un paquet tout personnel contenant une grammaire française.

x x x

Cette année 1811 semblait prometteuse. William avait suggéré à son frère de placer une assez forte commande pour le printemps suivant, vu qu'il anticipait une disponibilité de fonds intéressante. Il ne lui avait donc pas conseillé encore de venir choisir les marchandises sur place, car il lui fallait d'abord se trouver de l'aide : « Je suis sûr que si tu pouvais t'associer une personne fiable qui te permettrait d'ouvrir une salle d'encan à côté de ton bureau, tu en retirerais beaucoup d'avantages. »<sup>14</sup>

C'était justement ce que Hugh avait fait sans en parler à son frère. Depuis le printemps il avait à son emploi un jeune canadien à un salaire annuel de £15, nourri, logé. Si les affaires devenaient aussi florissantes qu'il l'anticipait, peut-être serait-il obligé de l'augmenter à £20.<sup>15</sup> Mais cet employé l'avait quitté presque aussitôt.

x x x

Ce n'est qu'au mois de mai 1812 qu'il peut s'assurer des services d'un autre commis, Joseph Masson,<sup>16</sup> alors âgé de vingt-et-un ans, soit quatorze ans de moins que lui : « Un garçon très débrouillard, qui va me servir de crieur, »<sup>17</sup> annonce-t-il à son frère.

A l'approche de l'hiver, dès que les ventes auront ralenti, Hugh, sans doute par économie, laissera aller Joseph.

Il se met à la recherche d'un local plus convenable que le petit magasin qu'il occupe. D'une demoiselle Mayrand, il loue pour

trois ans, à compter du 1er mai, une maison de pierre d'un étage, encore du côté nord de la rue Notre-Dame, pour soixante livres par année. Hélas, les nouvelles reçues d'Écosse peu après ne sont pas bonnes. Les créanciers de la maison Robertson exigent d'être payés plus tôt que prévu et William n'est pas en position de leur offrir plus que dix shillings dans la livre. C'est un cas d'insolvabilité et la somme en jeu est de £2,666. Afin d'éviter la faillite, il s'adresse à ses amis et à sa soeur qui acceptent de garantir sa dette. Hugh se voit donc obligé d'annuler le bail qu'il a signé, moyennant un dédommagement de vingt livres. Les circonstances vont néanmoins le forcer à déménager : le magasin qu'il occupe est vendu et il est prié de quitter les lieux. Ce qu'il lui faut c'est une maison assez vaste qui puisse lui permettre de vendre aussi bien au détail qu'à l'encan. Presque vis-à-vis l'ancien magasin, du côté sud de la rue Notre-Dame et face à l'église anglaise, il trouve ce qu'il lui faut :<sup>18</sup> c'est l'ancienne propriété de Patrick Robertson, aussi négociant, que ce dernier occupe depuis 1801. Elle appartient maintenant au Dr. Neil Robertson qui l'a acquise de la succession de son frère Patrick le 14 mai 1808.<sup>19</sup> Cet immeuble est à l'épreuve du feu et possède de bonnes voûtes et des caves. Le loyer est fixé à trente livres par année.<sup>20</sup> La maison est en pierre, à trois étages dont un grenier à lucarnes. Le toit est en fer-blanc. Elle est séparée du magasin par une cour. Le magasin lui-même est couvert de bois et ses portes et ses volets sont en fer. La propriété touche en arrière au terrain des soeurs de la Congrégation Notre-Dame, et du côté est au magasin d'Augustin Cuvillier.

X X X

Le commerce tend à s'améliorer lorsque les Américains déclarent la guerre aux Anglais. « Je suis heureux, » écrit William à son frère, « que tes ventes soient aussi bonnes, mais si les hostilités commencent contre ce pays, j'ai bien peur que nos activités cessent pour quelque temps. Si ce n'était du danger de la mer et de la capture, j'aimerais bien te voir ici cet hiver, car j' imagine que tu pourrais trouver quelqu'un pour vendre le reste de ton stock et nous remettre l'argent. »<sup>21</sup>

Les conséquences d'un conflit sont toujours imprévisibles. Pour William elles sont plus souriantes qu'il ne l'avait anticipé. Il est en mesure, à la fin de l'année, de présenter à son frère un bilan satisfaisant : « Je m'attendais à un déficit, mais je suis très heureux de m'être trompé, et si cela peut continuer comme je l'espère, je suis sûr qu'on va faire de l'argent. Je suis bien content de te dire que notre crédit s'améliore. »<sup>22</sup>

Leur crédit est peut-être meilleur, mais leurs difficultés avec leurs créanciers ne sont pas encore aplanies. Ceux-ci manifestent même de l'impatience. Les remises que leur font les deux frères associés ne sont pas jugées satisfaisantes. Pour ajouter à leur malheur, un des plus importants débiteurs des Robertson fait banqueroute.<sup>23</sup> William ne voit pas d'autre solution que de remettre toutes les affaires de la société entre les mains du séquestre. Les pourparlers avec les créanciers vont durer près d'un an : les dettes sont définitivement établies à £7,318 et une offre de régler pour la moitié de ce montant est agréée. Allégé de ce fardeau, Hugh se remet à la tâche et trouve à acheter une bonne quantité de potasse à bas prix que son frère écoule facilement en Écosse avec profit. Il a aussi réengagé Joseph Masson durant les mois les plus occupés. William, qui n'en est pas encore au courant, lui écrit : « Je trouve cela malheureux que tu te sois défait de ton jeune commis, parce que tu as toujours besoin de quelqu'un au printemps. »<sup>24</sup>

X X X

La société Robertson est éventuellement libérée de ses dettes par le séquestre et reprend sans inquiétude ses affaires courantes.

Les nouvelles de la guerre sont plus favorables. Hugh, qui a des relations avec quelques marchands américains, reçoit d'eux des renseignements qui viennent compléter ceux qu'on lui adresse d'Europe. Un négociant de Plattsburg, du nom de Tylee, se plaît à le combler de nouvelles extravagantes sur les déboires de Napoléon, tout en lui cotant les prix les plus récents du tabac :

« This morning I enclosed to you a new paper of Bonaparte's  
total defeat : lost on 16 October 12,000  
18 " 40,000  
19 " 30,000

---

82,000 & beating with

only half the number brought into the field no doubt but he is taken. (I paid the man whome carried the letter to you 5 dollars to carry the above to you.) »<sup>25</sup>

L'exportation du tabac américain au Canada était assez importante pour susciter des inquiétudes à ce monsieur Tylee qui, pour protéger ses intérêts, jugea bon de demander un sauf-conduit jusqu'à Saint-Jean à Sir Sidney Beckwith, quartier-maître général des forces armées au Canada « with respect to my mercantile affairs in that City (Montréal) which are of considerable magnitude and of great consequence to me. »<sup>26</sup>

La participation de Hugh à cette guerre est plus active que celle du marchand de tabac, bien que de courte durée. William apprend d'un correspondant les prouesses de son frère et n'en cache pas son contentement : « Sa lettre nous informe aussi de ton retour sain et sauf de ton expédition chez les Yankees, ce qui a beaucoup réjoui tous tes amis. »<sup>27</sup>

Vu leurs récentes difficultés avec leurs créanciers, William suggère à Hugh de changer le nom de la société, à Glasgow, de Hugh Robertson & Co. à William Robertson & Co. ou Robertson & Co. Hugh, qui fait affaires à Montréal sous le nom de Hugh Robertson & Co. également, se trouverait ainsi protégé, à l'avenir, autrement une saisie contre la société écossaise pourrait affecter celle du Canada. Le choix s'arrête sur W. Robertson & Co.

Hugh ne semble pas s'habituer au climat canadien, aussi son frère l'invite-t-il à venir passer quelques mois en Écosse : « J'ai été désolé d'apprendre aujourd'hui que tu avais été très malade au mois de décembre dernier. Je n'en ai parlé ni à notre mère ni à Martha, mais j'ai bien hâte d'avoir de tes nouvelles. Si tu pouvais régler tes affaires, il vaudrait mieux que tu reviennes ici cet automne. Il ne faut pas que tu t'épuises; tu as besoin de repos. Il n'y a plus aucun compte à payer, les dates d'échéance de nos billets sont assez espacées

et nous avons beaucoup d'argent en caisse. J'espère que tu as maintenant réussi à te trouver un commis aussi bon que le précédent. »<sup>28</sup>

Hugh n'a pas à se tracasser pour se trouver ce « commis aussi bon que le précédent », car il a de nouveau réengagé Joseph Masson pour 1814. Joseph compte alors à son crédit plusieurs années d'expérience. Il parle suffisamment bien l'anglais pour traiter avec les clients et l'écrit sans trop de difficultés. Il faut ajouter qu'il n'est pas très heureux de ne pas avoir encore de position stable. Il ne peut donc assurer son employeur qu'il sera disponible ainsi chaque année et il lui fait part de son intention d'ouvrir à son compte sa propre maison de commerce dès le printemps 1815.

Hugh, qui songe toujours à suivre l'avis de son frère et à aller le retrouver en Écosse, est bien déçu de cette décision et prend le moyen de retenir Joseph. Lorsqu'il en fait part à William, tout est réglé : « Ne voulant d'aucune façon m'en défaire et l'ayant trouvé tout ce temps indispensable pour moi, j'ai été porté à lui offrir soit £ (chiffre rayé) par année en salaire ou (chiffre rayé) parts des profits sur nos importations. Il a accepté cette dernière offre. Le contrat de société débutera le 1er mai 1815 et aura une durée de cinq ans. On en discute actuellement les conditions et j'attends ton autorisation écrite pour le signer en ton nom afin de le mettre en vigueur. Dès que ceci sera fait, M. Masson partira pour l'Écosse et t'aidera à faire les achats du printemps. J'ai bien confiance qu'avec son expérience des besoins du marché local ses dépenses seront justifiées par le bon choix qu'il y fera. Il aura avec lui une copie du contrat pour que tu en prennes connaissance. »<sup>29</sup>

Ce sera la première aventure maritime de Joseph. James Lang, un ami qu'il a connu à Glasgow, lui écrit de Trieste le 9 janvier 1816 : « Je n'ai jamais entendu parler de votre voyage de retour, mais j'espère que vous êtes arrivé au Canada sans danger et que vous n'avez pas souffert de cette maladie qui vous a si incommodé lors de votre première traversée. »<sup>30</sup>

Joseph fera ce voyage pour le compte de la nouvelle société dans des eaux dangereuses, vu que la guerre entre les États-Unis et l'Angleterre ne prendra fin qu'en décembre 1814. Le CALEDONIA, qui transporte des marchandises expédiées au Canada par William,

vers ce temps-là, est même capturé par l'ennemi, recapturé et conduit, endommagé, à Halifax.<sup>31</sup>

Joseph quitte Montréal en plein hiver. Il emporte les listes d'achat et le contrat de société qu'il aura le loisir de relire plusieurs fois durant la longue traversée. Ce document a été préparé par les notaires Thomas Baron et Henry Griffin, le 28 octobre 1814.<sup>32</sup> Les deux frères Robertson y sont désignés comme marchands, leur jeune associé tout simplement comme gentilhomme, ce qui doit tout de même le flatter assez agréablement. En plus de cette appellation honorifique, Joseph a aussi celle d'enseigne dans le premier bataillon de milice sédentaire avec lequel il a fait du service actif du 9 octobre au 29 novembre 1814, ce qui a retardé son départ pour l'Europe.

Ce contrat ne prendra effet que le 1er mai prochain, soit après l'arrivée des premiers bateaux. Les livres de l'année courante seront alors fermés et on recommencera à neuf. William sera en charge de la maison de Glasgow dont le nom sera dorénavant « W(illiam) & H(ugh) Robertson & Co. » La désignation de la maison de Montréal sera « Robertson, Masson & Co. » et Hugh et Joseph y conduiront les affaires conjointement. Les dépenses seront réparties également entre les trois associés et les profits nets seront divisés comme suit : 7/8 à William et Hugh, 1/8 à Joseph. Les pertes seront partagées dans la même proportion. Les livres pourront être examinés en aucun temps par l'un ou l'autre des associés et seront mis à date tous les douze mois, ou plus souvent si nécessaire. En retour de la fraction qu'il recevra, Joseph s'occupera de l'administration de la maison de Montréal, sans avoir toutefois le droit de signer le nom de la société ou les effets de commerce.

Tous trois élirent domicile, pour les fins du contrat, à la maison de Hugh, rue Notre-Dame.

William s'était montré heureux des conditions dont son frère lui avait fait part à la hâte et lui avait marqué son assentiment : « Vu ta bonne opinion de ce jeune homme, je n'ai aucune objection à ce qu'il devienne notre associé. Tu pourras donc signer tous les papiers nécessaires en mon nom. » Mais en son for intérieur, William n'avait

pas trouvé que Joseph avait pris la meilleure décision : « Je ne peux m'empêcher de penser qu'il aurait mieux valu pour lui qu'il acceptât le salaire que tu lui offrais. »<sup>83</sup> Joseph pourtant avait fait un choix judicieux, et il n'aura pas à le regretter plus tard.

## NOTES (Chap. I)

1. Descendant de Gilles, et de Marie-Jeanne Gauthier. Le nom de Gilles apparaît à l'"état général des Habitans du Canada en 1666", dressé par Talon. Cf. courte biographie de Gilles Masson, par l'A., publiée dans M.S.G.C.F., Vol. XVII, No. 3.
2. J.M. à H.R. 10.5.23 Succ.
3. Succ.
4. 25.1.08. M.S.G.C.F., Vol. XIV, No 2, p. 45.
5. J.M. à H.R. 18.1.18 Succ.
6. L.R.M. 27.5.86 H.M.
7. 11.4.1777 à 29.5.1853. Epouse, le 13.12.18, Margaret Strang (27.4.1798 à 7.6.1846). Un portrait à l'huile de Hugh et de son épouse se trouve au Musée de Glasgow, en Ecosse. Il aurait été exécuté, vers 1841, par John Graham Gilbert. (Ces renseignements et une reproduction photographique de ce portrait ont été gracieusement fournis par Mme Aaron Youngquist, de Minneapolis, Minn., arrière-petite-fille de Hugh Robertson).
8. "Letter Book", 16.8.10 Succ.
9. "Letter Book", Succ.
10. Succ.
11. W.R. à H.R. 11.8.10 Succ.
12. W.R. à H.R. 18.1.11 Succ.
13. W.R. à H.R. 18.1.11 Succ.
14. W.R. à H.R. 1.11.11 Succ.
15. H.R. à W.R. 23.3.12 Succ.
16. J.M. à H.R. 10.12.36 Succ. "Je complète mes vingt-cinq ans avec vous en mai prochain."
17. H.R. à W.R. 6.3.13 Succ.
18. H.R. à W.R. 23.3.12 Succ.
19. Patrick l'avait acquise lui-même, du shérif, le 19 février 1801; à la mort du Dr Robertson, en 1821, sa sœur, Marjory, épouse d'un monsieur MacDonnell, en héritera et cette propriété passera aux mains de Robertson, Masson & Co. en mars 1829 et à celles de Joseph Masson le 28 octobre 1845. Ses descendants la conserveront pendant cent vingt ans. C'est aujourd'hui la maison Defoy & Legault, 26 ouest, rue Notre-Dame.
20. H.R. à W.R. 15.5.12 Succ.
21. W.R. à H.R. 4.11.12 Succ.
22. W.R. à H.R. 4.12.12 Succ.
23. Hugh Fleming.
24. W.R. à H.R. 5.1.14 Succ.
25. C. Tylee à H.R. 11.1.14 Succ.
26. C. Tylee, Succ.
27. Hugh, en raison de son service militaire, se verra offrir plus tard une terre par le gouvernement canadien. Il ne semble pas qu'il en ait pris avantage. (H.R. à J.M. 4.10.25 Succ.)
28. W.R. à H.R. mars 1814 Succ.
29. H.R. à W.R. 5.10.14 Succ.
30. Succ. Est-ce cette première traversée à laquelle un de ses fils, Rodrigue, fera plus tard allusion? Le bateau qui transportait Joseph aurait fait naufrage. (L.R.M. 27.5.86 H.M.) Voir aussi note 4, ch. III.
31. W.R. à H.R. 5.10.14 Succ.
32. Succ.
33. W.R. à H.R. 3.12.14 Succ.



## Chapitre II

1814-1818

William accueille son jeune associé, rue George, à Glasgow.<sup>1</sup> Joseph y fait la connaissance de plusieurs des amis de Hugh : les Ferrie, les Fleming, les Paisley et les Muir. Robert Muir surtout est heureux d'avoir des nouvelles de Hugh, son ancien compagnon de chasse, auquel il écrit et propose d'autres randonnées : « Nous marcherons jusqu'à Busby Brae pour tirer le lièvre comme autrefois. »

Martha, la soeur de Hugh et de William, est très gentille pour Joseph auquel elle présente plusieurs de ses amies. Le souvenir qu'il leur laisse est excellent, à en juger par cette lettre que lui écrira Martha à l'automne : « Je suis allée à Edimbourg où j'ai passé cinq semaines. J'ai eu ensuite le plaisir de revoir votre amie, Mlle Elisa, qui y était en visite chez une dame que nous connaissons. Je lui ai dit bonjour de votre part ainsi qu'à Mlle Todd qui était venue à Glasgow après votre départ pour nous inviter à passer la soirée chez elle le mercredi suivant, car elle avait organisé toute une réunion. Elle était bien désappointée d'apprendre que vous étiez déjà parti. Votre amie favorite, Elisa, est venue me voir et elle était ravissante. »<sup>2</sup>

La popularité de Joseph dans les salons de Glasgow est connue à Trieste, d'où son ami James Lang s'amuse à le taquiner : « Vous aviez promis de m'écrire, et j'ai attendu longtemps de vos nouvelles. Mais je suppose que vous avez été si occupé à faire de l'argent que vous n'avez pas eu le temps de penser à autre chose. Ou peut-être, vu que vous avez été si populaire parmi les jeunes dames de Glasgow, y en a-t-il quelques-unes auxquelles vous consacrez beaucoup de temps à écrire. »<sup>3</sup>

Si le jeune homme d'affaires canadien est si chaleureusement reçu par la société écossaise, il n'en consacre pas moins la majeure partie de son temps au bénéfice de la société et ses achats sont considérables. William se laisse gagner par son enthousiasme et la certitude

qu'il a de réussir, mais connaissant bien son frère, il le prépare à l'avance : « Tu verras par les comptes adressés à la nouvelle société que les achats se montent à £10,568.10.2 Stg., ce qui, j'ose croire, dépasse le montant que tu avais en vue. Mais comme les prix ne sont pas élevés, vu aussi les hauts tarifs en vigueur aux États-Unis et la grande confiance de M. Masson de bien réussir, j'ai été porté à approuver ces dépenses. Après tout, on peut bien se les permettre avec le capital qu'on a. Mais j'avoue que si on avait été seul, j'aurais certainement préféré tout payer comptant et accorder un peu de consignation. »

William se rend vite compte que Joseph a une étonnante *compréhension* du contrat de société et qu'il sait l'interpréter à l'avantage de la maison de Montréal. Aussi ajoute-t-il : « J'ai été un peu surpris d'apprendre par M. Masson que les profits qui seraient réalisés en cas de consignation appartiendraient aux associés de l'autre côté; le contrat ne contient en effet aucune clause de ce genre.»<sup>4</sup> Il a peine à concevoir que deux des associés puissent être avantagés aux dépens du troisième, bien qu'il trouve tout naturel que Joseph désire négocier sur une grande échelle. Pourvu que ce jeune homme n'exagère pas ! A y bien repenser, il se demande s'il n'aurait pas dû insister pour qu'un salaire lui soit payé au lieu de l'accepter comme associé.

Joseph s'embarque sur le MONTRÉAL, le 1er avril. A cause de vents contraires, l'ancre n'est levée que le 7<sup>e</sup> et le bateau arrive à Montréal le 16 mai, après une traversée orageuse. Joseph, qui n'a pas du tout le pied marin, ni l'estomac, en souffre terriblement. Il sera affligé du mal de mer au cours de ses traversées subséquentes, qui seront nombreuses.

Dès l'arrivée de la cargaison à Montréal, tout est mis en vente et Hugh est satisfait des profits. Il est aussi très heureux de son nouvel associé qui prend sérieusement les affaires en main. D'une orthographe encore peu édifiante, Joseph transcrit les premières lettres de la société dans le "Letter Book", énorme livre cartonné, relié en peau, aux feuilles lignées.<sup>5</sup>

La guerre avec les États-Unis est maintenant terminée. William enjoint son frère de venir le rejoindre pour quelques mois. Celui-

ci n'a pas besoin de se faire prier : « Si je réussis à disposer d'une bonne partie de mes marchandises du printemps, ce qui me permettra de te faire des remises convenables, je suis décidé à partir d'ici le plus tôt possible, tout spécialement par esprit d'économie, car je trouve que la tenue de maison est très onéreuse pour M. Thain et moi-même; quant à M. Masson, il peut facilement se tirer d'affaires tout seul pendant quelque temps encore. »<sup>7</sup>

Robert Muir aussi revient à la charge. Pour le tenter d'entreprendre le voyage au plus tôt, il lui fait cadeau d'un fusil à double baril et lui rappelle de nouveau les collines boisées de Busby Brae.<sup>8</sup>

Le 15 août 1815, Hugh boucle ses valises et fait ses adieux à Joseph qu'il laisse en charge du magasin. Il s'embarque sur le MONTRÉAL, qui le ramènera à sa famille et ses amis après une traversée de près de cinq semaines.<sup>9</sup> Il ne se doute guère qu'il ne reverra jamais plus le Canada.

De Québec, il a fait parvenir quelques recommandations à Joseph, puis une autre fois, alors que le bateau s'engageait dans le golfe. Tout naturellement Hugh, plus âgé que Joseph, s'adresse à lui en écrivant "Dear Masson". Très peu personnel. Plutôt paternel. Il conservera toujours cette habitude.

Thain abandonnera bientôt la maison qu'il habitait avec Hugh et Joseph s'y installera seul.<sup>10</sup>

Hugh arrive à Glasgow le 18 septembre. Il y retrouve sa mère, sa soeur et son frère qui occupent maintenant un logement confortable dans la bâtisse Graham. Il se tient en rapport avec Joseph, lui recommande d'être prudent avec les clients qui ne paient pas trop bien : « Trop de crédit a ruiné bien des gens, »<sup>11</sup> lui rappelle-t-il. Parti du Canada avec l'intention d'y revenir en avril, il est vite sous l'emprise de l'Écosse et il se ravise : « D'après les rapports qu'on me fait, les pronostics du commerce au Canada, cette année, sont loin d'être flatteurs. Ceci m'enlève tout désir d'y retourner au printemps, d'autant plus que vous pouvez facilement vous tirer d'affaire tout seul. »<sup>12</sup>

Il y a si peu longtemps qu'il a quitté Montréal que maints détails de routine le tracassent encore. Ainsi, pour assurer la garde du magasin, rue Notre-Dame, il confie au capitaine Harvey un chien qui répond au nom de Bault, avec collier et chaîne. Il avertit Joseph

de le tenir enchaîné le jour et de le détacher la nuit dès la fermeture du magasin. La livraison du chien est retardée. Se souvenant de la bataille encore récente de Waterloo, il écrit de nouveau : « Je ne pense pas recevoir le chien à temps pour le confier à Harvey. En ce cas je le confierai ou à Abrams ou à Clark. Vous voudrez bien changer son nom de Bault à Blücher ! »<sup>13</sup>

Hugh ne veut pas non plus que la maison de la rue Notre-Dame soit louée au Dr. Robertson ou à d'autres personnes « car le seul fait » explique-t-il « de laisser la grille ouverte la nuit m'inquiéterait fort. A mon avis, le loyer que vous pourriez en retirer ne vaudrait pas le risque que vous prendriez pour le magasin. J'espère donc qu'elle restera entre vos mains. »<sup>14</sup>

L'établissement de Montréal n'est pas le seul qui lui cause du souci : celui de Glasgow le préoccupe tout autant. Son frère se plaignait déjà de maux de tête l'année précédente. Aujourd'hui sa santé est loin d'être meilleure : son bras gauche devient peu à peu paralysé et c'est avec difficulté qu'il vaque aux affaires de la société.<sup>15</sup> En septembre, il devra entrer au sanatorium.

Et le marché de la potasse est tombé. Cette denrée qui commandait, il n'y a pas si longtemps, un prix de 90/, est rendue à 70/, puis à 58/. Tout laisse prévoir qu'elle touchera bientôt 40/.<sup>16</sup> Pourtant la potasse jouait un rôle primordial car elle servait au paiement de nombre de marchandises importées d'Angleterre et d'Écosse. Hugh conseille à Joseph de ne plus en expédier. D'un autre côté il est très satisfait du travail de son associé qui ne ménage aucun effort dans l'intérêt de la société, et il ne le lui cache pas : « Franchement, l'importance de vos ventes, par les temps qui courent, me renverse et montre bien que vous n'avez rien négligé pour disposer des marchandises. »<sup>17</sup>

Joseph classe méthodiquement toutes les lettres qu'il reçoit, comme on le lui a appris. Mais il ne se plie pas à toutes les exigences de Hugh. Il a ses propres vues sur le commerce qui ne cadreront jamais avec celles de son associé, comme il en a sur son installation à Montréal. Le Dr. Robertson et son épouse partagent avec lui la maison de la rue Notre-Dame et il doit s'assurer lui-même que la grille de la cour soit fermée chaque soir. Ce docteur Robertson est-il

allié à la famille de Hugh ? Rien ne le laisse présumer, mais son épouse semble assez près de la famille de Joseph dont un cousin, Jean-Baptiste, a épousé la soeur de Joseph Bouchette, arpenteur-général du Canada, une bonne amie de cette dame Robertson.

Non seulement Joseph mène à sa guise les affaires du Canada, il se sent même autorisé, après un an d'administration à lui seul, à donner son point de vue au risque de déplaire à ses associés. Il se plaint amèrement du peu de soin apporté à l'expédition des marchandises. Hugh est très ouvert : il n'est pas homme à se gêner pour dire ce qu'il a sur le coeur et il admet franchement cette attitude chez les autres. Aux plaintes que formule Joseph, il répond : « Loin de mal accueillir vos remarques au sujet des derniers envois, je vous invite au contraire à toujours en agir ainsi sans aucune hésitation. »<sup>18</sup>

La nécessité d'employer un clerc se fait bientôt sentir et c'est à lui que revient en partie le beau rôle dans une histoire de vol du Montréal d'alors. « Il n'y a pas longtemps, » écrit Joseph à Glasgow, « D.R. (le clerc) et moi-même, avons aidé M. Cu villier à attrapper deux voleurs dans son magasin vers minuit, et hier soir le magasin de L.T. & Co. a été visité et le coffre en acier a été enlevé : les voleurs l'ont ensuite forcé et ont été surpris alors qu'ils se sauvaient avec l'argent. Nous sommes bien inquiets de notre propre magasin mais heureusement que nous avons notre chien (le fameux Blücher probablement) car c'est un bien bon gardien. »<sup>19</sup>

L'année 1816 tire à sa fin. La santé de William ne s'améliore pas et il semble improbable qu'il puisse encore s'occuper de la société. Hugh se fait à l'idée de demeurer en Écosse et de diriger seul la maison en ce pays comme le fait Joseph pour celle du Canada.<sup>20</sup> Il offre donc à ce dernier de le dédommager à cause du surcroît d'ouvrage que cela lui imposera : « Je trouve qu'il est bien raisonnable que vous receviez une compensation pour le fardeau additionnel que vous allez supporter. Je vous demande donc de me dire quel est le montant que vous jugeriez convenable. »<sup>21</sup> D'un autre côté il espère que Joseph pourra se passer des services du jeune homme qu'il a engagé, tout au moins durant les mois d'hiver alors que le commerce est au ralenti.<sup>22</sup>

Faisant une revue de cette année, Hugh a l'impression d'avoir trop cédé aux pressions exercées par Joseph; à son avis les exporta-

tions vers le Canada ont été trop considérables : « Vous pouvez être sûr que ce n'est pas la maison qui a le plus gros chiffre d'affaires qui est la plus prospère, sans oublier l'anxiété extrême que cela m'a causé et dont je souffre encore vu la rareté de vos remises. »<sup>23</sup>

Depuis qu'il est dans le commerce, Hugh a toujours été craintif. Il le restera toujours. Incapable de prendre de risques, il redoutera d'en faire prendre aux autres. Il constate de plus en plus que Joseph est doué d'un esprit aventureux, qu'il est un peu trop porté à faire confiance à tous ceux qui lui adressent des commandes. La lettre qu'il lui écrit le 15 février dépeint assez bien son caractère : « Par les temps qui courent, vous devriez vous faire une règle de ne jamais accorder de crédit à un commençant, car un jeune homme qui se lance en affaires sans capital, n'a pas une chance sur dix de réussir. J'ai l'impression qu'il existe actuellement un nombre beaucoup plus grand de magasins de détail que le marché peut supporter; là-dessus, je crois bien que vous êtes de mon avis. Vous pensez peut-être que je parle trop souvent des mauvaises créances, mais à ce sujet je suis désolé de vous dire que je le fais d'après mon expérience personnelle, car lorsque j'ai débuté j'étais (probablement comme tout autre jeune homme) trop anxieux d'effectuer des ventes et, en conséquence, après très peu de temps, j'ai perdu tout mon capital pour avoir usé trop libéralement du crédit. Alors vous voyez que mon expérience a été chèrement acquise et je suis porté maintenant à être plus prudent. Il y a un vieil adage écossais qui me semble très juste : 'Il vaut mieux verser nos larmes sur nos marchandises qu'en raison d'elles.' »<sup>24</sup>

Moyennant crédit ou non, les affaires progressent, et le courrier est de plus en plus volumineux. James William, le Maître de Poste, offre à la Cie. Robertson Masson de lui ouvrir un compte, ainsi qu'il le fait pour la Cie. du Nord-Ouest et autres établissements aussi importants, contre une commission de dix pour cent.<sup>25</sup>

Joseph s'acharne au travail, mais il a aussi des moments de détente. La maison qu'il habite, avec le ménage Robertson, en avant du magasin de la rue Notre-Dame, est le lieu de rencontre de ses amis. On y joue aux cartes et on s'y rafraîchit, dès que l'état des affaires le permet : parfois de la bière, parfois du vin. Méthodique, Joseph tient ses comptes : il inscrit ses gains et ses pertes dans un petit cahier qui lui sert aussi à consigner ses dépenses de tenue de

maison, sans oublier ses gageures. En un mois il gagne onze livres, dix shillings et onze deniers aux cartes. Il paie les gages d'une servante et d'un serviteur. Avec J. Bouthillier il parie un chapeau de castor que le prix de la potasse sera de 30/ en Angleterre sous peu. Pour assister au bal de la Saint-André, il lui en coûte une livre, et près de quatre pour une place à l'église. Il retire cinq livres par mois du Dr Robertson, en loyer, et . . . le 7 août il achète une grammaire, une ardoise et de l'encre pour une demoiselle Raymond.

C'est la première fois que le nom Raymond apparaît. Il est permis de conclure qu'il est ici question de Marie-Geneviève-Sophie Raymond qu'il commence à fréquenter sérieusement. L'item suivant, au livre de compte, au nom de la même demoiselle Raymond, laisse entendre que leurs rencontres durent depuis quelque temps, l'un faisant à l'autre des cadeaux assez personnels : brosses, 6 deniers; bottines, 5 chelins.<sup>26</sup>

Les quelques moments de loisirs sont toujours aléatoires. Membre de la 'Montreal Fire Society', Joseph a la tâche de recueillir les contributions des personnes qui demeurent dans le quartier et, à l'occasion, il doit se mettre dans la ligne des porteurs de seaux d'eau quand éclate un incendie.

Pour William, à Glasgow, la vie ne réserve plus de joies. Incapable de se remettre à l'ouvrage parce qu'il est trop malade, il songe à se retirer de la société. Joseph n'a pas oublié les mois qu'il a passés avec lui, il y a déjà si peu longtemps, non plus que l'appui continu qu'il en a reçu pour ses achats. Il est désolé de cette décision et le prie de ne pas quitter ses associés. Hugh doit faire comprendre à Joseph qu'il est mieux pour son frère d'en agir ainsi tandis qu'il lui est encore avantageux d'abandonner ses intérêts et il suggère le 31 décembre comme date de son départ.

Ce changement dans le nombre des associés en causera un autre tout à l'avantage de Joseph qui aura dorénavant droit à un tiers des profits à condition de supporter un tiers des pertes, à Montréal comme à Glasgow. Quant au capital de William dans la société, il lui est finalement accordé de ne pas le retirer avant le 31 mars 1818, avec intérêts, prenant pour base les chiffres établis au 31 décembre 1816.<sup>27</sup>

Un autre avantage dont pourra jouir Joseph sera d'occuper la maison à Montréal sans avoir à payer de loyer, et il aura le droit de se trouver deux, trois ou quatre amis comme chambreurs, ce qui lui aidera à supporter les charges courantes.

Après trois ans de labeur, ce résultat est encourageant. Mais ce n'est pas encore assez pour Joseph. Le tiers qui lui est offert lui paraît trop peu. Il réclame une participation à moitié, faisant valoir tous les efforts qu'il a consacrés à la société, le peu de compliments qu'il reçoit et au contraire les nombreuses remontrances dont il est périodiquement accablé.

Se souvenant que Hugh lui avait demandé de toujours lui parler ouvertement, il juge aujourd'hui le temps opportun d'exposer son point de vue et de faire valoir ses revendications. Seule la réponse de Hugh est connue (il était loin de se douter que son offre de participation, pourtant libérale, serait si mal reçue) : « Il me semble que vous auriez dû être pleinement satisfait au lieu d'insinuer, dans votre lettre du 1er juillet, que vous vous attendiez à une participation à moitié, alors que vous n'avez pas investi un seul shilling dans la société. Vous devez admettre qu'il y a un très grand écart entre 1/8 et 1/3 des profits. Quant à la froideur dont vous m'accusez à votre égard à cause des mauvaises ventes ou des faibles remises, je puis vous assurer qu'il en est tout autrement, car je suis convaincu que nul autre que vous n'aurait pu accomplir autant de choses dans l'intérêt de la société en de semblables circonstances. Tout ce dont je pourrais me plaindre c'est votre anxiété d'avoir toujours voulu faire de l'argent en achetant un excès de marchandises alors que j'avais besoin ici de tout le capital possible; mais comme vos spéculations ont tourné à notre avantage, et que ceci est un sujet dont j'ai déjà assez parlé, il serait inutile d'en écrire plus long. »

Quant à l'occupation de la maison, Joseph a sans doute des plans plus sérieux en tête puisqu'il décide soudainement d'en assumer seul le coût d'entretien. Hugh n'y voit aucune objection mais il exprime la crainte que Joseph y laisse toutes ses économies. De grand coeur, il lui permet d'y demeurer sans avoir à payer de loyer, et d'y garder le Dr Robertson comme locataire.<sup>28</sup> Pourtant les dépenses de

Joseph sont assez fortes. Le banc qu'il loue maintenant à l'église le prive de £420 par année!<sup>29</sup> (Ancien cours, mais somme encore respectable.)

## NOTES (Ch. II)

1. H.R. à W.R. 5.10.14 Succ.
2. Martha Robertson à J.M. 26.8.15 Succ.
3. James Lang à J.M. 9.1.16 Succ.
4. W.R. à H.R. 25.4.15 Succ.
5. W.R. à H.R. 7.4.15 Succ.
6. W.R. à H.R. 19.6.15 Succ.
7. H.R. à W.R. 25.4.15 Succ.
8. Robert Muir à H.R. 13.5.15 Succ.
9. W.R. à J.M. 21.10.15 Succ.
10. J.M. à W.H.R. 28.8.15 Succ.
11. H.R. à J.M. 18.12.15 Succ.
12. H.R. à J.M. 9.1.16 Succ.
13. H.R. à J.M. 29.3.16 Succ.
14. H.R. à J.M. 24.10.16 Succ.
15. H.R. à J.M. 5.7.16 Succ.
16. H.R. à J.M. 2.8.16 Succ.
17. H.R. à J.M. 11.9.16 Succ.
18. H.R. à J.M. 24.10.16 Succ.
19. J.M. à W.H.R. 13.7.16 Succ.
20. Les deux maisons sont maintenant bien connues, et celle que dirige Joseph, bien que plus jeune, passe déjà pour une des principales de Montréal. D. Borthwick, *Streets of Montreal*, p. 133.
21. H.R. à J.M. 24.10.16 Succ.
22. H.R. à J.M. 23.12.16 Succ.
23. H.R. à J.M. 1.2.17 Succ.
24. H.R. à J.M. 15.2.17 Succ.
25. J. Williams à J.M. 17.2.17 Succ.
26. Succ.
27. H.R. à J.M. 25.3.17 Succ.
28. H.R. à J.M. 6.10.17 Succ.
29. B.R.H. vol. XXV, p. 358. Voir aussi note 14, ch. III.

### Chapitre III

1818-1822

Glasgow, 14 mars 1818

« Cher Masson

J'ai reçu aujourd'hui votre lettre du 31 janvier, et son contenu ne m'a pas autant surpris que vous le croyiez, car je m'attendais un peu à quelque chose de la sorte; M. Blackwood m'avait dit qu'une rumeur de ce genre courait au Canada.

D'après votre façon d'écrire vous semblez penser que je suis ennemi du mariage, mais je dois vous assurer que c'est tout le contraire : j'ai toujours encouragé les jeunes gens à se marier dès qu'ils ont le moindre espoir de réussir dans cet état.

Il est vrai que dans votre cas vous n'avez pas encore mis beaucoup d'argent de côté, mais j'espère que les affaires vont continuer à si bien aller que vous pourrez bientôt jouir d'une situation modeste. J'ose croire que votre but en recherchant cette alliance a été motivé par une estime sincère pour la jeune fille de votre choix que vous trouverez, je l'espère, digne de vous et capable de vous rendre tous deux heureux.

En somme je suis sûr que vous n'auriez pu être plus prudent au sujet d'une telle alliance, car M. Raymond est un homme très respectable et de beaucoup de valeur; elle a donc tout mon appui. J'écrirai quelques mots à M. Raymond, dès la semaine prochaine. Nos amis ici s'unissent à moi pour vous souhaiter toutes sortes de bonnes choses à vous et à Madame Masson; ma soeur me prie de vous rappeler que vous lui avez promis une paire de gants lorsque vous êtes venu en Écosse. Je demeure,

Cher Masson  
Bien à vous  
H. Robertson »<sup>1</sup>

Tenant sa parole, Hugh écrit au père de la fiancée, Jean-Baptiste Raymond, de Laprairie. Il a des paroles flatteuses pour son associé : « Dès ma première rencontre avec M. Masson, je l'ai trouvé disposé à plaire par son activité et sa diligence au travail. J'ai aussi toute raison de le croire des plus honnête et exempt de plusieurs vices dont tant de jeunes gens sont affligés. Ma confiance en son intégrité, pour l'avoir laissé seul en charge de mes affaires (et je suis persuadé qu'il n'en a pas abusé), en dit beaucoup plus en sa faveur que je ne saurais l'écrire. »<sup>2</sup> Une copie en français de cette lettre existe, traduite par Joseph lui-même s'il faut en juger par l'écriture et l'orthographe, probablement écrite à la demande de son beau-père qui ne semblait pas connaître l'anglais. En voici un extrait : « je n'ai qu'à vous remarquer que la confiance dans sa droiture de l'avoir lesser conduire la vente des affaires (donc je suis satisfait il na point abuser) dis plus pour lui quaucune autre chose que je pourrais exprimer dans ce moment. » Peu de gendres ont eu une semblable occasion de faire valoir leurs mérites aux yeux de leurs beaux-parents ! Lorsque Joseph remet à J.-B. Raymond la lettre que Hugh lui destine, il lui écrit : « Je pense que le sujet est de mon alliance à votre respectable famille, et aussi suppose qu'elle contient tous mes défauts, comme vous ignorez pas que chacun ont leur default. »<sup>3</sup>

Le contrat de mariage et la cérémonie religieuse elle-même ont lieu à Laprairie le six avril. Sophie a dix-neuf ans, Joseph en a vingt-huit.

X X X

Jean-Baptiste Raymond, le père de Sophie, était fils d'un huguenot. Il partit à l'âge de douze ans pour les pays d'en-haut où il eut à supporter de grandes souffrances et fut criblé de blessures. Revenu au foyer en 1783, il se convertit au catholicisme malgré l'opposition de son père. En 1785, il avait alors vingt-huit ans, il épousa Marie-Clotilde Girardin, âgée de dix-huit ans (les âges de Joseph et de Sophie dans la même circonstance !), fille de Charles, originaire de la Garonne,<sup>4</sup> et de Marie-Louise Lecerf. Jean-Baptiste demeura longtemps à La Tortue, partie de Saint-Philippe qu'il avait

fondée et où naquit Sophie. Il y établit une potasserie. Il vécut ensuite à Laprairie, où il arriva vers 1802, où il fit un très grand commerce de blé qu'il expédiait directement en Angleterre.<sup>5</sup> Il fut député de Huntingdon-Laprairie de 1800 à 1808.<sup>6</sup> Il mourut le 19 mars 1825.

Le contrat de mariage entre Sophie et Joseph devait être passé devant deux notaires ou un notaire et deux témoins, selon la procédure alors permise. Était-ce l'excitation causée par cet événement ? Peut-être, mais par un oubli malheureux un seul des notaires, T. Pinsonault, beau-frère de la mariée, y apposa sa signature sans requérir celle d'aucune autre personne. Oubli qui devait par la suite causer bien des ennuis à la succession de l'époux.

Les parties au contrat sont d'abord Joseph Masson, « marchand résidant à Montréal, » puis Jean-Baptiste Raymond, « Juge de Paix de Sa Majesté pour le district de Montréal, négociant résidant à Laprairie, » et son épouse Clotilde Girardin, tous deux représentant leur fille mineure Sophie. Et Sophie, la jeune mariée.

Pierre-Louis Girardin sert de témoin à Joseph, son ami. En plus de ses père et mère, Sophie est entourée de son frère Jean-Moïse et son épouse Archange-d'Esneval Leroux, de sa soeur Louise et son époux Andrew Burke, de sa soeur Clotilde, épouse du notaire Pinsonault, et de sa soeur Flavie.

« Les futurs époux seront communs en tous biens, meubles et conquets immeubles, qu'ils feront pendant leurs mariage, suivant la disposition de la coutume de ce pays . . . » à l'exception de ce qui leur écherra durant mariage par succession ou autrement. Les époux ne seront d'ailleurs pas avantagés outre mesure de ce fait : Sophie ne recevra qu'un legs de 500 livres de son père; Joseph recueillera de la succession de ses parents deux propriétés situées à Saint-Eustache : une prairie puis un terrain avec maison et bâtiments. Il se défera de ce dernier immeuble le 18 mars 1823 pour environ 83 livres.

Sophie et Joseph se font aussi « donation de tous les biens meubles, acquets et conquets et immeubles, même les propres qui se trouveront être et appartenir au premier mourant au jour de son décès », en usufruit.

Enfin l'époux survivant avantage son conjoint de la somme de 24 000 livres de vingt coppes ou chelins, ancien cours, de douaire préfix.

D'être marié ne change rien à la préoccupation de Joseph pour sa maison d'affaires. Glasgow, en tout cas, le tient en alerte. Malgré les conseils de Hugh en sens contraire, Joseph achète de la potasse, beaucoup de potasse et lui en fait part. Sa lettre soulève la colère de son associé : « Votre lettre du 28 mars vient de nous être apportée et il nous est impossible d'exprimer combien elle nous a déplu et surpris . . . Comme nous ne voulons pas parler plus longtemps de notre mécontentement, nous devons terminer ici en souhaitant que nous recevrons bientôt de vous quelque chose de mieux adapté à nos besoins que des contrats de potasse dont nous ne recevons pas un demi-sou avant des mois. »<sup>7</sup> Hugh, en effet, a besoin d'argent pour payer des comptes pressants et réalise trop bien que le prix de la potasse en Écosse est alors si bas qu'aucun profit immédiat ne peut être escompté.

En juillet, la même situation se répète. Autre remontrance de Glasgow : « Cela me choque de penser que j'ai encore l'occasion de me plaindre de votre manque d'attention à ce sujet qui devrait être le premier de vos soucis. »<sup>8</sup>

Fin juillet, n'ayant reçu aucune nouvelle de Joseph depuis un mois et demi, Hugh le lui reproche. Joseph n'est pourtant pas inactif. Connaissant bien son marché, il effectue des ventes avantageuses et s'évertue à percevoir des paiements. Il n'ose pas écrire tant qu'il n'aura pas de bonnes nouvelles à donner. Confiant, il préfère le silence à une lettre dont la teneur ne sera peut-être pas goûtée. Lorsqu'enfin il juge le moment opportun de rendre compte, Hugh ne peut s'empêcher de l'en féliciter : « Vos ventes, ce printemps, ont dépassé toutes nos espérances ! »<sup>9</sup> Joseph se fait maintenant aider par un jeune homme du nom de Robertson, dont il n'est pas trop satisfait. Hugh suggère d'engager un clerc à Glasgow et de le faire passer au Canada.

X X X

Joseph écrit surtout en anglais, ayant fait son apprentissage dans les affaires en cette langue. Ceci ne facilite pas toujours ses relations avec la clientèle des campagnes. La courte lettre suivante en donnera une idée :

« à Joseph Masson, Montréal.

Contre-Coeur, 1er février 1826

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre en date du vingt-quatre de janvier dernier le vingt-neuf au soir.

Et comme elle est écrite en anglais je ne connais pas son contenu. Je n'ai seulement connu votre signature. Mais j'irai à Montréal en peu de tems et vous m'expliquerez votre lettre.

Je suis monsieur votre très humble et obéissant serviteur.

Jean Poulin. »<sup>10</sup>

Souvent sa correspondance se reflète dans les lettres que lui écrivent ses parents, ses amis, ses associés. Il couvrira des pages entières de noms de denrées avec leur prix, mais il se taira sur ce qui le touche personnellement à moins d'avoir à alléger son coeur. Ainsi, il retarde indûment à confirmer à ses associés la nouvelle de son mariage. Hugh peut difficilement comprendre cette attitude : « Notre H.R. a attendu longtemps avant ce jour que vous lui confirmiez que vous étiez entré en société pour la vie, mais comme vous semblez être déterminé à garder le silence à ce sujet, il désire maintenant » (car il vient tout juste d'apprendre que le mariage a eu lieu : sa soeur Martha a, d'ailleurs, selon la coutume du temps, reçu la paire de gants promise par le marié) « vous féliciter et vous assurer de ses voeux les plus sincères pour votre bonheur et celui de Madame Masson, auxquels sont joints chaleureusement tous ceux de la famille. »<sup>11</sup> Dès l'ouverture de la navigation, l'année suivante, il fait parvenir à Sophie son cadeau de noces, un magnifique piano.<sup>12</sup>

X X X

Comme c'est Joseph qui écoule à Montréal et aux environs les marchandises importées d'Écosse et d'Angleterre, il serait tout normal qu'il fit son choix lui-même chez les fabricants. C'est ce que lui suggère Hugh au début de 1819. Il lui recommande cependant de s'assurer des services d'un jeune homme fiable pour le remplacer durant son absence.<sup>13</sup> Cette dépense additionnelle ne devrait pas être trop onéreuse car, en 1819, le coût de la vie est encore peu élevé. Il est relativement facile de se tirer d'affaires avec £100 par année.

Un salaire dans ces chiffres est plus que respectable. Si certains produits, ou meubles ou services sont à la portée de la plupart des bourses, il n'en est pas ainsi des facilités d'assister à la messe s'il faut louer un banc à l'église à raison de £420 par année, comme dit précédemment.<sup>14</sup>

Les associés de Joseph ne manquent pas de lui donner des conseils. Il est jeune, anxieux de réussir, très travaillant; il n'a pas peur de prendre des risques. Au contraire, ses associés, déjà éprouvés dans le passé, sont plus circonspects et aucunement portés à se procurer plus d'aisance qu'il ne faut. Ils rappellent à Joseph que la prudence avec laquelle ils ont agi en 1816 a sauvé leur commerce. S'ils l'avaient toujours écouté et avaient rempli toutes ses commandes, ils seraient peut-être en banqueroute maintenant comme bien d'autres. « Nous croyons qu'il est inutile d'ajouter, » lui répètent-ils, « qu'il faut absolument conduire nos affaires selon nos moyens. Ce n'est peut-être pas la manière de faire fortune rapidement, mais vous verrez que quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent c'est finalement ce qu'il y a de plus sûr et de plus avisé. »<sup>15</sup> D'ailleurs, pourquoi lui expédier de grandes quantités de marchandises ? Sur réception, Joseph s'efforcerait de s'en défaire dans l'espoir d'en obtenir un paiement immédiat, et ce serait probablement à sacrifice et aussi en accordant du crédit à des gens peu sûrs. En somme, ce serait un risque de multiplier les mauvais comptes et de perdre un profit raisonnable. Il sera évident par la suite que Joseph, doué d'une énergie extraordinaire et d'un flair insurpassable pour les profits inattendus, avait une tout autre conception du commerce.

Ces conseils de prudence n'arrivent pas au moment opportun. Les obligations du jeune ménage augmentent : un premier enfant naît à Sophie le 21 mars 1819. De ses quatre prénoms : Joseph (comme son père), Wilfrid, Antoine (comme son grand-père Masson), Raymond (du nom de famille de sa mère), il ne conservera que celui de Wilfrid dont l'attribution est inconnue.

Peu après, un événement d'importance se produit dans la société : le 14 juin 1819 William meurt, laissant Hugh et Joseph seuls associés.<sup>16</sup> Le nom des deux maisons de commerce est conservé. Aucun changement non plus dans les idées opposées de ces derniers. Hugh n'y va pas par quatre chemins : « Nous sommes bien déçus de

voir combien vous avez porté peu d'attention à nos instructions au sujet de la potasse. Il est très vexant de constater que vous continuez à tirer sur nous pour en acheter quand vous savez pertinemment que nous sommes tout-à-fait opposés à cette politique.»<sup>17</sup>

Une rencontre des deux associés s'impose. Ils ne se sont pas vus depuis plus de quatre ans et certains problèmes seraient plus faciles à discuter de vive voix que par correspondance, surtout que le courrier parvient alors au destinataire avec près de deux mois de délai. Joseph se décide donc à aller à Glasgow pour régler maints détails d'administration, faire valoir les avantages d'un commerce accru de potasse et justifier les risques à prendre pour augmenter le chiffre des affaires. Ce voyage devrait rapporter des fruits, mais il ne faudrait pas croire que Joseph en est enthousiasmé. Il est malade chaque fois qu'il fait la traversée et les départs, pour les fins du commerce, ont généralement lieu à des dates qui ne peuvent être agréables à son épouse, ayant lieu soit vers Noël ou le jour de l'An alors que les familles se regroupent pour célébrer ces fêtes. De plus, Sophie et le petit ne sont pas bien. « S'ils sont mieux tous deux vers Noël, je partirai pour mon voyage d'Europe, » écrit Joseph à son beau-père, le 15 décembre.<sup>18</sup>

Hugh est heureux d'apprendre que son jeune ami vient le retrouver. Il lui réserve une surprise, car le 13 décembre il décide lui aussi de se marier. Son épouse est Margaret Strang, de vingt-et-un ans plus jeune que lui.<sup>19</sup>

Cette première séparation est très dure pour Sophie. Joseph, qui n'a jamais été un bon correspondant, sauf lorsqu'il s'agit de traiter d'affaires, s'attire des reproches. Le 17 janvier, Sophie n'a reçu qu'une lettre de son mari, datée du 2. Elle croyait bien en recevoir deux autres de New York, port d'embarquement, mais tel n'est pas le cas. Elle ne peut se résoudre à attendre de ses nouvelles et, malgré la défense qu'elle a reçue de Joseph, confie un message à la poste. « Vous dites (elle le vouvoie toujours) que mon shal et mes mitainne vous ont bien garanti du froid excessif qu'il faisait, j'ai peur que vous ayez beaucoup souffert, mais vous ne vouliez pas me le dire, vous étiez si peu bien, le moindre froid vous gelait... Je vous en prie écrivez moi aussitôt que vous débarquerez. J'espère que vous ne serez pas malade, ou si vous l'aidez de vous donc à boire de l'eau de

mer, cela vous fera beaucoup de bien . . . Je vous demande en grâce de ne point oublier le **bon dieu**, de faire tous les jours votre prière afin qu'il vous benisse, et qu'il fasse que vous ayiez un heureux voyage. »<sup>20</sup>

Rien n'a transpiré de cette traversée. Joseph est probablement revenu à Montréal en avril, avec les premiers bateaux de commerce. Ses achats ont été faits sans soulever trop de récriminations de la part de son associé, car il écoule toutes ses marchandises avec profit. Hugh ne peut s'empêcher de l'en féliciter : « Nous devons admettre que vous vous êtes énormément dévoué pour nous cet automne. » La fleur . . . puis les épines : « Cependant vous devez réaliser que vous avez encore beaucoup à faire. »<sup>21</sup> Peut-être ce léger reproche a-t-il pour but de ménager une place, au magasin de Montréal, au jeune William Strang, un des frères de Margaret Robertson (épouse de Hugh) et fils d'un marchand de vins et spiritueux. Hugh suggère que Joseph le loge chez lui et s'enquiert du salaire qui pourrait lui être payé.<sup>22</sup> Mais déjà un clerc a été engagé pour trois ans à compter du 1er janvier. Son salaire est de dix livres pour chacune des deux premières années et trente livres pour la troisième. Il est vrai que celui-ci n'est qu'apprenti : il n'a encore jamais travaillé dans un magasin.

Lorsque le temps arrive de préparer les commandes de 1821, Joseph se montre encore exigeant. Son associé regimbe : « On dirait que vous n'avez pas comparé le montant de vos remises à la quantité des marchandises qui vous ont été expédiées l'an dernier, tant vous avez l'air de croire que nos disponibilités actuelles peuvent satisfaire toutes vos nouvelles demandes. »<sup>23</sup> Hugh est même si inquiet qu'il décide, à compter de ce jour, de vivre plus modestement. Il se déniche non loin de Glasgow une petite maison dont l'entretien ne lui sera pas trop onéreux et où il trouvera avec Margaret quelque repos dans ses moments de loisir. Il fait venir du Canada son fusil et commande une demi-douzaine de pommiers et des graines de fleurs canadiennes.

La vie champêtre dont jouit Hugh en compagnie de sa très jeune épouse le distrait des tracasseries du commerce et c'est avec appréhension sans doute qu'il voit arriver l'automne, c'est-à-dire le renouvellement des commandes pour l'année suivante. Il préfère rencontrer Joseph une autre fois et tenter de ralentir son ardeur. Pourquoi n'accepterait-il pas de revenir en Écosse ? Mais qu'il soit bien entendu

que les achats ne devront pas excéder les montants disponibles à moins d'obtenir des termes de paiement de douze mois !

Cette invitation avec ses limitations ne plaît guère à Joseph. Il sait très bien qu'à l'exception d'un seul aucun fournisseur n'accordera un crédit aussi libéral, et encore jamais pour une somme excédant £300 ou £400. A ce compte-là, Joseph ne voit pas l'utilité de se déplacer et s'en ouvre amèrement à son associé : « Nous ne nous entendons pas. Permettez-moi de vous faire part de mes projets, bien que vous les partagiez si rarement que vous n'y porterez probablement aucune attention. Je vous inclus une liste des marchandises que j'aimerais recevoir de vous. Je n'hésite pas à ajouter que si nous ne pouvons pas rencontrer les paiements requis, nous serions mieux d'abandonner entièrement les affaires. » Avec un peu de difficulté il essaie de faire comprendre à Hugh que ce n'est pas en achetant à très bas prix des articles offerts en grande quantité, mais peu en demande, que des profits seront réalisés. Ces articles augmenteront l'inventaire, resteront sur les tablettes durant quelques années et seront ensuite liquidés à un prix ridicule. Ce sont au contraire les articles constamment en demande qu'il faut acheter : que les temps soient durs, ils se vendront toujours bien. L'expérience des six ou huit dernières années est là pour le prouver. « Même si vos envois sont trop considérables, aucune maison ici n'est mieux placée que la nôtre pour en disposer car c'est à la nôtre que les marchands les plus respectables s'adressent le plus souvent ainsi que vous pouvez vous en rendre compte par le détail de nos ventes. Et il n'existe aucune maison qui puisse vendre à meilleur prix que la nôtre; au contraire nous pouvons faire mieux qu'aucune d'entre elles, que ce soit en importation ou en exportation. Je vous conseille donc de toujours m'expédier une quantité suffisante de chacune des marchandises que je vous commande, si c'est possible, pour deux raisons : ce sera moins risqué si les ventes ne sont pas trop bonnes, et de plus nous aurons toujours un bon assortiment. » Joseph en dirait encore plus sur ce sujet, mais il ne sait comment s'y prendre : « Mon seul regret c'est que je ne puisse faire dire à ma plume tout ce que je voudrais. » Que Hugh lui écrive tous les mois et lui fasse savoir de quelle manière il veut être payé, en billets ou en potasse, et qu'il soit sûr de ne jamais manquer d'argent, même si ses envois au Canada sont considérables.<sup>24</sup>

Il insère dans sa lettre une liste détaillée de ce qu'il veut recevoir au printemps des manufacturiers d'Écosse et d'Angleterre, et spécifie les dates auxquelles elles devront atteindre le marché ainsi que le taux d'escompte (entre 2 1/2% et 7 1/2%) à exiger si le paiement est fait à une date qu'il fixe au mois d'août, pour être bien sûr que tous les bateaux seront alors arrivés à bon port, les envois devant être échelonnés sur plusieurs mois.

Il est intéressant de connaître ce que les Canadiens se voyaient offrir par une maison de ce genre, il y a un siècle et demi.

En fait d'étoffes, on retrouve la flanelle, la bombazette, le drap, le calicot, le coton ordinaire ou gingas ou indienne, la toile, la serge, la dentelle, la mousseline; un bon assortiment de vêtements et accessoires : pantalons, chemises mouchetées, à lignes bleues, Halifax, Canada, Boston; bas pour hommes, femmes, garçons; capuchons Windsor, Francfort, Lemington, Virginie, Burlington, Bruxelles, Corinthe, Belvin, alpins, Trafalgar, Athènes, Ceylan, Manille, Brighton; bonnets Raption, Clifton, Gloucester, élastiques, Sutherland; écharpes en dentelles; boas Gotha, russes, tyroliens, Oxford, français, tricotés, irlandais, chinois, anglais, Francfort, corses, Union, italiens; mantilles; manchons; volants tricotés, polkas, Vienne; cravates de différents tons, Rochester, Londres, Cumberland, Orléans, Nice; bonnets doubles écarlates, Lyons, toscanais; châles Ramsgate, magiciens, Newport, mexicains, Blenham; bottines grecques, ioniques; mitaines; gants russes, Cachemire; mouchoirs imprimés; bretelles en cuir marocain ou en laine peignée; lacets; boutons; rubans; fils de soie. Puis des objets aussi divers que papier, clous, chapelets, vitres, pipes, peignes, dés, épingles, aiguilles, lampes et divers accessoires de voitures, poignées de porte, acier pour pièges à castors, oreillers, cire blanche, etc. Enfin des spiritueux : rhum de la Jamaïque et des Iles sous le Vent, vin de Ténériffe, Madère, Port.

La Maison de Montréal s'occupe aussi bien des consignations de plusieurs manufacturiers d'Écosse et d'Angleterre, que d'agir en intermédiaire dans la vente de blé, de sel, de peaux de phoques et d'huile de lin et de phoques pour des marchands des environs. Les peignes qu'elle importe de Glasgow sont fabriqués à même des cornes qu'elle y expédie (en juillet 1821, elle en vend 7,600 à la maison Wm. Stevens).

La réputation de Joseph est bonne et se répand. On commence à rechercher ses conseils, on veut l'associer à de grandes entreprises. Il se joint à plusieurs citoyens influents de Montréal pour demander à la Législature la permission de former une compagnie dans le but de relier le Lac des Deux Montagnes à Lachine au moyen d'un canal, et de là au courant Sainte-Marie.<sup>25</sup>

La Législature touche à bien d'autres domaines des communications et du commerce. Une loi est adoptée qui affecte les opérations de Robertson & Masson : la dimension des tonneaux dans lesquels est expédiée la potasse est réglementée : ils devront mesurer au moins trente pouces de long et trente pouces de diamètre sur le dessus ou le dessous mais jamais plus de trente-deux pouces. La meilleure qualité de chêne devra être employée; les cercles, au nombre d'au moins quatorze, seront aussi de chêne, ou de noyer.<sup>26</sup>

Les idées que Joseph a voulu faire prévaloir lorsqu'il s'en est ouvert à Hugh vers la fin de 1821 sont tombées dans le désert. Hugh invite encore une fois son associé à venir à Glasgow au cours de l'hiver prochain mais il fauche immédiatement tout espoir que Joseph pourrait avoir d'effectuer des achats en grande quantité : « . . . bien que nous soyons sûrs d'avance que nous ne nous entendrons pas sur l'importance des exportations au printemps. » (1823).<sup>27</sup> Aucun mot au sujet des commandes que Joseph lui a adressées, ce qui lui vaut une lettre assez sèche et pleine de reproches de la part de ce dernier : « Nous avons certainement raison d'être désappointés de votre silence, ce qui prouve que vous n'êtes pas d'affaires. Nous ne savons pas à quoi nous en tenir, parce que vous ne nous écrivez pas. Nous ne savons même pas si vous avez reçu nos commandes et ce que vous avez l'intention d'en faire. Dites-nous au moins si vous allez les remplir, et jusqu'à quel point, et quelles marchandises vous allez vous décider à nous envoyer. Si au moins nous avions ces détails, nous pourrions prendre les dispositions nécessaires avant que les marchandises n'arrivent ici. » Ceci est essentiel puisque Joseph tient toujours ses clients au courant de ce qu'il attend d'Europe et trop souvent est-il obligé de se dédire ! Il se permet même une seconde remarque (sûrement de mise après sept ans de société) : « Le soin qu'on apporte en affaires est la moitié de la bataille, et très souvent le manque d'information peut jouer à l'encontre de nos intérêts. »<sup>28</sup>

La nécessité d'engager un jeune clerc se fait de nouveau sentir. En ce moment il n'a plus qu'un commis avec lui, l'autre l'ayant laissé à l'automne. Celui-ci aussi d'ailleurs doit le quitter l'année suivante. Joseph rappelle l'offre qu'on lui a déjà faite de lui envoyer William Strang. Ce dernier a quelque expérience. Il travaille depuis un an en Irlande, dans une maison de commerce dont, paraît-il, il a charge entière. William ne serait-il pas maintenant intéressé à venir travailler avec lui ? Et peut-être aussi un autre de ses frères, Struthers, ou James ?<sup>29</sup> Mais pour le moment William n'est pas disponible. Son contrat le lie avec son employeur pour une autre année.<sup>30</sup>

Joseph fait souvent affaires avec ses beaux-frères, Jean-Moïse Raymond et John McCallum (époux de Flavie Raymond). Ce dernier ayant fait défaut dans un de ses paiements, Joseph s'en plaint à Jean-Moïse et en même temps jette un peu de lumière sur sa situation actuelle : « Quoi que je vous dise que de retirer les traites de Messrs McCallum me gênerais, je me flatte que vous ne conclurés pas que nous sommes gênés dans nos propres affaires, car je remercie Dieu en disant que depuis huit ans donc je suis en affaire tous les ans j'ai gagné assez pour payer mes dépenses et mettre quelque chose de côté (et cela est plus que boucoup de grosse maison de cette ville ont fait) et cette année je me flatte de mettre de côté ce que l'on peut appelé une jollie petite fortune. Il est vrai que notre capital ne consiste pas en biens fonds et est en argent, mais quoi que cela nous ne tenons pas notre capital en nos coffres mais qui est tout afloatte. »<sup>31</sup>

Toujours à loyer rue Notre-Dame, il est confortablement meublé et se monte petit à petit une bibliothèque. Il possède un cheval, des voitures, carrioles, sleighs qu'il remise dans ses hangars.<sup>32</sup> Il reçoit chez lui plusieurs de ses amis et a souvent l'occasion de leur rendre leur visite. Il voit surtout Jean-Baptiste Dumouchel,<sup>33</sup> un petit cousin de Saint-Benoit; Louis-Joseph Papineau; Jean-Baptiste Maçon, un autre cousin qui descend souvent d'Amherstburg où il tient magasin avec ses frères, dont Zozime; Madame de Lotbinière; Raymond Fabre.

Il fera affaires avec J.-B. Maçon durant quelques années; il l'aidera de ses conseils, le grondera au besoin et lui sera toujours fidèle jusqu'à l'admettre plus tard dans son magasin de Montréal en qualité de commis. En une certaine occasion, pour le faire réfléchir

sur les dangers d'un commerce mené à la légère, il lui cite le cas de la maison Inglis, Ellice & Co., de Londres, qui a fait banqueroute : « Mr. Ellice s'est déchargé un pistolet dans la tête. Il était un homme de 80 ans. Vers le même temps Lord Castlereagh s'est coupé le cou avec un canif. »<sup>34</sup> Dans une autre lettre, celle-ci écrite en anglais, il le met encore en garde : « If you are cautious, you will do well, but if not, you will soon end your business. You may think too much liberty in this, but if the case I beg you will excuse me and say so. I will avoid that in future. »<sup>35</sup>

La soeur de Raymond Fabre a épousé Hector Bossange, autre ami de Joseph, ancien libraire à Montréal et maintenant installé à Paris, dans le vaste établissement de son père. Cette amitié entre Joseph et Hector Bossange sera la source d'une alliance entre Marie Masson, fille de l'un, et Édouard Bossange, fils de l'autre.

J.-B. Dumouchel est le type du compagnon jovial, qui aime toujours la bonne blague, et qui ne peut faire affaires sans y verser de sel gaulois. Il estime beaucoup Joseph et le voit réussir avec étonnement et admiration. Heureux du succès d'un jeune homme de sa région, St-Benoît et St-Eustache sont deux villages voisins, il ne s'en laisse par contre jamais imposer. Joseph ayant un jour été assez sérieusement indisposé, Dumouchel se fend d'une de ses plus belles épîtres : « J'espère que tu es mieux ou tu prendras le temps de te faire soigner, si se nait pas pour ton bien, fait lait pour celui de tes amis & de ton pays, car appres toi nous passerons dans une autre monde, insis c'est le voeu particulier de ton ami et des Canadiens en général qui te connais, ear il nait pas tous les jours des Masson et laisse-moi dire aussi des Dumouchel. »<sup>36</sup> (Sic)

Lorsque son ami Papineau est délégué à Londres avec John Neilson, par les partis anti-unionistes de Montréal et de Québec, Joseph le recommande fortement à Charles Humberston, agent commercial à Liverpool avec lequel il vient d'entreprendre une correspondance d'affaires, début d'une association dont le dénouement sera bien triste pour Humberston.<sup>37</sup> Joseph lui écrit : « Je vous annonce que l'Hon. M. Papineau s'en va chez vous par le bateau du 1er ou du 8 janvier. Je lui donnerai une lettre d'introduction à votre endroit et j'apprécierai beaucoup tout ce que vous ferez pour lui. M. Papineau est un de mes amis d'ici, un jeune homme d'à peu près

36 ans, et ses talents et sa respectabilité en ont fait un membre puis l'Orateur de la Chambre d'Assemblée ces dernières dix années. Il s'en va là-bas pour tenter de prévenir l'Union du Haut et du Bas-Canada, s'il le peut. Ce que vous pourriez faire pour lui (si ce n'est pas trop vous demander) c'est de le rencontrer à bord du bateau dès qu'il arrivera et de voir à l'installer dans un hôtel respectable (je recommanderais le King's Arms) et de donner ordre à votre jeune commis de s'occuper de ses bagages, et aussi de lui montrer ce qu'il y a à voir à Liverpool. Quant à la question d'argent, il a tout ce qu'il lui faut, à moins qu'il n'ait le malheur d'être volé, et en ce cas ou en tout autre cas, s'il a besoin de fonds vous pourrez lui en avancer, et ceci sera votre garantie. Il va peut-être vous dire que j'ai bien failli partir avec lui. Je me suis permis de lui offrir vos services pour l'envoi de son courrier, etc. Vous trouverez sans doute que j'abuse de vous, mais M. Papineau est un ami très intime et il n'y a personne à Liverpool, en-dehors de vous, à qui je pourrais le recommander. Il ne me reste plus qu'à ajouter que tous les égards que vous aurez pour lui du fait de ma recommandation seront gravés dans mon cœur. »<sup>38</sup>

Humberston est ravi de cette occasion de rendre service à Joseph. Il facilite le dédouanement des bagages de Papineau et de Neilson. Papineau et lui visitent Liverpool et, en retour, Papineau l'invite à dîner à l'hôtel Waterloo où il a finalement pris une chambre. Humberston est charmé de cette rencontre et il qualifie Papineau d'homme très supérieur. Il lui remet une lettre d'introduction auprès du général Gascoyne et une autre auprès de Simon Cock qui a écrit plusieurs articles sur les colonies et qui est un ami intime de John Gladstone, représentant de Woodstock. Il s'engage à lui faire rencontrer le comte de Bathurst, secrétaire général aux Colonies. Humberston n'aurait pu faire plus et Joseph lui en gardera en effet une profonde reconnaissance. Mais Humberston, après avoir longuement parlé avec Papineau, bien que gagné d'avance à sa cause, n'entrevoit pour lui qu'un bien faible espoir de réussite.<sup>39</sup>

Joseph pour sa part, sait gré à Humberston de ce qu'il a fait pour son ami et lui écrit une lettre où sa reconnaissance transparait très sincèrement : « Je regrette beaucoup d'être incapable de faire exprimer par ma plume les remerciements que je voudrais vous adresser pour l'aimable attention que vous avez montrée à mon ami

M. Papineau et que, vous pouvez en être sûr, je n'oublierai jamais, et ce ne pouvait être que d'un coeur aussi généreux que le vôtre que je pouvais m'y attendre. Il a écrit jusqu'ici trois lettres à son épouse, Madame Papineau de cette ville, en date des 21, 26 février et 4 mars. En autant que je puisse le savoir elles ont été expédiées de Londres, car il ne dit pas du tout de quelle manière il a l'intention d'envoyer ses lettres, mais dans chacune d'elles il parle très hautement de vos aimables attentions à son égard et dans celle du 26 mars il consacre une demi-page au sujet des lettres que vous lui avez données et qui lui ont été d'une si grande importance. Vous pouvez donc être sûr que votre nom sera gravé pour toujours dans le coeur et l'esprit des Canadiens. Les communications publiques pour MM. Papineau et Neilson sont adressées à MM. Peter, William and George Winne, 45 Paternoster Row, Londres et les lettres personnelles pour M. Papineau le sont par moi; tout ce qui a été envoyé jusqu'ici, c'est deux lettres et je me permets de vous en remettre une autre que je vous prierais de faire suivre car vous avez sans doute obtenu son adresse depuis que vous m'avez écrit votre dernière lettre. Payez le coût de la poste jusqu'à Londres et chargez-le-nous. »<sup>40</sup>

x x x

Joseph s'est donc décidé à ne pas faire le voyage d'Écosse cette année-ci. Dans une longue lettre qu'il écrit à Hugh, la veille même du jour de l'an, il lui en donne les raisons. Qu'il ne s'offusque surtout pas, il ne veut aucunement le blesser, lui dit-il. Il aborde d'abord le sujet des commandes dont la mauvaise exécution est déplorable. Pourquoi ne pas expédier un peu de chaque marchandise lorsque les achats sont jugés exagérés, au lieu d'en réduire la quantité au hasard ? Il faut aussi tenir compte de la qualité, des patrons, etc. Il serait bien allé en Écosse ("to go home", comme disait Hugh lorsqu'il était à Montréal, locution qui persistera pendant des années dans la correspondance des deux associés), mais à quoi bon ? « Dans vos lettres vous avez peur qu'on ne soit pas d'accord sur les marchandises qui devront être expédiées. Il est donc mieux que je reste ici au lieu de faire la traversée et me battre avec vous à ce sujet. La dernière fois que je suis allé vous voir » (il réfère à l'hiver 1819-1820) « j'ai été trop critiqué au sujet des achats que j'avais faits et j'en

étais rendu au point que j'avais presque peur de vous donner mon opinion. »

Il ne faut pas oublier la différence d'âge entre Hugh et Joseph, ni le fait que Hugh considérait sans cesse Joseph comme son jeune protégé des premiers jours. Dans sa correspondance, et ceci jusqu'à la mort de Joseph, il débute chaque fois ses lettres en écrivant "Dear Masson" alors que ce dernier n'ose employer que les mots "My dear Sir". Mais à trois mille milles de distance, sentant tout le fardeau des deux maisons de commerce sur ses épaules, Joseph a plus d'aplomb et parle froidement. « Vous pouvez dire, » lui écrit-il, « que je suis un jeune homme et que mon ambition de faire beaucoup d'argent ou de grosses affaires est trop grande. A ce sujet je ne peux qu'admettre que votre prudence est justifiée, mais tout de même pas au point où vous le prétendez, car d'après le volume des affaires que nous avons faites depuis les quelques dernières six années vous devez vous rendre compte qu'il y a moyen de l'augmenter. Même si on faisait affaires pendant cent ans, aussi longtemps que le chiffre sera aussi petit que maintenant, ce qui nous permet tout juste de payer nos dépenses, nous ne ferons jamais d'argent. C'est pourquoi je crois avoir raison de supposer que vous voulez abandonner les affaires (c'est d'ailleurs ce que vous m'avez déjà dit lorsque je suis allé vous voir); mais je réalise très bien que depuis ce temps-là vous êtes resté en affaires à cause de moi, aussi je vous assure que jamais je n'oublierai votre générosité à mon égard. »

En passant en revue tous ses tracas de l'année, Joseph est peut-être porté au pessimisme. Il prête à son associé des sentiments que celui-ci ne nourrit aucunement.

Au contraire, Hugh n'aura que des compliments à lui faire : « Bien loin de désirer la fin de notre association, j'ai très souvent caressé l'espoir, au cas où Madame Robertson me présenterait un héritier, de voir nos fils continuer nos affaires lorsque vous et moi dormirons à côté de nos propres pères. J'espère donc qu'il ne m'est pas nécessaire d'en écrire plus long à ce sujet, mais permettez-moi de vous affirmer que personne autre que vous aurait pu faire plus dans l'intérêt de la société, car je sais très bien que vous ne lui avez jamais ménagé votre énergie. »<sup>41</sup>

Joseph est sincère lorsqu'il voue à son associé son entière gratitude. Ce ne sera qu'au moment où Hugh sera confortablement installé dans sa luxueuse maison de campagne, à Gartloch, jouissant de revenus respectables, qu'il s'en séparera.

Retrempant sa plume dans l'encre brune, Joseph continue à se vider le cœur. Il est bien heureux, écrit-il, de faire partie de cette société commerciale. Par contre il a reçu des offres fort intéressantes d'une autre maison, une des meilleures de Montréal, « mais rien de semblable ne me tente et ne m'induit à vous laisser, surtout si c'est vraiment votre désir de continuer. » (Cette offre qu'a reçue Joseph piquera Hugh. « Quant à cela. » lui répondra-t-il, « je ne voudrais pas adopter un langage trop sévère, tout de même je ne peux m'empêcher de dire que c'était très mal de la part de la personne qui a fait cette offre, ce dont ne pourrait être coupable un véritable gentilhomme. »)<sup>42</sup> Joseph veut aller de l'avant. Il suggère qu'en 1823 les achats se chiffrent entre 15 et £16,000. Il n'y a pas là de quoi s'effrayer. Déjà il est en mesure d'acheter 2500 barils de potasse et de perlasse ("pot ash and pearl ash") à bon prix : tous les paiements seront effectués au moyen de cette denrée. « Si pour une fois enfin vous pouviez m'expédier exactement tout ce que je commande, je vous montrerais ce que je peux faire et vous verriez quels profits magnifiques nous ferions l'année suivante ! » Il insiste aussi pour que l'envoi des marchandises soit toujours confié à Humberston en qui il a pleine confiance : « Il nous rend certainement justice et j'espère que vous n'enlèverez jamais nos affaires de ses mains sans me consulter. »<sup>43</sup> Ceci est bien sincère. Il s'en exprime aussi dans ce sens à Humberston : « Quant à nos affaires de potasse je suis bien satisfait de votre administration et je doute fort qu'aucune autre maison aurait mieux agi que la vôtre dans l'intérêt de la nôtre. »<sup>44</sup>

Toujours dans cette même lettre, et c'est une des rares dans lesquelles il abordera ce sujet, il tient son associé au courant du climat politique du pays. « Vous connaissez probablement la différence d'opinion entre les Anglais de ce pays et les Français au sujet de l'Union des Provinces : il n'est pas nécessaire de vous dire que tous les Anglais sont en faveur de l'Union et que les Canadiens sont contre, parce que vous en avez entendu parler, ce qui a beaucoup monté mes compatriotes contre les Anglais, je vous en assure. »

Malgré son association avec l'élément anglais du monde commercial et l'inévitable influence qu'elle exerce tous les jours sur lui, Joseph ne renie aucunement ses origines. Au contraire, il s'identifie aux gens de la campagne qui vivent et pensent comme il a vécu et pensé à St-Eustache.

Il continue : « Et ceci est tellement vrai que tous les marchands respectables viennent à notre magasin comme vous le savez » (malgré la raison sociale mi-anglaise, mi-canadienne : Robertson Masson & Co.) « car tous les marchands de ce pays, je veux dire les détaillants, sont Canadiens et vous verrez par nos ventes que nous avons un certain nombre de nouveaux clients et de la première respectabilité, et tous les meilleurs marchands du pays sont prêts à se passer de marchandises plutôt que de les acheter dans des maisons anglaises. Aussi vous seriez surpris de voir l'augmentation des affaires de Cuvillier » (son voisin à l'est, rue Notre-Dame) « au cours des 2 ou 3 dernières semaines, ce qui va sans doute continuer. L'Honble J.L. (sic) Papineau (que vous connaissez je crois) ira à Londres au début du mois prochain pour exposer au parlement impérial les raisons pour lesquelles nous nous objectons à l'Union; je suis très intime avec lui, c'est un de mes bons amis et j'ai l'intention de lui remettre une lettre à votre adresse : s'il se rend à Glasgow je vous serai très obligé de toute attention que vous lui porterez, ce qui, vous pouvez en être sûr, restera gravé dans le coeur de tous les Canadiens les plus respectables, avec lesquels nous faisons notre argent (ce sont aussi les seuls personnes avec lesquelles les marchands dans notre ligne ont toujours fait de l'argent). Et si ce n'était pas trop vous demander, je vous prierais de lui écrire, quand il arrivera à Londres, pour lui offrir vos services (bien qu'il ne soit pas du tout ennuyé par des questions d'argent, je veux dire qu'il est bien à l'aise, il a sur lui £2000 et F. Desrivières lui donne une lettre de crédit illimité évidemment), ce qui ne pourra que jouer en notre faveur ici, soyez-en sûr, car M. Papineau se souviendra des noms de ceux qui lui auront montré des égards, d'autant plus qu'il sera un étranger dans ce pays. »

Puis revenant au sujet principal de sa lettre Joseph assure Hugh qu'il pourra toujours écouter ses achats avec aisance. La plupart de ses clients paient sans difficulté, plusieurs lui ont été référés par

Papineau, et lui-même connaît tous les marchands du Bas-Canada. De ce nombre, il n'y en a pas cinq qui ne sont pas heureux de faire affaires de préférence avec Robertson Masson & Co. !<sup>45</sup>

## NOTES (Ch. III)

1. Succ.
2. H.R. à J.B. Raymond 20.3.18 Succ.
3. 1818 Succ.
4. "En plus de Clotilde, Charles Girardin eut un fils, Louis, qui épousa une demoiselle Roy, de l'Acadie, près de St-Jean, et un autre fils qui vécut à Machiche. Il laissa ses enfants très jeunes pour aller s'établir au Détroit où il épousa une demoiselle Dumouchelle. (sic) Ils moururent tous deux chez Jean-Baptiste Raymond." (Notes de L.R. Masson, 27.5.1886).
5. Ces quelques notes biographiques sur J.B. Raymond ont été écrites par L.R.M., le 27.5.86.
6. Joseph Desjardins, Guide parlementaire, p. 130.
7. W.H.R. à R.M. 15.5.18 Succ.
8. H.R. à J.M. 2.7.18 Succ.
9. H.R. à J.M. 10.8.18 Succ.
10. Succ.
11. H.R. à J.M. 26.11.18 Succ.
12. H.R. à J.M. 6.4.19 Succ.
13. H.R. à J.M. 16.1.19 Succ.
14. "Reçu de Mr. Joseph Masson la somme de quatre cent vingt livres ancien cours, pour la rente d'un banc No. 51 qu'il occupe dans l'église paroissiale de cette ville, dont quitte pour la présente année, mil huit cent vingt et un." 15.1.21 Succ. A compter du 1er juillet 1829, les bancs seront vendus pour cinq ans dans la nef, quatre ans dans le premier jubé et trois ans dans le jubé supérieur. (R.D.A.G., F.N.-D., 1778-1833). Voir note 29, ch. II.
15. H.R. à J.M. 12.2.19 Succ.
16. William laissait des dettes personnelles que Hugh tint à cœur d'acquitter. Cela lui prendra douze ans. (H.R. à J.M. 21.3.31 Succ.)
17. H.R. à J.M. 5.8.19 Succ.
18. J.M. à J.B. Raymond, 15.12.19 Succ.
19. Notes de Mme A. Youngquist.
20. Sophie Masson à J.M. 4.2.20 Succ.
21. W.H.R. à J.M. 11.11.20 Succ.
22. H.R. à J.M. 27.12.20 Succ.
23. W.H.R. à J.M. 27.1.21 Succ.
24. J.M. à H.R. 31.12.21 Succ.
25. Borthwick, History of Montreal, pp. 170 et 171.
26. Loi du 18.2.22 adoptée par la Chambre d'Assemblée de Québec. Succ.
27. W.H.R. à J.M. 27.7.22 Succ.
28. J.M. à H.R. 21.9.22 Succ.
29. J.M. à H.R. 11.8.22 Succ.
30. W.H.R. à J.M. 29.10.22 Succ.
31. J.M. à J.M. Raymond 29.11.22 Succ. ("floating capital" !)
32. Police d'Assurance 20.12.22 Succ.
33. 6 avril 1784 — 29 mars 44 (A. Fauteux, Les Patriotes, p. 232).
34. J.M. à J.B. Maçon 2.10.22 Succ. (Lettre en français).
35. J.M. à J.B. Maçon 26.9.22 Succ.
36. J.B. Dumouchel à J.M. fév. 23 Succ.
37. C.H. à J.M. 7.5.22 Succ.
38. J.M. à C.H. 16.12.22 Succ.
39. C.H. à J.M. 20 et 25.2.23 Succ.
40. J.M. à C.H. 22.4.23 Succ.

41. H.R. à J.M. 13.2.23 Succ. (en réponse à celle de J.M. en date du 31.12.22 Succ.)
42. H.R. à J.M. 13.2.23 Succ.
43. J.M. à H.R. 12.11.22 Succ.
44. J.M. à C.H. 22.4.23 Succ.
45. J.M. à H.R. 31.12.22 Succ.



## Chapitre IV

1823-1827

Si Hugh se préoccupe des conditions de travail de Joseph, il en est de même inversement. Il semble que jusqu'ici la maison de Glasgow n'ait engagé aucun commis. Joseph suggère donc qu'un jeune homme s'y occupe dorénavant de la copie des lettres, de l'enregistrement des commandes, de l'expédition des marchandises. Cela ne devrait pas coûter plus cher que 15 à £20 par année et peut-être que James Strang, un autre des frères de Margaret, pourrait remplir cette position.<sup>1</sup> Ce projet semble raisonnable à Hugh, sauf qu'il a d'autres vues pour James. Le père de ce dernier étant mort, le commerce de vins qu'il a laissé est sans patron et Hugh estime que James est tout indiqué pour en prendre charge. Il est plutôt d'avis que Struthers, un des autres frères Strang, soit envoyé au Canada : c'est un jeune homme à l'esprit éveillé et Joseph pourrait facilement l'entraîner. Il s'embarquerait dès le printemps à bord du *CHERUB* ou du *REBECCA*. Si c'est absolument nécessaire, on trouvera quelqu'un d'autre pour la maison de Glasgow.<sup>2</sup>

L'hiver de 1822 tire à sa fin lorsque Joseph perd sa mère. Son père est déjà décédé. Il convainc sa soeur Catherine de vendre la maison familiale, à Saint-Eustache. C'est Charles Morand, dit Vézina, qui s'en porte acquéreur, par contrat passé devant le notaire Doucet, le 18 mars. Il est fort probable que c'est à cette époque que Joseph invite sa soeur à venir habiter chez lui, à Montréal, où elle demeurera près de vingt-cinq ans.

Catherine, de onze ans plus âgée que son frère et de vingt ans l'aînée de Sophie, devait faire figure de tante respectable auprès des deux jeunes enfants, Wilfrid et sa jeune soeur (qui devait mourir l'année suivante), et même auprès de Sophie. Quel changement elle a dû remarquer chez son frère. Joseph n'est plus le jeune gamin qu'elle a vu travailler chez McGillis. A Montréal on commence déjà à se le

montrer du doigt. C'est une des figures connues du monde commercial. Il soigne sa tenue. Ses voyages à Boston et New York, d'où il s'est déjà embarqué pour l'Europe, et les villes de Londres, Manchester, Liverpool, Glasgow lui ont ouvert les yeux. Il a frayed avec des marchands bien établis qui se font habiller par les meilleurs tailleurs. La coupe des vêtements à la mode est anglaise ou continentale. Les couleurs sont voyantes. Ayant déjà fait l'achat de ses vêtements à la maison Burgess, de Glasgow, ses mesures y ont été conservées. C'est là qu'il se commande un nouveau complet, par lettre. Il en reçoit une redingote bleu de Saxe, des pantalons rayés, une veste piquée et une autre beige avec boutons de fantaisie.<sup>3</sup>

Jouissant d'une bonne réputation, en charge d'une des plus florissantes maisons de commerce de Montréal, jeune et de bonne apparence, bien mis, Joseph a de plus en plus d'assurance. Il se sent autorisé à faire profiter les autres de son expérience. Parmi toutes ses connaissances, c'est Jean-Baptiste Maçon qui l'intéresse le plus. Esprit de clocher. Ou peut-être parce qu'il a souvent l'occasion de rencontrer son père, qui fait maintes fois le voyage de Saint-Eustache à Montréal et ne manque jamais d'arrêter au magasin pour venir causer avec lui. La lettre suivante qu'il adresse à son jeune cousin est typique (l'orthographe en est légèrement corrigée) :

« Cher cousin,

Je t'ai écrit le 13 du courant et depuis je suis sans aucune de tes lettres . . . Vraiment la manière dont tu conduis tes affaires est étonnante et est donc manière comme si tu ne désirais pas continuer . . . Je crains beaucoup que l'argent que tu fais journallement ne soit employé à des achats de tabac et si cela est le cas tu réussiras à t'embarrasser tout à fait. Je crois qu'il serait très nécessaire que tu apportes avec toi inventaire de tes affaires générales. Que le tout soit pour le pis je ne puis m'empêcher de dire qu'il y a mauvaise conduite en tes affaires, mais lorsque tu descendras nous tâcherons de tout mettre pour le mieux. »<sup>4</sup>

x x x

Struthers Strang avait probablement eu l'occasion de rencontrer Joseph à Glasgow, mais il ne le connaissait que très peu. Le 16 mai, le bateau qui le transporte jette l'ancre à Montréal et Struthers est accueilli par son nouveau patron. Joseph fait part de cette arrivée à Hugh pour le rassurer : « Il est très bien et paraît enchanté de l'endroit, mais il semble avoir un peu le mal du pays. Nous espérons que cela ne durera pas. »<sup>5</sup> Quelques semaines plus tard un autre frère de Struthers, William, arrive à New York, où il a à régler certaines affaires.<sup>6</sup>

Les lettres de créance que Struthers remet à Joseph sont sous forme de recommandations de la part de Hugh : « Je vous demande seulement de le tenir assez occupé pour lui inculquer de bonnes habitudes de travail en ce monde, et de lui rappeler qu'il doit aller à l'église tous les dimanches pour qu'il soit toujours prêt pour l'autre monde. » (Cette seconde exigence sera facile d'exécution car le magasin Robertson Masson est situé non loin de l'église St. Andrews, érigée sur la rue St-Pierre; par contre, si le cœur lui en dit, Struthers n'aura qu'à traverser la rue Notre-Dame pour aller faire ses dévotions dans l'église anglicane ou Christ Church.) « C'est un jeune homme qui a de bonnes dispositions et j'espère sincèrement qu'il pourra vous être utile. »<sup>7</sup>

Joseph ne voit pas encore en Struthers son futur associé, non plus que celui avec lequel il aura de sérieuses difficultés plus tard. Pour le moment il ne le considère qu'un bien jeune débutant dans le commerce et surtout une personne à entraîner avec soin dans l'intérêt de la maison et par déférence pour l'épouse de son associé. Quant à Struthers, connaissant surtout Joseph de réputation, il devra osciller entre son devoir et l'envie de jouir de la liberté relative que lui offrent l'éloignement des siens et son séjour dans un nouveau pays. Sa famille n'y allait pas aveuglément en le poussant à s'installer au Canada. On avait jugé à propos de mettre la largeur d'un océan entre lui et l'Écosse parce qu'il s'était épris d'une jeune irlandaise au sujet de laquelle la famille Strang ne montrait aucun enthousiasme.<sup>8</sup>

Aventure merveilleuse tout de même pour Struthers, d'autant plus qu'il ne connaît même pas les arrangements pécuniaires qui le concernent, ceci étant laissé à la discrétion de la maison de Montréal. Dans sa même lettre de recommandation, voici ce que Hugh a à dire

à ce sujet : « Vous voudrez bien lui rembourser les dépenses qu'il a encourues durant son voyage, car je ne lui ai donné aucun argent. Quant à son salaire, je laisse cela à votre discrétion parce que je ne lui en ai jamais parlé. »

Pour qu'il apprenne le français, Struthers est envoyé pour quelque temps à St-Benoit, chez Dumouchel où il doit trouver le langage assez pittoresque; tout au moins il y apprend les secrets de la potasse et du commerce à la campagne. Dumouchel est fier de son rôle de professeur et des succès de son élève. Il le renvoie à Joseph avec un « bulletin » : « sain et sauf et bon garçon. »<sup>9</sup>

x x x

Papineau revient à Montréal le 22 novembre. Le même jour Joseph accourt à sa maison pour le saluer mais, comme il faut s'y attendre, le populaire homme politique n'est pas seul. « Je l'ai trouvé en compagnie de la moitié des citoyens les plus respectables de cette place, » écrit-il à Humberston.<sup>10</sup> Papineau fait le récit de son voyage et de ses démarches auprès du gouvernement de Londres et n'oublie pas de mentionner les amabilités de Humberston.

Le dimanche, Joseph prend au sérieux son titre de gardien. Struthers et lui quittent la maison en même temps pour se rendre à la messe. Struthers laissera son compagnon à la Place d'Armes pour s'acheminer vers la rue St-Pierre. Joseph après quelques minutes de marche, arrivera à l'église Notre-Dame dont il aperçoit facilement de la porte de son magasin, le mur arrondi de la sacristie. C'est une église qui ressemble à celles qu'on voit encore dans le bas du fleuve ou sur l'île d'Orléans. Elle est beaucoup plus ancienne que celle que fréquente Struthers, ayant été construite en 1672. En cette année 1823, elle ne suffit plus au culte et on parle de construire une cathédrale digne des quelque quinze mille habitants de la ville, une cathédrale qui sera la plus belle d'Amérique. Cette nouvelle église permettra, une fois l'ancienne démolie, de faire courir la rue Notre-Dame sans entraves de l'est à l'ouest, le bâtiment actuel, orienté vers l'ouest, occupant toute l'assiette de cette rue. Un comité des marguilliers a même été formé pour prendre charge de cette construction et Joseph, ainsi que plusieurs autres paroissiens influents sont priés d'en faire partie.<sup>11</sup>

Cette invitation faite à Joseph à participer aux événements religieux de sa ville est suivie d'une promotion dans sa modeste carrière militaire. Le 5 octobre 1823 il se voit décerner le grade de capitaine de la division de milice de la Pointe-Claire.<sup>12</sup>

Tout ceci est bien flatteur pour Joseph qui s'élève de plus en plus dans cette société où il est arrivé quelques années plus tôt, sans ressources personnelles. Plusieurs marchands le craignent, un grand nombre l'estiment, et certains doivent céder à ses insistances. Il peut être bref et piquant, il n'est jamais méchant. Ceci est peut-être dû aux difficultés qu'il a été obligé de vaincre lui-même, n'ayant eu que très peu d'instruction et ayant été obligé de travailler, dès le début, dans une langue étrangère. Il dit toujours ce qu'il pense, sans rhétorique. Cela pourra à l'occasion blesser ses compatriotes. Aussi plusieurs marchands, en retard dans leurs paiements et invités à passer à son bureau pour s'expliquer, refusent carrément de se présenter devant lui tant ils redoutent ses colères. Certains, plus téméraires, en ressortent en pleurant. Pour lui, une promesse est sacrée : lorsqu'arrive le jour de l'échéance, ni les mauvais chemins, ni le fleuve gelé, ni la maladie ne doivent empêcher le débiteur de venir porter ses louis sur sa table. Il écrit au marchand D.-S. Limoges : « Nous avons reçue votre lettre du 13 cour<sup>t</sup> nous donnant un long détaillé des temps et climats & depuis et avant Noel &c. Vous pouviez vous exenter ce trouble vue que nous avons eue les même temp et pas plus de glace ou neige que vous, mais le sujet est des remise de votre part donc vous deviez nous faire en Décembre, et s'il ne vous étois pas convenable de nous remettre une partie tant petite qu'elle aurois été, cela nous aurois plus satisfait que votre lettre si longe sans argent. »<sup>13</sup>

Avec les marchands anglais, du pays ou d'Europe, cette rigueur n'est pas mal acceptée. On respecte cet homme qui a une grande valeur personnelle et qui parle toujours avec franchise et fermeté. A un marchand du Dumfrieshire qui ne prise pas le montant élevé des commissions qui lui sont chargées par Robertson & Masson, Joseph lui rétorque : « Regardez plutôt les ventes qui sont faites que les commissions chargées ! » Ce marchand s'empresse de lui donner raison et fait allusion à cette observation si juste en la qualifiant de "fast one" et lui promet tout son encouragement : « Non seulement j'ai l'intention de vous continuer mes envois, mais je vais

recommander votre Maison à tous ceux que je verrai. » Ayant débuté sa lettre par le conventionnel "Gentlemen", il la signe après avoir dit : « Permettez-moi de terminer par l'appellation amicale 'Dear Sir'. »<sup>14</sup>

La fin d'une année ou le début d'une nouvelle marque toujours pour Joseph une occasion de se recueillir, de réfléchir sur ce qui a été accompli et de penser à ce qu'il faudra faire à l'avenir pour améliorer la conduite des affaires. Le stock des marchandises est alors généralement très bas, le commerce local presque inactif. C'est aussi le moment de préparer les commandes du printemps et, très souvent, de boucler ses valises et sauter dans la diligence pour aller prendre le bateau soit à New York, soit à Halifax via les routes les mieux recommandées des États-Unis.

De nouveau, au commencement de cette année 1824, Joseph ne juge pas nécessaire de faire ce voyage. Ses vues sur le commerce ne rencontrent pas encore celles de son associé et la perspective de se rendre si loin pour en discuter sans succès ne lui plaît aucunement.

C'est à sa plume, qu'il regrette de si mal manier, qu'il confie la tâche d'exprimer ce qu'il ressent.

Il y a d'abord cette affaire de potasse. Le printemps précédent et d'après les instructions que Hugh lui a données, Joseph a acheté de Dumouchel et de J.-B. Maçon quatre cents barils de potasse au prix d'environ 38/. Voilà qu'en juin Hugh lui interdit d'exporter cette marchandise. Il a alors fallu vendre tous ces barils au plus tôt, localement et à perte. Or, à l'automne le prix du marché commandait 40/ et à Liverpool Humberston était confiant de vendre chaque baril à 44/, cette denrée étant alors en grande demande. Voilà bien de quoi se plaindre, mais le mal est maintenant irréparable.

La commande qu'il insère maintenant dans sa lettre inclut des marchandises de Manchester. Si elle doit être coupée, comme c'est si souvent le cas, qu'une proportion au moins de chaque article lui soit expédiée afin qu'il dispose d'une certaine variété ! De plus, c'est Hugh lui-même qui devrait aller à Manchester faire ces achats, ce qui ne devrait pas lui prendre plus de cinq ou six jours : il est tellement important de bien acheter et de choisir judicieusement. « Nous vous l'avons dit si souvent », ne peut-il s'empêcher d'ajouter, « que nous en sommes fatigués. » De plus, les envois devraient être

répartis sur trois bateaux différents à plusieurs mois d'intervalle : une valeur d'environ £10,000 au printemps, d'à peu près £2,500 en juin, surtout des lainages, et de £3,000 à £4,000 à l'automne, moitié lainages, moitié eoton pour être vendus au cours de l'hiver et du printemps suivant; tout au moins, une proportion de cette marchandise devrait être exportée, « mais », ajoute-t-il, pour marquer son point, « nous vous avons parlé si fréquemment de ce sujet qu'il est inutile d'en dire plus long. »<sup>15</sup>

Cette correspondance entre les deux associés est assez souvent personnelle, presque toujours commerciale, généralement mixte. Dans le premier cas, on écrit à la première personne, on se dit réciproquement "Dear Masson", "My dear Sir", et on adresse la lettre à la personne même; dans le second on emploie la première personne du pluriel et chaque lettre, adressée à la maison de commerce, commence par "Dear Sirs". S'il faut mentionner quelqu'un de la maison, même si c'est le signataire, on dit, dans une lettre de Glasgow : "Our H.R. . . .", dans une lettre de Montréal : "Our J.M. . . ." Si le sujet est mixte, le début est officiel, entremêlé de chiffres, de reproches, d'exigences et, en post-scriptum on s'informe de la santé de chaque famille, on se remercie des envois de pommes, d'oranges, de sucre du pays, de tricots. Chacun se salue. Jamais on n'oublie Sophie, ni Catherine ni les enfants; ni Margaret, ni Martha ni les enfants. Il fallait bien à cette époque comprimer dans ces lettres tout ce qu'on ressentait depuis des mois, de bon et de mauvais, même si le tout formait une mosaïque aux pierres disparates.

Joseph ne refuse jamais de rendre service à ses amis. Charles Langevin,<sup>16</sup> de Québec, avec lequel il est de plus en plus en communication, et Charles-Séraphin Rodier, riche et jeune marchand de Montréal, se rendent en Angleterre. Joseph les recommande à Humberston et à plusieurs autres de ses amis en Angleterre et en Écosse.<sup>17</sup> Humberston reçoit les deux visiteurs à Liverpool, un dimanche matin et les accompagne à l'église catholique de l'endroit après quoi il leur sert un repas chez lui et les conduit ensuite jusqu'à la diligence qui les transportera à Glasgow en vingt-quatre heures, où ils doivent passer une dizaine de jours.<sup>18</sup> C'est la première fois que Langevin rencontre Hugh. Il est extrêmement bien accueilli. Hugh le présente lui-même à nombre de marchands de l'endroit qui acceptent de lui

accorder un crédit illimité. « La manière dont ce monsieur se prête à m'être utile », écrit-il à Joseph, « me confirme dans ce que je concevais ci-devant que votre recommandation pouvait tout. »<sup>19</sup>

Malheureusement les affaires conclues par Langevin en Écosse ne plaisent pas trop à Hugh. Il espérait que Langevin acheminerait toutes ses transactions par W. & H. Robertson & Co. Au lieu de cela Langevin traite directement avec les marchands de Glasgow afin d'éviter de payer une commission à un intermédiaire. Quelle ingratitude, se dit Hugh. N'est-ce pas grâce à lui si Langevin a pu obtenir du crédit en Écosse ? « Je vous laisse le soin de tirer vos propres conclusions d'une telle conduite », se plaint-il dans une lettre qu'il écrit à Montréal.<sup>20</sup>

Capable de ruminer ses tracasseries pendant des années s'il le faut, et cela ne peut que l'aigrir, Joseph laisse aller un peu de vapeur quand la pression est trop forte. Lorsqu'en 1817 Hugh et lui-même avaient réglé certains comptes communs, un tiers des mauvaises créances de la société avaient été passées à Joseph alors qu'il ne retirait qu'un huitième des profits. Il n'avait pas alors osé s'objecter à cette répartition qu'il croyait injuste, mais il ne l'avait pas oubliée. Il espérait toujours que Hugh se rendrait compte de lui-même des efforts à faire pour réaliser des profits convenables. Dans une première lettre qu'il écrit à Hugh sur ce sujet et dont la réponse est perdue, Joseph, ce qui est rare, est amené à parler de sa vie personnelle. Bien qu'il ait beaucoup d'amis, assure-t-il, il sort très peu, il n'en a plus le temps. Toutes ses soirées il les passe au magasin et cela, prend-il la peine de préciser, fait bien trois cent cinquante soirées par année. Mais l'ouvrage ne l'effraie pas. Il est prêt à continuer ainsi jusqu'à ce qu'il puisse réussir encore mieux, ce qui peut prendre bien du temps.<sup>21</sup>

x x x

La Banque de Montréal a à peine sept ans d'existence. C'est un intermédiaire utile aux opérations commerciales, auquel Joseph a confiance. Il en achète quelques actions au nom de la société. Qu'en pensera son associé ? Hugh heureusement l'approuve mais lui recommande d'être prudent et de ne plus investir d'argent de cette façon.<sup>22</sup>

Il est difficile de traiter avec tant de marchands de Montréal et des autres grands centres du Bas-Canada sans se mêler, même

indirectement, aux campagnes politiques. Dans le comté York se présente (James ?) Brown, « attaché à la bonne cause ». Jacques Viger, comme J. Labrie, de St-Eustache, s'adressent à Joseph pour qu'il appuie et fasse appuyer ce candidat par ses parents et amis de St-Eustache. A St-Benoit, Dumouchel ne peut se tenir loin de ces luttes. « Je me suis livré depuis 6 jours à l'élection », écrit-il à Joseph. « Je n'ai jamais été si patriote et malgré cela nous sommes boucoup en arrière, mais j'ay nous recommansons. Les votes sont comme suit : Simpson 697, Dumont 590, Panet 309, et il nous faut monté le dernier en avant. Il est tombé entre les mains des bonnait bleu. Il faut qu'il réussisse. »<sup>23</sup> (sic)

Le coût du transport des marchandises pour la maison de Montréal est assez élevé. Les deux associés ont eu souvent l'occasion d'en parler. La possibilité d'acquérir des intérêts dans un bateau est envisagée. Une première rencontre entre un capitaine Allan et eux n'a donné aucun résultat. Voici maintenant que Joseph fait la connaissance d'un capitaine Neill, de Greenock, Écosse, maître du ROBERT; il lui fait part de son projet de construire un bateau qui voyagerait du St-Laurent à la Clyde. Justement le capitaine Neill, peu satisfait du tonnage du ROBERT, 170 tonnes, avait entamé des pourparlers avec un nommé Bell, de Québec, pour lancer un brig de 300 tonnes. Joseph accepte immédiatement d'en assumer la moitié et même les deux-tiers du coût. Il en parle à Hugh en lui faisant valoir que le déboursé ne serait pas plus élevé que £10 la tonne. Il représente le capitaine Neill comme un homme intelligent, habile et économe. Le transport maritime semble être un commerce profitable si l'on considère que le ROBERT, avec son faible tonnage, rapporte £1,290 sterling par année. Le nouveau bateau serait construit au Canada et, d'après ses calculs, Joseph prévoit qu'un tiers de son coût serait défrayé dès le premier voyage. Il recommande donc à Hugh de prendre la moitié du coût à sa charge. Il n'y a là aucun risque, au contraire, l'année prochaine il y aura peut-être lieu de construire un second bateau pour le commerce avec Liverpool.<sup>24</sup>

Dès le retour du capitaine en Écosse, Hugh le rencontre pour causer de ce projet. Le capitaine a eu connaissance qu'un bateau de 290 tonnes est sur le point d'être lancé à Greenock. Son coût est peut-être plus élevé que s'il eut été construit au Canada, mais il pour-

rait entrer en service dès le printemps. Le capitaine Neill l'achèterait en son nom et prendrait une part, deux autres parts étant attribuées à des personnes de Glasgow (dont McAuslin, un riche ami de Hugh) et de Greenock, et la quatrième part reviendrait à Hugh et Joseph. Il en coûterait £5,000. Le capitaine Neill serait en charge du bateau à Greenock et Joseph à Montréal. Hugh aurait préféré prendre une part plus grande, « mais », raisonne-t-il, « comme c'est quelque chose de nouveau pour nous, peut-être est-ce assez pour le moment. »<sup>26</sup> Ce projet est mis à exécution. Les nouveaux propriétaires fixent la date du premier voyage au 1er avril 1825.<sup>26</sup>

Reste à baptiser ce brig. Tous sont d'accord pour suivre la tradition et lui donner un nom féminin. Comme c'est Joseph qui a joué la part la plus importante dans cet achat on choisit le nom de son épouse et dorénavant la SOPHIE visitera les grands ports d'Amérique, d'Angleterre et d'Écosse.<sup>27</sup> Son premier voyage de Greenock à Montréal est très long : il dure quarante-trois jours.<sup>28</sup> Son voyage de retour n'est pas plus heureux : un remorqueur la frappe par accident, fracassant la chaloupe de sauvetage; un peu plus tard une ancre reste accrochée au fond du fleuve. Partie de Montréal le 15 juin et de Québec le 24, elle n'arrive à son port d'attache que trente-sept jours plus tard.

Hugh a bien hâte de connaître l'opinion de Joseph sur ce beau voilier tout neuf qui porte le nom de son épouse. Pour Joseph, ce n'est pas autre chose qu'un bateau qui transporte des marchandises pour le compte de sa maison, marchandises qu'il devra vendre à profit, et qui requiert une cargaison de choix pour retraverser l'océan avec profit additionnel. Il calcule déjà ce qu'il rapportera la première année : « La SOPHIE devrait nous donner £2,000 sterling cette année . . . » Il est même si emballé, non sur sa belle ligne, la hauteur de ses mats ou la superficie de ses voiles, qu'il se déclare en faveur de ce second bateau qui pourrait mouiller à Liverpool. Il est sûr que Humberston, Rodier et d'autres se joindraient sûrement à la Société dans cette nouvelle entreprise, et cette fois-ci le bateau serait construit au Bas-Canada.<sup>29</sup>

Hugh prise bien cette lettre mais il est déçu qu'elle soit si incomplète : « Vous ne dites même pas si la SOPHIE vous plait ! »<sup>30</sup>

Un quart d'intérêt dans la SOPHIE ne semble pas suffisant en effet. Hugh approche Humberston qui se déclare prêt à souscrire une part avec lui et Joseph dans un nouveau bateau qui transporterait le cargo de Liverpool à Québec et à Montréal. Humberston se charge même de trouver les matériaux nécessaires.<sup>31</sup> Hugh est d'accord et s'en remet entièrement à Humberston auquel il suggère d'écrire tous les détails de ce projet à la maison de Montréal pour que Joseph surveille attentivement la mise en chantier.<sup>32</sup>

La construction de ce second bateau n'aura pas lieu au Bas-Canada et sera d'ailleurs remise à un peu plus tard. Sur les entrefaites, la SOPHIE est revenue en Écosse et ses propriétaires songent à redistribuer les parts. Hugh et Joseph demandent les 7/16, sinon une moitié. Ce bateau plaît énormément à Hugh qui en fait de grands éloges : « La SOPHIE passe pour un des plus beaux brigs qui entrent à Greenock. »<sup>33</sup> Mais la troisième traversée n'est pas plus heureuse que les autres : après vingt-huit jours de voyage en mer (elle arrive à Québec le 20 septembre), ce qui est déjà très beau, l'équipage met pied à terre en transportant un malade, James McLaren, âgé de 17 ans, apprenti à bord, et frappé du typhus. Ce jeune homme meurt à l'hôpital général de Montréal.<sup>34</sup>

Enhardi par ses placements dans un bateau et dans une banque, Joseph se risque dans l'immeuble. Les murailles qui faisaient de Montréal une ville fortifiée et qui avaient été élevées sous le régime français, ont maintenant été rasées et font place à de nouvelles rues, à des magasins, à des maisons. L'ancienne citadelle, bâtie sur une modeste élévation, là où se trouvent maintenant les terrains et une bâtisse de l'Hôtel de Ville (ancien Hôtel Viger), a été jetée à terre et les lots subdivisés. Joseph en achète quelques-uns pour lui-même, première de ses spéculations immobilières.<sup>35</sup>

Il se pourrait aussi qu'il ait eu les yeux sur la Seigneurie de Saint-Marc qui est offerte en vente par J.-A.-L. de Bellefeuille qui en donne à Joseph, à sa demande, tout le détail des revenus, sachant qu'une personne 'inconnue' a l'intention de l'acheter.<sup>36</sup>

Joseph avait donc accumulé un peu d'argent pour songer ainsi à l'investir dans des propriétés foncières. De son côté, Struthers Strang ne pouvait pas en faire autant. Mai arrive et rien de définitif n'est réglé au sujet de son salaire, non plus que pour le prix de sa

pension chez son patron.<sup>37</sup> Ceci ne semble pas trop inquiéter Struthers qui a déjà emprunté de la Société une somme de £65. Hugh est surpris de ce sans-gêne : « Nous trouvons que ce montant est beaucoup plus élevé que celui dont un jeune homme comme lui pourrait avoir besoin. » Mieux vaudra en reparler dans quelques mois lorsque Joseph viendra en Écosse.<sup>38</sup> En effet celui-ci n'y est pas allé depuis au-delà de cinq ans. Dans l'intérêt de la Société il faudrait, selon Hugh, qu'il fasse ce voyage au moins tous les trois ou quatre ans et, cette fois-ci, pourquoi ne viendrait-il pas avec son épouse ? Elle pourrait même le devancer et faire le voyage à bord de la SOPHIE avec le capitaine Neill !<sup>39</sup>

Ce voyage, continue-t-il, ferait beaucoup de bien à Sophie qui vient de perdre son père.<sup>40</sup> Son fils, Wilfrid, a maintenant six ans et la seule fille qu'il lui reste, Marie, aura un an le 15 juillet. Catherine, la soeur de Joseph, pourrait prendre soin de ces deux enfants. Wilfrid doit justement entrer en pension chez une dame Brooks où il apprendra à lire, écrire et compter pour la somme de £1.2.6 sans oublier le bois de corde de l'institutrice qui coûtera 7 shillings six deniers.<sup>41</sup>

Mais Sophie est déjà enceinte de cinq mois et n'ose pas faire le voyage. Joseph s'embarque à New York le 30 ou 31 décembre 1825 pour l'Europe. Heureusement il compte plusieurs amis et connaissances à bord du YORK : William Graham, ancien associé de Humberston,<sup>42</sup> C.-S. Rodier, importateur de marchandises des Indes Orientales et britanniques, H.D. Sharp, son agent à New York et François-Antoine LaRocque, dont il sera plus longuement question plus tard.

Le but de sa visite c'est nécessairement de faire des achats, mais aussi de discuter de la construction d'un nouveau bateau et enfin d'essayer d'améliorer le mode d'envoi des marchandises au Canada, toujours tardif et incomplet. « Voir nos voisins constamment bien approvisionnés lorsque la demande est grande et les ventes rapides, recevoir nos marchandises après le bazar, c'est-à-dire quand tous les bons acheteurs sont bien pourvus, c'est ce qui a été notre cas la saison dernière. » Le désappointement que ne cesse de ressentir Joseph est si grand qu'il avait même songé à reporter la date de son voyage à l'année suivante ou même à plus tard encore : « Notre monsieur M. va rester cloué ici tout l'hiver prochain à cause de votre

mode d'expédition », s'était-il plaint dans une lettre écrite avant son départ qu'il terminait en disant : « Quant à la construction d'un bateau pour Liverpool, n'en parlons plus jusqu'à ce que notre J.M. vous rende visite ce qui n'aura pas lieu avant trois ans. »<sup>43</sup> Mais tout ceci n'est que de la mauvaise humeur passagère.

Le YORK mouille à Liverpool le 27 janvier 1826 et Joseph consacre toute cette journée à Humberston. L'amitié qui existe déjà entre eux est profonde. Au Canada, Joseph n'a ménagé aucune recommandation en faveur du marchand de Liverpool. Il a même promis à son ami Barrett de se tenir personnellement responsable de Humberston, s'il veut lui confier ses envois.<sup>44</sup> Il se propose bien de présenter Humberston à Hugh (ils ne se connaissent que par correspondance jusqu'ici) lorsqu'il descendra de Glasgow à Liverpool avec ce dernier, en février.<sup>45</sup>

Le lendemain, Joseph part pour Glasgow<sup>46</sup> où il se retire sans doute chez son associé pendant quelques jours avant d'entreprendre sa visite des marchands dans les grandes villes du pays. Durant son absence c'est Struthers qui prend charge de la maison de Montréal. Il n'a que très peu à faire vu que c'est l'hiver. Son principal devoir sera de tenir Joseph au courant des quelques ventes effectuées, des rentrées d'argent et surtout de lui donner des nouvelles de Sophie et des enfants. Sophie est grosse et craint fort de donner naissance à son bébé avant le retour de son mari. Encore peu habituée à ces voyages qui la privent de son compagnon dans des périodes aussi difficiles pour elle, elle supporte mal son absence. N'ayant pas encore reçu de ses nouvelles le quinze janvier, elle lui adresse une lettre qui le suivra sur l'océan. Il est clair qu'elle est influencée par les récits des voyageurs du temps : les accidents de la route sont fréquents, les tempêtes en mer également; la maladie, le froid; aucun luxe, aucun repos, au contraire beaucoup d'anxiété. Il n'y avait pas encore de croisières pour riches touristes : il fallait bien être obligé de voyager pour accepter de subir les inconvénients d'un déplacement. C'est dans cette perspective que Sophie s'exprime : « La seule chose qu'on puisse faire pour les voyageurs, c'est de prier Dieu pour eux, afin qu'il leur donne la force et le courage de souffrir avec patience et résignation tout ce qui lui plaira d'envoyer, soit maladie ou tempête, et peut-être les deux fléaux ensemble. »<sup>47</sup>

Le voyageur lui-même n'est pas moins inquiet. Sur le point de s'embarquer à bord du CORINTHIAN pour revenir au Canada, les dangers de la traversée hantent sa pensée. Qu'advierait-il s'il faisait naufrage ? Il laisse donc des directives courtes et précises à Hugh : « Il ne serait peut-être pas mal à propos de suggérer, au cas où quelque chose m'arriverait et si je ne me rendais pas jusqu'à Montréal, qu'il vous serait absolument nécessaire d'y aller pour clore nos affaires . . . car je doute que rien de bon n'y pourrait être accompli sauf par des personnes qui s'y entendent très bien au commerce du pays actuellement, à moins que vous n'y restiez vous-même. Mais cependant, avec la grâce de Dieu, j'espère être à Montréal le 28 avril. »<sup>48</sup>

Le retour a lieu sans incident et la Providence permet à Joseph d'atteindre Montréal à la date prévue après trente-cinq jours de vents favorables.<sup>49</sup> Sophie lui présente un fils six jours après.<sup>50</sup> A Glasgow, même joie pour Hugh qui, la veille de cette naissance, est devenu père d'un premier garçon.<sup>51</sup>

L'avenir semble souriant à Joseph : riche de deux fils, il entrevoit la relève éventuelle dont Hugh lui a déjà parlé. Leurs fils pourront les remplacer un jour et jouir des efforts qu'ils ont faits pour eux. Le monde financier vient aussi le combler : à sa grande satisfaction il est élu administrateur de la Banque de Montréal. Hugh est mis au courant de cette nomination et s'empresse de féliciter le jeune homme que, dix ans plus tôt, il engageait comme clerc. « Si vos mérites sont ainsi reconnus », lui écrit-il, « c'est que vous vous êtes beaucoup dépensé et que vous avez donné à votre maison de Montréal une réputation méritée d'honorabilité et de solidité » . . . (aux dépens malheureusement de sa santé). Il lui reproche de travailler, comme toujours, en véritable esclave; il en a eu des échos par le capitaine Neill qui, en maintes circonstances a eu l'occasion de le voir à l'oeuvre au cours du printemps. Il ne peut donc s'empêcher de le désapprouver : « Le fardeau des affaires est assez lourd pour la tête, il n'est donc pas nécessaire de travailler des mains comme un porte-faix. Plutôt que d'en agir ainsi, vous devriez vous procurer d'autre aide et ne pas laisser votre esprit naturellement actif vous entraîner à des efforts que la résistance de votre corps ne peut supporter. J'espère que vous suivrez mes conseils. » D'autant plus que

Struthers est là pour l'aider, ainsi que son frère Andrew, qui est probablement arrivé à Montréal en même temps que Joseph.<sup>52</sup>

Les efforts de Joseph ont, en effet, porté fruit. Le résultat de 1826 est très favorable. Il est évident que les affaires roulent et Hugh en est émerveillé : « Si quelqu'un nous avait dit il y a deux mois, que nos fonds seraient aussi abondants qu'aujourd'hui, nous ne l'aurions pas cru. Soyons-en reconnaissants. »<sup>53</sup>

Joseph lui-même déclare à Humberston : « Nous devons avouer que nous n'avons jamais mieux réussi que cette année. Nous avons vendu nos marchandises à meilleur profit et nous avons été bien payés. Nous n'avons jamais disposé d'autant d'argent que cette année. »<sup>54</sup>

Malgré cette ère de prospérité, Joseph redoute que son associé de Glasgow n'ait des reproches à lui faire, ne serait-ce que pour des peccadilles. Il prend donc les devants : « Nous craignons que vous vous plaigniez de nos trop nombreuses lettres et que parfois nous vous imposions des dépenses d'affranchissement pour trop peu de nouvelles ou sans nécessité, mais la plupart de nos lettres contiennent suffisamment de remises pour payer cette dépense . . . »<sup>55</sup>

Il faut ajouter que les achats n'ont jamais été faits sur une si grande échelle.<sup>56</sup> Le magasin, trop exigü et ne suffisant plus aux affaires considérables qui s'y transigent, a dû être agrandi. Joseph en a construit un nouveau sur un lot qu'il a acheté<sup>57</sup> tout à côté, séparé de la propriété de J.-R. Rolland par un mur de brique construit par John Redpath.<sup>58</sup> Un nommé Blacklock, de Williamstown, a effectué les réparations qui s'imposaient aux bâtiments existants et a aussi construit de nouvelles écuries.<sup>59</sup>

Andrew Strang, le nouvel employé, comme Struthers son frère a dû le faire lors de son arrivée au pays, doit aussi apprendre le français. Il est confié à J.-J. Girouard, de St-Benoît, qui le loge, le lave et l'instruit dans cette seconde langue, le tout pour cinq livres, durant trois mois de labeur de part et d'autre.<sup>60</sup> L'élève revient à Montréal prendre sa part des ventes du printemps.

## NOTES (Ch. IV)

1. J.M. à H.R. 12.1.23 Succ. Il ne pourra être question de James : celui-ci meurt le 18 juin.
2. H.R. à J.M. 6.2.23 Succ.
3. Will. Burgess à J.M. 25.3.23 Succ.
4. J.M. à J.B. Maçon, Amherstburg, 26.3.23 Succ.
5. J.M. à H.R. 25.5.23 Succ.
6. J.M. à H.R. 20.6.23 Succ.
7. H.R. à J.M. 7.4.23 Succ.
8. H.R. à J.M. 29.7.23 Succ.
9. J.B. Dumouchel à J.M. 5.5.24 Succ.
10. J.M. à C.H. 13.12.23 Succ.
11. R.D.A.G., F.N.-D., boîte 23, chemise 24, 3.9.23
12. Archives privées de Léon Masson.
13. J.M. à D.S. Limoges, 19.1.27 Succ.
14. John Halliday à R.M. 6.12.23 Succ.
15. J.M. à H.R. 12.1.24 Succ.
16. Après avoir fait affaires seul pendant quelque temps, Charles Langevin s'adjoint Charles Turgeon et forme la société Langevin & Turgeon le 1er mai 1821. C'est une maison qui vend à commission. Ayant offert ses services à la maison Robertson Masson le 29 mai 1821, elle obtiendra sa clientèle et, sous différents noms, Charles Langevin agira comme agent de Joseph, à Québec, tout en poursuivant son propre commerce, jusqu'au moment où il se joindra à Joseph et à Hugh, et à quelques autres pour former une société encore plus importante.
17. J.M. à divers, 17.12.23 Succ.
18. C.H. à J.M. 26.1.24 Succ.
19. C.L. à J.M. 27.1.24 Succ.
20. H.R. à J.M. 10.8.24 Succ.
21. J.M. à H.R. 9.5.24 Succ.
22. H.R. à J.M. 4.6.24 Succ.
23. J.B. Dumouchel à J.M. 9.8.24 Succ.
24. J.M. à H.R. 15.11.24 Succ.
25. H.R. à J.M. 30.12.24 Succ.
26. H.R. à J.M. 12.1.25 Succ.
27. H.R. à J.M. 28.2.25 Succ.
28. J.M. à George Ross 24.5.25 Succ.
29. J.M. à H.R. 18.5.25 Succ.
30. H.R. à J.M. 6.7.25 Succ.
31. C.H. à J.M. 11.7.25 et à H.R. 12.7.25 Succ.
32. H.R. à C.H. 14.7.25 Succ.
33. H.R. à J.M. 9.9.25 Succ.
34. Notes de J.M. 24.10.25 Succ.
35. R.H.C.F. vol. III, No. 4, p. 512.
36. J.A.L. de Bellefeuille à J.M. 3.2.25 Succ.
37. Durant les cinq premières années il recevra au-delà de £200 par année, en plus d'être logé, nourri, blanchi. (J.M. à H.R. 13.5.31 Succ.)
38. H.R. à J.M. 5.5.25 Succ.
39. H.R. à J.M. 25.5.25 Succ.
40. Décédé le 19 mars 1825, à l'âge de 67 ans. Au nombre des personnes présentes à ses funérailles se trouve Frs.-Ant. LaRocque, futur associé de Joseph et de Hugh.
41. Compte de Mme Brooks à J.M. 15.11.25 Succ.
42. Il s'en est séparé en 1823. Cf. lettre de C.H. à J.M. 24.9.23 Succ.

43. J.M. à H.R. 17.9.25 Succ.
44. C.H. à J.M. 15.2.25 Succ.
45. C.H. à J.M. 17.2.26 Succ.
46. C.H. à R.M. 8.2.26 Succ.
47. Sophie Masson à J.M. 15.1.26 Succ.
48. J.M. à H.R. 22.3.26 Succ.
49. R.M. à Langevin & Co. 4.5.26 Succ.
50. Edouard, futur conseiller législatif, et fondateur de Ste-Marguerite du lac Masson.
51. H.R. à J.M. 4.5.26 Succ.
52. H.R. à J.M. 15.8.26 Succ.
53. H.R. à J.M. 21.8.26 Succ.
54. R.M. à C.H. 16.9.26 Succ. ("Letter Book")
55. J.M. à H.R. 30.8.26 Succ.
56. H.R. à J.M. 28.10.26 Succ.
57. H.R. à J.M. 12.4.26 Succ.
58. Compte de John Redpath à J.M. 9.12.24 Succ.
59. R.M. à Blacklock 30.9.24 Succ.
60. Compte de J.J. Girouard à Andrew Strang, 28.4.27.

## Chapitre V

1827-1828

Depuis près de six ans Joseph fait affaires avec la maison Langevin, de Québec. Charles et son frère Jean se sont associés en mai 1823 sous le nom de Langevin & Co. Auparavant, Charles faisait affaires seul jusqu'au moment où Charles Turgeon s'était joint à lui pour former la société Langevin & Turgeon le 1er mai 1821. Cette première société n'avait duré que deux ans.<sup>1</sup>

En 1827, la maison est en fâcheuse posture et doit aviser tous ses créanciers qu'à partir du 3 février elle suspendra ses paiements. De tous les marchands en gros qui l'approvisionnent c'est la maison Robertson Masson qui est la plus affectée par cette décision, une somme de plus de £1,000 lui étant due, soit le huitième des dettes totales de la maison de Québec. Un des moindres créanciers est F.-A. LaRocque. Joseph, Hugh, LaRocque et C. Langevin auront donc à négocier ensemble durant de longs mois pour sauvegarder leurs propres intérêts. Les circonstances les replaceront encore sous peu en un tête-à-tête beaucoup plus circonscrit.

Joseph, qui estime beaucoup Langevin, l'aidera de son mieux à traverser cette pénible épreuve et ses efforts font foi de la sincère amitié qu'il ressentait pour ce malheureux marchand. Ces sentiments sont réciproques. Tous deux se respectent. C'est dans une situation semblable que l'amitié est éprouvée et Langevin s'aperçoit vite qu'il peut compter sur son ami. Joseph lui écrit : « Nous savons tous qu'en période prospère nous avons une multitude d'amis et qu'en cas de besoin ou au moment d'un désastre il n'y en a plus. »<sup>2</sup> Il ne lui crée donc aucun embarras et son attitude conciliante influence favorablement tous les autres créanciers à l'exception de LaRocque qui, pour une raison inconnue, exige le parfait remboursement de ce qui lui est dû.<sup>3</sup> Son intransigeance d'aujourd'hui ne manquera pas de le gêner dans quelques années à peine.

Cette mésaventure se terminera honorablement pour les Langevin qui rembourseront leurs créanciers par versements périodiques et jusqu'à concurrence de la somme arrêtée avec chacun d'entre eux. (En 1835 il ne restera plus qu'un solde d'environ £1,000).<sup>4</sup> Leur maison s'occupera de liquider les marchandises qu'elle détient encore et de percevoir les comptes en souffrance. A l'avenir elle se contentera d'acheter de quelques fournisseurs seulement les articles les plus en demande et de les revendre sur remise immédiate.

Dès le printemps les navires partis d'Europe remontent le fleuve et leurs grandes voiles blanches offrent un spectacle que les québécois goûtent fort. Les capitaines sont tous anxieux de voir le vent les pousser au port où déjà les marchands et leurs employés s'affairent pour hâter le déchargement et le dédouanement. Le premier qui pourra effectuer des ventes aura la grosse part des profits. Encore faut-il que les marchandises qu'il a commandées aient été bien marquées et mises à bord à la dernière minute pour être déchargées les premières. Joseph se plaint souvent que les numéros sur les paquets n'apparaissent que sur le dessus, l'expéditeur ayant négligé de les inscrire sur le côté.<sup>5</sup>

Les bateaux qui ne font pas escale à Québec s'empressent de gagner Montréal où la même fièvre existe. Ce printemps 1827, la quantité de marchandises destinées à Robertson Masson est considérable, trop considérable au gré de Hugh. Joseph ne voit pas cela du même oeil : « J'aurais souhaité qu'elles fussent le double, le triple, à en juger par la manière dont elles se sont vendues cette saison-ci », écrira-t-il plus tard à Hugh. Il déborde d'ardeur surtout depuis qu'il a été réélu administrateur de la Banque de Montréal. Et de quelle façon ! Il la dépeint à Hugh : « Ci-joint je vous donne la liste des actionnaires qualifiés pour cette élection et le nombre de votes. Vous serez sans doute surpris et en même temps enchanté de voir l'appui que j'ai eu : un vote unanime, alors que d'autres bonnes gens n'en ont eu que la moitié. Je vous envoie cette liste pour que vous la montriez à quelques-uns de vos amis. Ils verront comment nous sommes appréciés ici. Au fait, nous passons pour la première maison de la ville. »<sup>6</sup>

« Il est vraiment flatteur de lire votre nom si haut sur la liste des administrateurs; continuez et prospérez ! » lui répond Hugh qui

est sûrement de plus en plus ébahi de voir Joseph réussir de la sorte.<sup>7</sup>

Aussi faut-il être à la page : les occasions de rencontrer les hommes les plus influents de Montréal et du pays sont de plus en plus fréquentes pour Joseph qui ne regarde plus maintenant à la dépense de nouveaux vêtements. Il se commande à Glasgow des pantalons de drap saxon super-fin de couleur brune et un veston de soie rayée, ce qu'il y a de plus fashionable là-bas.<sup>8</sup>

La presse du travail rend nécessaire l'engagement d'un autre employé. « Je vous assure qu'il faut être fait d'une bonne étoffe pour passer au travers de notre ouvrage », écrit Joseph à Hugh; « ne pourriez-vous pas nous trouver un jeune homme qui viendrait ici pour 4 ou 5 ans et qui aurait une belle écriture ? »<sup>9</sup> C'est à se demander s'il n'y en avait pas de compétents ou de disponibles au pays pour qu'il soit toujours fait appel à l'étranger ! Ou peut-être est-ce par déférence pour Hugh et ses nombreux beaux-frères ? Il y a aussi nombre de jeunes écossais qui sont prêts à venir tenter leur chance dans la colonie et Hugh ne doute pas qu'il n'aura aucune misère à satisfaire son associé. Il n'a qu'à lui dire quel salaire il offre et si le jeune homme aura à payer chambre et pension et dès le prochain dégel l'employé voulu s'embarquera pour le Canada. Le salaire d'un bon employé atteignait alors £100, £150 et même plus par année.<sup>10</sup>

La porasse seule exige énormément de travail : achats dans toutes les parties du Bas-Canada et du Haut-Canada, pesée, inspection, livraison, douane, droits, paiements, factures, entrées dans les livres et toute cette correspondance qui s'y rattache ! En 1827 seulement, Robertson Masson expédie pour £31,678 de cette marchandise en Écosse et en Angleterre.<sup>11</sup> Il sera probablement nécessaire et sûrement judicieux de discuter de nouveau de l'achat d'un autre bateau. Humberston, pressenti par Hugh à ce sujet, consent à s'en occuper.<sup>12</sup>

Comme tout se complique lorsque le succès est en vue ! Non seulement il faudrait un nouveau bateau, mais un nouveau magasin serait aussi nécessaire. Les propriétaires de la bâtisse occupée par Robertson Masson ont décidé de vendre. Le prix demandé est £2,000. Joseph leur a offert £1,600, ce qui a été refusé. Il faudra donc soit accepter de payer le prix demandé et ensuite faire effectuer les réparations jugées indispensables, ou quitter les lieux. Déjà l'année précédente Joseph avait pensé à déménager. Il avait même tenté d'acheter

aux enchères la maison McNider sur laquelle il avait misé £3,500. Elle s'était vendue à £3,850.

Avant de prendre une décision, Joseph se met à la recherche de nouveaux locaux : ceux de S. & W. Spragg seront disponibles en octobre. Cet emplacement est à deux portes de la boutique du tailleur Gibb. Il y a aussi les magasins du Nord-Ouest, ou un lot rue St-Paul, au coin de la ruelle St. Dizier, tout à côté de Woolrich, et sur ce lot se trouve une maison avec une façade de quarante pieds sur la rue St-Paul; du côté du fleuve le lot mesure cinquante pieds et il a une profondeur totale de cent-quarante pieds. Le prix demandé est de £2,500. Pour y construire une maison et un magasin convenables il en coûterait £2,000 de plus. Joseph considère que cet emplacement serait idéal, sans doute le meilleur de la ville. L'entrée du magasin serait rue Saint-Paul.

Un autre endroit à considérer serait le carré Dalhousie où Joseph possède les lots numéros 16, 17, 21, 22, 23 et 24. Les lots 16, 17, 23 et 24 seraient suffisants, ayant un front de quatre-vingt-dix pieds sur la rue Notre-Dame et de quatre-vingt-deux pieds sur le carré, sur une profondeur d'environ cent-quarante pieds. Le coût d'érection d'une bâtisse serait d'environ £2,500. Voici donc un site magnifique : le magasin aurait une façade de vingt-quatre pieds rue Notre-Dame sur cent, cent-vingt ou même cent-cinquante pieds de profondeur, une maison, une cour, un jardin, et tout cela dans le meilleur quartier de la ville.<sup>13</sup>

Hugh s'informe auprès de Joseph si ce magasin de la rue St-Paul ferait l'affaire. Le prix en est un peu fort à £4,500. Même objection pour le magasin Spragg. Il y aurait peut-être ce magasin du Nord-Ouest; quant à s'installer aux environs du Nouveau Carré il ne peut en être question : ce local est trop éloigné des principales places d'affaires et du port. En somme l'établissement actuel, rue Notre-Dame, est connu depuis nombre d'années et s'il était possible de rendre la maison plus confortable, il vaudrait mieux rénover l'ancien magasin. C'est ce qui aura lieu, d'ailleurs. La maison continuera d'être habitée par Joseph et sa famille et une nouvelle construction, à l'arrière, servira de comptoir.<sup>14</sup> (Le numéro civique du temps est 88.<sup>15</sup>) A tout événement, Hugh laisse Joseph libre de prendre sa déci-

sion en l'assurant que s'il opte pour l'achat d'une nouvelle bâtisse, le coût pourrait en être chargé à la société.<sup>18</sup>

A tous ces problèmes ne vient heureusement pas s'ajouter celui de faire instruire une grande famille. Le seul des enfants de Joseph qui soit à l'étude est Wilfrid qui a maintenant huit ans. Sa fille n'est âgée que de trois ans et son second fils, Édouard, a à peine un an. Deux autres filles sont mortes en bas âge.

Mais à cause de l'amitié que Joseph porte aux gens avec qui il traite, il se voit souvent entraîné dans des disputes dont il aimerait bien se dispenser. L'affaire Langevin est à peine réglée avec les créanciers que son ami Humberston est attaqué par des concurrents et menacé de perdre la clientèle de Robertson Masson tout aussi bien que celle de W. & H. Robertson.

Lorsque Humberston recevait des magasins en gros des marchandises à être expédiées de Liverpool au Canada, il les entreposait et dès qu'il avait reçu de Hugh Robertson la liste des noms des expéditeurs, il écrivait à ces derniers pour connaître le coût, la quantité et la qualité des marchandises, et aussi pour les prévenir des dates de départ des bateaux afin que la livraison ne fut pas retardée. Il complétait ensuite les connaissements, divisait les marchandises le plus judicieusement possible et voyait à ce qu'elles fussent mises à bord selon un ordre établi pour que leur déchargement fut rapide.

Or on accuse aujourd'hui Humberston de retenir trop longtemps ces marchandises en entrepôt, ce qui devient très coûteux pour les destinataires.

Sur réception de ces rapports, Joseph lui écrit une lettre assez sévère et Humberston en est peiné. Il défend sa position de manière ouverte et courtoise et nul doute qu'il est des plus sincère : « Je regrette que vous pensiez avoir encore raison de me faire des reproches. Je réalise maintenant qu'il y a des gens ici qui font tout en leur pouvoir pour creuser un fossé entre vous et moi dans l'espoir (et sûrement ce doit en être un des plus honnête) qu'ils puissent ensuite s'accaparer d'une partie des dépouilles. » Il admet qu'il a pu y avoir des délais, mais il peut les justifier : « Il est arrivé très souvent que des semaines se soient écoulées entre le moment où les premières marchandises ont été reçues et celui où j'ai eu en main les détails de l'envoi et sans lesquels, évidemment, je ne peux rien faire. Je n'ai

jamais ménagé mes efforts pour protéger vos intérêts et jamais je n'agirai autrement, mais je crois qu'il est très pénible d'être accusé des fautes des autres. »<sup>17</sup>

Cet orage passera, mais d'autres surviendront que Joseph ne pourra plus détourner et qui finiront par ruiner le commerce et la santé de ce pauvre Humberston qui, tout au cours de ses lettres, demeure attachant et réellement fidèle à son ami canadien.

Peut-être que si Joseph n'avait pas alors été malade, il aurait rédigé autrement sa lettre à Humberston, mais depuis deux mois déjà il est au lit. Il lui est absolument impossible de s'asseoir. Immobilisé, il se tracasse. De plus, l'absence ou la rareté de nouvelles de son associé d'Écosse le tourmente. C'est probablement Andrew Strang, qui a pris charge des affaires à Montréal, qui adresse à son beau-frère la lettre de reproches qui suit : « Il est bien regrettable que vous n'écriviez pas à chaque occasion. M. Masson en est tellement tracassé que nous pensons que c'est vraiment une des causes de sa maladie actuelle, car il se sentirait tellement rassuré si on lui confirmait l'acceptation de ses billets ou l'arrivée des bateaux, surtout quand nous faisons des remises aussi importantes que celles de cette année. Il est actuellement très inquiet au sujet du WARNER. Ce bateau est-il perdu ou non ? Et avez-vous reçu nos lettres d'instructions au sujet de ses assurances ? Pendant l'hiver, écrivez-nous donc par chaque bateau, et avec copie, car souvent un bateau arrive sans courrier de votre part, puis deux ou trois autres de même, de sorte que nos voisins reçoivent des nouvelles un mois avant nous. Vous voyez donc la nécessité de nous écrire par chaque bateau. Parfois vous nous référez aux lettres de Humberston. Ce n'est pas ce qui nous intéresse : nous voulons recevoir vos propres lettres. »<sup>18</sup>

Lorsqu'enfin Joseph ressent un peu plus de vigueur il n'a que la force de se traîner jusqu'au bureau pour être présent à une vente très importante qui a lieu le 10 décembre et à laquelle les plus belles des marchandises du magasin sont offertes au public.<sup>19</sup>

Son ami Dumouchel s'inquiète de lui et le reconforte à sa manière : « Comme tu est malade je t'envoie deux couples de perdrix et fait moi dire comment tu te trouve. »<sup>20</sup> Mais Joseph n'a pas la force d'écrire. Dumouchel s'adresse à un des frères Strang : « Donnez-moi des nouvelles de M. Masson car j'en suis inquiète. Tous les

vrais Canadiens perdrait en perdant cette homme las insi ditte lui qui se conserve pour lui, sa famille et ses concitoyens et en particulier pour son vrai ami J. Bte Dumouchel. »<sup>21</sup>

1828. Joseph fait partie du comité chargé de s'enquérir sur le gouvernement civil du Bas-Canada Il siège avec L.-J. Papineau, Félix Souligny, A.-N. Morin et plusieurs autres.<sup>22</sup> D.-B. Viger, Neilson et A. Cuvillier sont choisis pour présenter une requête au Parlement anglais, traitant des griefs de la Province et suggérant le rappel du Gouverneur. Joseph en informe immédiatement Hugh auquel il demande de s'occuper de ces délégués durant leur séjour à l'étranger. Ce départ est décidé à la hâte. Neilson et Viger n'en avisent Cuvillier que quelques heures à l'avance. Cuvillier demande à son ami et voisin, Masson, de prendre soin de sa famille et de son magasin durant son absence. Celui-ci lui remet des lettres de recommandation et lui demande de lui donner au plus tôt des nouvelles de sa mission.<sup>23</sup> Le 22 mars, Cuvillier tient parole : « Notre groupe est arrivé ici (Londres) le 15, mais nous n'avons pas encore vu les ministres qui s'occupent en ce moment d'affaires européennes qui semblent dans un état bien incertain. Nous avons été avisés de bonne source que Lord Dalhousie va être rappelé et qu'il quittera le Gouvernement dès l'ouverture de la navigation. Son successeur n'est pas encore connu, mais l'on croit que ce sera Sir Francis Burton. Nous avons rencontré la plupart des marchands qui ont des intérêts au Canada et ces quelques Canadiens qui se trouvent à Londres; tous nous souhaitent du succès mais qu'ils soient sincères ou non, c'est beaucoup plus que je ne puisse dire. Cependant, s'ils le sont, quelques-uns d'entre eux ont changé d'idée depuis qu'ils sont ici. D'un autre côté, l'opinion publique est carrément en notre faveur, et comme le gouvernement actuel est grandement influencé par l'opinion publique je n'ai aucun doute sur le succès final de notre cause. » Des affaires politiques, il passe aux questions personnelles : « Je vous suis bien reconnaissant de vos bonnes attentions pour mon pauvre magasin que j'ai laissé bien à l'improviste. Je vous saurais gré si vous pouviez y voir en passant et favoriser mes jeunes employés de vos conseils sur tous sujets que vous jugerez utiles pour eux. » C'est son premier voyage à Londres. Il en est enchanté : « J'aime beaucoup l'Angleterre. Londres dépasse toute conception que je m'en étais faite. C'est le centre névralgique du

monde grâce auquel il satisfait tous ses besoins et reçoit tous ses objets de luxe. »<sup>24</sup>

Wilfrid, le fils aîné de Joseph, a maintenant neuf ans. Avant de reprendre ses études, il est examiné sur ses aptitudes par William P. McCrane, qui a bureau rue Saint-Jacques. Le verdict n'est pas très bon : Wilfrid ne lit ni n'écrit très bien. Ses connaissances en mathématiques sont faibles. Son orthographe et sa prononciation anglaises sont mauvaises bien que son écriture soit bonne pour son âge. Il est tout de même prêt à être admis en deuxième année.<sup>25</sup>

La mère de Sophie, Clotilde Girardin Raymond, se remarie le 9 octobre 1828 avec Edm. Henry, en présence de Louis Barbeau, Jean-Moïse Raymond, Paul-Théophile Pinsonault et Jean Burke. Son nouvel époux est lieutenant-colonel de milice, agent de plusieurs seigneuries, dont celle de la Prairie de la Magdeleine, veuf lui-même (d'Eunice Parker). Les relations entre les Raymond et les Masson n'ont pas toujours été des meilleures. Le 20 juin 1835 jugement sera rendu en faveur de Joseph lui accordant £500 avec intérêts au montant de £300 à compter du 19 avril 1825, le tout contre « Edmé Henry et Dame Marie Clotilde Girardin, son épouse. »<sup>26</sup>

Struthers et Andrew Strang ont un autre frère à Glasgow. Celui-ci, John, âgé de trente-et-un ans, n'est pas heureux de son sort et l'attrait du Canada le gagne. Il dispose d'un petit capital, environ £2,000 et s'informe auprès de son beau-frère Hugh si on ne pourrait pas lui trouver un emploi au magasin de Montréal où il pourrait agir comme comptable moyennant un faible salaire durant une année ou deux et en même temps vendre à commission les marchandises qu'il apporterait avec lui. Hugh en souffle un mot à Joseph : « Mais ne vous laissez pas influencer par les liens qui le rattachent à moi. Cependant je dois dire que monsieur S., un bon homme d'affaires, se rendrait très utile en enlevant de vos épaules un gros poids qui, depuis quelque temps déjà, est très lourd. » Un peu gêné d'imposer un troisième membre de la famille de son épouse, il ajoute : « Si vous pensez que vous en avez déjà assez de notre clan, je suis en tout cas tout-à-fait d'avis que vous vous adjoigniez quelqu'un d'aussi bien qualifié que monsieur S. pour vous aider car j'ai bien peur que vous ayez ruiné votre santé en faisant beaucoup plus que vos forces ne vous le permettaient. »<sup>27</sup>

Ce n'est pas la première fois que Hugh réfère à la mauvaise santé de son associé. Le mois précédent, les remises faites à Glasgow ont été décevantes; Hugh, au courant de la longue maladie de Joseph, ne le lui a pas trop amèrement reproché, mais juste assez pour le piquer. Joseph, toujours bien ouvert, n'écarte aucunement sa maladie comme en ayant été la cause : « Votre allusion à mon état de santé au sujet du peu d'argent que je vous ai fait parvenir est bien fondée : je ne manquais pas de fonds mais j'étais incapable alors de bien calculer et j'ai vite découvert mon erreur : en transcrivant mes chiffres, je me suis trompé de £3,000. Il m'aurait été très facile, entre novembre et février, de vous payer entre £6,000 et £8,000 sterling. Ce n'est donc pas un manque d'argent mais plutôt un manque d'attention de ma part (à cause de ma maladie). »<sup>28</sup>

Complètement rétabli, Joseph retrouve toute son énergie. Il fait faire des réparations au magasin,<sup>29</sup> s'occupe de la construction de la nouvelle église Notre-Dame dont il est maintenant le marguillier en chef, et consolide sa position à la Banque de Montréal. Il fait partie du "Committee of Trade", chambre de commerce du temps.

Comme membre du comité de bâtisse de la nouvelle église, il perçoit de ses auxiliaires les sommes nécessaires pour payer les ouvriers. Très souvent la caisse est à sec. Le secrétaire du comité, F.-A. LaRocque, s'adresse alors à lui, à toute heure du jour, pour qu'il soulève le zèle des auxiliaires ou même pour qu'il avance de sa poche les sommes requises, quitte à être remboursé lorsque les donations seront plus nombreuses.<sup>30</sup> On en est rendu à la fin des travaux, de sorte que tous les gens intéressés à la construction brûlent d'enthousiasme et ne refusent pas de faire des sacrifices. Le 28 septembre, Joseph accompagne Jean Bouthillier et Jules Quesnel, membres de la Fabrique, chez Mgr de Québec pour l'inviter à venir consacrer l'église.<sup>31</sup>

Les catholiques n'ont pas été les seuls à avoir été approchés pour contribuer au fonds de construction. Le comité ayant eu besoin d'emprunter de 5 à £10,000, Joseph s'est adressé à Hugh pour qu'il obtienne cette somme de McAuslin ou de quelques autres de ses riches amis : « Si celui qui vous écrit devait se retirer des affaires, il n'hésiterait pas à avancer lui-même cette somme, et il serait très

heureux d'avoir une pareille chance d'investir son capital moyennant une garantie semblable. »<sup>32</sup>

Les souscriptions publiques n'ayant pas rempli les coffres, le comité de bâtisse se résout à s'adresser à la Législature. Bouthillier, LaRocque et Joseph sont choisis pour présenter, à cet effet, une requête à S.E. le Gouverneur en Chef et aux deux branches de la Législature provinciale, et aussi pour obtenir des Juges de la Cour du Banc du Roi du district le droit pour la Fabrique d'emprunter £6,000.<sup>33</sup>

Cent cinquante-quatre actions de la Banque de Montréal, provenant de la succession d'Auldiss & Co. sont mises sur le marché. Joseph décide d'en acheter trente-et-une à un coût d'environ 91 1/4 chacune. Il détient déjà vingt parts en son nom personnel et il est prêt à transporter le tout, soit cinquante-et-une parts au nom de la société, vu que c'est surtout cette dernière, bien plus que Joseph lui-même, qui en profitera. Il tire donc sur la maison de Glasgow.<sup>34</sup> Cette décision va créer une réelle tension entre les deux associés. Leur caractère va se révéler et des décisions de grande importance vont être prises qui entraîneront aux côtés des deux antagonistes d'un moment des étrangers qui s'identifieront pendant plusieurs années aux destinées d'une nouvelle société.

Hugh n'a aucune objection à cet achat, mais comment Joseph entend-il le régler ? Ne sait-il donc pas qu'il n'a aucun argent à lui en Écosse ? Il est vrai qu'il se trouve à son crédit, dans les livres de la société, un montant respectable mais l'argent lui-même est au Canada et c'est là qu'il devra le prendre. Même s'il y en avait à Glasgow, cela coûterait à la société, au taux d'échange actuel, £50 par £1,000 retirées d'Écosse par Joseph. Quand l'échange est défavorable, est-il opportun de retirer son argent d'Écosse ? Sûrement non. « Vous n'avez pas suffisamment réfléchi à votre affaire », lui reproche Hugh.<sup>35</sup>

Joseph reçoit mal cette remontrance, et ne peut freiner sa mauvaise humeur. Il a la certitude qu'il est victime d'une injustice et ne s'en cache pas.

« C'est la première fois, depuis les quinze années que nous sommes ensemble, que je vous fais pareille demande, et vous dites qu'il n'y a pas d'argent pour moi. Au cours des dix dernières années vous avez retiré près de £1,000 par année en moyenne, et en suivant

votre raisonnement vous avez empoché 40 à £60 par année à mes dépens vu que le taux d'échange a varié entre 8 et 12 p.c. Pourquoi ne serions-nous pas tous deux sur le même pied quand nous retirons de l'argent de la société ? »

D'ailleurs si l'échange était défavorable et qu'il avait absolument besoin d'argent, il en retirerait quand même et à perte, ou alors il s'en passerait. Il lui semble que c'est le droit de chaque associé de retirer de l'argent d'une société et c'est ce qui se pratique partout. Et s'il fallait mettre fin à la société, comment Hugh s'y prendrait-il pour diviser l'actif ? Pour chaque £100 au taux canadien, Hugh prendrait-il £100 sterling ?

S'il a voulu acheter ces parts de banque, ce n'était pas pour réaliser plus tard un profit, « mais seulement pour épater, et c'est exactement ce qui est arrivé », ajoute-t-il, « c'est-à-dire que notre crédit est monté à la Banque aussi bien qu'ailleurs et sans limites. » Grâce à cette somme additionnelle d'environ £1,000 il peut maintenant jouir d'un crédit de £5,000 ou £6,000 et même plus. Le nom seul de la maison est une garantie suffisante pour la Banque qui ne lit même pas ce qui se trouve au-dessus de la signature ! « Si c'est un billet de Masson, il peut passer », dit-on. Il y a même des administrateurs, présents aux assemblées, qui doivent endurer des discussions sur leur crédit. La maison Robertson Masson est très hautement considérée, « au fait, le premier de ce mois, elle était la plus haut cotée à l'exception de celle de Gates & Co. »

Un profit pour lui, cet achat de parts ? Voyons donc, si Hugh les veut, Joseph est prêt à les faire inscrire immédiatement au nom de la société : « Combien je regrette d'avoir pensé à cet achat, depuis que j'ai reçu vos reproches. Cette mésentente fâcheuse est une des raisons pour lesquelles je n'irai pas encore vous voir cette année. » Mais s'il se défait de ses parts, qu'en penseront les administrateurs de la Banque ? « Ils croiront peut-être que nos affaires vont mal ou qu'il y a une brouille entre vous et moi. »

Non content de soulever cette question, Joseph, qui veut alléger entièrement son cœur, passe à l'attaque. Hugh se plaint de ne pas avoir reçu suffisamment d'argent au mois d'août ? Il lui répond : « Mais c'est entièrement de votre faute, car la dernière fois que je vous ai demandé de fournir votre état de compte, vous avez

refusé de le faire en prétextant que si nous comparions le total de nos remises à celui de vos exportations nous aurions la réponse. Voyons donc, vous achetez en partie comptant, en partie à 3, 4, 6, 7 et 12 mois de crédit, alors comment voulez-vous que nous sachions (à moins que vous ne nous envoyiez la liste de vos escomptes) ce que vous payez comptant et ce que vous achetez à crédit et quelles sont les dates d'échéance ? »

Laissant ces épineux sujets de côté, Joseph aborde un autre problème qui l'a bien déçu. Il a été sur le point d'acheter, l'été dernier, la bâtisse de H. & W. McGillivray, sur la rue St-Antoine, qu'il aurait pu avoir pour £1,500 (une valeur de plus de £16,000). Heureusement qu'il ne l'a pas fait : comment l'aurait-il payée ? Pourtant cela aurait été bon pour sa santé; le docteur Robertson le lui avait recommandé, lui faisant valoir que cela prolongerait sa vie de dix à vingt ans « car cela aurait peut-être amélioré ma constitution qui est ébranlée et aurait permis à mes enfants de jouir aussi d'une meilleure santé. En tout cas, si je ne me sens pas bien maintenant, je peux dire avec satisfaction que ce n'est pas à cause d'une conduite déshonorable provoquée par la boisson et l'infidélité, mais seulement à cause des efforts que j'ai faits dans l'intérêt de ma famille et de mes associés. »

Reprenant ensuite la suggestion que Hugh lui a faite de lui envoyer John Strang, Joseph dit qu'il y a beaucoup pensé durant l'été, qu'il a même élaboré un nouveau plan d'opération, lorsqu'il est tombé malade et a reçu cette fameuse lettre qui l'a tant bouleversé. Comme il envisage des changements depuis quelques années, il croit bon de lui faire part de ses nouvelles idées.<sup>36</sup>

Le texte qu'il a préparé et qu'il date du 5 décembre, auquel il a consacré beaucoup de temps, il semble l'avoir appris par coeur, l'avoir répété à haute voix comme si tous les personnages qu'il mentionne sont là avec lui, et qu'il les présente de la main, les uns après les autres, tel un président de compagnie lorsqu'il passe en revue ce qui a été fait et expose le programme des années à venir. C'est par une pieuse pensée qu'il débute.

« Voyant que nous avons été si bien favorisés par la Providence (surtout au cours des dernières quatre ou cinq années), et dans l'espoir de continuer nos affaires avec le même succès, et vu que notre capital est devenu très important, je crois qu'il serait prudent d'étendre le

champ de nos activités, en ouvrant une maison à Québec. Mais à cause de votre âge avancé et l'état de ma santé qui est fréquemment mauvais, et ayant à notre emploi des jeunes gens qui méritent, il me semble, qu'on fasse pour eux quelquechose qui puisse les lancer dans le monde; comme aussi je considère que si quelquechose nous arrivait à vous ou à moi il faudrait fermer notre maison florissante, ce qui serait une lourde perte pour ceux que nous voulons avantager aussi bien que pour notre famille, car je peux dire sans crainte qu'aucune maison de commerce a un meilleur avenir devant elle, pour rencontrer enfin toutes ces exigences,

- je trouve que nous aurions besoin d'une personne qui s'y entend bien au commerce de la campagne, et qui a l'habitude des affaires; j'ai donc pensé à M. LaRocque, la personne qu'il nous faut pour rencontrer nos vues, et aussi à MM. S. et J. Strang; j'en ai dit un mot à M. LaRocque et il semble tout disposé à se joindre à nous, et il partage mon opinion qu'il a beaucoup à retirer d'une semblable entreprise;
- il serait entendu que vous resteriez à Glasgow ou descendriez à Londres (je doute cependant que vous acceptiez cette deuxième suggestion) et que M. LaRocque demeurerait ici avec un des messieurs S., disons S.S., et que M. John Strang resterait à Québec aussi longtemps qu'il y serait nécessaire;
- mais pour Québec nous aurions besoin d'un vendeur qui s'y connaît; comme ceci ne s'applique à aucun de nous vu que nous ne connaissons pas les gens de l'endroit et afin de rencontrer nos vues, je erois que l'un des Langevin serait tout indiqué car tous deux sont compétents, ont beaucoup d'expérience et actuellement ont peu ou presque rien à faire; je pense que l'un ou l'autre serait heureux d'avoir cette position, car tous deux sont très respectés : leur conduite dans leur malheur ne les a aucunement déshonorés. Mais je suppose qu'ils demanderaient un gros salaire, peut-être £200 ou £300 par année et s'attendraient aussi à obtenir une part dans la société après quelque temps. Mais ceci serait à considérer et dépendrait beaucoup de leur apport dans la société. »

Ayant présenté ses personnages, Joseph fixe une date pour le début des opérations : le printemps de 1830, pas avant puisqu'il

faudra régler bien des points par correspondance avant de signer un contrat formel. LaRocque pourrait se rendre à Glasgow à l'automne de 1829 pour faire les achats sous la surveillance de Hugh. Quant à John Strang, il s'embarquerait pour le Canada avec LaRocque au printemps de 1830. Dès que l'affaire serait en marche, Joseph irait à Glasgow à son tour (« disons à l'automne de 1830 si je suis encore en vie », promet-il) et séjournerait en Écosse autant pour sa santé que dans l'intérêt de la société. Il visiterait tous les marchés sans se presser et tenterait de trouver de nouvelles lignes qui profiteraient à la société pour au moins dix années à venir. Il faudrait aussi qu'un associé de Montréal se rende en Écosse chaque année pour y faire les achats avec Hugh.

Si ce plan était agréé, Joseph s'engagerait d'avance à ne plus agir sur une grande échelle, c'est-à-dire que la première année il serait prêt à limiter ses achats entre £25,000 et £55,000 Stg. Les marchandises seraient écoulées au moyen d'encans, de sorte que les ventes seraient toujours faites au comptant. Le produit servirait aux achats qui seraient aussi faits au comptant et par conséquent avec escompte. Les montants que les associés seraient appelés à verser seraient les suivants : LaRocque £4,000 à £6,000, John Strang £2,000, Hugh et Joseph entre £30,000 et £40,000 chacun, le tout comportant intérêt à 6%.

Chaque associé serait intéressé dans les trois maisons de commerce et le contrat qui les lierait serait en vigueur durant 5, 7 ou 10 ans.

Quant à la répartition des profits, il ne faudrait pas perdre de vue que ceux qui verseraient peu de capital dans la société ne risqueraient pas grand'chose, alors qu'ils en retireraient des bénéfices au cours des bonnes années, tandis que Hugh et Joseph, vu les sacrifices déjà faits pour acquérir de l'expérience et bâtir leur maison d'affaires, auraient nécessairement une plus large part des bénéfices; et LaRocque, qui déjà semble bien réussir, ne se joindrait probablement pas à eux s'il n'était assuré d'une part intéressante des profits.

Struthers Strang, lui, n'était pas en mesure d'investir d'argent, mais il avait prouvé ses capacités : il devrait donc partager avec les autres, sur une base moindre cependant. A son sujet, Joseph exprime une réserve : « Je trouve qu'il a été très bien payé pendant qu'il a

été à notre emploi et je pense qu'il sera un associé utile et agréable, cependant il devra attendre encore plusieurs années avant d'être capable de prendre charge de la maison. »

John Strang, bien que compétent dans sa ligne, ne pourrait pas donner son plein rendement avant plusieurs années. Il serait cependant en mesure de prendre charge de la maison de Québec.

Joseph a ses vues sur les deux frères Strang : un jour ou l'autre toute l'entreprise tombera entre leurs mains. Il est curieux qu'il oublie que ses deux fils, Wilfrid et Édouard, pourraient bien éventuellement être attirés par le commerce de leur père, aussi bien que le fils de Hugh, alors à peine âgé de deux ans !

Voici donc comment les parts seraient divisées :

Struthers Strang .....	1/20
John Strang .....	1/20
LaRocque .....	4/20
Hugh .....	7/20
Joseph .....	7/20

Les dettes de la société actuelle ne seraient pas prises à compte par la nouvelle.

Où seraient transigées les affaires ? « Je suppose que notre vieux magasin serait tout indiqué. J'ai en effet l'intention de l'acheter un jour ou l'autre, bien qu'il ait besoin d'être agrandi, ce qui pourrait coûter à peu près £300, tout au plus £700. La société aurait donc à payer £30 par année pour loyer de la maison et autres bâtiments. Et si notre capital doit rester "at home" à 5%, je crois qu'il faudrait nous créditer £500 par année pour la maison et le magasin, car l'argent dans toute entreprise rapporte bien 6%, et cela **nous le savons.** »<sup>37</sup>

X X X

Charles Langevin, peu satisfait du résultat de ses affaires, qu'il a d'ailleurs l'intention de discontinuer au printemps de 1829, a eu l'occasion, au cours de l'été, de discuter avec Joseph de ces projets d'association.<sup>38</sup> En décembre 1828, il a pris une décision : ses services ou ceux de son frère sont disponibles.<sup>39</sup>

## NOTES (Ch. V)

1. C.L. à R.M. 18.10.22 Succ.
2. J.M. à Langevin & Co. 7.2.27 Succ.
3. F.A.L. à Langevin & Co. 2.7.27 Succ.
4. C.L. à J.M. 4.12.35 Succ.
5. J.M. à H.R. 15.5. et 21.7.27 Succ.
6. J.M. à H.R. 8.6.27 Succ.
7. H.R. à J.M. 26.7.27 Succ.
8. Compte de Robert Haswell à J.M., Succ.
9. R.M. à W.H.R. 21.6.27 Succ.
10. H.R. à J.M. 24.8.27 Succ.
11. H.R. à J.M. 6.9.27 Succ.
12. C.H. à R.M. 11.9.27 Succ.
13. R.M. à W.H.R. 30.8.27 Succ.
14. Police d'assurance Phoenix 27.12.27 Succ.
15. Police d'assurance Alliance 26.5.28 Succ.
16. H.R. à J.M. 6.10.27 Succ.
17. C.H. à J.M. 8.10.27 Succ.
18. R.M. à W.H.R. 14.11.27 Succ.
19. J.M. à H.R. 16.12.27 Succ.
20. J.B. Dumouchel à J.M. 22.10.27 Succ.
21. J.B. Dumouchel à Strang 27.10.27 Succ.
22. Catalogue Amtmann, Canadiana 1959, no. 287.
23. J.M. à A. Cuvillier 6.2.28 Succ.
24. A. Cuvillier à J.M. 22.3.28 Succ.
25. Rapport de W.P. McGrane 1.10.28 Succ.
26. J.M. 20.2.35 Succ. Soit le montant du legs, non encore payé, que J.-Bte Raymond avait fait à sa fille Sophie, et qui n'avait pas été versé.
27. H.R. à J.M. 29.4.28 Succ.
28. J.M. à H.R. 29.3.28 Succ.
29. H.R. à J.M. 31.5.28 Succ.
30. F.A.L. à J.M. 15.8. et 10.9.28 Succ.
31. R.D.A.G., F.N.-D. 1778-1833.
32. J.M. à H.R. 5.4.28 Succ.
33. R.D.A.G., F.N.-D. 1778-1833.
34. J.M. à H.R. 2.7.28 Succ.
35. H.R. à J.M. 5.8.28 Succ.
36. J.M. à H.R. 2.12.28 Succ.
37. J.M. à H.R. 5.12.28 Succ.
38. De deux ans son aîné. C.L. à J.M. 20.12.44 Succ.
39. C.L. à J.M. 9.12.28 Succ.

## Chapitre VI

1829-1830

Hugh n'est jamais offusqué des sautes d'humeur de Joseph. Souvent prompt à faire remarquer des erreurs dans le cours ordinaire des affaires, il est au contraire extrêmement conciliant dès qu'il est question des relations personnelles entre lui et son associé. Il réalise sans doute que laissé à lui-même il lui serait difficile de continuer à opérer sur la même échelle, mais cette considération mise de côté, il préfère discuter de chaque difficulté et tâcher d'expliquer clairement son point de vue.

La lettre que lui a écrite Joseph le 2 décembre n'a pas été sans le désoler mais il le cache en relevant calmement chacune des remarques, en commentant chacune des suggestions que lui fait Joseph. Il n'hésite nullement à l'assurer qu'aucune prime ne sera chargée sur l'échange d'argent requis pour acheter les parts de la Banque. N'a-t-il pas lui-même acquis sa propre maison à Glasgow avec de l'argent retiré de la société et sur lequel il n'a payé aucune prime ? Par contre il lui fait remarquer que le coût de la vie en Écosse est le double de ce qu'il est au Bas-Canada et qu'en toute justice il aurait droit de recevoir une compensation. Ce qu'il n'exige pas toutefois, s'empresse-t-il d'ajouter.

Il regrette qu'une de ses dernières lettres ait pu dissuader Joseph d'acheter cette propriété de la rue St-Antoine. D'un autre côté, peut-être en est-il mieux ainsi : il y aurait sûrement passé toutes ses soirées au cours de l'automne, de l'hiver et du printemps, au lieu de rester chez lui avec son épouse et ses enfants.

L'idée de former une nouvelle société et d'ouvrir une succursale à Québec lui sourit. Il connaît déjà LaRocque, « un gentilhomme vraiment capable et très respectable ». Mais, en effet, il ne serait guère tenté de s'occuper d'une maison à Londres ou même à Liverpool : cette tâche devrait être laissée à un junior. La maison de

Québec pourrait être désignée sous le nom de « Masson LaRocque Strang & Co. »

Il accepte aussi le montant suggéré de capital à investir par chacun des futurs associés, avec la réserve cependant que John Strang, « un jeune homme si bien rompu aux affaires qu'il devrait être d'un grand apport, au Canada, » devrait avoir une part et demie et LaRocque, en conséquence, trois parts et demie seulement. A cette condition, John serait prêt à se rendre au Canada au cours de l'été.

Il invite Joseph à venir à Glasgow, dès l'automne de 1830, avec Sophie, pour y demeurer jusqu'au printemps de 1832. Son épouse et sa soeur Martha se feraient un plaisir de s'occuper de Sophie, et la santé de Joseph ne pourrait que s'améliorer pendant ce long séjour à l'étranger.<sup>1</sup>

Cette lettre, Joseph la lit avec attention et, avec non moins de fougue que d'habitude, il dépeint sa vie actuelle et fait de nouveau valoir son point de vue. Il ne veut surtout pas que son associé pense qu'il passe ses soirées en pantoufles, bien au chaud près du feu, avec sa femme et ses enfants. Où Hugh prend-il ces idées ? Est-ce ainsi que la vie s'écoule à Glasgow ?

Quant à être au bureau le soir, c'est ce qui se fait constamment à Montréal, car autrement il ne pourrait pas travailler avec efficacité ni rendre justice à la maison de Glasgow. Il doit donc consacrer à son commerce sept soirs par semaine comme il le fait depuis les onze dernières années, sauf lorsqu'il est trop malade pour sortir. (La cour sépare la maison du magasin.) Au cours des huit dernières années il n'a jamais pris le thé ou un dîner en-dehors de chez lui, non plus qu'une seule heure de loisir sauf lorsqu'il avait à sortir de la ville "and had I not sticked to the business as I did you may depend that the business would not have sticked to us as it did". (sic) S'il fait cette remarque ce n'est pas, prend-il la peine d'ajouter, pour gagner un prix ou une récompense. D'ailleurs il ne regrette rien, car en somme il n'a fait que son devoir.

Cette mise au point était nécessaire, vu la réorganisation prochaine de la société. Les nouveaux associés ne devront donc pas espérer de miracle s'ils n'entreprennent pas leur travail avec corps et âme. « Il devra être bien compris », précise-t-il, « par chacun de

ceux qui se joindront à nous que ce sera le minimum qui en sera exigé, de ce côté de l'océan, et aucun motif ou excuse ne sera accepté, car si le succès de la société nous tient à cœur, nous nous amuserons tous au bureau jusqu'à neuf ou dix heures du soir, même en période creuse; par contre, si le bureau est pris en dégoût, il faudra admettre qu'il est inutile d'y traîner après le thé ». Cela a bien été expliqué à LaRocque. Quant à lui-même, il ne pourra sans doute pas être aussi actif que par le passé, mais il se donnera entièrement à la société.

Il ne partage pas l'opinion de Hugh au sujet d'une compensation payable à l'associé qui demeure à Glasgow pour tenir compte du coût de la vie présumément plus élevé en Écosse. La responsabilité que doit endosser l'associé à Montréal et le travail beaucoup plus considérable qui y doit être accompli ne contrebalancent-ils pas avantageusement cette différence ? D'ailleurs ce coût est aussi très élevé au Bas-Canada. On y doit payer son bois de chauffage £40 par année, son pain entre 2/ et 2/6 et les autres denrées en proportion, sans oublier qu'il a à nourrir non moins de seize personnes, c'est-à-dire sa famille, les commis et les domestiques.

Lorsqu'il ira à Glasgow, Joseph pourra donner plus de détails à ce sujet. Peut-être bien que son fils Wilfrid l'accompagnera au cours de ce voyage : il a déjà dix ans et il pourrait sans doute y poursuivre ses études.

Il a hâte de revoir l'Angleterre et l'Écosse qu'il n'a pas visitées depuis quatre ans. Il se sent un peu chez lui, là-bas; si encore il pouvait s'identifier plus étroitement avec la maison écossaise ! Lorsque la nouvelle société sera mise sur pied, ne serait-ce pas le moment de désigner cette maison sous un autre nom ? Celui d'un des associés canadiens ne devrait-il pas être inséré dans la raison sociale ? Il avance cette idée délicatement, sans succès, Hugh objectant qu'une vieille maison de commerce si elle est respectable, est toujours mieux considérée qu'une nouvelle.<sup>2</sup> Quant à la maison de Montréal, continue Joseph, elle pourrait être désignée sous le nom de Robertson Masson LaRocque & Co. ainsi que le suggère Hugh. Mais il n'est pas d'avis d'augmenter la part de John malgré tous les compliments que son beau-frère en fait. Il lui semble aussi que les associés qui auront investi plus de £16,000 Sterling dans la nouvelle société devraient avoir le droit de retirer à volonté un quart de leur capital :

il veut ainsi s'assurer, envisageant déjà la possibilité d'acquérir une ou deux seigneuries, une disponibilité de capital bien que celui-ci fût alors assez considérable pour lui permettre un tel placement.<sup>3</sup>

Le 4 mars 1829 Marjory Robertson vend à Robertson Masson & Co., pour £1800 et moyennant une rente annuelle de £6.5/ payable aux soeurs de la Congrégation, l'immeuble occupé par cette société, rue Notre-Dame, depuis nombre d'années. Une somme de £300 est payée le jour de la vente; £300 seront payées le 1er juin 1830; £300 le 1er juin 1831 et le solde en juin 1835.

La maison n'est plus assez grande pour loger tout le monde. Il vaut maintenant la peine d'acquérir une autre partie de terrain appartenant aux soeurs pour permettre la construction de bureaux là où se trouvent les écuries.<sup>4</sup> Cette nouvelle bâtisse, dont le coût atteindra £300, mesurera 29' x 25', aura trois étages à l'exclusion du grenier et de la cave, et sera à l'épreuve du feu. Le premier étage, de niveau avec la cour, servira de magasin; le second, de niveau avec le bureau actuel, logera les nouveaux bureaux où sera construite une chambre forte double de 8' x 10' pour préserver les livres, papiers, etc. et le troisième sera utilisé pour d'autres bureaux ou entrepôts, selon le besoin. Le plus grand des bureaux servira aux clercs et le plus petit sera occupé par Joseph, et c'est là que serait aménagée la chambre forte. Ces deux pièces seront meublées d'un style des plus élégant, semblable sinon supérieur à aucun autre en ville, écrit Joseph à Hugh, tout en prenant garde d'ajouter « et j'espère que vous n'aurez rien à redire à l'orgueil que j'en ressens. » Les autres pièces seront aménagées très simplement. Les planchers de chaque étage seront en pierre de sorte que si aucune des bâtisses avoisinantes prenait feu, seul le toit de la maison pourrait être détruit.

La construction ne prendrait pas plus d'un mois. L'ancien bureau deviendrait un magasin.

La nouvelle bâtisse empiète très peu sur la cour. « Elle a une très belle apparence de la rue », écrit-il un mois plus tard.<sup>5</sup> « De mon bureau je peux voir les gens passer dans la rue. Je peux même distinguer le ministre en chaire dans l'église Anglaise lorsque la porte de l'église est ouverte, et personne ne peut approcher de la grille (de la cour) sans que je ne l'aperçoive. »<sup>6</sup>

Bien qu'un peu éloigné du port, ce magasin est situé au centre de la ville, à quelques pas de l'église Notre-Dame, de la Place d'Armes, de la Banque de Montréal, du marché. La rue Notre-Dame et, un peu plus près du fleuve, la rue St-Paul, voient défiler tous les jours les marchands de la ville et des campagnes; pour ces derniers, l'insularité de Montréal ne pose aucun problème sérieux, surtout en hiver, quand la glace est prise. Y passent aussi tous les étrangers qui arrivent d'Europe à bord des voiliers, ainsi que tous les membres des équipages. Il n'est pas besoin d'avoir vitrine sur rue : une planche de bois portant le nom des maisons de commerce est suffisante. Les clients qui se rendent chez Robertson Masson franchissent la grille, traversent la cour et vont marchander tout au fond de la propriété.

C'est dans son bureau tout neuf que Joseph est heureux de recevoir le capitaine Sparks qui vient lui proposer une bonne affaire. Il est à construire un bateau qui jaugera trois cents tonnes et couvrira le trajet Liverpool-Montréal. Joseph souscrirait-il à ce projet ? L'augmentation des ventes, des profits, justifierait cette dépense. Joseph accepte l'idée et la propose à son tour à Hugh : la maison pourrait assumer le tiers du coût de la construction;<sup>7</sup> il fait la même offre à Humberston qui pourrait y aller d'un sixième ou d'un huitième, et à Moffatt et Gillespie.<sup>8</sup> La SOPHIE elle-même rapporte bien. Sous la conduite du capitaine Neill elle traverse l'Atlantique chaque année deux fois dans les deux sens. Neill est compétent et ses services sont hautement cotés. On lui a déjà fait cadeau d'un chronomètre et le temps est venu de prouver encore mieux combien il est apprécié. De concert avec Neill & Gray, de Greenock, en Écosse, les co-propriétaires, Robertson & Masson, lui offrent une bourse de cent guinées. Comme il a une grande famille et que son dernier voyage, à Londres, a dû lui occasionner des dépenses additionnelles, ce geste semble très équitable.<sup>9</sup>

C'est en effet de Londres que John Strang est parti pour le Canada, profitant d'un arrêt nécessaire de la SOPHIE dans ce port. Il a laissé Glasgow le 3 août. Le 16, la SOPHIE lève ses ancres et descend la Tamise.<sup>10</sup> Des tempêtes retiennent le voilier dans la Manche jusqu'au 25 alors qu'il n'est rendu qu'au phare d'Edinston.<sup>11</sup> Enfin le 29 il glisse en vue de Plymouth et gagne la mer.<sup>12</sup> Environ deux mois après avoir quitté les siens, soit vers le 4 octobre, John

descend à Québec. Langevin, prévenu de son arrivée, est désolé de n'avoir pu, à cause d'une indisposition, aller l'accueillir, lui porter quelques attentions et lui montrer les beautés de la ville.<sup>13</sup> La SOPHIE vient mouiller à Montréal le 10 octobre et John peut enfin serrer la main de son nouveau patron.<sup>14</sup> Il ne passera pas l'hiver à Montréal : il profitera de ces quelques mois d'inactivité commerciale pour aller à la campagne, comme l'ont fait ses deux autres frères, y apprendre le français. Struthers et Andrew sont déjà en compagnie de LaRocque et de Joseph.<sup>15</sup>

Langevin, dont la participation dans la société est assurée, se sent déjà de la famille. Au tout début des pourparlers, il était réticent. Maintenant séparé de son frère, il conduit seul ses affaires à Québec. A Joseph qui le presse pour obtenir une réponse, il apporte d'abord plusieurs raisons pour motiver son refus : il ne se sent plus la force d'entreprendre des transactions compliquées ni d'assumer de lourdes responsabilités comme par le passé; n'ayant pas de capitaux à investir dans la société projetée, il réalise bien que sa part des profits sera minime; de plus, son fils, qui est sourd et muet et qui est placé dans une institution spécialisée à Hartford, aux États-Unis, attend sa visite au moins une fois par année; il a aussi pris l'habitude d'aller se reposer dans les Cantons de l'Est où il a des terres et il n'est pas prêt à abandonner ce genre de délassement.<sup>16</sup>

Joseph n'accepte pas ces excuses et lors d'un voyage de Langevin à Montréal, tous deux discutent de nouveau des conditions de leur association. Joseph réussit à faire des offres assez intéressantes pour donner à réfléchir à son ami. Revenu à Québec, Langevin décide enfin de se joindre à la société et de commencer à travailler dès le printemps suivant au salaire de £300 pour la première année; son nom figurera dans la raison commerciale de la succursale de Québec (ceci ne sera malheureusement pas effectif aussi tôt) et il aura le droit de signer au nom de cette société. Il sera de plus traité sur le pied d'un associé. Après la première année, le montant de son salaire sera révisé ou alors il pourra devenir associé avec telle part dont il pourra être convenu. Il assure Joseph que toutes les dettes de la société dans laquelle il était intéressé avec son frère ont été payées, sauf celles encourues depuis le mois d'avril dernier.<sup>17</sup> Joseph va même plus loin. Il laisse entendre confidentiellement à Langevin qu'il

fera tout en son pouvoir pour le prendre comme associé dès le mois de mai suivant, au lieu de le faire attendre une année entière.<sup>18</sup> (Autre promesse qui ne pourra être tenue dans le délai indiqué.)

En prévision de ses nouvelles charges, Langevin prépare une liste des marchandises qui devront être achetées en Angleterre et en Écosse par LaRocque ou Joseph, pour le début des affaires à Québec, au printemps. Il s'occupe aussi de trouver un magasin convenable et signe finalement un bail d'un an pour un local situé sur le Quai de la Reine, appartenant à Woolsey, et que John Strang a eu l'occasion de visiter lorsqu'il a fait escale à Québec.<sup>19</sup> Il commence aussitôt à l'aménager pour recevoir les marchandises. Il pense même à l'écriteau qui ornera la devanture : il s'est résigné à n'y pas voir son nom pour la première année, afin de ne susciter aucune mésentente chez les associés trop susceptibles. Il achète du bois pour faire construire les tablettes; il commande une petite charrette qui servira à transporter les colis entre les bateaux et le magasin,<sup>20</sup> et rédige enfin le texte d'une circulaire qui sera adressée à tous les clients et qui se lit comme suit :

#### **NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE COMMERCE À QUÉBEC**

Nous avons l'honneur d'informer messieurs les marchands de la ville et de la campagne et le public en général que nous ouvrirons ici le printemps prochain une maison de commerce où se trouvera constamment un assortiment d'effets propices au pays.

Le siège de nos affaires sera sur le quai de la Reine dans les magasins présentement occupés par Charles Langevin, l'un des associés.

#### **MASSON LAROCQUE STRANG ET CIE.<sup>21</sup>**

Après discussion, il est décidé que ce sera Joseph qui ira faire les achats. Celui-ci est confiant de réduire son inventaire avant son départ de sorte que le 15 décembre 1830, date à laquelle la nouvelle société prendra naissance, les livres pourront être ouverts en blanc, ou presque. La succursale de Québec commencera à opérer en mai.<sup>22</sup>

Joseph part de Montréal le lendemain de Noël, passe par Albany et arrive à New York le 3 janvier. Il s'embarque de là le 5, à bord du YORK, après avoir écrit ses dernières recommandations à Struthers, demeuré en charge de la maison de Montréal, LaRocque ayant débuté dans ses nouvelles fonctions le 15 décembre et ne connaissant pas encore assez bien les rouages de l'entreprise. « J'espère que vous allez faire tout en votre pouvoir », écrit Joseph à son jeune associé, « dans l'intérêt des deux maisons, et que vous tiendrez tout chez moi et ailleurs dans le meilleur ordre possible afin que chacun soit heureux et confortable, car vous devez savoir que j'ai fait un grand sacrifice en m'absentant pour votre bien et celui de la société. Je vous écrirai peut-être encore avant de partir d'ici si j'ai autre chose à vous communiquer. En attendant dites bonjour de ma part à tous les bons amis sans oublier les domestiques, et dites-leur aussi que j'espère qu'ils vont tous faire leur part pour vous rendre tout agréable. »<sup>28</sup>

Dans ses poches, Joseph a glissé le texte du contrat de la société pour le montrer à Hugh et le lui faire ratifier. Les grandes lignes de ce document, dans sa forme définitive, déjà signé par Joseph au nom de Hugh et en son nom propre, ainsi que par LaRocque, John et Struthers Strang, devant Andrew Strang et John Neill comme témoins, le 15 décembre, sont les suivantes :

- la société existera jusqu'au 15 décembre 1834;
- elle sera composée de trois maisons de commerce : l'une à Glasgow, sous le nom de W. & H. Robertson & Co. et conduite par Hugh Robertson; une autre à Montréal, sous le nom de Robertson Masson LaRocque & Co. et conduite par Joseph, LaRocque et Struthers Strang, et une dernière à Québec, sous le nom de Masson LaRocque Strang & Co. et conduite par John Strang mais sous le contrôle des associés à Montréal;
- son capital sera de £34,000 Sterling qui seront versées à Glasgow, une moitié le ou avant le 1er juin et l'autre moitié le ou avant le 1er novembre 1830, dans les proportions suivantes :

Hugh Robertson .....	£14,000
Joseph Masson .....	£14,000
F.-A. LaRocque .....	£ 4,000

John Strang .....	£ 2,000
Struthers Strang .....	NIL
— un intérêt de 6% sera payé sur le capital investi et sur les profits accumulés;	
— les profits et pertes résultant des opérations seront divisés en cent parts réparties comme suit :	
Hugh Robertson .....	35 parts
Joseph Masson .....	35 parts
F.-A. LaRocque .....	17 parts
John Strang .....	7 parts
Struthers Strang .....	5 parts

(où a bien pu aller la centième part ?)

- aucun associé ne pourra retirer de la société, au cours de l'année, plus que l'intérêt dû sur son capital, et plus qu'un quart de la part lui revenant à même les profits, et cet argent sera payé à Glasgow au taux d'échange en cours;
- la société paiera un loyer de £350 à Robertson Masson & Co. pour le loyer de l'immeuble situé à Montréal et servant de maison et de magasin;
- cet immeuble ne sera occupé que par un associé à la fois qui paiera à la société un loyer de £40 par année;
- aucun associé ne pourra accepter de charge publique ou honorifique sans le consentement de ses co-associés;
- en cas de désaccord dans la conduite des affaires, le vote de la majorité prévaudra, chaque associé ayant droit à un vote par centième de part qu'il détiendra;
- l'associé qui demeurera à Glasgow aura le droit de recevoir une somme additionnelle annuelle de cent cinquante guinées;
- les parts détenues par Hugh Robertson et Joseph Masson dans le bateau SOPHIE seront transportées à la société en déduisant 25% de leur prix original.<sup>24</sup>

Hugh est heureux de savoir que Joseph sera bientôt avec lui et qu'il aura tout le temps voulu pour lui parler des affaires de la nouvelle société. Ne connaissant pas la date exacte de son départ, il lui écrit le 6 janvier : « Lorsque vous partirez vous allez laisser à vos amis nulle autre chose à faire, pendant votre absence, que de manger, boire et faire la fête ! »<sup>25</sup>

Tel n'est pas exactement le cas. Au 15 décembre, l'inventaire s'élève à £6,000. LaRocque s'efforce d'en disposer et, en même temps, il a à liquider ses propres affaires. Dans ses heures de loisirs, il envoie à Joseph les nouvelles les plus susceptibles de l'intéresser : John Strang est parti pour l'école où il apprendra le français; il est en pension à St-Benoit, chez le notaire Girouard, beau-frère de J.-B. Dumouchel, depuis le 6 janvier; la rumeur veut que L.-J. Papineau ait été nommé juge à Montréal; Sir John Johnson est mort et sera enterré le 9; les Indiens du Lac sont descendus; etc.<sup>26</sup>

Les maisons de Montréal et de Québec se tiennent aussi en communication. La première lettre qu'écrit Struthers à Langevin est loin d'être gaie : Langevin s'étant inquiété de ce qu'il adviendrait au cas du décès de Hugh Robertson ou de Joseph Masson avant cinq ans, Struthers essaie de le rassurer : les termes du contrat de société lui semblent assez clairs là-dessus. Il admet que le départ de l'un ou de l'autre des deux associés fondateurs serait une perte incalculable pour la société, car le capital disponible serait immédiatement réduit : le contrat prévoit un règlement avec les héritiers du défunt lors de la fermeture annuelle des livres. Bien plus grave évidemment serait la perte du talent de Joseph Masson. Il est donc d'avis de reviser le contrat à la première occasion et de spécifier que dans ce cas le capital du défunt ne pourrait être retiré avant la dissolution de la société. Struthers, comme Langevin, envisageait surtout le décès de Hugh, beaucoup plus âgé que Joseph : dans cette éventualité une procuration pourrait être signée en faveur de Robert Strang (frère de Struthers, John, Matthew, William, Mary et Margaret), de Glasgow, qui pourrait agir jusqu'à ce que Joseph Masson ou F.-A. LaRocque ait pu se rendre sur les lieux.<sup>27</sup>

De St-Benoit, où il attaque la grammaire française, John se plaint de la lenteur de ses progrès bien que le notaire Girouard ainsi que le fameux ami et cousin de Joseph, Jean-Baptiste Dumouchel, le soutiennent de leurs encouragements.<sup>28</sup> Il n'oublie pas, de son exil, ceux qu'il a laissés et leur fait parvenir, dans sa propre langue, tellement plus facile pour lui et plus reposante, nombre de lettres qui ne manquent pas de trahir sa bonne humeur. Il souhaite à Joseph un bon voyage, sans mal de mer, et espère bien qu'il s'amusera en compagnie de ses compagnons prisonniers, car un voyage, dit-il, n'est-ce

pas de tous les emprisonnements le plus inconfortable ? Il le remercie de l'avoir recommandé au notaire : toute cette famille lui témoigne beaucoup de bonté mais il n'en revient pas des visites sans cesse renouvelées que font à ses hôtes des amis venus de partout, et surtout de ce nombre effarant de parties de cartes. Encore célibataire, et se sentant de plus isolé en ce pays étranger, il se demande si Hugh et Joseph vont s'entendre au sujet de cette décision si importante pour tout homme, et spécialement pour lui-même, soit le choix d'une épouse dont il les a chargés. Joseph, après consultation, lui ramènera-t-il ce trésor ?<sup>29</sup> Langevin est au courant de cette aventure matrimoniale et, toujours prêt à rendre service, s'est offert à recevoir chez lui son jeune associé et la fiancée inconnue.<sup>30</sup>

A Québec, Langevin termine ses préparatifs. Il engage un écossais, du nom de Wilson, parfait bilingue, en qualité de commissionnaire. Avec lui, John Strang et un jeune clerc, que Joseph s'occupera de trouver pendant son voyage, le personnel de la maison de Québec est complet et sera prêt à travailler.<sup>31</sup>

Le YORK fait escale à Cork, en Irlande, le 2 février. Joseph se rend à Dublin où il a promis de régler quelques affaires pour Langevin, traverse à Liverpool où il salue son ami Humberston et en repart immédiatement pour Glasgow où il arrive le 6.<sup>32</sup> De là il ira à Manchester, Liverpool encore une fois, Rochdale, Leeds, Birmingham, Sheffield, Nottingham, etc,<sup>33</sup> et finalement à Londres, puis il reviendra à Glasgow.<sup>34</sup> Ayant pris du froid à bord du YORK, il a de la misère à se guérir et ces visites chez les marchands, de villes en villes, ne peuvent lui faire du bien, alors qu'il a à voyager en diligence, nuit et jour et par tous les temps. Hugh s'en inquiète et lui recommande de prendre soin de sa santé : « Vous ne devriez pas voyager à l'extérieur de la voiture ! »<sup>35</sup>

Dès qu'il dispose du temps suffisant, Joseph écrit à Montréal et à Glasgow pour donner un aperçu de ses achats, et à Liverpool pour prévenir Humberston du nombre et du contenu des colis qu'il lui fera parvenir pour réexpédition au Bas-Canada. De ces trois villes il reçoit un courrier épais qu'on lui a mis de côté un peu partout le long de son trajet. Il apprend ainsi de Humberston que le nouveau bateau dont lui avait parlé Sparks à Montréal est prêt à être lancé fin février. Son nom, ARTEMIS, que Joseph n'aime pas, (« dont le

nom est tel que je ne peux jamais m'en souvenir », se plaint-il)<sup>36</sup> lui a été donné par son capitaine. Ce bateau sera à Liverpool le 19 mars, prêt à recevoir les marchandises que Joseph aura achetées.<sup>37</sup> Il fera voile le 1er avril.

Une lettre qu'il reçoit de LaRocque le désappointe au plus haut degré. Ce sera le début de négociations déplaisantes dont le résultat causera la dissolution de la société après à peine deux ans d'existence, et la création d'une nouvelle. Aux termes du contrat, LaRocque s'est engagé à investir £4,000. Or il aurait bien besoin de cette somme pour tout autre chose (Joseph soupçonne, Hugh de même, que c'est pour régler de vieilles dettes) et aimerait l'emprunter de Joseph. En retour il lui paierait £400 par année.<sup>38</sup> Cette demande est mal reçue. Joseph veut garder son capital pour l'investir éventuellement dans des immeubles. Il a les yeux sur trois seigneuries : Rivière du Chêne, Terrebonne et Beauharnois et il a bien l'intention d'acquérir l'une d'elles, sinon les deux premières.<sup>39</sup> Il promet cependant à LaRocque d'y repenser et de lui en reparler dès son retour. Il termine ses achats, dont le coût s'élève à £40,000 au grand désespoir de Hugh qui se console en se disant que ce genre de malheur ne survient qu'une fois l'an. Hugh s'excuse bien de paraître timide, c'est ce que Joseph lui reproche trop souvent, mais il est d'avis que tous deux risquent beaucoup d'argent pour le compte de leurs associés.<sup>40</sup>

Humberston avait réservé pour Joseph une cabine à bord du JOHN JAY et une autre à bord du CANADA, mais craignant qu'une foule ne se presse sur l'un ou l'autre de ces bateaux, Joseph décide de revenir par la SOPHIE qui doit quitter Greenock le 4 avril.<sup>41</sup> Dès son départ, la SOPHIE est assaillie par une tempête et des vents contraires. Puis ce sont les glaces, encore nombreuses dans le golfe St-Laurent à cette époque de l'année. Un vent d'ouest, dans le fleuve, retarde l'arrivée du bateau à Québec où déjà sont rendues d'autres voiles plus heureuses et dont les marchandises, vite descendues à terre, sont immédiatement offertes aux clients. Langevin et John voient leurs voisins vendre à l'encan pendant qu'eux attendent en vain devant leur tablettes vides l'arrivée de la SOPHIE et de l'ARTEMIS.<sup>42</sup> Joseph ne descend à Québec que le 23 mai. John était si inquiet qu'il avait pris des mesures pour que le vapeur HERCULE se tint

prêt à tirer la SOPHIE par mer descendante, promettant £25 à son capitaine pour son travail et £20 tout de même si ses services n'étaient pas alors requis.<sup>43</sup>

Parvenu à Montréal, Joseph apprend qu'en son absence Sophie lui a donné un fils, né le 9 avril et baptisé du nom de Jean ou John, sans doute pour plaire à John Strang.

A peine remis de sa traversée, encore tout à la joie d'avoir revu sa famille, son nouvel enfant et ses amis, Joseph reprend son ouvrage, voit au déchargement des bateaux, aux ventes, à la correspondance, qui s'est accumulée sur son pupitre durant son absence. Il y a là, entre autres, une note du Lt.-Col. Guky, commandant du 5e bataillon du comté Montréal, lui demandant ses qualifications immobilières pour justifier sa commission d'aide-major dans ce bataillon.<sup>44</sup> La milice est sur le point d'être réorganisée et en octobre de la même année Joseph se verra permuté au 7e bataillon de la milice de Montréal avec le grade de capitaine-adjutant, sous les ordres du Lt.-Col. J.-M. Mondelet. Sa commission sera signée par Lord Aylmer.<sup>45</sup>

Il y a aussi une lettre de Glasgow qui retient son attention. Hugh s'y plaint des agents de Liverpool, C. Humberston & Co. dont les comptes d'expédition sont exorbitants; des agents, dit-il, qui ne semblent pas connaître le commerce de la potasse. Il serait d'avis que la société ouvrît elle-même une agence à cet endroit et il aimerait bien connaître les vues de son associé canadien à ce sujet.<sup>46</sup>

Par contre les nouvelles de Québec sont excellentes. Les bateaux sont enfin arrivés et les ventes dépassent toutes les anticipations : en une seule journée elles ont atteint £1,200.<sup>47</sup>

Il semble aussi que c'est à ce moment-là qu'un code secret est adopté pour être utilisé dans la correspondance d'affaires entre les trois maisons : au lieu de chiffres, des lettres de l'alphabet seront employées. Après avoir mis de côté plusieurs noms propres et communs, une courte phrase est choisie, qui démontre bien que même au siècle dernier on aimait s'amuser. C'est ainsi que 9 devient U, 8 fait O, 7 - V, 6 - Z, 5 - E, 4 - I, 3 - R, 2 - A, 1 - M et zéro - S, soit **mariez-vous**. Revenu au pays sans la fiancée promise à John, Joseph avait-il choisi lui-même cette phrase pour laisser entendre à son jeune ami qu'il devait maintenant se trouver lui-même une épouse ?

Ce dernier n'a peut-être pas le temps de penser à ses amours. Arrivé à Québec avec son frère Andrew le 20 avril, il y prend immédiatement charge du magasin.<sup>48</sup> Il est très satisfait de l'ouvrage accompli par Langevin. Il s'empresse d'écrire à Montréal pour que la charrette déjà commandée lui soit expédiée au plus tôt et aussi pour emprunter une camionnette à roues de fer qui pourrait être utile sur le quai de la Reine.<sup>49</sup>

Comme si Humberston s'attendait à une tempête, il attaque lui-même le sujet de la potasse. On utilise depuis longtemps, écrit-il à Joseph, la perlasse (Pearl Ash) dans les districts anglais, et voici que maintenant on préfère à la potasse les alcalins végétaux, non pas à cause de leur meilleur rendement mais parce que ces produits sont moins coûteux. Les clients qui achetaient autrefois cent barils de potasse n'en demandent plus que dix et nombre de blanchisseurs ne s'en servent plus du tout. Il est encore impossible de prévoir si une baisse dans le prix de la potasse sera préjudiciable aux substituts.<sup>50</sup>

En effet la tempête s'était élevée. La lettre de Humberston croise celle de Joseph dans laquelle les reproches sont cuisants. Pourquoi Humberston n'a-t-il pas suivi le marché avec plus de souplesse ? pourquoi a-t-il maintenu ses prix trop haut, ce qui a facilité la vente de la potasse, par des concurrents, à un prix inférieur ? Comme résultat de cette mauvaise administration, Robertson & Masson subira une lourde perte. Aurait-il écrit une lettre personnelle à son ami, que Joseph aurait adouci le ton employé. Mais il y a plusieurs associés qui partagent ses intérêts maintenant et leur bien passe avant celui des étrangers. Il écrit donc ce qu'il doit dire avec le plus de ménagement possible. C'est lui qui a choisi cet agent, c'est chez lui qu'il est princièrement reçu chaque fois qu'il passe par Liverpool. Il ne veut donc pas le blesser, mais il est si difficile de savoir où s'arrête l'amitié et où commence la protection de ses propres intérêts ! et surtout de ceux de ses associés ! Le commerce de la potasse est aussi fragile qu'une opération de bourse; ce risque peut comporter une certaine part excusable d'erreur;<sup>51</sup> Joseph ne peut pas, en conséquence, blâmer plus sévèrement Humberston, mais il réalise qu'une forte pression se fait à Glasgow pour délaisser cet agent, mais en faveur de qui ? Joseph le saura bientôt.

## NOTES (Ch. VI)

1. H.R. à J.M. 12.1.29 Succ.
2. H.R. à J.M. 27.5.29 Succ.
3. J.M. à H.R. 30.3.29 Succ.
4. J.M. à H.R. 8.3.29 Succ.
5. J.M. à H.R. 20.6.29 Succ.
6. J.M. à H.R. 8.4.29 et 9.5.29 Succ.
7. J.M. à H.R. 8.6.29 Succ.
8. J.M. à C.H. 15.6.29 Succ.
9. J.M. à H.R. 31.10.29 Succ.
10. H.R. à J.M. 29.7.29 et 6.8.29 Succ.
11. H.R. à J.M. 29.8.29 Succ.
12. H.R. à J.M. 4.9.29 Succ.
13. C.L. à J.M. 6.10.29 Succ.
14. J.M. à H.R. 10.10.29 Succ.
15. J.M. à C.L. 26.12.29 Succ.
16. C.L. à J.M. 28.7.29 Succ.
17. C.L. à J.M. 22.9.29 Succ. Pas tout à fait exact. Voir lettre mentionnée à la note 4 du ch. V.
18. C.L. à J.M. 22.12.29 Succ.
19. C.L. à J.M. 31.10.29 Succ.
20. C.L. à J.M. 16.12.29 Succ.
21. Fonds Baby, Université de Montréal.
22. J.M. à H.R. 31.8.29 Succ.
23. J.M. à S.S. 4.1.30 Succ.
24. Succ.
25. H.R. à J.M. 6.1.30 Succ.
26. F.A.L. à J.M. 8.1.30 Succ.
27. S.S. à C.L. 10.1.30 Succ.
28. J.S. à S.S. 10.1.30 Succ.
29. J.S. à J.M. 19.1.30 Succ.
30. C.L. à J.M. 16.2.30 Succ.
31. C.L. à J.M. 16.2.30 Succ.
32. C.H. à R.M.L. 9.2.30 Succ.
33. J.M. à R.M.L. 7.3.30 Succ.
34. C.H. à R.M.L. 20.2.30 Succ.
35. H.R. à J.M. 11.3.30 Succ.
36. J.M. à C.H. 9.3.30 Succ.
37. C.H. à J.M. 24 et 27.2.30 Succ.
38. F.A.L. à J.M. 25.1.30 Succ.
39. J.M. à F.A.L. 6.3.30 Succ.
40. H.R. à J.M. 17.3.30 Succ.
41. J.M. à C.H. 30.3.30 Succ.
42. M.L.S. à R.M.L. 11.5.30 Succ.
43. M.L.S. à R.M.L. 22.5.30 Succ.
44. Lt. Col. Gury à J.M. 1.5.30 Succ.
45. Archives privées Léon Masson.
46. H.R. à J.M. 21.5.30 Succ.
47. M.L.S. à R.M.L. 27.5.30 Succ.
48. C.L. à R.M.L. 20.4.30 Succ.
49. J.S. à R.M.L. 21.4.30 Succ.
50. C.H. à J.M. 1.6.30 Succ.
51. J.M. à C.H. 10.6.30 Succ.

## Chapitre VII

1830-1832

Vers le milieu de l'été 1830, le Gouverneur, Sir James Kempt, invite Joseph et LaRocque à accepter une charge de magistrat. Tel que requis par le contrat de société, permission est demandée aux trois autres associés de se rendre au désir du Gouverneur, ce qui est vite accordé,<sup>1</sup> d'autant plus que Hugh détient déjà une charge semblable à Glasgow. Joseph fait parvenir son acceptation mais LaRocque, craignant que cela ne requière trop de son temps se ravise et doit adresser un refus à Québec.<sup>2</sup>

L'autorisation accordée par Struthers s'explique assez facilement : il ne voulait absolument pas déplaire à Joseph qui, depuis quelque temps, lui montrait beaucoup de froideur. Pas encore très sérieux, seul de sa famille à Montréal, loin de son propre pays, il n'accordait peut-être pas toute son attention à son ouvrage mais consacrait une bonne partie de son temps à ses amusements. Il tenait donc à ce que Joseph fermât les yeux sur ses fredaines, ignorant que ce dernier en avait déjà prévenu Hugh.

« Ce que j'apprends de Struthers est inconcevable », écrit le beau-frère. « Qu'il agisse d'une manière aussi ridicule et aussi ingrate est tout simplement impardonnable et s'il ne change pas de conduite il réalisera bientôt que lui seul en souffrira, car tous deux nous ne pouvons pas continuer à nous intéresser à un jeune homme qui se fiche autant de son propre bien. J'ai encore espoir cependant de recevoir de meilleures nouvelles à son sujet. »<sup>3</sup>

Autant Hugh est désappointé de Struthers, qui n'a investi aucun argent dans la société, autant il estime John qu'il trouve ardent au travail et persévérant d'après tous les rapports qu'il en reçoit. Il serait même d'avis d'augmenter de trois parts celles que détient John, et aux dépens de celles de Struthers.<sup>4</sup>

Mais que fait LaRocque ? Pourquoi n'a-t-il pas encore versé son capital ? Il est déjà en retard de trois mois, remarque Hugh qui doit regretter amèrement les beaux jours où il n'avait à se plaindre que d'un associé ! En tout cas, tant que ce versement n'aura pas eu lieu, il ne veut pas voir LaRocque en Écosse : qu'un autre y vienne faire les achats.<sup>5</sup> Il aurait bien mieux valu que Langevin devint associé au lieu de LaRocque . . .<sup>6</sup>

Hugh met donc le retardataire en demeure d'honorer ses obligations sinon il devra quitter la société. On voit qu'il a écrit cette lettre sous l'effet d'une colère subite et il le regrette en s'adressant à Joseph : « Peut-être me suis-je exprimé en termes trop forts, mais je suis réellement blessé de voir une personne qui a promis de verser une somme de £4,000 et qui ne le fait pas. »<sup>7</sup>

Joseph décèle du bon en tout homme. Ceux qu'il engage ou auxquels il s'associe, il les voudrait toujours garder près de lui. Il lui est surtout difficile d'aborder un sujet aussi délicat avec LaRocque alors qu'ils se coudoient tous les jours et se manifestent inévitablement en bien des circonstances une sympathie que seule la distance pourrait amoindrir. Il essaie donc de régler cette difficulté à l'amiable et propose même que lui et Hugh investissent un peu plus d'argent dans la société, quitte à retirer quelques parts à LaRocque. John, consulté, s'oppose à cet expédient : homme de parole comme Hugh, il condamne l'attitude de LaRocque. Sa propre conduite est sans reproche; il se fait bien valoir à Québec où il a pris fermement en main la conduite des affaires. Joseph en fait des compliments : « Nul doute qu'il sera dans très peu d'années le chef de nos trois maisons, ce dont je serais très heureux car on ne pourrait les confier à un meilleur homme, il est tellement supérieur, si désireux de bien faire et si actif. Il va réussir et dans quelques années il dictera ses propres conditions. »<sup>8</sup>

Ce contre-temps dû à LaRocque est malheureux. La seigneurie de LaSalle est offerte en vente pour £6,000 ou £7,000 et celle de Terrebonne le sera, paraît-il, l'année prochaine et pourra être acquise entre £14,000 et £17,000. Joseph aura alors besoin de toutes ses ressources; il voudrait donc n'être pas obligé de verser un capital additionnel dans la société. Il va jusqu'à offrir à Hugh de se joindre à lui dans l'achat de la seigneurie de Terrebonne. Ce serait une magnifique propriété pour sa famille. Cette seigneurie a été vendue, vers 1802,

à Simon McTavish pour £25,000 et, en 1814, à Roderick McKenzie (deux noms bien familiers aux oreilles de Hugh et qui doivent lui rappeler des souvenirs; et aussi deux grands « Bourgeois » de la Compagnie du Nord-Ouest) pour £8,000, plus une rente annuelle de £1,200 jusqu'à concurrence d'un montant total d'achat de £28,000. Sa valeur a augmenté depuis. Elle rapporte entre £1,100 et £1,300 par année et ce profit serait encore plus élevé si son énergie hydraulique était exploitée.<sup>9</sup>

Acheter des immeubles en guise de placement voilà une idée nouvelle qui effraie le marchand en Hugh. Joseph ne cesse de le surprendre : il est toujours un mille en avant de lui et Hugh n'a pas toujours le souffle pour le suivre. Il est parfaitement satisfait des profits qu'il retire de la société en poursuivant son négoce actuel; il sera toujours temps plus tard d'acheter des propriétés. L'idée fait tout de même son chemin, car « plus tard » n'est-ce pas un peu maintenant ? Chacun n'est-il pas porté à se croire immortel . . . temporairement ? « Si je peux vivre encore quelque temps, » écrit-il à Joseph, « j'aimerais moi aussi acheter une petite propriété à la campagne où je pourrais me retirer dans mon vieil âge. Mais pour le moment je pense que je peux encore faire plus pour ma famille en laissant mon capital dans les affaires. Et au train où nous allons je ne trouve pas que mon capital soit trop considérable ! »<sup>10</sup>

En octobre, Joseph abandonne ses projets de seigneuries et se déclare prêt à verser les £4,000 que LaRocque ne semble toujours pas en mesure de payer. En retour, LaRocque lui abandonnerait quatre de ses parts. Qu'en pense Hugh ? S'il n'aime pas à ce que Joseph détienne plus de parts que lui, alors serait-il prêt à investir £2,000 en retour de deux des parts de LaRocque, Joseph faisant de même et aux mêmes conditions ?<sup>11</sup>

Hugh opte pour la seconde solution et prie Joseph d'en informer LaRocque et, si ce dernier n'est pas satisfait, qu'il lui laisse entendre qu'il devra se retirer de la société puis, en cas de difficulté et aussi afin d'en finir au plus tôt avec cette affaire, qu'il lui offre £1,000 pour obtenir sa résignation. Il serait en effet impossible de prolonger une telle association alors qu'un article aussi important du contrat est ignoré. Au début, Hugh n'avait pas voulu s'opposer à l'admission de LaRocque parce qu'il avait alors la certitude qu'il allégerait le fardeau

déjà lourd que portait Joseph. Maintenant il est prêt à payer à Langevin un salaire plus élevé ou à lui accorder deux parts additionnelles à même les parts de LaRocque.<sup>12</sup>

Sa lettre à LaRocque est assez sèche : « Je dois répéter que je serais désolé pour vous de mettre fin à notre contrat et plutôt que d'agir ainsi M. Masson et moi avons décidé d'avancer nous-mêmes votre capital en nous attribuant huit de vos parts, ce qui vous en laisserait neuf, et même ainsi je trouve que c'est une participation intéressante dans la société pour un homme qui n'y a pas risqué un shilling. J'ai aussi décidé que si cela ne cadrerait pas avec vos vues, M. Masson et moi verserions une somme additionnelle à être fixée de concert avec les autres associés, au dépens de toutes vos parts pour en donner quelques-unes à M. Langevin, en plus de son salaire. Je vous demande donc de me faire connaître votre décision immédiatement, car nos livres ne peuvent être fermés avant de savoir quelles sont les personnes qui sont encore intéressées à demeurer dans la société. »<sup>13</sup>

LaRocque accepte l'offre que Hugh et Joseph lui font de fournir à sa place la somme de £4,000 en capital et de leur abandonner en retour huit de ses dix-sept parts. Son ton n'est ni reconnaissant, ni courtois outre mesure : « Je ne ferai aucun commentaire là-dessus, je veux tout simplement me plier à votre désir afin de ne pas prolonger cette correspondance. »<sup>14</sup>

Le contrat de société devait durer cinq ans. La question d'investissement de capital étant une des plus importantes, le défaut de LaRocque à cet égard justifie maintenant l'addition d'un amendement et, de l'avis de tous les associés, le contrat prendra fin deux ans plus tôt que prévu, soit le 15 décembre 1832. L'amendement est signé le 14 juin 1831.<sup>15</sup>

X X X

**Mariez-vous**, dit le code secret. Chaque fois que John s'en sert, il ne peut s'empêcher de réfléchir . . . et de chercher. Il a tôt fait de découvrir celle qu'il aimerait voir à ses côtés jusqu'à ses vieux jours, une demoiselle B . . . , canadienne-française, habitant Québec, en laquelle il trouve toutes les qualités visibles à celui qui est amoureux.

Joseph, en quelque sorte le protecteur de ce jeune homme qui est le beau-frère de son premier associé, doit aussi penser aux autres qui sont intéressés dans leur entreprise sérieuse et florissante : il est donc très inquiet et ne manque pas d'en faire part à Hugh dans une longue lettre qu'il lui écrit. Il n'a jamais rencontré cette jeune personne, n'a encore pris aucun renseignement à son sujet et il en conclut que John n'en connaît pas plus long que lui, que c'est un emballement très peu raisonnable. Il se rend à Québec, voit John et après avoir discuté longuement avec lui, s'oppose carrément à ce que le mariage ait lieu, prétextant qu'une telle union ne ferait aucunement honneur à la société, non plus qu'à John lui-même, qu'il devrait plutôt choisir quelqu'un qui aurait de la fortune ou de la distinction. John ne démord pas de son idée. De son côté, Joseph est catégorique : si John persiste dans son projet, et cela s'applique aussi bien à lui qu'à son frère Struthers, sans avoir obtenu l'assentiment des deux associés seniors, ces derniers se retireront de la société. En réponse, John fait tout simplement remarquer que dans ce cas, et selon les termes du contrat, Joseph et Hugh auront à laisser chacun £5,000 sterling dans les coffres de la société.<sup>16</sup>

Seul LaRocque est en faveur de cette union : cette jeune personne lui est apparentée.<sup>17</sup>

John, si déférent envers Joseph, auquel il doit sa situation, regrette vite son emportement et, petit à petit, s'efforce de refouler ses sentiments et de consacrer tous ses efforts à vendre plus d'écharpes tyroliennes et de Bombazette, plus de pipes, de rhum et de vitres. Les messages destinés à Glasgow deviennent plus rassurants pour Hugh et la famille de son épouse, et en fin d'année tout semble rentré dans l'ordre et Mlle B . . . dans l'ombre. Hugh a un soupir de soulagement : « Il doit certainement avoir une folle envie de se marier, bien que j'aie appris du capitaine Mills qu'il y a eu moyen de le guérir de cette crise d'insanité pour le moment. »<sup>18</sup> A John, il marque sa satisfaction : « J'ai été très heureux d'apprendre que ta crise matrimoniale t'a enfin laissé. Que tu aies été sérieux ou non avec M. Masson, je peux te dire qu'il ne m'en a fait part que par pure amitié. Aie un peu de patience, comme dit M. Masson, et tu pourras peut-être épouser la première jeune fille du Canada, comme aussi la meilleure de Glasgow, et bien que M. Masson paraisse être déterminé à te contrecarrer

en amour, et ici et au Canada, je ne peux m'empêcher de dire qu'il est très heureux pour toi que M. Masson écrive encore de si bonnes choses sur ton compte, et je serais vraiment désolé si sa lettre avait pu causer le plus léger froid entre vous. »<sup>19</sup>

Heureux de ce dénouement, Joseph, à la demande de John, s'empresse de dissiper la mauvaise impression qu'il aurait pu causer. « J'ai beaucoup de peine », écrit-il à Hugh, « d'avoir provoqué le désappointement de tous ses amis. Lorsque j'ai écrit cette lettre, je ne croyais pas que cela aurait été si loin, autrement j'aurais été plus explicite, car je dois dire aujourd'hui que je ne pense pas M. J. Strang capable de prendre une décision aussi peu raisonnable. En tout cas j'ai une meilleure opinion de lui. »<sup>20</sup>

N'était-ce en réalité qu'une tempête dans un verre d'eau ? Hugh n'en est pas trop convaincu et pour une dernière fois il en reparle à Joseph : « Je ne peux m'empêcher de penser que tout cela était beaucoup plus sérieux qu'il n'est maintenant porté à le croire. » Il espère que cette aventure aura au moins pour effet d'empêcher John de tomber amoureux de chaque belle jeune canadienne qu'il rencontrera, et il assure Joseph de toute sa reconnaissance pour l'intérêt qu'il a porté au jeune homme, étant aussi persuadé que ce dernier y est très sensible.<sup>21</sup>

John réalisera bien vite son étourderie et se félicitera même de l'intervention de ses amis qui l'ont empêché de commettre deux fois une bêtise, la première à Glasgow et la seconde à Québec. Il répète maintenant partout qu'il n'épousera nulle autre que la fille du Juge en Chef Sewell ou la fille de l'honorable J. Hale, Receveur-Général. Joseph entre dans le jeu de John et lui souhaite une telle union, lui promettant, si elle se réalise, une de ses propres actions dans la société, ou même plus, et il se fait fort de voir Hugh agir de même.<sup>22</sup>

Le risque, comme le crédit, sont deux facteurs très importants du commerce. Bien tempérés, ils sont un formidable atout. Jusqu'ici le second a été employé par la société avec parcimonie. Il a été si difficile de courtiser un peu le premier (et les résultats ont pourtant dépassé toutes les espérances) que Joseph n'a pas osé toucher aux leviers de commande du second sans amener son associé de Glasgow à s'y faire à l'idée graduellement.

Après une année de cette nouvelle société à cinq, Joseph trouve qu'il est temps d'augmenter le chiffre des affaires en faisant usage du crédit d'une manière intensive. Au risque de terroriser Hugh, il lui soumet son plan, mûri depuis longtemps.

Les banques n'existent-elles pas pour faciliter le commerce ? Leurs clients sérieux n'offrent-ils pas une garantie suffisante pour que des sommes importantes leur soient avancées ? Les marchands de Leeds, Liverpool et d'ailleurs n'agissent-ils pas de même ? Le propriétaire de la maison Brooks l'a assuré que chaque printemps il rencontrait son banquier à Leeds dont il obtenait une lettre de crédit sur une banque de Londres pour effectuer ses achats à Manchester et ailleurs, à 10, 20 ou 60 jours de vue selon le cas, et pouvait ainsi se procurer des marchandises à très bas prix. Il remboursait ensuite sa banque en dedans d'un à quatre mois avec intérêt, moyennant une commission de 1/2%.

Le but de Joseph n'est pas de faire des affaires au-delà de ses moyens, mais d'une manière plus avantageuse et de façon à toujours avoir des fonds disponibles. Les clients de la société ne paient leurs comptes qu'au printemps, en mai et en juin, au moment même où ils viennent faire leurs achats de l'année; de plus le taux d'échange est de 3 à 5% plus élevé en mars et avril qu'en mai et en juin; enfin le volume des ventes est plus grand en septembre, octobre, novembre et décembre qu'au cours des huit autres mois, sauf mai et juin.

A supposer maintenant, explique Joseph, que les importations au Canada le printemps prochain se chiffrent à £40,000 et que le 1er avril une somme de £10,000 est disponible à Glasgow; si Montréal fait parvenir à Glasgow une somme de £10,000 en avril, il ne manquera plus que £20,000 pour payer ces achats.

Un emprunt de £10,000 à quatre mois à compter du 1er avril est alors négocié à Glasgow : cette somme sera donc due le 1er août. Pour rencontrer ce paiement, Montréal fait parvenir en mai à Glasgow une autre somme de £10,000. Un second emprunt de £10,000 est alors fait à Glasgow le dix mai et remboursé au fur et à mesure que les paiements arrivent de Montréal, le tout en-dedans de quatre mois. La somme entière n'aura pas à être remboursée avant le dix septembre. Grâce à ce moyen il sera possible d'obtenir un escompte

sur le prix d'achat au comptant des marchandises, c'est-à-dire de les payer au plus bas prix.

En recevant une demande d'emprunt, le banquier va-t-il croire que l'emprunteur est dans une mauvaise posture ? Ne lui refusera-t-il pas ensuite ses demandes de crédit ?

Dans le cas de la maison W. & H. Robertson il n'y a aucune crainte à avoir. Elle n'a jamais quêté de faveur de sa banque et n'a jamais escompté de mauvais billets. Et Joseph ajoute d'un ton assuré : « Si vous êtes persuadé qu'elle va refuser votre demande, vous devriez vous adresser à elle et alors vous verriez de quel bois elle se chauffe; vous pourrez à l'avenir vous en méfier et lui faire comprendre que nous pouvons continuer à faire des affaires pour longtemps encore sans en obtenir de faveurs, et je n'appellerais même pas cela des faveurs mais bien plutôt des poissons dans les filets de la banque. »<sup>23</sup>

Le projet que nourrit Joseph pour 1831 c'est de porter le chiffre des importations à £80,000 car au début de l'année il pourra disposer d'un capital de £50,000 sterling sans toucher à la réserve capitale de Hugh ni à la sienne propre, toutes deux considérables.

Un chiffre élevé d'importation, fait remarquer Joseph, ne veut pas dire une augmentation proportionnelle de mauvais comptes, non plus qu'un besoin d'accorder plus de délai aux débiteurs. Au contraire, si les marchandises sont bien choisies et à très bas prix, elles seront facilement vendues aux marchands qui ont l'habitude de payer comptant ou d'acheter à court terme. « Ce qui est bien acheté est à moitié vendu ! » Le risque d'accumuler de mauvais comptes ne réside pas dans le surplus des marchandises achetées (car il est toujours possible de vendre n'importe quelle quantité de marchandises si elles sont offertes moins cher que chez le voisin), mais dans le fait de les acheter sans discernement.

Hugh est craintif de nature. Joseph le sait. Il n'aime pas à se départir de son argent au printemps pour emprunter sur des marchandises vendues à six mois, de peur que les comptes dûs dans quatre mois n'échoient avant que les remises du Bas-Canada ne soient reçues. Il n'y a pourtant aucune raison d'avoir cette crainte, affirme Joseph, car il va lui faire parvenir sans faute plus de £45,000 entre janvier et juin.<sup>24</sup>

Vu les embarras causés par John et LaRocque, Joseph préfère rester au pays et c'est Langevin qui fera le voyage d'Europe au début de 1831. Joseph espère que Hugh pourra l'accompagner, tout spécialement à Manchester et à Londres, marchés que Langevin connaît à fond, ce qui pourra être utile à Hugh si plus tard aucun des associés du Bas-Canada ne pouvait les visiter.<sup>25</sup>

Langevin s'embarque sur le *SPLENDID* le 8 janvier.

Cette première année en société à cinq a été assez désappointante. John, dont les qualités de marchand sont évidentes, a encouru les foudres des deux seniors, et LaRocque sur lequel on avait fondé tant d'espoirs, s'est trouvé dans l'impossibilité de verser le capital promis, sans doute à cause de dettes pressantes découlant de ses entreprises antérieures : son défaut de s'exécuter n'est pas pardonnable aux yeux de Hugh et de Joseph qui ont toujours évité, depuis qu'ils se connaissent, de manquer à leur parole, quelles que soient les circonstances.

Sous un autre aspect, cette année est excellente cependant. La maison de Québec est une source nouvelle de revenus intéressants, les profits réalisés par les trois maisons sont plus élevés et rien ne laisse entrevoir que l'avenir ne réserve aux cinq associés (ou quatre . . . ou peut-être cinq associés différents . . .) des surprises très agréables.

Le temps des fêtes est propice aux rapprochements. Un besoin d'amitié électrise les coeurs, les rancunes semblent si peu justifiées alors . . . et l'oubli des injures reçues, le désir de donner du bonheur aux autres s'imprègnent en chacun. Le groupe d'associés de la maison de Montréal n'échappe pas à cette chaude ambiance et les liens se resserrent avec les amis de Québec et de Glasgow. Les lettres, pendant quelques jours, sont remplies de souhaits côtoyant des chiffres d'affaires et d'inventaires. Un examen des livres laisse prévoir que les profits seront splendides, bien qu'à Montréal, où les transactions atteignent les six chiffres, ces livres, depuis mai 1830, n'ont pas encore été mis à jour par LaRocque qui leur est préposé. La part de Joseph ainsi que celle de Hugh sera de £5,000 à £6,000 sterling pour 1830. Hugh a déjà été prévenu de ce succès; ses projets de maison à la campagne sont de plus en plus sérieux. Il s'est même commandé un phaéton à quatre roues pour visiter les environs de Glasgow dans un rayon de trente milles. De son côté, Joseph a prié Hugh de

faire construire une voiture qu'il voudrait offrir à Margaret Robertson. Hugh a donc décidé d'ériger une écurie sur sa propriété. Il a hâte de voyager à quatre et presse Joseph et Sophie de venir au pays. Ce qui n'est pas très facile encore : Sophie ne peut se résoudre à abandonner les enfants. Quant à les amener en Écosse, il n'en est pas question à moins que ce ne soit pour un an ou deux. Toutefois si les profits des trois années à venir touchent £50,000 ("if the new concern makes half a plumb"), il y aura moyen d'envisager une absence aussi prolongée, "and from present prospects you are strongly threaten of being embarrassed with our carcasses in fall 1833."

Profondément touché par cet esprit des fêtes, Hugh va jusqu'à offrir à Joseph de ne pas hésiter, s'il en sent le besoin, à tirer sur lui en aucun temps. Joseph l'en remercie et ne peut résister à rappeler ses modestes débuts : « Bien que ma situation, au point de vue de fortune, soit changée, j'espère que je n'aurai jamais assez de vanité pour ne pas avoir recours à vous ainsi que je le faisais quand j'étais un petit garçon pauvre. »<sup>20</sup>

Cette bonne humeur est de courte durée. Joseph exige beaucoup des autres. Il exige autant de lui-même. Le succès obtenu l'année précédente ne le satisfait pas encore. Il s'analyse, il essaie de trouver la raison du trouble qu'il ressent subitement, ou un moyen d'améliorer la marche de l'entreprise. Hugh se rappelle-t-il ce matin de février, l'année précédente, la veille où tous deux devaient quitter Glasgow ensemble pour l'Angleterre ? Il lui avait alors fait part d'un pressentiment : quelque chose n'allait pas, de mauvaises nouvelles seraient reçues du pays où, en son absence, une équipe toute fraîche conduisait les deux maisons de commerce. Et, en effet, il l'avait appris par la suite, on y avait acheté une trop grande quantité de potasse, sans discernement, sans s'enquérir du marché étranger; on avait même été jusqu'à tirer sur la maison de Glasgow pour payer cette marchandise de qualité inférieure, dispendieuse. Cette même équipe n'avait pas complété sa première année sans égratignures. Qu'advient-elle ?

En ce même matin de février, Joseph avait tout à coup réalisé l'immense responsabilité qu'il avait endossée en venant faire les achats en Angleterre pour la maison de Québec, dont le marché lui était

presqu'inconnu. « Et tout cela mis ensemble me fit sentir bien stupide et malheureux », confesse-t-il à Hugh.

Aujourd'hui, il voudrait être en Angleterre ou en Écosse, au lieu de Langevin, pour montrer encore une fois ce qu'il peut faire. Il enjoint au moins Hugh d'aider leur associé, mais surtout de lui faire confiance : n'est-ce pas Langevin qui aura à revendre ce qu'il aura acheté ? Qui mieux que le vendeur peut acheter ? Mais toutes ces marchandises s'écouleront-elles bien ? Au train où vont les choses, chacun sera bientôt très riche, mais quelle garantie y a-t-il que ces bonnes années seront encore nombreuses ? car lui-même se sent vieilli, usé. Il vaudrait peut-être mieux réduire le chiffre d'affaires de moitié dès que la chance les abandonnera. C'est bien beau pour le moment d'ajouter un 30% au capital chaque année; peu de concurrents, en effet, peuvent en faire autant.<sup>27</sup>

Joseph abandonne cette lettre une semaine puis, avant de la confier à la poste, la trouvant sans doute déprimante, il la termine en demandant qu'on lui envoie par la SOPHIE un habit et trois vestes d'été, l'habit et une des vestes très habillés, et aussi deux ou trois chemises de toile telle qu'on en voit en montre là-bas, "as my wife wishes to make a Dandie of me !"

Sur réception de la liste d'achats, à Glasgow, on lève les sourcils : « Vous vouliez sûrement badiner », écrit-on à Montréal, « quand vous avez dit que nous trouverions vos commandes peu élevées, car c'est là un reproche que nous ne vous faisons pas souvent. »<sup>28</sup>

Les lettres de Langevin arrivent régulièrement, remplies de détails sur ses achats, et de nouvelles susceptibles d'intéresser ses amis. Il vient justement d'apprendre, écrit-il, que Matthew Strang s'est associé à un nommé Patterson pour ouvrir une agence d'expédition à Liverpool où ils s'occuperont de toutes les marchandises à destination de Québec. Humberston conservera cependant la clientèle de Montréal...<sup>29</sup>

Voilà donc le chat sorti du sac ! La froideur de Hugh pour Humberston, ces derniers temps, s'explique enfin. Paternaliste, il cherche à placer les siens autour de lui. Ce pauvre Humberston en ressentira beaucoup de dépit, il perdra confiance en lui, il en fera même une maladie.

Mais Langevin n'a pas le temps d'écrire à sa famille. Il confie les messages qu'il lui destine à ses lettres d'affaires. « Si l'exercice est salubre », écrit-il, « je suis assuré de n'être pas malade du voyage ! »<sup>30</sup> Aussi revient-il au Canada heureux de ses achats et en parfaite santé. La SOPHIE le dépose à Québec le 24 avril, après une traversée de vingt-huit jours.<sup>31</sup>

À Montréal, l'activité reprend. Joseph est débordé, comme d'habitude. LaRocque ne l'aide plus beaucoup. Il semble perdre intérêt. Pendant deux semaines il a dû s'absenter, prétextant un rhume.<sup>32</sup> Il est pensif. Que prépare-t-il donc ? Et Struthers pose encore un problème . . . un autre des associés qui jette du sable dans le mécanisme.

Des marchands, anxieux de faciliter le commerce avec les États-Unis, viennent au bureau pour en discuter. Joseph accepte de se joindre à eux pour signer une requête pour la construction d'un chemin à lisses, comme il y en a déjà en Angleterre, qui relierait le Lac Champlain au Saint-Laurent. Il est familier avec ce moyen de transport dont il a pu apprécier tous les avantages au cours de ses voyages. Un commentaire de Humberston là-dessus vaut la peine d'être cité : « Le chemin de fer est maintenant accessible aux voyageurs qui, en dépit de plusieurs accidents qui sont survenus, s'y entassent en grand nombre. On a même perçu £220 en un seul jour. »<sup>33</sup>

Ce chemin à lisse débiterait entre les casernes militaires en haut de Laprairie et un point faisant face au bout de l'île Ste-Hélène, sur la rive sud.

En novembre, Joseph fera partie d'un autre groupe, incluant Horatio Gates, qui présentera une requête pour la construction d'un canal qui reliera le lac des Deux Montagnes aux eaux de Lachine et, de là, au courant Ste-Marie avec embranchement vers le port de Montréal.<sup>34</sup>

Un projet de loi sera éventuellement présenté au sujet de la première requête mais la crainte que cette voie ne facilite l'invasion du pays par les Américains le fait mourir en seconde lecture.<sup>35</sup> Il sera présenté de nouveau en novembre par Joseph Masson, John Molson, Peter McGill et soixante-dix autres personnes.<sup>36</sup>

Joseph s'occupe aussi de ses intérêts personnels, de ses projets immobiliers. La seigneurie de LaSalle est celle maintenant qui retient

son attention. Elle sera vendue par le shérif le 28 mars. Il adresse en conséquence un avis à tous ses associés les prévenant de son désir de retirer bientôt de la société un quart de son capital, tout son capital de surplus et un quart de ses profits réalisés en 1830, tel qu'il y est autorisé par le contrat.<sup>37</sup>

Pour revenir à Struthers, qu'avait-il donc fait ? L'océan n'est pas assez large pour empêcher les rumeurs de voguer à leur guise. On répète à Glasgow qu'il fréquente sérieusement une demoiselle Ferrie et qu'il va même l'épouser. Robert Strang, au nom de la famille, demande des détails à John et aussitôt celui-ci soupçonne Joseph d'avoir ébruité cette nouvelle. Sa vieille plaie est rouverte et il ne peut s'empêcher de se rappeler ses propres déboires. Mais en son for intérieur il serait très heureux, si ce qu'on lui raconte est vrai, que Joseph use de son influence auprès de Struthers pour que celui-ci ne fasse pas de bêtises.

Joseph n'aime jamais être piqué. La lettre qu'il avait écrite à Hugh au sujet de John ne contenait rien de répréhensible : il en soumet même une copie à ce dernier. Il lui répète qu'il est bien désolé qu'il en ait souffert; il va s'efforcer à l'avenir de ne pas se mêler des affaires des autres à moins qu'il n'y soit indirectement intéressé. Quant à Struthers, il n'en a pas du tout parlé dans sa correspondance, mais il a déjà eu l'occasion de lui reprocher d'aller trop souvent chez cette demoiselle Ferrie, et l'a prévenu qu'il devrait éviter ces rencontres à moins de penser sérieusement au mariage.<sup>38</sup> En réalité c'est la jeune fille elle-même qui s'en est vantée à quelques-unes de ses amies à Glasgow en disant qu'elle deviendrait bientôt Madame Struthers Strang. « Cela ne parle pas beaucoup en faveur de sa modestie », en conclut Hugh.<sup>39</sup>

Il est heureux qu'Andrew ait suivi John à Québec car sous l'influence de Struthers il n'aurait eu aucune chance de succès. Il est fort probable que Struthers était la cause de tous les ennuis à Montréal : il essayait de son mieux de persuader Andrew qu'il n'était pas assez rémunéré : « Je ne regrette pas », disait Joseph, « de lui fournir encore gratuitement son gîte, sa nourriture et son blanchissage, mais cela montre que j'ai beaucoup plus fait pour lui qu'il ne le dit à ses amis. Je me suis autant dévoué pour eux (Struthers et Andrew) que je l'aurais fait pour mes propres fils, et peut-être plus. Je serai bien

reconnaissant envers quiconque en fera autant pour mes fils que j'ai ai fait pour messieurs Strang. »<sup>40</sup>

Le malentendu entre John et Joseph est vite oublié. Sophie s'étant enfin décidée à laisser ses enfants et à entreprendre un voyage, l'invitation reçue des Robertson d'aller les visiter est acceptée. Sophie a même été sur le point de partir plus tôt que son mari et de faire la traversée à bord du bateau qui porte son nom, sous le bon oeil du capitaine Neill. Elle insiste cependant pour que John Strang, leur ami préféré à elle et à Joseph, vienne prendre charge de la maisonnée, s'il est encore célibataire au moment du départ.<sup>41</sup> Un malencontreux (ou heureux) événement vient contrecarrer ce projet : lorsque les Robertson, en juin, renouvellent leur invitation, Sophie n'est plus en condition d'entreprendre un long voyage. Il lui faudra garder la chambre vers le mois de mars prochain, « car il semble que ces jeunes épouses », se lamente Joseph, sans le moindrement assumer aucune responsabilité dans cet événement, « ne peuvent pas toujours répondre d'elles-mêmes. »<sup>42</sup>

Hugh passe l'été, du mois de mai au mois d'août, à Helensburgh avec son épouse, ses deux fils et sa soeur Martha. Il jouit de cette longue vacance loin de la ville et tâche de profiter de chaque instant . . . les jours passent si vite . . . la vie aussi. Le décès subit d'un vieil ami (Blackwood) lui cause un choc, « ce qui montre bien le peu d'attaches que nous avons à cette vie, » dit-il, « et combien d'efforts nous devons faire pour nous préparer en vue de l'autre. » Ces moments de repos sont souvent des occasions de se souvenir . . . de rêver à cet autre pays où il a passé plusieurs années, là où a pris forme sa fortune actuelle. « La température, » continue-t-il, « presque un été canadien; il fait actuellement si chaud que je suis obligé de garder la fenêtre ouverte pendant que j'écris et j'ai enlevé mon veston. Quand nous ferez-vous le plaisir, vous et madame Masson de venir passer l'été avec nous ? Je suis sûr que rien d'autre ne pourrait me plaire autant. »<sup>43</sup> Il se demande pourquoi Joseph ne fait pas comme lui; quelle étrange idée Joseph a eue de lui proposer d'emprunter des sommes énormes à la Banque pour faire encore plus d'argent quand on peut vivre si paisiblement à la campagne, sans soucis, sans responsabilités. Il a bien eu un moment de faiblesse, uniquement pour plaire à Joseph : il a accepté l'idée de voir son

banquier. Bien vite il s'est ravisé : « J'en suis venu à la conclusion », explique-t-il avec ironie, « qu'il valait mieux ne pas le faire, car je suis sûr que je pourrais autant, avec la même chance de succès, lui demander de me faire un cadeau de £10,000 que de me prêter cette somme. Un banquier qui prête sans recevoir de garantie suffisante, ça n'existe pas ici. Il est inutile de demander une faveur quand on sait qu'elle va être refusée. En ce moment nous sommes portés haut la main par la Banque et il serait malheureux que la maison fasse quoi que ce soit qui la rabaisserait dans son estime. »<sup>44</sup>

Et les jours continuent à s'écouler en toute quiétude à Helensburgh. C'est le jeune Spiers qui se tient au bureau à Glasgow. Lui non plus n'est pas satisfait de son sort. Il aimerait aller au Canada, à Montréal où, après s'être enquis des conditions de travail, il sait que Joseph, à court d'aide, pourrait lui payer un salaire intéressant. Mais Hugh ne veut pas s'en défaire et ne peut lui offrir plus que son salaire actuel. Il propose à Joseph de lui trouver quelqu'un d'autre à Glasgow qui pourrait lui donner autant de satisfaction. Mais pourquoi tous ces ennuis durant la belle saison ? Pauvre Joseph ! « Ces nouveaux clercs », lui dit-il, « j'espère qu'ils pourront vous permettre de prendre la vie plus facilement que vous ne l'avez fait depuis bien des années ! »<sup>45</sup>

C'est un peu après cette période que Humberston, affligé de la mauvaise humeur de la maison Robertson, de Glasgow, au sujet de son agence, des reproches de Joseph concernant son administration des ventes de la potasse, de l'intrusion du jeune Strang dans son territoire et aussi de la maladie de son épouse, qui commença à l'inquiéter sérieusement, semble perdre contrôle de lui-même. Il écrit des lettres interminables, aux mots et même aux phrases exagérément soulignés ; il interprète à son désavantage ce qu'on lui dit, écrit ou fait, et surtout il constate chez Joseph une froideur et chez Hugh une animosité qu'il a peine à supporter.

Tout semble avoir débuté en octobre, 1830, alors que Humberston adressait à Joseph personnellement une de ses lettres destinées à la maison commerciale. Or, comme assez souvent Joseph avait à s'absenter, cette lettre était restée cachetée et avait probablement été mise de côté jusqu'à son retour. Dans une communication ultérieure, la société avait prié Humberston (et cette lettre était probablement

écrite de la main de Joseph) de ne plus lui envoyer de lettres personnelles.<sup>46</sup> Humberston en avait conclu que Joseph ne voulait plus avoir affaire à lui. Ce lui fut très pénible car leurs relations duraient depuis seize ans. Près de huit mois plus tard, Humberston ne recevant toujours pas de réponse de son ami aux questions qu'il lui avaient posées et qui lui tenaient à coeur, se décida à rompre ce qu'il croyait être une glace : « Je vous écris aujourd'hui avec **beaucoup de timidité** et je ne devrais même pas **oser** le faire, mais je m'y sens en **quelque** sorte encouragé par l'**aimable** contenu de **votre** lettre du 9 mai et de quelques autres que vous m'avez ensuite écrites **aussi de votre main.** » Ce qu'attendait Humberston de Joseph depuis si longtemps, c'était les directives promises au sujet de la vente de la potasse, son opinion sur l'achat d'un autre bateau dans lequel il avait espéré l'intéresser et son intervention dans cette question d'agence attribuée à Matthew Strang, à Liverpool.

De son côté, Hugh avait demandé à Humberston s'il pouvait prendre son beau-frère Matthew Strang avec lui, à Liverpool. Joseph, consulté là-dessus, lui avait répondu qu'il n'y avait aucune nécessité d'en parler pour le moment. N'y attachant donc pas trop d'importance, Humberston avait tout simplement répondu à Hugh qu'il n'y avait aucune place de libre à son bureau. Hugh avait alors écrit très sèchement que dans ce cas il prendrait les mesures nécessaires pour établir son beau-frère à Liverpool. La correspondance en était restée là.

« Je suppose qu'à cause du grand nombre de vos occupations, » ajoute Humberston, en essayant d'excuser Joseph, « vous avez **oublié** de mentionner cette affaire à M. R. et mon silence, occasionné par l'**idée que vous lui en aviez parlé**, a causé cette froideur chez lui. »<sup>47</sup>

Joseph se défend bien de lui avoir interdit de lui écrire des lettres personnelles mais il n'aborde ni le sujet de l'agence ni celui du nouveau bateau, se réservant sans doute la tâche de lui en parler de vive voix dans quelques mois. Seule la question de la potasse fait le sujet de sa réponse : il n'a pas encore pu surmonter son désappointement de n'avoir pas retiré le profit envisagé. « Nous pourrions expédier douze mille barils par année, » lui reproche-t-il, « si nous étions sûrs que nos agents suivraient nos instructions et manifesteraient quelque intérêt pour nos affaires. Malgré mon silence par lettres

personnelles depuis quelque temps, je me suis enquis très fréquemment, auprès de M. Robertson, de la santé de votre très respectable épouse, et en dépit de ce qui s'est passé, j'espère avoir l'honneur de lui rendre visite l'hiver prochain, à moins que vous ne vous y opposiez. »<sup>48</sup>

L'engagement de Langevin n'est que pour une année, et comme cette période tire à sa fin, il est urgent de régler son cas. Joseph partage l'opinion de Hugh : chacun d'eux abandonnerait deux de ses parts, LaRocque, John et Struthers chacun une demi-part, en faveur de Langevin. Quant à renouveler le contrat à l'échéance, en 1832, Joseph s'y oppose à moins d'y faire d'importants changements. Il se croit de moins en moins capable d'assumer la direction de la maison à Montréal. Il se sent très paresseux ("lazy") et sa santé n'est pas bonne : cela fait deux mois qu'il est indisposé; cela lui rappelle son malaise de l'hiver 1829-1830 en Écosse.<sup>49</sup> Aucun doute que Langevin serait plus heureux de devenir leur associé : c'est d'ailleurs ce qui a déjà été convenu entre eux. Il jouit de l'estime de tous et, en considération du trouble qu'il s'est donné au cours de son dernier voyage, une somme de £100 lui a été offerte.<sup>50</sup>

Pour se remettre des ennuis qu'il éprouve et aussi, sans doute, pour plaire à Sophie avant qu'il ne lui soit plus possible de se déplacer sans inconvénients, Joseph, Sophie, leur fils Wilfrid ainsi qu'Augustin Cuvillier et son épouse partent pour les États-Unis. Ils ont l'intention de visiter New York, Baltimore, Philadelphie et Washington. Légèrement brouillé avec Struthers, c'est à LaRocque que Joseph a demandé de lui écrire durant ce voyage. Ce dernier a repris sa bonne humeur et il ne manque pas de correspondre régulièrement avec le voyageur, adressant ses lettres aux endroits prévus d'avance : relais de diligence, hôtels, clients américains. Il est heureux de prouver, à toute occasion, la reconnaissance qu'il a pour Joseph depuis que la question de placement de son capital a été réglée. Il ne se doute pas que Hugh Robertson n'a aucunement l'intention de lui faire place dans la nouvelle société. Il a la délicatesse de reconnaître que c'est à Joseph et à Hugh de dire si un nouveau contrat doit être signé ou non, car après tout ce sont eux qui contrôlent la plus grande partie du capital. Les jeunes associés n'ont rien à dire, laisse-t-il entendre à Joseph, ce serait pure perte de temps. Ils ne peuvent que laisser connaître leur intention de

demeurer dans la société mais ils ne peuvent ni ne doivent échafauder de projets dans lesquels le principal enjeu ne leur appartient pas.<sup>51</sup>

A son retour, Joseph se sent beaucoup mieux et s'empresse d'en informer Hugh : « Vous aurez sans doute déjà appris avant de recevoir la présente, que je suis devenu assez dissipé et que j'ai laissé la maison et mon ouvrage pour aller visiter les États-Unis. J'ai été absent dix-sept jours, mais c'était à la prière de tous mes amis, particulièrement M. LaRocque et M. J.S., car je ne me sentais pas robuste. En tout cas je suis revenu reposé, et Mme Masson aussi, grâce à cette équipée et j'espère que vous approuverez ce congé »<sup>52</sup>

Cela donne un espoir à Hugh d'accueillir Sophie et Joseph en fin d'année. Margaret s'engage à rendre Sophie aussi confortable, en mars, qu'elle pourrait l'être à Montréal, Hugh s'en porte garant : « . . . et elle pourra retourner en emportant avec elle son petit écossais, car je ne crois pas (et je suppose toujours que ce sera un garçon) qu'il n'en sera pas moins bien pour avoir pris son premier souffle en Écosse. »<sup>53</sup>

Peut-être aussi Hugh recevra-t-il ses visiteurs en qualité d'administrateur de la Banque de Glasgow, honneur qu'on a convenu de lui conférer.<sup>54</sup>

Afin de reconnaître les excellents services rendus par Langevin, le contrat de société est amendé une seconde fois (le 13 octobre 1831). Le nouvel associé se voit alors accorder cinq parts et demie des profits de la société (on ne parle plus de pertes !) prises à même celles de Hugh (deux parts), Joseph (deux), LaRocque (1/2), John (1/2) et Struthers (1/2) et il est soumis aux conditions générales du contrat original qui prendra fin cependant en décembre de l'année suivante, au lieu de 1834. Hugh prie ses associés de noter que si un nouveau contrat doit être passé l'année suivante, une clause spéciale devra y être insérée : que Struthers y dise clairement s'il croit obtenir plus d'avantages dans cette nouvelle société que dans celle de son futur beau-père . . .<sup>55</sup> Cela est dit avec un peu d'ironie, mais que Struthers y réfléchisse bien !

Les termes de cet amendement au contrat renouvellent et entretiennent la mauvaise humeur de Hugh. Il la passe en abordant de nouveau la question de la potasse, et cela tombe dru ! « Nous ne pensons pas que même une moitié puisse être vendue à quelque prix

que ce soit, et nous n'en aurions aucun regret si ce n'était que nous voulons en retirer notre argent. Ce sera une leçon pour vous et à l'avenir vous pourrez nous laisser nous former notre propre opinion sur ce marché. Au sujet de la perlasse, vu que c'est M. Masson qui l'a achetée, il sera heureusement ici en temps pour voir à la vendre, et il se rendra compte si c'est facile de disposer de quelque chose quand il n'y a personne qui en veut. »<sup>56</sup> Et, un peu plus tard : « Nous n'avons jamais pensé à vous imposer des conditions à la vente des marchandises que nous vous expédions et, à l'avenir, nous espérons que vous nous accorderez la même liberté quand nous aurons à vendre ce que vous nous confiez. »<sup>57</sup> Puis, dans une dernière lettre de reproches : « Nous n'avons plus l'intention de vous ennuyer de nos conseils au sujet de la potasse car il est évident que vous croyez que nous voulons vous conter des histoires. En terminant, nous voulons seulement ajouter que quel que soit le résultat de nos exportations, nous sommes persuadés qu'il y en a eu pour au moins £40,000 d'inutiles. »<sup>58</sup>

La raison de la baisse dans le prix de la potasse transparait de nouveau dans une dépêche reçue de Londres : « La soude est devenue un substitut universel chez les blanchisseurs et pour tous les usages domestiques. »<sup>59</sup>

La maison de Glasgow avait probablement été sous l'impression qu'après le mois d'août il n'y aurait plus eu aucun envoi de potasse. Autrement les lettres adressées à Montréal n'auraient pas contenu ce ton irrespectueux qui n'était que très rarement employé. Heureusement qu'aucune d'elles n'arriva avant le départ de Joseph (« . . . nos lettres », explique Hugh, « auraient eu une autre tournure, mais nous avons bien peur qu'elles n'auraient pas été traitées avec plus de respect que si elles avaient été écrites avec plus de modération. »)<sup>60</sup>

La SOPHIE est devenue un vétéran des mers, son capitaine peut en être fier. Lorsqu'en octobre le capitaine Neill fait escale à Québec, la Chambre de Commerce (du temps) organise une souscription pour présenter au marin une coupe en or ou une médaille car il est le premier à avoir accompli trois traversées de Greenock à Québec.<sup>61</sup> Des démarches sont même faites auprès de ses assureurs pour connaître le coût de la prime au cas où la SOPHIE compléterait un quatrième voyage avant l'hiver.<sup>62</sup> Ce sera la dernière saison de Neill

comme maître de la SOPHIE, car il devra surveiller la construction d'un nouveau bateau. Easton, son second, le remplacera sur le pont.<sup>63</sup>

Joseph part donc seul pour l'Angleterre. Le deux décembre il arrive à St-Jean et comme il n'y trouve aucun bateau à vapeur au quai, il prend la diligence en direction d'Albany, voyage sans arrêt, jour et nuit, par une température glaciale et entre enfin à New York le soir du sept décembre. Il s'embarque le lendemain à bord du SILAS RICHARD.<sup>64</sup> Les lettres de Québec et de Montréal le suivent. Leur sujet lui cause peu de plaisir et même le troublent.

D'abord John l'informe que LaRocque a l'intention de les quitter. Depuis quelque temps, en effet, LaRocque semblait occupé à toute autre chose qu'à la société. Ce qui est plus grave c'est qu'il va se joindre à une nouvelle compagnie qui deviendra compétitrice de celle de ses associés actuels, et qu'il en assumera la direction.

Tous les membres de la compagnie de LaRocque, aux fonds de laquelle souscriront des personnes dont la majorité n'auront aucune voix au chapitre, seront des Canadiens. Les noms de Letourneux et Bernard sont déjà chuchotés, et plusieurs marchands de la ville et de la campagne s'y joindront. Les parts coûteront £200 chacune.<sup>65</sup> LaRocque lui-même confirme cette nouvelle et ajoute que la Compagnie ne commencera à opérer qu'au printemps de 1833.<sup>66</sup> Le capital dépassera £50,000, dit-il. Pour ne pas laisser croire que cette Compagnie essaiera de rivaliser ou même de dépasser Robertson Masson & Co., il ajoute prudemment qu'elle ne prendra qu'une faible part du commerce de Montréal et des environs : « Une maison canadienne peut convoiter », explique-t-il, à Joseph « une petite partie des affaires qu'elle s'efforcera cependant à rendre profitable comme cela est possible sans ennuyer personne ou aucune autre maison. » Et, très innocemment : « Il est à espérer que vous souscrirez un certain nombre de parts dans cette nouvelle compagnie, et j'ai bien l'intention de vous le proposer. »<sup>67</sup>

Léonard Bouthillier et LaRocque seront à la tête de la Compagnie. Bernard et Letourneux s'occuperont du magasin. Déjà la presse publie des communiqués et appuie sur le fait que cette nouvelle maison est essentiellement canadienne. On invite le public à ne plus encourager les étrangers (i.e. des marchands écossais comme Robertson et, par ricochet, Masson) qui s'enrichissent à ses dépens.<sup>68</sup>

Joseph prend connaissance des lettres de ses associés une fois arrivé à Glasgow. Au nombre de celles-ci en est une que John Strang a dû écrire avec beaucoup de difficultés. A son départ de Montréal, Joseph avait laissé son petit Jean, âgé d'un an et demi, gravement malade. De jour en jour son état empire. Les autres enfants, Wilfrid, Marie et Édouard, le suivent bientôt et le docteur découvre qu'ils souffrent tous des oreillons. Au moment où le SILAS RICHARD est en vue des côtes de l'Irlande, Jean est mourant. Il rend le dernier soupir comme le navire entre à Liverpool. John Strang, toujours sympathique, écrit au père éprouvé pour le rassurer au sujet de Sophie qui voit partir un jeune enfant alors qu'elle a l'espoir d'en offrir un autre sous peu à son mari. L'épouse de LaRocque et Mme de Lotbinière ont été auprès d'elle constamment. Struthers, LaRocque et lui-même se sont occupés des funérailles et ont fait inscrire sur le minuscule cercueil : « JEAN C.A. MASSON, décédé 28 déc. 1831 âgé 20 mois 19 jours. » « Ce matin », relate John, et c'est la veille du jour de l'an, « en présence de plus de trente personnes, il a été mis dans sa tombe avec toute la sympathie qu'un événement si triste pouvait susciter, assombri encore davantage par l'idée de la douleur qu'allait ressentir le père qui n'était pas là pour accomplir son triste devoir à l'enterrement de son cher fils. »<sup>69</sup>

Joseph arrive à Glasgow le soir même du 28 sans se douter qu'on est sur le point d'ensevelir son plus jeune enfant (il ne l'apprendra qu'en février). Il se rend directement chez les Robertson, à Blythwood Hall et célèbre la fin heureuse de son voyage et prépare avec eux les réjouissances prochaines de l'année nouvelle.<sup>70</sup>

Après un séjour de trois semaines à Glasgow, pendant lequel il visite les marchands de cette ville (et trouve même le temps de passer quelques heures par jour au bureau de Hugh pour le décharger d'une partie de la correspondance), Joseph entreprend la tournée des principales maisons d'affaires de l'Écosse et de l'Angleterre. Il tient Montréal au courant du marché local et lui fournit les nouvelles les plus récentes. Le jeune John Neill, fils du capitaine, a décidé de venir travailler à la maison de Montréal où il sera rejoint par Benton, un des clercs de la maison de Glasgow (Spiers s'est donc résigné à son sort) et par un autre jeune homme qui n'est pas encore engagé.<sup>71</sup>

LaRocque le relance de Montréal pour lui reparler de sa

fameuse Compagnie, dont la capitalisation a finalement été fixée à £100,000 au lieu de £50,000. Joseph pourrait peut-être souscrire des parts en les portant aux noms de ses fils et plus tard ceux-ci pourraient tous deux, ou tout au moins Édouard, qui est « éveillé et vigoureux », en être les membres les plus importants. Dès qu'Édouard aura terminé ses études, et si lui-même est alors à la tête de la Compagnie, Joseph pourrait le lui confier et il s'en occuperait comme un père le ferait. Joseph pourrait enfin, ajoute LaRocque, se retirer de la vie active dès que l'occasion serait propice : n'est-ce pas là ce qu'il a toujours espéré ? Ce serait peut-être même bientôt (et ici LaRocque se contredit) car cette nouvelle Compagnie provoquera nécessairement une diminution de profits pour Robertson Masson & Co. Joseph pourrait alors se contenter de jouer sur le marché de la potasse, du blé, du change étranger; ce genre d'activités lui serait plus profitable, plus agréable que son commerce actuel.<sup>72</sup>

Mais Joseph n'est pas inquiet outre mesure par ce futur concurrent : « Nous pensons que cela ne peut que nous être profitable, » dit-il, « d'après ce que nous pouvons voir en ce moment. »<sup>73</sup>

La seule mention de la nouvelle Compagnie, au contraire, fait bouillir Hugh de colère. Une lettre qu'il écrit à Joseph le rejoint dans une des villes qu'il visite : « Que la grande Compagnie prenne naissance ou non, l'anxiété que manifeste M. LaRocque de s'y joindre est une raison suffisante, à l'exclusion de toute autre, pour que nous nous passions de ses services, car son attitude démontre clairement qu'il est prêt à nous abandonner à la première occasion. »<sup>74</sup> Il parle déjà de le remplacer et suggère à Joseph de faire revenir son cousin du Haut-Canada, Jean-Baptiste Maçon, qu'il a déjà très bien connu et hautement apprécié.<sup>75</sup> Jean-Baptiste accepte l'offre qui lui est faite, sans hésitation et promet de se rendre à Montréal vers le 1er mai.<sup>76</sup>

Un autre sujet de mécontentement, c'est le coût élevé de la poste. Hugh s'en plaint constamment : « Les derniers journaux que vous nous avez adressés, étant enveloppés de rubans, nous auraient coûté 14/3 de frais postaux; évidemment nous les avons laissés au bureau de poste. »<sup>77</sup>

Lorsqu'il avait quitté le Canada, Joseph n'était peut-être pas au courant que ses enfants souffraient d'une maladie contagieuse.

Porteur du microbe et sans doute atteint légèrement lui-même, il se présente chez les Robertson comme un cheval de Troie, et en peu de temps chacun des petits Robertson, frappé par la maladie, prend le lit.<sup>78</sup> Simultanément, le choléra se répand partout en Écosse.<sup>79</sup>

Humberston sait quelles villes Joseph doit visiter et lorsqu'il apprend qu'il est rendu à Manchester, il l'invite à passer quelques jours chez lui, à Liverpool : « Nous ne pouvons malheureusement pas organiser de réception pour vous accueillir, » le prévient-il, « mais si cela vous fait plaisir de venir habiter dans le calme de notre maison, je vous assure que vous aurez un lit bien aéré et qu'on vous accordera une sincère bienvenue. Vous nous feriez une faveur en acceptant. »<sup>80</sup> Joseph apprécie ce message de son vieil ami et durant son séjour en Angleterre il s'efforcera de le rapprocher de Hugh.<sup>81</sup> Il se plait à revoir les mêmes magasins, d'année en année. Il palpe les tissus, critique les prix, recherche la qualité et les facilités de paiement, règle les détails de l'expédition : marques à inscrire sur les colis, répartition des marchandises en ballots destinés à Montréal ou à Québec, dates d'envois aux ports, etc. Si quelque chose n'est pas à son goût, il ne se gêne plus pour le dire. Les marchands recherchent sa clientèle et il le sait. Quelques-uns s'écartent peut-être des spécifications qu'il a données ? « J'ai vu que les colis marqués MSC sont arrivés ici aujourd'hui », remarque-t-il à un des manufacturiers, « la trame et le matériel sont affreux ("complete trash") et pas du tout semblables aux échantillons que vous m'aviez montrés. Nous les refusons. Et de plus les conditions mentionnées sur votre facture ne sont pas conformes à celles qui avaient été arrêtées entre nous. En ce qui concerne les envois de juin, nous les décommandons car nous voyons maintenant que vous n'êtes pas prêts à tenir vos promesses. Nous avons bien peur que vous prétendiez faire plus que vous ne le pouvez et nous ne pouvons nous permettre d'être ainsi déçus. »<sup>82</sup>

D'autres ont-ils fait une erreur dans les dates d'expédition ? « La moindre des compensations que nous puissions exiger de vous c'est que vous nous accordiez un délai additionnel pour payer chacune de vos marchandises, et c'est là le minimum auquel nous nous attendons. Du fait que vos marchandises ne sont pas arrivées ici à temps, nous allons peut-être perdre entre 7 1/2 et 10% car nous ne les recevrons qu'une fois le marché local bien pourvu. »<sup>83</sup> Dans ce cas-ci

il semble bien que le marchand avait reçu des directives contradictoires des deux agents de Liverpool, Humberston et Matthew Strang, dont l'antoganisme grandissait de pair avec leur jalousie.

Ce jeu a deux côtés. Une maison de Liverpool, dissatisfaite de la potasse reçue et certifiée de première qualité, s'en plaint à Joseph avec raison : « Nous nous demandons même si elle est de seconde qualité. En tout cas nous en avons vu beaucoup de seconde qualité qui lui sont supérieures. Nous sommes d'avis que l'inspecteur est à blâmer et devrait être tenu responsable d'une telle négligence. Pour vous, qui êtes de gros expéditeurs de potasse, cela est très important, surtout maintenant qu'elle est remplacée par la soude peut-être à cause de sa qualité inférieure. »<sup>84</sup> C'était un sujet cuisant pour Joseph dont les achats de cet article avaient été critiqués. Heureusement que durant son séjour en Écosse il avait pu réussir à disposer d'une assez bonne quantité de barils, pour relever le défi que Hugh lui avait lancé l'année précédente.<sup>85</sup>

La date du départ de Joseph à bord du HIBERNIA était aussi celle du nouveau bateau, baptisé ROBERTSON en l'honneur de Hugh. Enjoué, le parrain du voilier souhaite bon voyage à son ami et le prévient que le ROBERTSON le dépassera facilement en route.<sup>86</sup>

Le HIBERNIA lève l'ancre le 28 mars mais on ne sait lequel des deux bateaux arriva le premier à bon port.

La SOPHIE aussi fait partie du premier convoi du printemps, tout autant chargée que le ROBERTSON, mais transportant cette fois-ci plusieurs passagers (en octobre il y en aura cent-huit<sup>87</sup>). Neill & Gray, armateurs de Greenock, qui ont un intérêt dans la SOPHIE depuis qu'elle a été lancée, ont été obligés de se conformer à une loi récente exigeant qu'un médecin fasse la traversée sur tout bateau transportant au moins cinquante passagers. Ils ont eu la bonne fortune de trouver un jeune médecin, le docteur Arnoldale (Arnald ? Arnoldi ?) qui sera attaché à la SOPHIE durant son voyage de retour au Canada. Il n'aura donc pas à payer le prix de son passage, mais une somme globale de £24 lui sera chargée pour celui de son épouse, de ses enfants et d'un domestique.<sup>88</sup>

La pauvre SOPHIE, dont le capitaine est maintenant Easton, a pris beaucoup d'âge. A la fin de chaque voyage elle doit subir de

nombreuses réparations. Il faudra bientôt la retoucher de la poupe à la proue.<sup>80</sup>

Pour que les traversées de la SOPHIE et du ROBERTSON soient plus payantes, il est suggéré qu'à l'avenir on ajoute aux avis de leur départ quelques lignes invitant des passagers à s'y embarquer. Avec une moyenne de quarante personnes en plus du fret, les profits seront beaucoup plus intéressants.<sup>90</sup>

Le HIBERNIA se rend directement à Montréal. De son pont Joseph a pu voir pendant quelque temps les voiles de la SOPHIE et du ROBERTSON (le départ de l'ARTEMIS a été fixé à une date ultérieure), qui transportent une partie de tout ce qu'il a acheté et aussi une maladie qui fait soulever la traversée avec les rats de cale. Le choléra sévit déjà en Angleterre et bientôt ses ravages se répandront en Amérique.

A Montréal comme à Québec les pronostics du commerce de l'année sont pessimistes. On est d'avis qu'en 1831 les importations ont été excessives. Hugh dit de même. Si au début de 1832 LaRocque et John nourrissent cette crainte, que vont-ils penser, se demande l'associé de Glasgow, lorsqu'ils apercevront l'énorme quantité de marchandises que Joseph a achetées ? Il en est tellement inquiet que de son chef, tandis que le voyageur, insouciant, respire l'air salé ou peut-être souffre encore du mal de mer, il contremande une grande partie des achats qui ont été faits : il y en avait pour £63,000 !<sup>91</sup>

En même temps que les marchandises, arrivent les jeunes Benton et Neill. Le premier descend à Québec où il travaillera pour John et Langevin avec un nouveau clerc du nom de Lemoyne, et le second à Montréal où son père croit que la discipline qui y règne sera tout à son avantage.<sup>92</sup>

Joseph lui-même débarque vers la fin d'avril. Plusieurs affaires l'attendent, qu'il doit régler au milieu du brouhaha des ventes du printemps. Il doit en outre passer chez le notaire avec sa soeur Catherine; celle-ci cède à son frère tous ses droits dans la succession paternelle et en retour Joseph s'engage à lui payer une rente et pension viagère de £150 à compter du 31 décembre suivant.<sup>93</sup>

Jean-Baptiste Maçon et Joseph se retrouvent avec plaisir. Le cousin du Haut-Canada est heureux de sa nouvelle position et s'est mis sérieusement à l'ouvrage sous l'oeil, d'abord amusé, de

LaRocque, de Struthers et des autres employés puis, témoins de son énergie et de sa volonté de bien faire, ils en sont ennuyés et même indisposés. Beaucoup plus actif, et n'ayant pas à épouser leurs problèmes, Jean-Baptiste ne compte pas les heures, est très ordonné et c'est sûrement le meilleur vendeur qui soit passé au magasin depuis le début.<sup>94</sup>

Au cours de l'été arrive du Château St-Louis une nouvelle demande du Gouverneur. Une loi (I William IV, ch. 51) prévoyait la subdivision des paroisses et, sur la recommandation de Mgr B.-C. Panet, les noms de Joseph Masson, Dominique Rollin et George Weeks ont été soumis pour le district de Montréal.<sup>95</sup> A cause de ses occupations et de ses nombreuses absences du pays, Joseph décline cette charge.<sup>96</sup>

Des ports, le choléra s'est répandu dans les villes dès l'arrivée des premiers bateaux. Joseph est inquiet pour sa famille, pour la maison de commerce, et se demande quelles seront les répercussions sur les ventes. Peut-être Hugh a-t-il eu raison, après tout, de couper les commandes. Il tient Glasgow au courant des ravages de cette maladie : « Le choléra a été si sérieux ici que les affaires ont cessé complètement. La moitié des magasins sont fermés et un grand nombre de personnes vont à la campagne. Les gens du Haut-Canada et de la campagne ne viennent plus en ville. Je peux dire que la ville meurt de faim parce que les marchés sont vides; tout coûte énormément cher, ce qui fait que les ventes et les paiements sont arrêtés ici et à Québec. Il y a 350 à 400 cas ici chaque jour et entre 80 et 120 morts, sans aucune distinction d'âge et de rang. M. S. Strang a été atteint le soir du 16, mais il se relève maintenant et il est hors de danger. Telle est notre situation ici, de sorte que si la Providence ne met pas fin à cette malheureuse maladie, je ne sais pas ce qu'il va nous arriver. En attendant le commerce va en souffrir beaucoup, mais si la maladie disparaissait bientôt, on pourrait encore réussir et vous faire des paiements tel que spécifié dans l'état de compte que je vous ai laissé. Mais il n'est pas nécessaire que vous alarmiez nos fournisseurs, car je ne fais que présumer le pire. Et vous pouvez leur expliquer que vous ne pouvez pas trop compter sur des versements pas plus que sur la vie de vos associés, et que même si chacun de vos associés mourait ou vos clients, on pourrait réaliser plus d'argent que

nécessaire pour les payer et il y aurait encore une fortune pour vous. Ce sont des événements terribles, mais comme sans doute ils sont permis par le Tout-Puissant, nous devons simplement nous soumettre, et si nous examinions simplement ce monde pervers, nous trouverions que ce mauvais traitement ou punition est très doux. » Pour terminer, Joseph fait une allusion très discrète à ce qu'il avait déjà préconisé : si Hugh était réellement mal pris, il pourrait toujours emprunter l'argent nécessaire de son banquier !<sup>97</sup>

La campagne, comme la ville, compte ses morts. J.D. Bondy, de Berthier, écrit cette lettre sans doute inspirée de l'Apocalypse : « Vous n'êtes pas les seuls affligés du Fléau du genre humain. L'alarme est sonnée ici depuis hiaire. Plusieurs personnes c'est-à-dire six sont morts dans le village et tous des gens qui ont eu le malheur d'entrer dans les steamboats ou qui ont communiqué avec eux, mais qu'il ne s'avise de vouloir aborder de nouveau ici, ils peuvent être assuré que comme aux 3 Rivière, il rencontreront une force armée. L'hble M. Bell a fait poser des canons sur les quai pour repousser les steamboats du très Hble J. Molson qui nous apporte la désolation dans nos familles pour leur manière de se conduire. Ils n'ont pas rougi jusqu'à présent d'entasser en grand nombre les hommes, les femmes et les filles et même les enfans dans leur steamboats qui tous sont les témoins oculaire d'action que ni la prudence ni la décence ne peuvent regarder sans frémir d'horreur. Même les plus débordé baisse la vue et ils s'en vont une part d'eux paraître devant l'Être suprême et si on leur dits que de mettre à leur bord de si grand nombre à la fois occasionne par la malpropreté une augmentation de corruption, ils vous répondent qu'ils ont des Souverains. Oui il n'est que trop vrai que l'amour des Souverains a bien agrandi les lieux infernaux. »<sup>98</sup>

La même situation prévaut à New York d'où un tiers des habitants s'est réfugié à la campagne.<sup>99</sup>

Les grandes lignes de la nouvelle société se dessinent peu à peu. Le 15 décembre elle prendra naissance. Hugh et Joseph ont eu l'occasion d'en discuter à leur guise au début de l'année. Il semble de plus en plus évident que LaRocque et Struthers vont les quitter bientôt. Il faudra rencontrer les exigences légitimes de Langevin, établir le montant du capital à investir. Trois bateaux seront mainte-

nant à la disposition de leurs maisons : la SOPHIE, le plus ancien, l'ARTEMIS et le ROBERTSON; ce dernier a été lancé le 18 février 1832 et le dîner habituel a eu lieu en présence de plusieurs Canadiens quelques jours avant son départ. Les exigences ou les concessions de chacun des associés seront sans doute nombreuses, chacun ne voulant pas les dévoiler trop tôt, anxieux qu'il est de savoir ce qu'on est prêt à lui offrir.

John s'attend bien à ce que son frère Struthers et lui se voient accorder une plus grande part des profits. Hugh lit leurs pensées et, dès le début, met ses cartes sur table : « Il semble, jeune homme, » écrit-il à John, « que tu t'es mis dans la tête que M. Masson et moi-même ne pouvons nous passer de toi et que tu peux nous imposer toutes les conditions que tu exiges. »<sup>100</sup> Il ne veut surtout plus de Struthers dont l'amitié pour la famille Ferrie facilite peut-être trop d'indiscrétions préjudiciables au commerce de Robertson Masson. Il ne tient pas plus à LaRocque : son défaut de verser le capital promis, sa part active dans cette nouvelle Compagnie, ses efforts pour détacher Joseph de lui (LaRocque essaiera même d'attirer Struthers et réussira à persuader le jeune Neill à le suivre)<sup>101</sup> sans doute dans l'espoir de ruiner la société, sont tous des facteurs qui militent très fort contre lui. Dans le projet qu'il soumet, de Glasgow, le nom de LaRocque y paraît mais il laisse entendre que si LaRocque ne se retire pas, lui n'hésitera pas à le faire. Il est prêt à investir £36,000, autant que Joseph; il fixe à £4,000 la quote-part de John, celle de LaRocque à £3,000, Struthers £1,000 et Langevin £200, soit un total de £80,200, les apports de Hugh et de Joseph comprenant vingt parts de la Banque de Montréal ainsi que la propriété de la rue Notre-Dame évaluée à £5,000 sterling. Les profits nets pour 1833 sont fixés, pour fin de distribution des revenus, à £23,000. Avant que chacun ne reçoive sa part, Hugh et Joseph auront le droit de prélever immédiatement £4,000 chacun. John aura droit à onze parts, Struthers sept, LaRocque onze, Langevin neuf, Joseph trente-et-une et Hugh trente-et-une. Chaque part est évaluée à £150 ce qui permettra de diviser £15,000. Pour tenir compte du coût de la vie à Glasgow, Hugh recevra en plus £200 par année. Voilà en tout cas ce que propose Hugh. Aux autres d'en discuter.<sup>102</sup>

Pendant plusieurs mois des lettres seront échangées entre tous

les associés afin de trouver un dénominateur commun.

John et Langevin s'opposent carrément à ce que £8,000 soient déduites des profits en faveur de Hugh et de Joseph avant de procéder à leur répartition. Encore si cette retenue était faite en proportion des profits, John n'y verrait aucune objection. Langevin n'admet même pas cette distinction. Pour lui, « le principe sur lequel doit être fondée toute association est celui d'une entière réciprocité d'avantages, ce qui ne paraît pas exister dans les propositions sous considération. »<sup>103</sup> John voudrait aussi qu'au départ de LaRocque, s'il a lieu, trois des parts de ce dernier soient assignées à Andrew qui, par son travail assidu, les mériterait bien. Il demande une réponse aussitôt à ses contre-propositions car Langevin, paraît-il, a lui aussi été approché par LaRocque qui lui a offert la gérance de la succursale de sa Compagnie à Québec.<sup>104</sup>

La retenue de £8,000 en faveur de Hugh et de Joseph sera oubliée. Il n'y a rien de surprenant, remarque Joseph, à ce que LaRocque ait approché Langevin ! Et il fait part à John des mêmes pressions qu'il a subies, en en précisant les détails : il aurait droit à une moitié des profits de la Compagnie en plus de 8% sur son capital investi (on lui demandait £40,000). Il attend, pour donner sa réponse, de connaître les intentions de ses associés : si ceux-ci abandonnent la société ou, par leurs demandes excessives le forcent à les quitter, peut-être acceptera-t-il cette offre de LaRocque. Il se sert de ce moyen pour freiner toute ambition démesurée de leur part car, intérieurement, il n'a aucune envie de se joindre à un associé dont il n'approuve pas la conduite.<sup>105</sup> D'après lui, Langevin serait bien imprudent de confier son sort à LaRocque avec le peu de garantie qu'on lui offre présentement. Il rappelle le temps où Langevin était en mauvaise posture financière alors que LaRocque était prêt à le ruiner plutôt qu'à abandonner une créance d'environ £40 qu'il détenait contre lui. Si LaRocque tente aussi désespérément d'attirer Langevin, ce n'est pas dans l'intérêt de ce dernier, mais seulement pour ne pas laisser croire que lui, LaRocque, n'est plus voulu de ses associés. Langevin est fiable et mérite sûrement que son nom figure dans celui de la société à Québec,<sup>106</sup> même s'il fallait que Joseph enlève son propre nom pour y faire place.<sup>107</sup>

Cette mise au point de Joseph porte également fruit. Langevin semble satisfait de l'assurance qu'il vient de recevoir et laisse entendre qu'il ne quittera pas ses amis.<sup>108</sup>

De son côté, John crut réellement que Joseph abandonnerait son vieil ami d'Écosse pour se joindre à une Compagnie dont les chances de survie, d'après lui, paraissaient si minces.<sup>109</sup>

Les pourparlers étaient assez avancés à Montréal et à Québec pour que Glasgow fût mis au courant des progrès. D'après Joseph, John s'est montré aussi gourmand pour lui-même que pour ses frères : il voulait d'abord que vingt-quatre parts fussent divisées également entre Langevin, ses deux frères et lui-même. Comme cela n'aurait pas rendu justice à Langevin, Joseph suggéra de donner plutôt sept parts et demie à ce dernier, et au cas où Hugh aurait trouvé ce nombre trop élevé, Joseph se déclara prêt à laisser aller quelques-unes des siennes pour compléter ce nombre. Comme John ne voulait pas voir Langevin mieux pourvu que lui, d'un ton assez violent il fit valoir que Struthers et Langevin devaient être sur le même pied. Joseph ne l'entendait pas ainsi et s'y opposa fortement : si Struthers **devait** rester dans la société, ce serait aux mêmes conditions que par le passé, c'est-à-dire qu'il n'aurait droit qu'à quatre parts et demie, « car je n'ai jamais pensé », dit-il à Hugh, « que sa conduite méritait d'être louée et que je donnerais à M. Ferrie la satisfaction de confirmer ses avancés de l'automne dernier à l'effet que S.S. était le roi d'atout et que nous ne pouvions nous passer de lui : si nous augmentions le nombre de ses parts, cela prouverait qu'il avait raison. Si quelqu'un a droit à un plus grand nombre de parts, n'est-ce pas plutôt moi, vu que mon ouvrage et mes responsabilités vont augmenter ? Car au lieu de trois associés, il n'y en aura peut-être plus que deux, à Montréal, à moins que je n'y reste seul ! Mais je ne voudrais jamais avoir plus de parts que vous, je ne pourrais pas être ingrat à ce point. »

John était allé jusqu'à laisser entendre, avec un peu de bravade, il est vrai, qu'il pouvait trouver du capital sans difficulté, ce à quoi Joseph avait répliqué vertement que « la garantie de quatre messieurs Strang ne pourrait même pas leur procurer £2,000 » et il lui avait demandé si sa boutade laissait entendre que lui aussi voulait fonder une grande Compagnie !

Laissant à Hugh le soin de décider du sort de ses deux beaux-frères, et revenant sur le sujet de la Compagnie de LaRocque, Joseph avait ajouté avec humour qu'en plus des avantages déjà mentionnés, il aurait « l'honneur d'être le fondateur et principal associé de la plus grande entreprise canadienne qui ait jamais été ou serait jamais tentée, que (son) nom passerait à la postérité, bien plus, qu'il ne s'effacerait pas avant la fin du monde et durerait même après, et cela, aux yeux de certaines personnes est un plus grand honneur que d'être un deuxième associé et sous le contrôle d'un Écossais. Je me considère autant honoré tel que je suis, et peut-être plus heureux que je ne le serais autrement, et j'ajouterai que je ne vous abandonnerai que si vous me mettez dehors, et j'espère bien que je ne serai jamais aussi ingrat !!! »<sup>110</sup>

Il n'en fallait pas plus pour convaincre Hugh. Il savait qu'il pouvait toujours compter sur Joseph; il ne se préoccupait plus de LaRocque; il avait dit ce qu'il pensait de Langevin; il laisserait donc ses deux beaux-frères se débrouiller et en conséquence il leur dit carrément ce qu'il pensait : « Il est possible que toi et Struthers évaluiez vos services à prix fort, mais sûrement vous ne les croyez pas supérieurs à ceux de M. Masson. D'un autre côté, vous pensez peut-être que j'ai la vie facile ici si vous la comparez à la vôtre au Canada. En ce qui concerne les efforts physiques, cela peut être vrai; quant aux tracas, je crois que j'en ai beaucoup plus que vous. Voici donc mes conditions. Si vous les acceptez, j'autorise M. Masson à y souscrire en mon nom : le capital sera versé tel qu'entendu et les parts seront divisées comme suit : J.M. 41; H.R. 41; S.S., C.L. et J.S. 18 en tout. Le soin de répartir ces 18 parts incombe, il me semble, plutôt à ceux qui y sont intéressés qu'à moi-même. S'il est jugé à propos d'accorder deux ou trois parts à Andrew à même ce total, je ne crois pas que M. Masson s'y opposera. Considérant notre maison bien établie et vu le capital déjà investi, cet arrangement vous placera tous dans une meilleure position que M. Masson ou moi l'étions après 12 ou 14 ans en affaires. »<sup>111</sup>

Depuis le début de cette correspondance, sinon depuis plus longtemps, les relations entre Joseph et Struthers sont si tendues qu'ils ne se parlent plus; c'est John qui doit s'interposer, souvent avec peine. En apprenant que son frère n'aurait droit qu'à quatre parts

et demie, il lui offre une demi-part à même les siennes et Langevin y va même d'un-huitième. Struthers est toujours sous l'impression que Joseph a décidé de le garder, mais il ne trouve pas de son goût les conditions qu'on lui a faites. Il exige, en plus des quatre parts et demie, un salaire annuel de £250.<sup>112</sup>

Joseph remet les choses au point. Que John et Struthers ne se méprennent pas : il n'a jamais affirmé qu'il retiendrait Struthers et ce n'est pas à ce dernier de décider s'il restera ou non dans la société. Il le laisse clairement entendre à John : « Il vous serait très agréable à vous et à votre frère, et à M. Ferrie qu'il soit prié de rester avec nous au lieu d'être menacé d'être mis à la porte. Je suppose que c'est dans une bonne intention que vous écrivez dans ce sens à votre frère et à moi-même, mais je crois que si c'est votre désir de le garder, le ton de vos lettres a grandement fait tort à votre cause et forcé un peu trop la vapeur dans la tête de M. Ferrie. Il a toujours été admis que ceux qui demandent trop, n'obtiennent très souvent rien du tout. Si votre frère laisse entendre qu'il veut rester et se rendre utile, et s'il demande cette faveur d'une manière convenable, il ne sera pas mis à la porte. J'ai réussi à convaincre M. Robertson de le garder dans la société à ces conditions. » Ce n'est certainement pas Joseph qui va supplier Struthers de rester, sauf si un jour il réalise que sans ce jeune homme la société ne peut plus fonctionner !<sup>113</sup>

John regrette vite son intervention. Il est désolé de constater qu'au lieu d'aplanir les difficultés qui confrontent son frère, elle a eu un effet contraire.<sup>114</sup> Il conseille maintenant à Struthers de bien réfléchir avant d'abandonner une position où il réussit déjà très bien. Mais l'idée du jeune homme est faite : dès l'expiration du contrat, il se retirera.<sup>115</sup>

Une brouille avec John, c'était bien ce que Joseph n'aurait jamais voulu. Toutes ces lettres qui se succèdent sans arrêt le bouleversent. Il ne se sent pas la capacité de s'exprimer assez clairement : il y met toujours trop de franchise, trop de fougue, trop de coeur, sans réussir à trouver le mot juste qui traduira fidèlement sa pensée, et sa plume le trahissant sans cesse il emploie continuellement des expressions trop sévères. Il s'en excuse auprès de lui : « Je n'ai aucunement l'intention de blesser vos sentiments. Je suis tout simplement désolé de ne pas avoir eu les avantages de devenir aussi intelli-

gent que mes associés pour réussir à me faire comprendre par écrit. »<sup>116</sup>

Hugh passe l'été de 1832 à Craigend, à quatre milles de Glasgow, où il a trouvé une bonne maison avec un jardin planté de pommiers, de poiriers et rempli d'une quantité de petits fruits. Chaque après-midi son courrier lui est livré à peine une heure plus tard que s'il était resté en ville.<sup>117</sup> C'est de là qu'il suit les développements de l'affaire du Canada. Tantôt c'est une lettre de John qu'il reçoit et il est alors à même d'apprécier la position de son clan, formé de jeunes gens ambitieux et encore sans grande expérience devant les difficultés de la vie : l'argent ne se fait pas tout seul ! Tantôt c'est une lettre de Joseph qu'il déplie et il plaint alors son associé de s'être attiré tant d'ennuis pour avoir voulu maintenir une maison au Canada. Hugh a tout en main pour régler la situation et c'est surtout en sa qualité de beau-frère qu'il s'adresse finalement à John, pour que ce problème soit envisagé dans sa vraie perspective.

« Je m'empresse de rectifier l'erreur que ton frère a faite, » lui écrit-il, « en pensant que M. Masson voulait se débarrasser de lui. C'est absolument faux, et en toute justice pour M. Masson, je dois te dire que l'hiver dernier je me suis servi de tous les arguments possibles pour empêcher Struthers de se joindre à la nouvelle société. Mais M. Masson n'a jamais voulu y consentir. Bien plus, il voulait même que LaRocque demeure avec nous, et n'eût été cette grande Compagnie, il lui aurait fait des offres. Ton frère dit que la proposition de M. Masson est très « généreuse » puisque M. Robertson et M. Masson auront les 4/5 des profits et les autres associés seulement 1/5 et tout le travail ! Que ton frère me dise donc qui a supporté tout le fardeau pendant bon nombre d'années pour établir solidement les affaires ? Qui fournit maintenant le capital pour les maintenir ? Et le labeur de M. Masson n'équivaut-il pas à celui d'aucun d'entre vous ? Si ton frère était resté à Glasgow, je suis sûr qu'il aurait continué à peiner pour £40 à £50 par année. Quel était ton propre revenu à Glasgow par rapport à celui que tu as maintenant ? Comme question de fait, vous avez tous été gâtés en commençant si haut; il me semble que M. Masson récolte très peu de reconnaissance pour tout ce qu'il a fait, et j'en suis désolé. Nous pourrions trouver beaucoup de jeunes gens prêts à travailler à un salaire moindre que celui que

Struthers exige, et sans qu'ils n'aient aucune part des profits. Je me demande si on s'attend à ce que chaque jeune homme qui entre dans la société devienne un associé. Si c'est le cas, ce sera bientôt une autre grande Compagnie. Je suis déçu de voir que M. Masson soit ainsi repayé d'ingratitude par ton frère, alors qu'il a agi comme un père envers lui. Bien que je n'aie personnellement aucun désir de garder Struthers comme associé, s'il décide de nous quitter, j'espère qu'il te consultera, dans son intérêt et celui de ses amis, avant de se joindre à d'autres personnes, et qu'il se laissera guider par ta plus grande expérience du monde, autrement il perdra bientôt tout l'argent qu'il possède. »<sup>118</sup>

A la mi-septembre, Hugh quitte Craigend et se remet à l'ouvrage. Il envisage déjà les exportations d'automne, la fermeture des livres, la visite d'un des associés du Canada. Qui en effet viendra cette année ? Une lettre de Joseph le rassure et le rend tout heureux. Il lui répond aussitôt que Margaret sera enchantée de voir Sophie et autant d'enfants que les parents pourront amener avec eux. Il est non moins heureux que Joseph ait une vue plus modérée sur l'étendue du commerce à l'avenir : « Il est grandement temps », lui répond-t-il, « que vous ayez quelque loisir car vous avez travaillé assez fort ces dernières dix-huit années. Je considère en effet que c'est de la folie et pour vous et pour moi d'encourir de trop grands risques aujourd'hui alors que nous devrions vivre si confortablement avec ce que nous avons. Si nous réussissons à retirer un bon intérêt de notre capital et un peu plus de notre commerce, nous devrions en être reconnaissants. »<sup>119</sup>

Ce n'est qu'en décembre que tous les associés tombent d'accord : Struthers, ravalant son orgueil, se contentera de ce qu'on lui offre (pour le moment . . .); dès le mois d'octobre LaRocque a déclaré qu'il se retirerait, et il a pris congé du quinze novembre au quinze décembre, pour voir à ses affaires personnelles;<sup>120</sup> Langevin deviendra associé et partagera la gérance de la maison de Québec avec John et, de plus, son nom figurera enfin dans la raison sociale de cette maison; ce qui fera exclamer Hugh : « J'ai beaucoup de plaisir à constater que les associés qui vont se séparer le font si amicalement, car autrement c'eût été très déplaisant pour les deux côtés. »<sup>121</sup> Joseph est prêt à oublier tout ce qui s'est passé et Struthers a enfin réalisé combien

il a été ingrat, sinon injuste, envers cet homme qui était après tout son ami le plus sincère.<sup>122</sup>

L'acte de société est prêt à être signé. C'est un contrat d'importance. Non moins important sera celui de l'achat que fera Joseph d'un magnifique domaine situé à dix-sept milles de Montréal.

Concédée pour la première fois par la Compagnie des Indes Occidentales, en 1673, la seigneurie de Terrebonne mesurait alors deux lieues de front, sur la rivière Jésus, sur deux lieues de profondeur. Augmentée tout d'abord de deux autres lieues vers le nord et une seconde fois d'autant, dans la même direction, elle atteint, en cette année 1832, les cantons Abercrombie et Kilkenny.

Elle était, depuis la conquête, entre les mains d'Écossais riches et influents. Simon McTavish, un des importants Bourgeois de la puissante Compagnie du Nord-Ouest, l'avait possédée de 1802 à 1804. Sa succession la revendit en 1817 à l'Honorable Roderick McKenzie qui venait d'être appelé au Conseil Législatif et, comme McTavish, ancien Bourgeois de la même Compagnie de fourrures. McKenzie habitait depuis 1808 une imposante maison de pierre sur l'ancien chemin du Roy, au bord de l'écluse qui conduit l'eau de la rivière au moulin seigneurial. Il avait dû, en 1824, abandonner cette seigneurie à la succession McTavish, la Cour d'Appel ayant jugé que les exécuteurs-testamentaires de cette succession n'avaient jamais eu le pouvoir d'en disposer.

Henry, le frère de Roderick McKenzie, agissait comme agent des héritiers McTavish, position qu'il conserva jusqu'à son décès survenu subitement cette même année 1832, alors qu'il fut remplacé par A.C. Webster.

Les revenus de la seigneurie suffisaient alors à peine aux dépenses et Marguerite Chaboillez, épouse du major William Smith Plenderleath, de Douvres, Angleterre, (veuve de Simon McTavish et belle-soeur de Roderick McKenzie) qui avait droit à une rente annuelle garantie par le testament de son premier mari, n'avait reçu aucune remise depuis nombre d'années. Elle s'était donc adressée à la Cour pour forcer les exécuteurs-testamentaires à se défaire de cette immense propriété et pour jouir enfin de sa rente. Par jugement de la Cour du Banc du Roi, en date du 1er juin 1831, permission fut accordée au shérif du district de Montréal de procéder à la vente de

la seigneurie aux enchères publiques. La date n'en fut déterminée que plus tard, alors qu'elle fut fixée au 17 décembre 1832, à une heure de l'après-midi, à Montréal, au bureau du shérif.

Les Plenderleath délèguèrent Charles Bulley, comme fondé de pouvoirs, au Canada. Celui-ci se rendit immédiatement à Terrebonne où il rencontra McKenzie qui n'était pas trop optimiste de trouver facilement un acheteur. « Cela prendrait de nos jours », disait-il, « de grands talents et un fort capital pour que cette seigneurie rapporte un revenu convenable. »<sup>123</sup>

Un peu plus tard, au cours d'un dîner au Château St-Louis, résidence du Gouverneur, à Québec, McKenzie rencontra les hommes les plus importants du pays et entendit répéter que deux des personnes présentes étaient intéressées à acheter la seigneurie, mais il ne put savoir qui elles étaient. Ceci se passait dix jours avant la vente.<sup>124</sup> John Strang et Langevin, qui étaient dans les secrets de Joseph, connaissaient les desseins de celui-ci. Ils s'empressèrent de l'assurer que s'il avait besoin de capitaux ils ne s'opposeraient pas à ce qu'il en retirât une partie de la société.<sup>125</sup>

Le 17 décembre, la mauvaise température, les routes difficiles et la fatigue empêchent McKenzie, qui est retenu à Québec, de remonter à Montréal pour assister à la vente. Son fils Alexandre lui en relate tous les détails : les deux enchérisseurs que son père a côtoyés sans le savoir au Château Saint-Louis, sont le Colonel Douglass, représenté à la vente par Simpson, et Joseph Masson qui agit par l'intermédiaire de John Strang.<sup>126</sup> Alexandre lui-même représente Bulley, l'agent des Plenderleath. En somme les enchères sont faites par trois officiers de l'armée : un Colonel (Douglass), un major (Plenderleath) et un capitaine (Masson) ! Morrogh, du clan de McKenzie, qui a assisté à la vente, loue ensuite hautement le sang-froid d'Alexandre dont les offres judicieuses ont contribué grandement à atteindre le chiffre final lancé par John Strang, au nom de Joseph, soit £25,150, Simpson ayant enchéri jusqu'à £24,500 et Alexandre jusqu'à £25,100, exactement ce qu'avait payé McTavish pour le même domaine il y a trente ans. McKenzie, tout en se déclarant très heureux du résultat de l'adjudication, qui a eu lieu pour argent comptant, regrette que le major Plenderleath n'ait pu acquérir cette seigneurie car il aurait pu la revendre à un prix supérieur en accordant, cette

fois, des facilités de paiement. Ou encore il aurait pu y venir habiter avec son épouse et y passer ses vieux jours à administrer ses terres et ses moulins et y jouir pleinement de son domaine, "the first in Canada."<sup>127</sup>

Au sujet de cette transaction, les réactions sont diverses. Dans l'entourage de John, chacun est heureux d'apprendre que Joseph est le nouveau propriétaire de Terrebonne et nul doute qu'entre ses mains cette entreprise rapportera des revenus intéressants, le pouvoir hydraulique, entre autres avantages, offrant des possibilités illimitées.<sup>128</sup> Par contre Bulley, qui arrive tout juste d'Angleterre et qui ne connaît peut-être pas très bien l'histoire de la « colonie », s'exclame : « Je suis très déçu de voir ce magnifique domaine tomber entre les mains d'un étranger ! »<sup>129</sup>

Pour bien des raisons, Bulley n'aurait pas voulu excéder le chiffre de £25,140 : une dépense d'environ £5,000 devra bientôt être faite pour réparations et améliorations nécessaires (reconstruction d'une des digues, des moulins, etc.); l'île Viger, qui appartient à l'île Jésus et sur laquelle une autre digue vient s'appuyer, devra être achetée; il y aura à payer le Quint au Roi, soit environ £1,000. On lui avait même recommandé de ne pas dépasser £25,000. McKenzie félicite donc le major et son épouse d'avoir évité de justesse cette charge écrasante. Il n'y a plus qu'à attendre que la somme qui a été versée au Shérif soit payée à qui de droit en février. « Qui a tem a querre » est bien vrai, dit McKenzie.<sup>130</sup>

Joseph sort de ses goussets, au moment de l'achat, les billets de banque nécessaires pour payer le Shérif et, sans que ni l'un ni l'autre ne s'en rende compte, une somme de £23,150 seulement est versée (à même cette somme se trouve un montant de £10,000 qu'il a empruntée de James Keith, un des administrateurs de la compagnie de la Baie d'Hudson, afin de ne pas toucher à son capital dans la société. Il remboursera Keith deux ans plus tard), soit £2,000 en moins, et en obtient un reçu pour £25,150 ! Cette erreur sera rectifiée quelques mois après.<sup>131</sup>

En plus des cens et rentes, droits de chasse et de pêche, privilèges et prérogatives de toutes sortes attachés à cette propriété, Joseph se trouve en possession de l'ancien manoir de l'endroit, à

l'architecture vieux Canada français, voisin de celui de McKenzie, et d'où il pourra voir ses moulins que l'écluse sépare de sa demeure.

Il lui reste encore un acte important à compléter. Il veut assurer l'avenir de ses enfants avant son départ pour l'Europe. La veille du Jour de l'An il reçoit chez lui, rue Notre-Dame, les notaires P. Lacombe et N.-B. Doucet, et en présence de Sophie et avec son concours, et en présence de John Strang, il signe un acte de donation dans lequel, pour la première fois, il prend le titre de Seigneur de Terrebonne et autres lieux (les deux augmentations du Terrebonne original, soit les seigneuries de La Plaine et de La Corne) et avantage ses quatre enfants comme suit : à Wilfrid, l'aîné, la seigneurie de Terrebonne (augmentée); à Marie, une maison qu'il a achetée du Shérif sur la place d'Armes, à Montréal, en mai de la même année; à Édouard, huit lots formant partie du terrain de l'ancienne citadelle (il en avait acheté deux en 1823 et il a acquis les six autres au mois d'octobre précédent) et à Jean trente-deux actions dans la Banque de Montréal. Ces biens seront administrés par Joseph Quiblier, Supérieur du Séminaire de Montréal, John Strang, Jean-Baptiste Maçon, Charles Langevin, C. Humberston, Hugh Robertson et Sophie si elle survit à Joseph. Cette donation pourra être révoquée dans les quatre mois (le temps d'aller en Europe et d'en revenir . . .) et est rédigée à peu près dans les termes qui seront employés treize ans plus tard quand le donateur fera son testament. John Strang accepte cette donation au nom des quatre mineurs, sujette à leur ratification ou à celle d'un tuteur nommé à cet effet.<sup>182</sup>

Le moulin à farine de Terrebonne est loué à l'ancien agent de la seigneurie, A.-C. Webster.<sup>183</sup> Joseph fait faire un inventaire de ce qu'il contient par Germain Raby qui demeure dans le village.<sup>184</sup>

Celui de Mascouche est loué au fils du meunier de l'endroit. Des pourparlers sont entamés en vue d'acquérir l'île Viger.<sup>185</sup> Le moulin à carder est loué à Richard Marvin, de Terrebonne, pour neuf ans.<sup>186</sup> Il ne pourra malheureusement y terminer son bail : atteint de crises d'épilepsie, il aura peur de travailler près de ces machines dangereuses et ira vivre à St-Albans dès 1839.<sup>187</sup> J.-O. Turgeon le remplacera.<sup>188</sup>

Il pourrait sembler que Joseph va suivre l'avis de Hugh et s'installer confortablement à la campagne pour jouir de sa fortune

au milieu de sa famille. Il y a sûrement pensé car à plusieurs reprises il a dit à John Strang que dans un an ou deux il abandonnerait toutes ses affaires, laissant dans la société une dizaine de milliers de livres au nom de chacun de ses fils. C'est aussi un projet de Hugh. Joseph veut également aider son cousin Jean-Baptiste et lui remettre quelques-unes des parts de la société. John n'y verrait aucune objection car il commence à apprécier ce nouvel employé qu'il juge excellent.<sup>139</sup>

L'année 1832 n'a pas été infructueuse pour Joseph. Un nouveau contrat de société a été signé; il a acquis une magnifique seigneurie ainsi que plusieurs propriétés à Montréal (dont un verger sur la Montagne); il est bien considéré par le gouvernement et par l'Évêché; il a fait une donation importante équivalant à un testament; il a organisé un voyage pour Sophie et lui-même. Il s'embarque donc satisfait de ne pas avoir perdu son temps et priant la Providence que ni Sophie ni lui n'aient le mal de mer.

## NOTES (Ch. VI)

1. F.A.L. à S.S. 2.8.30 Succ.
2. J.M. à H.R. 6.1.31 Succ.
3. H.R. à J.M. 3.8.30 Succ.
4. Id.
5. Id.
6. H.R. à J.M. 18.3.30 Succ.
7. Id.
8. J.M. à H.R. 1.10.30 Succ.
9. Id.
10. H.R. à J.M. 6.11.30 Succ.
11. J.M. à H.R. 26.10.30 Succ.
12. H.R. à J.M. 6.11.30 Succ.
13. H.R. à F.A.L. 28.12.30 Succ.
14. F.A.L. à H.R. 28.2.31 Succ.
15. Succ.
16. J.M. à H.R. 30.10.30 Succ.
17. Id.
18. H.R. à J.M. 28.12.30 Succ.
19. H.R. à J.S. 21.3.31 Succ.
20. J.M. à H.R. 14.3.31 Succ.
21. H.R. à J.M. 5.5.31 Succ.
22. J.M. à H.R. 12.10.31 Succ.
23. J.M. à H.R. 24.12.30 Succ.
24. Id.
25. Id.
26. J.M. à H.R. 6.1.31 Succ.
27. J.M. à H.R. 24.1.31 Succ.
28. W.H.R. à R.M.L. 29.1.31 Succ.
29. C.L. à J.M. 7.2.31 Succ.
30. C.L. à J.M. 13.2.31 Succ.
31. L.M.S. à R.M.L. 25.4.31 Succ.
32. J.M. à J.S. 5.2.31 Succ.
33. C.H. à J.M. 21.9.30 Succ.
34. D. Borthwick, *Streets of Montreal*, pp. 170 et 171.
35. B.R.H. vol. XLII, p. 527.
36. Id. p. 528.
37. J.M. 10.2.31 Succ.
38. J.S. à J.M. 19.2.31 Succ.
39. H.R. à J.M. 5.5.31 Succ.
40. J.M. à H.R. 13.5.31 Succ.
41. Id.
42. J.M. à H.R. août 1831 Succ.
43. H.R. à J.M. 3.6.31 Succ.
44. H.R. à J.M. 24.6.31 Succ.
45. Id.
46. J.M. à C.H. 15.9.31 Succ.
47. C.H. à J.M. 19.7.31 Succ.
48. J.M. à C.H. 15.9.31 Succ.
49. J.M. à H.R. 19.7.31 Succ.
50. J.S. à R.M.L. 28.7.31 Succ.
51. F.A.L. à J.S. 2.8.31 Succ.
52. J.M. à H.R. 20.8.31 Succ.
53. Ce sera un garçon. Il naîtra un peu avant la date prévue, le 6 février 1832.

54. H.R. à J.M. 26.9.31 Succ.
55. H.R. à J.M. 24.8.31 Succ.
56. W.H.R. à R.M.L. 29.10.31 Succ.
57. W.H.R. à R.M.L. 29.11.31 Succ.
58. W.H.R. à R.M.L. 13.12.31 Succ.
59. Tennant à R.M.L. 15.12.31 Succ.
60. W.H.R. à R.M.L. 21.12.31 Succ.
61. J.S. à J.M. 29.10.31 Succ.
62. 4.11.31 Succ.
63. Neill & Gray à R.M.L. 31.12.31 Succ.
64. J.M. à R.M.L. 3 et 7.12.31 Succ.
65. J.S. à J.M. 16.12.31 Succ.
66. F.A.L. à J.M. 17.12.31 Succ.
67. F.A.L. à J.M. 31.12.31 Succ.
68. J.S. à J.M. 21.12.31 Succ.
69. J.S. à J.M. 30.12.31 Succ.
70. Id.
71. J.M. à R.M.L. 14.1.32 Succ.
72. F.A.L. à J.M. 16.1.32 Succ.
73. W.H.R. à R.M.L. 21.1.32 Succ.
74. H.R. à J.M. 26.1.32 Succ.
75. H.R. à J.M. 14.2.32 Succ.
76. J.B. Maçon à R.M.L. 29.3.32 Succ.
77. H.R. à R.M.L. 14.2.32 Succ.
78. H.R. à J.M. 22.1.32 Succ.
79. H.R. à J.M. 26.1.32 Succ.
80. C.H. à J.M. 23.1.32 Succ.
81. H.R. à J.M. 14.3.32 Succ.
82. J.M. à T.N. & Sons 15.3.32 Succ.
83. J.M. à L.K. & Co. 25.3.32 Succ.
84. J. Hardman & Sons à R.M.L. 14.4.32 Succ.
85. H.R. à J.M. 23.1.32 Succ.
86. H.R. à J.M. 20.3.32 Succ.
87. John Neill à R.M.L. 22.10.32 Succ.
88. Neill & Gray à R.M.L. 21.4.32 Succ.
89. Neill & Gray à R.M.L. 22.8.32 Succ.
90. Neill & Gray à R.M.L. 3.5.32 Succ.
91. H.R. à R.M.L. 28.4.32 Succ.
92. M.L.S. à R.M.L. 14.5.32 Succ.
93. H.M.
94. J.M. à H.R. 16.7.32 Succ.
95. R.A.P.Q. 1935-36 p. 253.
96. J.M. à Lt. Col. Craig 6.7.32 Succ.
97. J.M. à H.R. 18.6.32 Succ.
98. J.D. Bondy à R.M.L. 18.6.32 Succ.
99. H.D. Sharp à R.M.L. 23.7.32 Succ.
100. H.R. à J.S. 14.2.32 Succ.
101. J.M. à J.S. 13.8.32 Succ.
102. H.R. à J.S. 21.3.32 Succ.
103. C.L. à J.M. 31.5.32 Succ.
104. J.S. à J.M. 19.5.32 Succ.
105. J.M. à J.S. 24.5.32 Succ.
106. J.M. à J.S. 3.6.32 Succ.
107. J.M. à C.L. 11.6.32 Succ.
108. J.S. à J.M. 6.6.32 Succ.
109. J.S. à J.M. 26.5.32 Succ.

110. J.M. à H.R. 16.7.32 Succ.
111. H.R. à J.S. juin 1832 Succ.
112. J.S. à J.M. 20.7.32 Succ.
113. J.M. à J.S. 1.8.32 Succ.
114. J.S. à J.M. 2.8.32 Succ.
115. J.S. à J.M. 17.8.32 Succ.
116. J.M. à J.S. 20.8.32 Succ.
117. H.R. à J.M. 14.8.32 Succ.
118. H.R. à J.S. 22.8.32 Succ.
119. H.R. à J.M. 20.9.32 Succ.
120. F.A.L. à J.M. 23.10.32 Succ.
121. H.R. à J.M. 21.11.32 Succ.
122. J.S. à C.L. 21.12.32 Succ.
123. R. McK. à James Reid 28.9.32 H.M.
124. R. McK. à W.S. Plenderleath 7.12.32 H.M.
125. J.S. à J.M. 22.11.32 Succ.
126. J.S. à C.L. 21.12.32 Succ.
127. R. McK. à Margaret Plenderleath 20.12.32 H.M.
128. J.S. à C.L. 21.12.32 Succ.
129. C. Bulley à R. McK. 29.12.32 H.M.
130. R. McK. à Margaret Plenderleath 20.12.32 H.M.
131. « Reçu de Joseph Masson £2,000 pour compléter son achat dans cette cause — Plenderleath & ux. vs McKenzie, F. Perry, d. sheriff. 23.1.33. »  
Succ.
132. Succ.
133. A.C. Webster à J.M. 22.12.32 Succ.
134. 26.12.32 H.M.
135. J.S. à C.L. 21.12.32 Succ.
136. H.M.
137. R. Marvin à J.M. 16.2.39 Succ.
138. J.O. Turgeon à J.M. 8.5.41 Succ.
139. J.S. à C.L. 21.12.32 Succ.

## Chapitre VIII

1833

Sophie et Joseph confient leurs enfants à John Strang qui va demeurer à Montréal jusqu'à leur retour. Il sera en charge de la maisonnée et de la « maison » de Montréal en plus des affaires de Terrebonne. Les parents ont le coeur gros lorsque pour la première fois ils se séparent de leurs trois fils et de leur fille. Dès le lendemain du premier de l'an, jour de leur départ, John leur adresse une lettre au City Hotel, à New York, pour les rassurer. A en juger par le tapage qui règne partout, il n'y a aucune crainte à avoir, les enfants sont heureux « et j'espère que Mme Masson et vous-même ne vous laissez pas abattre par l'inquiétude. »<sup>1</sup> Heureusement John aime beaucoup les trois garçons (Marie est en pension au couvent des Ursulines, à Québec) et ceux-ci le traitent en ami.

Quinze jours plus tard, Catherine, la soeur de Joseph, arrive à Montréal pour passer quelque temps avec ses neveux. Les visiteurs ne manquent pas. De Québec vient Andrew, qui n'a pas vu les enfants depuis son départ de Montréal, il y a trois ans. Il a peine à reconnaître Édouard qui a beaucoup grandi, et celui-ci, qui n'a que sept ans, le prend pour un inconnu.<sup>2</sup> Peu après ce sont les dames Berthelot et Pinsonault, et la demoiselle Lantier qui font leur apparition.

Du côté de Terrebonne survient une difficulté. En plus de ce qui a été vendu par le shérif à même les biens de la succession McTavish, il y a quelques autres propriétés situées dans sette seigneurie dont il faudra disposer aux enchères publiques. A la demande de la succession, le shérif y inclut l'île Viger et annonce la vente de ces biens pour le 28 janvier. L'île a déjà été vendue autrefois pour une somme de £1400 et aujourd'hui c'est un monsieur Leslie qui songe à l'acquérir. Dans l'acte originaire de concession de la seigneurie de Terrebonne<sup>3</sup> ce territoire est décrit comme étant baigné au sud par la Rivière Jésus ou des Prairies (évidemment c'est une erreur) et

comprend les « battures et islets de la dite 'Rivière des Prairies' vis-à-vis les terres de la dite concession. » Par contre il a toujours été reconnu que l'île Viger relevait de la seigneurie de l'île Jésus, située sur l'autre rive, en face de Terrebonne.

En l'absence de Joseph, John est autorisé à retenir les services d'un avocat et Samuel Gale inscrit en cour une opposition à la vente de cette île, prétextant à l'encontre de ce qui était communément su, qu'elle appartenait déjà à son client pour l'avoir acquise en même temps que la seigneurie.<sup>4</sup> L'alternative qu'offre Gale, hors de cour, c'est que son client soit remboursé d'une partie du prix d'achat.<sup>5</sup>

McKenzie évidemment se range du côté des Plenderleath. Il est lui-même désappointé de voir un « Canadien » venir s'installer dans son « pays » et, ce qui plus est, habiter le manoir voisin du sien. Il fait foi à la rumeur que Joseph a acquis Terrebonne par pur accident, "on the spur of the moment", comme il le répète, et qu'il doit amèrement le regretter.<sup>6</sup> Il n'y a rien de plus faux.

Tous les terrebonnais ne partagent pas les idées de McKenzie. François Coiteux épouse les intérêts de Joseph et offre d'agir comme intermédiaire si Joseph désire acheter les dernières propriétés (à l'exception de l'île Viger) qui sont offertes à l'encan. Il se tient en relations avec John Strang auquel il se permet de donner quelques conseils. Ainsi, pourquoi ne pas ajouter d'autres meules au moulin à farine ? Il y a tellement de monde qui s'y presse chaque jour que le meunier ne peut suffire à la tâche. Six ou huit paires de meules feraient bien l'affaire et il serait relativement facile de retirer annuellement £1,200 des opérations du moulin.<sup>7</sup> Effectivement, Joseph en expédiera deux paires par la SOPHIE quelques mois plus tard.<sup>8</sup> Tenant parole, Coiteux achètera l'année suivante, au nom de Joseph, le terrain avoisinant celui du manoir.<sup>9</sup>

La vente d'une seigneurie est sujet à nouvelles partout dans la Province. De Yamachiche, entre autres villages, arrive à l'adresse du nouveau propriétaire, une lettre d'un débiteur qui demande un délai, et qui la termine en disant : « Rien de nouveau à vous apprendre si non qu'on a vu sur les papiers publics que vous êtes un grand seigneur. Par la somme de l'achat j'espère que vous aurez égard à vos Pratique, comme vous l'avez toujours été. »<sup>10</sup>

Le ROSCOE, à bord duquel ont pris passage Sophie et Joseph, quitte New York le 9 janvier et entre à Liverpool, un vendredi, le 1er février. La traversée a été agréable.<sup>11</sup> Humberston est au quai pour les accueillir et les conduit chez lui pour la fin de semaine. Il est si heureux de recevoir les Masson qu'il en oublie momentanément son aversion pour Matthew Strang qu'il invite à dîner pour les rencontrer. Il ne peut s'empêcher de sympathiser avec Sophie qu'il trouve si « simple et gentille ».<sup>12</sup> Pour prouver la profondeur de son amitié il achètera pour Wilfrid un poney de six ans avec tous les accessoires nécessaires pour le monter ou l'atteler, qu'il confiera au capitaine Easton, de la SOPHIE.<sup>13</sup>

Les Masson arrivent à Glasgow le lundi et Sophie est ravie de faire la connaissance de Margaret, de Hugh et de Martha qui s'empressent auprès d'elle et de son mari. « Je n'ai pas besoin de dire », raconte Joseph, « que j'ai été reçu ainsi que Mme Masson, par M. Robertson et les dames de la même manière affable et polie et que Mme Masson est enchantée d'avoir eu l'opportunité de rencontrer cette respectable famille. La seule faute que nous puissions leur reprocher c'est de se donner trop de trouble pour nous. »<sup>14</sup> Et un peu plus tard : « Nous en sommes presque confus. Demain nous devons dîner avec M. Robert Strang alors que nous ferons la connaissance de sa future. »<sup>15</sup>

Les Robertson sont déjà au courant de l'achat de Terrebonne. Quelle n'est pas la surprise des Masson d'apprendre que Hugh a fait exactement la même chose un mois avant eux. Il a acquis Gartloch, à environ six milles de Glasgow, magnifique propriété ayant appartenu à James Hill, d'une superficie de deux cent soixante-dix acres, pour la somme de £14,000. La maison n'a que quatorze ans d'existence et à elle seule a coûté £15,000 à son propriétaire, de sorte que le terrain ne coûte rien à Hugh. Il espère bien que les bois qui couvrent une grande partie de son domaine prendront beaucoup de valeur dans quelque vingt-cinq ans. Avec les £10,000 qu'il a empruntées, le prix qu'il retirera de la vente de sa maison à Glasgow et ce que Martha a promis de lui avancer, il pourra payer entièrement le vendeur. Il espère bien effacer son hypothèque au cours de l'été si les remises du Canada peuvent être suffisantes. Heureux et effrayé de son achat, il ne manque cependant pas de féliciter Joseph de son

acquisition de Terrebonne, "the princely purchase that you have made", se plaît-il à répéter.<sup>16</sup>

Langevin a ses bons moments d'humour. Devant ses deux associés si bien pourvus, il ne peut s'empêcher lui aussi de faire une extravagance : « Lorsque les balances seront établies, » leur écrit-il, « et que le sort de chacun sera fixé, voudriez-vous bien vous mettre un instant en ma place et décider si les affaires de l'année écoulée me permettent de faire la dépense d'une bonne montre pour mon usage, m'en étant passé jusqu'à présent et, sur votre décision que je puis faire cette folie, me permettrez-vous bien de vous charger de ce soin-là et si vous en jugez autrement je m'y résigne de bon coeur. »<sup>17</sup>

Les Robertson sont anxieux de faire visiter Gartloch aux Masson, et ceux-ci acceptent facilement de satisfaire leur curiosité. Ils se font conduire tous quatre jusque-là et la voiture s'engage dans une large allée au bout de laquelle s'élève une majestueuse maison de pierre, de forme rectangulaire, à deux étages, toit en pyramide tronquée surmonté de nombreuses cheminées de briques. Le perron est garni d'élégantes colonnes ioniques qui s'élèvent du palier jusqu'au second étage. Les fenêtres sont très hautes et à petits carreaux. Bâtie dans le défaut d'une terrasse, l'arrière de la maison compte un étage de plus. De là, la vue donne sur un étang.<sup>18</sup>

Le sceau que porte Hugh sur sa bague et dont il se sert pour cacheter ses lettres se marie bien à sa demeure. Il représente un avant-bras ganté, reposant sur une torque et supportant une couronne à deux fleurs de lys, avec l'inscription VIRTUTE GLORIA MERCES.<sup>19</sup> Le « prince » renchérit : « C'est une demeure digne d'un roi », raconte Joseph, « qui lui fera honneur ainsi qu'à son épouse et à tous ses amis et associés. »<sup>20</sup>

Le territoire que Joseph a acheté est certes plus vaste que Gartloch, mais les maisons ne se comparent pas. Le vieux manoir de Terrebonne, bâti au coin de la rue Saint-Louis ou Chemin du Roy, et de la rue de l'Attrappe<sup>21</sup> est ni plus ni moins qu'une longue maison de pierre, d'un seul étage, avec grenier à mansardes, au milieu d'un terrain étroit qui descend en pente jusqu'à l'écluse. (Ce terrain sera agrandi en 1834 alors que Joseph acquerra du shérif quarante pieds additionnels, sur la rue Saint-Louis, sur toute la profondeur entre la

rue et l'écluse. Il touchera ainsi à la propriété de Roderick McKenzie.<sup>23)</sup>

Le long du trottoir pavé de grosses dalles, qui court rue Saint-Louis, s'élève un muret de pierre de taille surmonté d'une grille de fer forgé, dont les tiges sont tourmentées et acérées du haut mais très simples. La porte à deux battants, de même style, est soutenue par des gonds enfoncés dans deux colonnes, chacune façonnée d'une seule pierre monumentale et coiffée d'un chapeau. (Le manoir sera démoli en 1850 et ce trottoir unique en son genre ainsi que le mur et sa grille seront détruits et enlevés quelques années avant la dernière guerre.)

La maison a besoin de réparations et on profite de l'absence de son propriétaire pour les effectuer. On retouche les deux kiosques, curieuses constructions de forme octogonale, surmontées d'un toit en forme de cloche, ornementées et percées de hautes fenêtres en louvres pour permettre la circulation de l'air. (On peut encore voir ces kiosques sur le terrain qui a été transformé en parc.) Du blé est semé sur une des terres du seigneur. John fait aussi venir deux boîtes de vitres de 10" x 12" pour les châssis.

C'est au cours d'une de ses visites à Terrebonne que John rencontre McKenzie pour la première fois. Il le trouve aimable et empressé. Ces deux Écossais s'entendent à merveille. McKenzie l'assure, sans doute pour lui être agréable, que Joseph Masson a fait un bon achat et que sous une habile administration la seigneurie devrait rapporter annuellement entre 4 à £5,000. Il lui offre de l'héberger pour la nuit, ce que John refuse en promettant cependant de revenir sous peu. Son voyage n'est pas inutile car il retourne à la ville avec la promesse que ni McKenzie ni Bulley ne participeront aux enchères lors de la mise en vente de l'île Viger.<sup>24</sup>

Mais de la maison de Glasgow les nouvelles se font rares. John aime piquer son beau-frère quand il en a l'occasion et, dans une lettre adressée à Joseph, réussit à lui décocher un trait : « Nous osons croire que c'est dû simplement à l'indolence de monsieur R. qui le porte à profiter de votre absence d'ici pour s'épargner le trouble de nous écrire. »<sup>24</sup> Son beau-frère lui répond sur le même ton : « Nous regrettons de constater que le fait d'avoir laissé partir quelques bateaux sans vous écrire ait pu vous alarmer, et si cela arrive encore,

ne vous énervez donc pas, car vous pouvez être sûrs que notre silence ne sera pas dû à de mauvaises nouvelles, vous savez bien que si nous avons à nous plaindre vous pouvez compter sur nous pour en entendre parler. »<sup>25</sup>

Accompagné de l'avocat Gale, John se rend une seconde fois chez McKenzie, à Terrebonne, pour s'assurer qu'il n'a pas changé d'idée et que la vente de l'île Viger se fera sans difficulté. McKenzie lui répète devant Gale ce qu'il lui a déjà dit. Il se donne même la peine de déplier tous les titres poussiéreux qu'il détient et s'engage à les remettre à Joseph Masson dès que ce dernier reviendra au pays. Le texte de ces vieux documents semble bien laisser entendre que l'île Viger appartient à la seigneurie de Terrebonne. Gale et John passent la nuit chez McKenzie et reviennent à Montréal enchantés de l'hospitalité dont ils ont été l'objet et ne tarissent pas d'éloges sur son épouse.<sup>26</sup> Sophie et Joseph auront assurément de bons voisins.

Quelques jours plus tard John se rend jusqu'à Burlington, dans le Vermont, pour y acheter deux chevaux de trait de quatre à cinq ans pour Joseph. En lui faisant part de son acquisition il lui suggère aussi de rapporter une voiture au pays.<sup>27</sup>

LaRocque a également fait la traversée pour s'occuper des achats de sa Compagnie. Il croise les Masson au Coffee House, à Liverpool, mais il ne peut y être question d'affaires. Par contre il en est fortement question pour Hugh qui attend la visite de l'ancien comptable de la maison de Montréal pour fermer les livres de la société.<sup>28</sup> Cet ouvrage ennuyeux ne sourit pas du tout à LaRocque qui ne peut spécifier de date pour son arrivée à Glasgow. Il n'a d'ailleurs aucune envie d'y demeurer longtemps. Et puis, à y bien penser, pourquoi ne fermerait-on pas les livres sans lui ? Il suggère donc à Hugh de faire à sa guise et il s'empresse de tout ratifier : « J'ai bien confiance en vous », lui dit-il, « vous seriez incapable de mal agir à mon égard et vous fermerez certainement les livres en vous appuyant sur les règles de la justice et de l'équité. »<sup>29</sup>

Confiance ou pas, Hugh ne touchera pas aux livres sans que LaRocque n'y soit. Il attendra donc son bon plaisir...<sup>30</sup> bien qu'il craigne fort que Joseph ne soit pas présent à cette occasion, car les Masson, qui sont en Angleterre, doivent se rendre à Paris pour y passer une quinzaine de jours avant de revenir à Glasgow.<sup>31</sup> Ils y

visiteront, entre autres endroits, plusieurs librairies dont celle d'Hector Bossange, où ils achèteront quantité de livres.<sup>32</sup>

La Rocque arrive à l'improviste à Glasgow et en quelques heures Hugh a la satisfaction de fermer les livres . . . et un chapitre déplaisant de sa vie.<sup>33</sup> S'il faut excepter le départ d'un jeune commis, du nom de John Walsh, de la maison de Montréal, sur les instances, croit-on, de LaRocque, la société n'aura plus affaire à lui. A cette occasion LaRocque s'était attiré un reproche : « Vous avez réussi à l'éloigner de nous en lui offrant un emploi à l'année . . . »<sup>34</sup> Ce à quoi LaRocque avait répondu : "Judge not and ye shall not be judged. Dear Sirs : if you strike out the word **offering**, and substitute **granting** from your note, a material difference in the conclusion, I presume, will follow. The man was desirous of a permanent situation, asked one of me. I gave him one, that is all . . . I consider myself perfectly guiltless. I am, dear Sirs . . . »<sup>35</sup>

Les Masson vont quitter l'Angleterre à bord du BRITANNIA, l'un et l'autre assez fatigués de leur voyage en Europe.<sup>36</sup> Ils ont laissé les Robertson et leurs enfants avec un peu d'inquiétude : tous sans exception ont la coqueluche. A peine neuf jours suivant leur départ, la plus jeune des filles, Martha, meurt de cette maladie après avoir beaucoup souffert.<sup>37</sup>

Pendant que le BRITANNIA traverse l'Atlantique, John conclut au nom de Joseph l'achat tant convoité de l'île Viger,<sup>38</sup> et Hugh prend possession de sa propriété à Gartloch.<sup>39</sup>

Après un voyage de quarante jours, le BRITANNIA arrive à New York. Les Masson entrent à Montréal le 1er juin et retrouvent tous leurs enfants en bonne santé : John passe quelques jours avec eux et redescend à Québec reprendre une tâche plus facile.

Sophie et Joseph s'empressent d'aller visiter Terrebonne où, vers le 20 juin ils peuvent enfin s'installer avec leurs enfants dans leur maison toute rafraîchie. Chacun espère que Joseph y passera l'été et s'y reposera comme il n'a jamais eu le loisir de le faire.<sup>40</sup>

Chez les Langevin, la situation est moins gaie. Langevin voit son épouse, alitée depuis plusieurs mois, dépérir de jour en jour. Les Masson offrent de la recevoir à Terrebonne et d'en prendre soin, mais son état ne lui permet plus aucun déplacement.<sup>41</sup> Elle s'éteindra le onze décembre.

Bien des problèmes sont demeurés en suspens durant ce voyage et Joseph devra maintenant leur accorder son attention.

D'abord Struthers. Celui-ci a finalement quitté la société le 15 décembre, date limite du contrat collectif des associés, et il est allé à Glasgow revoir sa famille et ses amis. Il y rencontre inévitablement Joseph.<sup>42</sup> Il est libre comme l'air, mais ne sait encore de quelle façon il gagnera sa vie. L'ambiance de cette famille charmante dans laquelle il a été reçu aurait-elle influencé Joseph ? Un jour, à Montréal, Struthers reparait au magasin et reprend son ouvrage comme si rien ne s'était jamais passé . . . aux mêmes conditions qu'autrefois en attendant qu'un nouveau contrat soit signé.

Puis il y a la question du quint. Le roi a droit à sa part du prix de vente d'une seigneurie. Lorsqu'il est acquitté dans les trois mois, un escompte d'un quart est alloué. Comme Joseph est parti précipitamment pour l'Écosse quelques jours après l'achat de Terrebonne, il n'a pu s'occuper de cette affaire et lorsque John, qui côtoie souvent les officiers du Gouverneur, se charge d'y voir, le délai est déjà écoulé.<sup>43</sup> Grâce à ses démarches l'escompte de 25% sera finalement accordé et seule une somme de £313.13/6 aura à être payée en plus des deux écus d'or traditionnels.<sup>44</sup>

Il y a aussi les amendes perçues par Joseph en sa qualité de Juge de Paix, dont il doit maintenant rendre compte.<sup>45</sup>

A la Banque de Montréal, c'est le temps des élections de nouveaux administrateurs. L'Hon. Horatio Gates est le Président actuel; l'Hon. Peter McGill, le Vice-Président; Joseph est le seul des administrateurs qui soit « étranger », comme dirait Bulley.<sup>46</sup> Parmi les actionnaires, dont John Strang, il y a trois autres étrangers : Tan-crède Bouthillier, Joseph Donegany et Joseph F. LaRocque.<sup>47</sup>

Parfois c'est Joseph qui agit comme banquier. Jacques Viger, un jour, lui envoie un messenger qui lui remet la note suivante : « Deux billets de dix piastres ou quatre billets de cinq piastres me feraient à merveille à l'heure qu'il est. Envoyez-moi-les donc vite, vite par le porteur. »<sup>48</sup>

Et toutes sortes de difficultés surgissent avec le voisin du magasin, à Montréal, au sujet d'un mur mitoyen.<sup>49</sup>

Non, il n'y a pas moyen de se reposer, même en ayant une retraite à Terrebonne !

Pour couronner le tout, voilà bien que John prend de nouveau une décision qui va risquer de le brouiller à tout jamais avec Joseph. Sans doute influencé par le code chiffré de la correspondance qui fait danser sous ses yeux les dix lettres magiques MARIEZ-VOUS, il tombe amoureux une troisième fois. Il en avait déjà glissé un mot à Joseph, quelques mois auparavant, mais celui-ci n'y avait pas porté attention. Aujourd'hui, cela semble très sérieux. Margaret, veuve de John Ross, est, paraît-il, accomplie en tout. Affectueuse, intelligente et aimée de tous ceux qui ont le bonheur de la connaître, elle est de plus tendrement éprise de lui, « elle qui mériterait un si meilleur mari »; elle a quelques revenus, environ £150 par an, qui servent au soutien de sa mère et de ses soeurs. A peu de frais, il pourra transformer l'endroit où il demeure en un home accueillant : un salon élégant, une salle à dîner et quatre chambres à coucher. S'il pouvait se marier avant le départ du ROBERTSON, il pourrait y réserver une cabine et aller présenter son épouse à sa famille en Écosse. En même temps il s'occuperait des achats pour les maisons de Montréal et de Québec.

Il supplie donc Joseph d'approuver son projet car il ne voudrait rien faire qui puisse lui déplaire.<sup>50</sup>

Sur réception de cette lettre, Joseph bondit et ne peut s'empêcher d'exprimer à Hugh ce qu'il ressent : « Notre ami Strang va encore au marché. Ses amis ayant été plus fins que lui l'avaient protégé jusqu'ici en l'empêchant d'épouser une des jeunes filles qu'il courtisait. Le voilà maintenant avec une veuve, une dame Ross, et le bruit court ici que ce sera un mariage pour très bientôt; c'est en tout cas ce qu'il m'a lui-même laissé entendre lorsqu'il est venu me voir, il y a deux mois, mais je ne lui ai donné aucun encouragement car je lui ai dit tout ce que je pouvais contre cette union. Elle s'est mariée il y a **15 ou 18 ans** au frère de M. David Ross et elle a une fille de 14 ans et un fils de 12 ans. John dit qu'elle reçoit £150 par année . . . Nous savons bien que les fortunes sont toujours de moitié plus grosses avant qu'après le mariage ! »<sup>51</sup>

Joseph a pour principe qu'un jeune homme ne doit pas se marier avant d'être sûr de pouvoir faire vivre honorablement sa famille, et il sait que ce nouvel état de vie peut très souvent désintéresser le mari de son ouvrage. Si, en plus, l'épouse est une veuve avec enfants

et qu'elle est le soutien de sa mère et de ses deux soeurs, les difficultés s'accumuleront. Il ne peut donc se retenir de dire sa façon de penser à John.

« Un tel mariage va déplaire à tous vos amis. Évidemment ça, ce n'est pas à considérer, car vous pouvez peut-être vous en fichier. Je vous dirai tout simplement qu'un tel mariage, à mes yeux, c'est fou, car si vous ne pouvez trouver qu'une veuve aussi avancée dans la vie, qui a une fille de près de 14 ans, vous devriez vous décider à ne jamais vous marier, car dans le cas de Mme R. vous épousez là une famille complète. Vos amis trouvaient que le mariage de Struthers était ridicule; à mon idée, le vôtre est bien pire. Évidemment, si vous aviez parlé d'épouser la fille de Mme R., j'aurais trouvé que c'était beaucoup plus une union pour vous, en tout cas plus raisonnable. » Quant à aller faire les achats à l'automne, il ne peut en être question : « Il serait impossible que vous y accordiez l'attention ou le temps nécessaire sans manquer d'égards envers votre épouse. » Et qu'il n'oublie pas, lui rappelle-t-il, le montant qu'il doit à son frère Matthew; ce que coûte un voyage à deux jusqu'en Angleterre, avec une domestique; les dépenses de monter une maison (au moins £500, précise-t-il), car il faut bien un boudoir et un salon élégants. Il ne lui restera plus un shilling après tout cela. Quand on pense que Peter McGill (il ne lui rappelle pas que c'est le Vice-Président de la Banque !) s'est meublé dans un style loin d'être extravagant, et que seul son salon lui a coûté £1,000 ! Enfin, qu'il n'oublie pas que cette année les profits seront loin de ce qui avait été anticipé.

Il ne sait plus vraiment quoi ajouter pour le décourager. Il avait commencé à lui écrire une longue lettre sur des sujets qui lui auraient été très agréables, eh bien ! il l'a jetée au feu, lui dit-il; qu'il veuille bien l'excuser cependant si quelques-uns des termes qu'il a employés sont un peu forts : il ne veut surtout pas lui faire de peine, et ce qu'il lui dit vient d'un ami bien plus sincère qu'il ne le croit.<sup>52</sup>

John est tellement refroidi par cette lettre qu'il décide de retarder son mariage pour regagner la confiance de Joseph. Mais il ne change pas d'idée au sujet de Margaret Ross dont il ne veut diminuer aucune des qualités qu'il lui reconnaît.<sup>53</sup>

La réaction de Hugh n'est pas meilleure et c'est à Joseph qu'il s'adresse car il ne tient pas à aborder ce sujet avec son beau-

frère : « Je ne l'aurais jamais cru capable d'une aussi grande sottise, si vous ne m'aviez donné une copie de sa lettre. » Sans doute l'absurde vanité de John ou l'infernale flatterie de cette veuve en sont-elles la cause, réfléchit-il. « J'espère sincèrement que vous ne lui permettrez pas de venir ici avec cette personne, car s'il le fait, elle peut être assurée d'une réception glaciale de la part de tous les amis de son mari. Plût à Dieu que Strang ait été aussi chanceux que vous avec votre épouse, dont tous ceux qui ont eu le plaisir de la rencontrer parlent dans les termes les plus élogieux. »<sup>54</sup>

Joseph est-il sincère ou veut-il jouer un dernier atout pour empêcher son ami de faire ce qu'il qualifie de folie ? Il lui annonce à brûle-pourpoint qu'il a l'intention de se retirer des affaires à la fin de l'année. Il allègue le mauvais état de sa santé et le fait qu'il est débordé d'ouvrage et de tracas découlant de l'entretien de Terrebonne, non pas qu'il y consacre trop de temps aux dépens de la société, car il n'a pas laissé Montréal plus de trois ou quatre jours pour s'occuper de sa seigneurie depuis qu'il l'a achetée.<sup>55</sup> John ne manque pas de passer immédiatement cette nouvelle à Glasgow.

Des difficultés sérieuses peuvent aussi subvenir si l'un des associés décède avant que le contrat de société ne soit signé. Lorsque LaRocque s'est retiré, et ensuite Struthers, les trois autres associés se sont contentés de continuer à opérer sans trop se soucier de la division des profits. Qu'arriverait-il, écrit Joseph à Hugh, si l'épouse de Langevin mourait et si ce dernier se décidait à se remarier ? Sa nouvelle épouse plairait-elle à ses co-associés ? Et Struthers, sera-t-il admis à titre d'associé aux termes du nouveau contrat ?<sup>56</sup>

Cette question et la possibilité de voir Joseph le quitter ne peuvent qu'ennuyer Hugh. Et d'abord, pourquoi apprend-il par John que Joseph veut abandonner les affaires ? N'avait-il pas le droit d'en être avisé le premier ? Ou y avait-il quelque motif secret ? « Je suis déçu quand je pense à toute l'anxiété que nous a causé notre entreprise à laquelle vous voulez maintenant mettre fin », écrit-il à Joseph. « Je me flattais depuis quelques années de la voir passer entre les mains de nos fils qui en auraient retiré tous les profits après que nous serions disparus. » Il souhaite que Joseph revienne sur sa décision, sinon la maison de Montréal devra être fermée et celle de Québec

confiée à John : il ne peut en effet se priver des profits du commerce canadien s'il veut conserver Gartloch.<sup>57</sup>

Quel agréable été Hugh a passé à sa maison de campagne ! Sa santé est bien meilleure. Il s'est occupé à divers travaux afin de faire profiter cette propriété. Il a échangé ses deux juments pour deux chevaux vigoureux qui pourront servir à des travaux de ferme.<sup>58</sup> Il a coupé ses dépenses; il s'est défait de son cocher qui peut facilement être remplacé par un domestique. Il n'oublie pas cette somme de £10,000 qu'il doit rembourser l'année suivante : cela sera-t-il facile ? D'après Joseph, les remises prévues ne seront pas considérables en 1834. L'outillage de ferme lui a coûté cher; meubler la maison aussi. Combien il serait peiné s'il avait à quitter cette belle demeure à laquelle il commence à s'attacher ! « Quand je suis songeur, les dames font tout ce qu'elles peuvent pour remonter mon moral, et j'essaierai de réagir. »<sup>59</sup>

Sophie a rapporté à Joseph, de son voyage, un cadeau qu'elle ne peut lui cacher depuis quelque temps et, le 6 novembre, naît un quatrième fils nommé Louis-François-Roderick. Le troisième prénom provient de Roderick McKenzie, l'époux de sa marraine. C'est le premier enfant de Sophie qui naît à Terrebonne; il signera Rodrigue, de préférence; plus tard il habitera la maison de Roderick McKenzie et épousera même la petite-fille de ce dernier. Son frère aîné, Wilfrid, épousera lui aussi une McKenzie, mais d'une génération différente : Anne-Caroline, fille de Roderick.

C'est une vie toute nouvelle pour Joseph que de passer maintenant une journée par semaine à la campagne. Le trajet en voiture, le samedi soir, est long, mais le bruit de l'eau qui tombe lourdement par-dessus la digue, au-delà de l'île du Moulin, engourdit sa fatigue; les couchers de soleil qui rougissent les empellements de l'écluse sont un plaisir pour les yeux; et l'espace, la verdure, les fleurs autour de la maison sont tellement plus agréables que le gris sale des murs de pierre taillée à Montréal, où toutes les maisons sont collées les unes sur les autres. Il ne peut malheureusement entendre le chant strident des scies qui fendent le bois au moulin, et qui se termine subitement, quand le billot tombe, sur une note aigüe et sèche . . . mystérieuse présence qui fait rêver les petits, du lundi matin au samedi soir.



**HUGH ROBERTSON**

Voir note 7, ch. I



**JOSEPH MASSON**  
Copie exécutée par T. Hamel

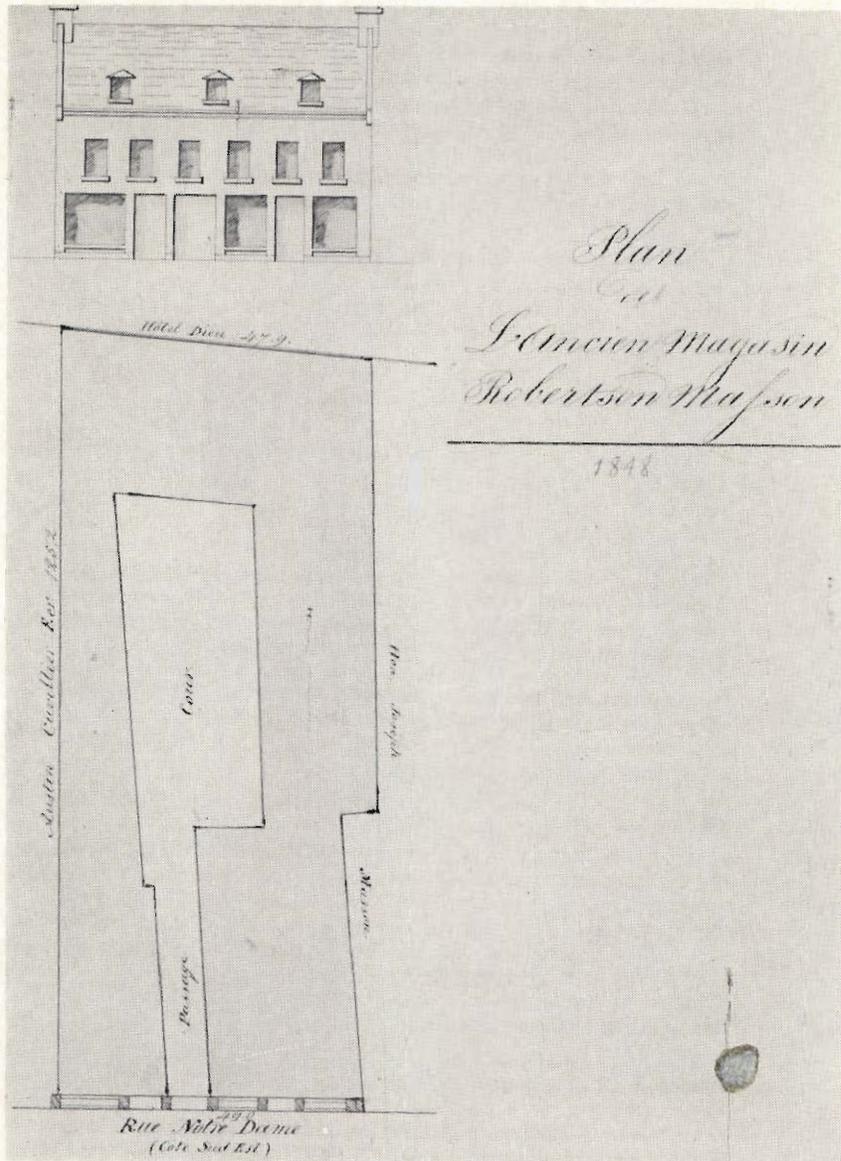
Voir note 141, ch. XI



SOPHIE RAYMOND MASSON

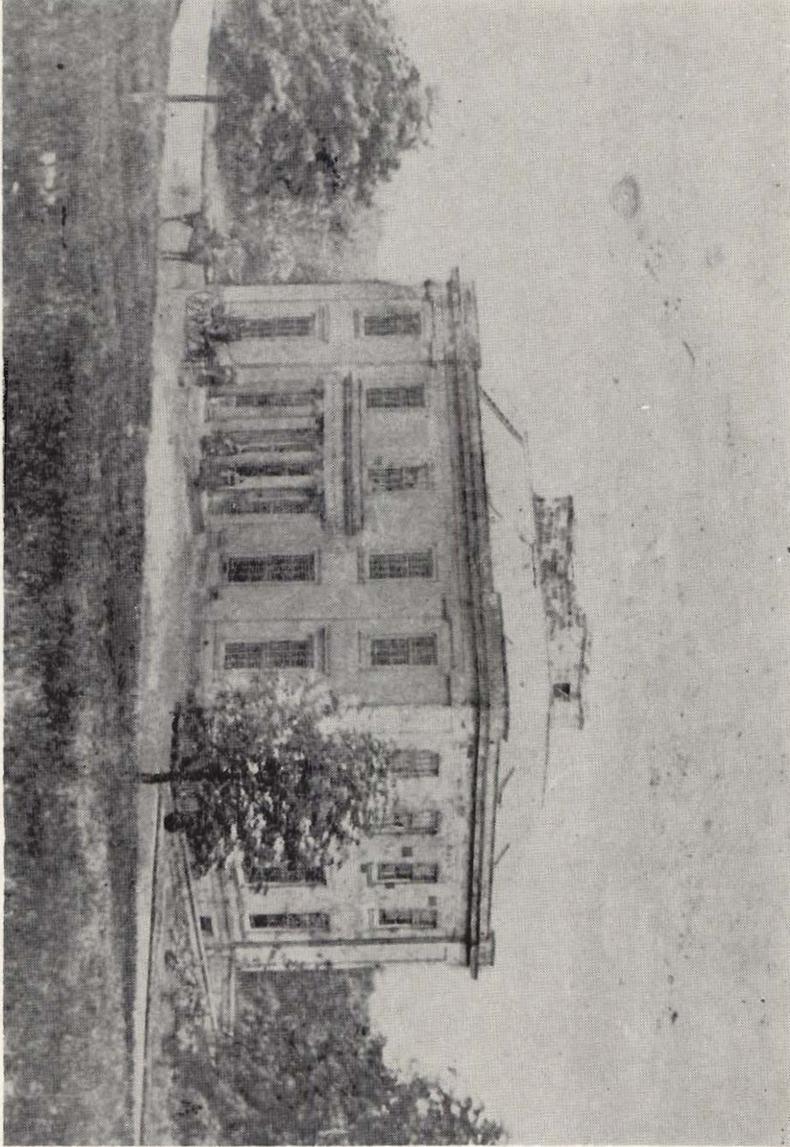
1798-1882

Peinture à l'huile, de Théophile Hamel (1855)

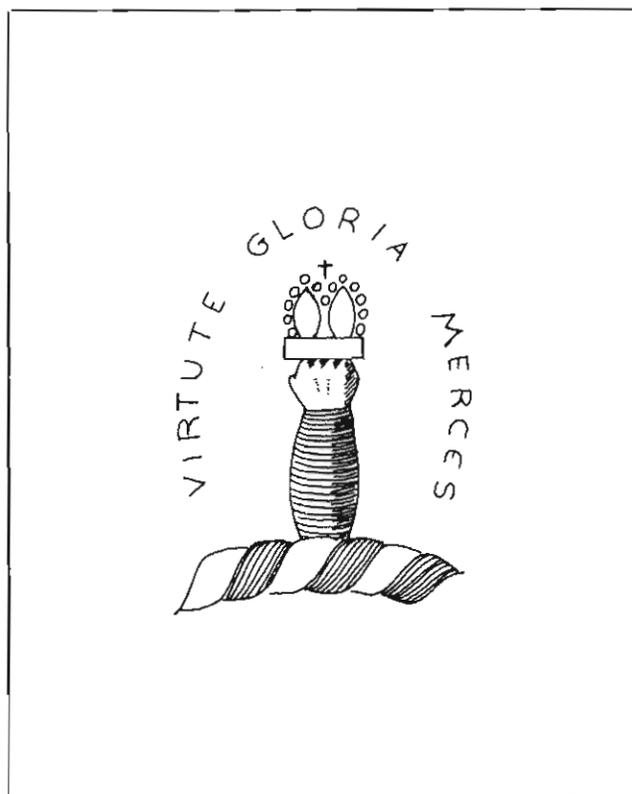




**MAGASIN ROBERTSON-MASSON**  
rue Notre-Dame à Montréal  
d'après une photographie prise en 1925



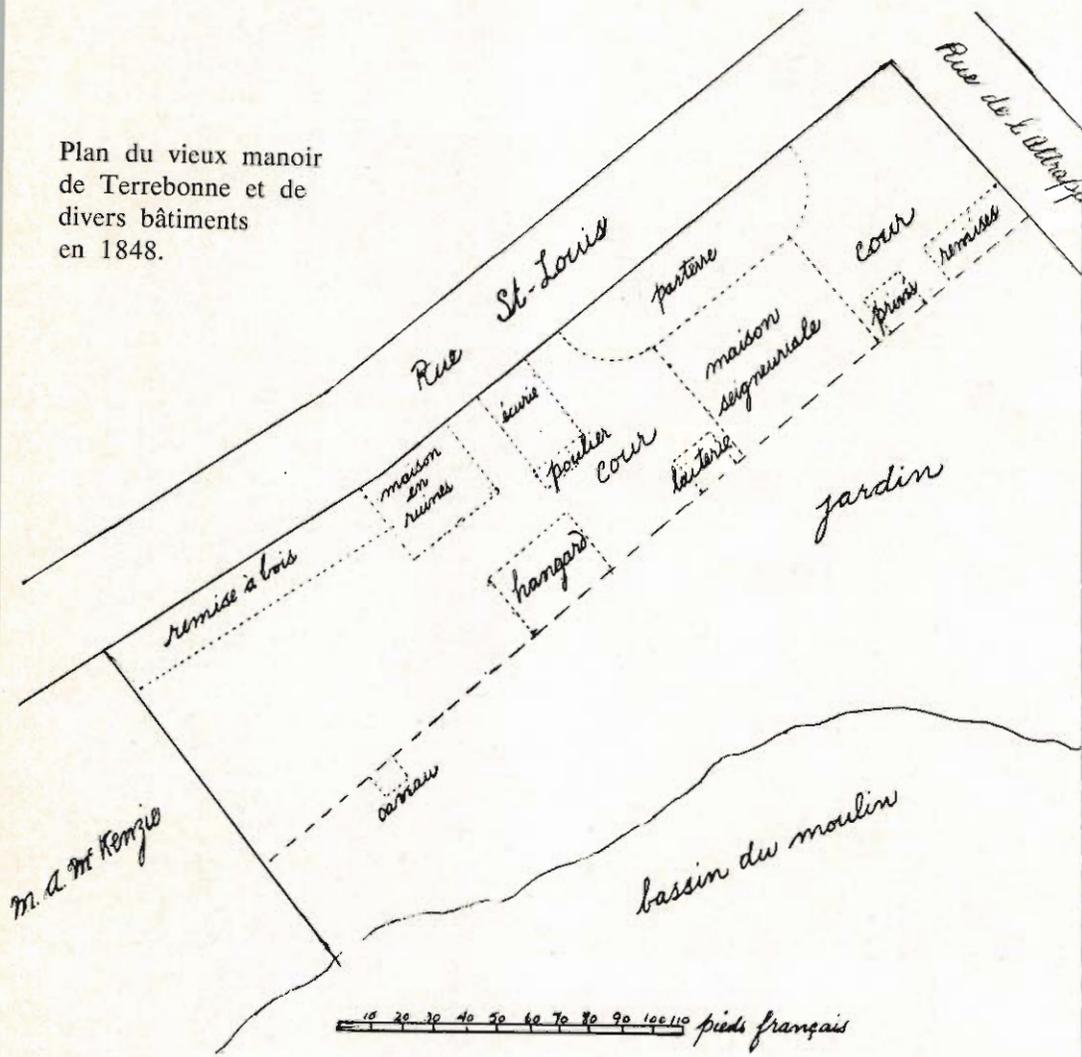
**GARTLOCH (Ecosse)**  
Propriété de campagne de Hugh Robertson  
Voir note 18, ch. VIII



SCEAU DE LA FAMILLE ROBERTSON

(Voir ch. VIII, note 19)

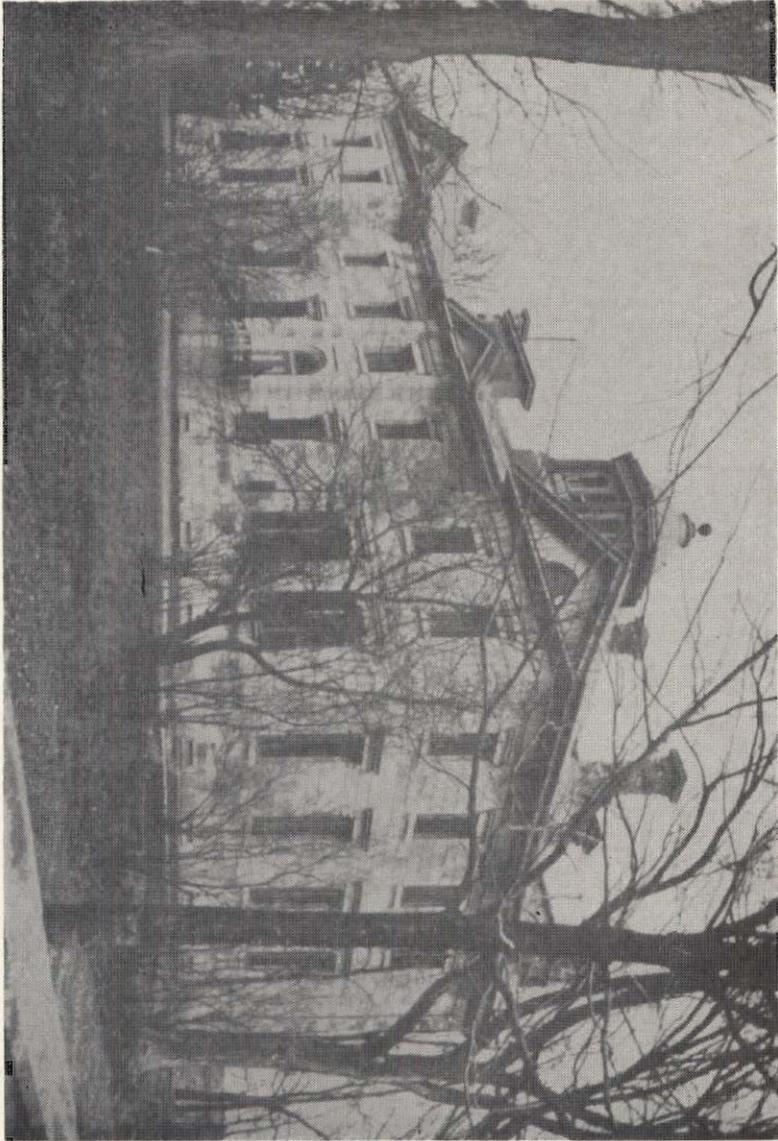
Plan du vieux manoir  
de Terrebonne et de  
divers bâtiments  
en 1848.





TO  
PERPETUATE THE REMEMBRANCE  
OF HIS MANY AMIABLE QUALITIES  
AND  
TO TESTIFY THEIR DEEP REGRET  
FOR THE LOSS OF A PARTNER  
MOST DESERVEDLY ESTEEMED  
THIS PILLAR  
CONSECRATED TO THE MEMORY OF  
JOHN STRANG ESQUIRE  
HAS BEEN ERECTED BY  
HUGH ROBERTSON JOSEPH MASSON  
AND CHARLES LANGEVIN  
THE SURVIVING PARTNERS  
OF THE COMMERCIAL FIRM OF  
MASSON  
STRANG LANGEVIN AND COMPANY  
OF THIS CITY  
  
FORMERLY OF GLASGOW  
IN SCOTLAND  
BORN 27TH JUNE 1796  
DIED AT BEAUPORT  
ON THE 18TH AUGUST 1841

photographie et texte fournis par Kenneth Strang, arrière-petit-fils de John Strang, de Québec  
(Voir ch. XI, note 37)

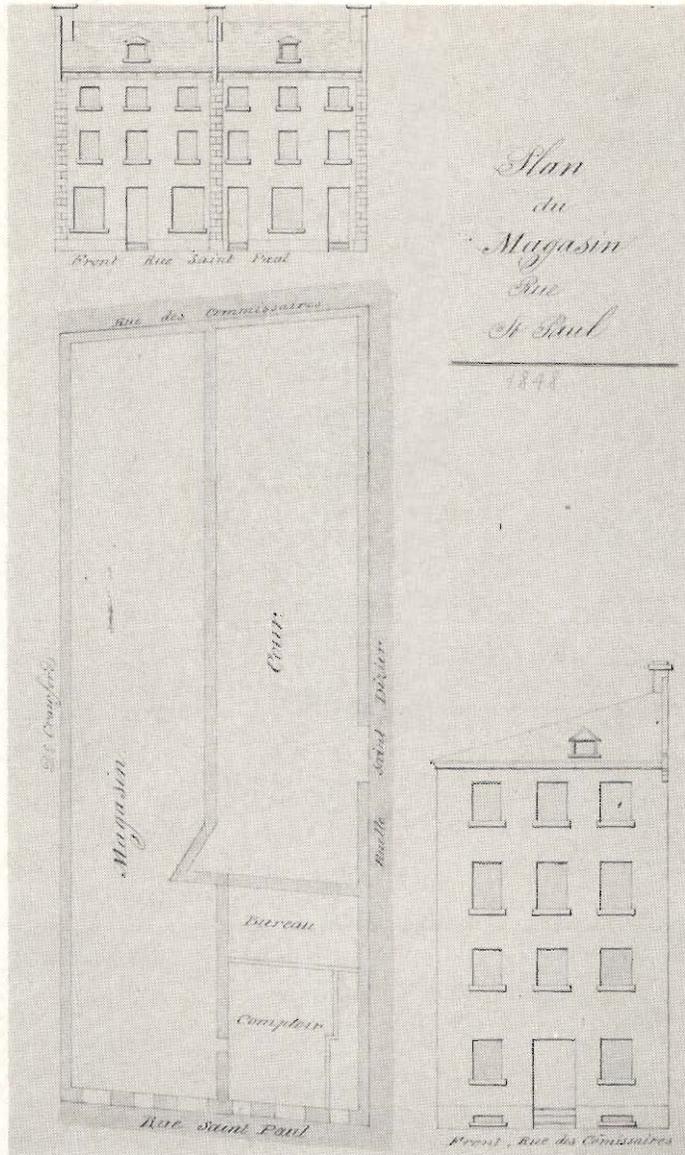


Photographie reproduite avec la permission du R.P. Léo Boismenu, S.S.S.,  
auteur de « Les Etapes d'un Manoir ».



**Ex-libris de Joseph Masson**

**Voir ch. X, note 127**





**MAGASIN JOSEPH MASSON SONS & CO.**  
rue Saint-Paul à Montréal  
d'après une photographie prise en 1925

London 28 Feb'y 1847

My Dear Mother

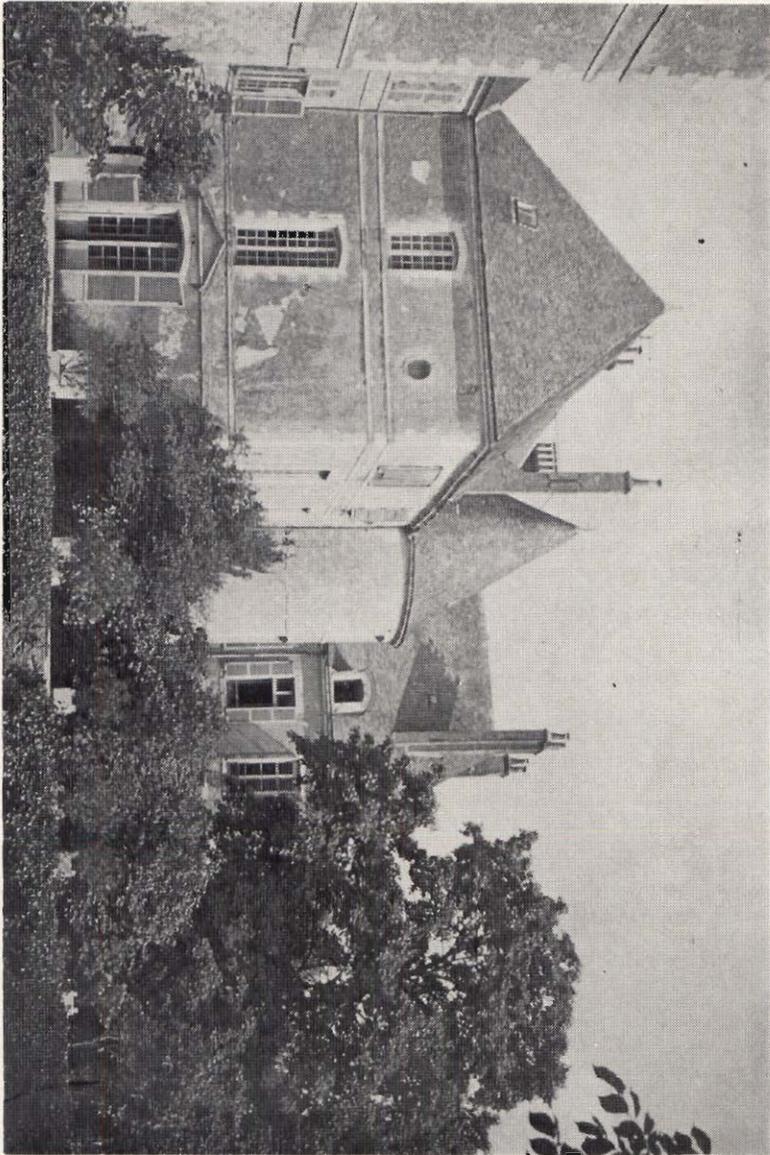
This serves to inform you that I am  
here quite well and about leaving for Scotland  
where I will remain about three weeks (and)  
return to England for a few weeks &c. and  
I propose returning home in the steamer of  
19<sup>th</sup> April from Liverpool and I am in  
hopes of being in Boston on 6<sup>th</sup> May. when  
I should be glad to find a letter from you, therefore  
you must write me and on the other side of  
this you have my address your letter  
is better to be sent off by first May to make  
sure that I get it (I know be sure you write me)

If I possibly can call and see you before I go  
to Montreal I will do so but it is very doubtful  
as being only able to leave this Country so late  
I shall be much required in Montreal by after  
6<sup>th</sup> May. but I will go and see you during  
Summer with some one of the family

I suppose that you was surpris'd and  
pleas'd to see your mother on 31<sup>st</sup> December  
last, I would have gone to see you also  
had it not been for a little misunderstanding  
as your mother had writt'n that she would  
meet me at Boston about 30<sup>th</sup> Dec'r and  
then I was to have gone and seen you,  
fit.

held in place of which your mother went to  
Worcester when I was stopping her at Boston at  
the very moment of my embarking in the steamer.  
I hope my dear Frederick that you are  
paying enough attention to your classes and that  
you continue to give satisfaction to your scholars  
as to your good conduct conduct, and that  
you will enable your Masters to send me a  
good Report from you, if you know how  
pleasing it is to Parents to have good accounts  
of their Children, and how painful it is  
when it is otherwise, now do my dear little  
fellow please your good old father who  
wrote but lately of nothing else but of  
your welfare, now have more of some  
spirit again report for July, you are - Clearer  
strong you must therefore "go ahead"  
I remain my dear Frederick  
your faithful father  
Joseph Clapton

Voir extrait, en français, page 322.



**CHÂTEAU DE MEUNG**

photographie prise par Solange Doumic , arrière-petite-fille

d'Edouard Bossange et de Marie Masson.

Courtoisie de son frère, Claude Doumic, de Paris. (Voir Epilogue)

A Terrebonne, l'ouvrage de Joseph est différent de ce qu'il est à Montréal. Cet automne il s'occupe du chemin entre la Grosse Chaussée et les moulins de New Glasgow, et de celui qui va de Paisley à l'église de Sainte-Anne-des-Plaines et au marché. Il écrit, pour hâter les travaux : « Je ne suis pas disposé de voir souffrir un aussi grand nombre d'habitants respectables pour le manque de ces chemins. »<sup>60</sup>

Il a aussi l'intention de construire un nouveau moulin, bien qu'on lui conseille plutôt de réparer une des vieilles bâtisses de l'île et de la convertir en moulin à farine afin de suppléer à celui qui existe déjà. Mais il trouve que ce serait meilleur marché de tout faire à neuf. Cet autre moulin serait érigé sur la place publique, au pied de la rue de l'Attrappe.<sup>61</sup>

## NOTES (Ch. VIII)

1. J.S. à J.M. 2.1.33 Succ.
2. J.S. à J.M. 21.1.33 Succ.
3. Conçédée par la Compagnie des Indes Occidentales à Daulier des Landes, le 23 décembre 1673.
4. J.S. à J.M. 14.1.33 Succ.
5. J.S. à J.M. 22.1.33 Succ.
6. R. McK. à L. Bulley 16.1.33 H.M.
7. J.S. à J.M. 22.1.33 Succ.
8. C.H. à J.S. 1.4.33 Succ.
9. F. Coiteux à J.S. 28.1.33 Succ.
10. A. Richer à J.M. 24.1.33 Succ.
11. J.M. à R.M.S. 1.2.33 Succ.
12. C.H. à J.S. 5.2.33 Succ.
13. C.H. à J.M. 6.3.33 Succ.
14. J.M. à J.S. 6.2.33 Succ.
15. J.M. à J.S. 14.2.33 Succ.
16. H.R. à J.M. 31.3.33 Succ.
17. C.L. à J.M. 6.2.33 Succ.
18. Une toile représentant cette demeure, maintenant démolie pour faire place à un hôpital, se trouve en la possession de Mlle Béatrice Robertson, de St. Andrews, P.Q., qui a eu l'amabilité d'en faire une photographie pour ce livre.
19. Une bague semblable a été montrée à l'A. par Mme Aaron Youngquist, descendante, comme Mlle Béatrice Robertson, de Hugh Robertson, et demeurant à Minneapolis, E.-U., qui a eu l'obligeance de l'apporter jusqu'à Montréal.
20. J.M. à J.S. 14.2.33 Succ.
21. C'est ainsi qu'on désigne alors le chemin qui descend de la rue Saint-Louis au moulin où se trouve une ouverture ("trap") pour laisser passer ou attraper l'eau (ou une chicane, qui a peut-être donné son nom à une ruelle, au nord de la rue Saint-Louis). Le rue de l'Attrappe se nomma ensuite le « Boulevard », alors qu'une magnifique rangée d'ormes centenaires la divisait par le milieu; elle est maintenant désignée sous le nom de « Boulevard des Braves », à cause du monument qui y est élevé à la mémoire des vétérans des deux dernières guerres.
22. 16.10.34, acte enregistré le 15.5.43 H.M.
23. J.S. à J.M. 20.2.33 Succ.
24. J.S. à J.M. 27.2.33 Succ.
25. H.R. à J.S. 6.4.33 Succ.
26. J.S. à J.M. 16.3.33 Succ.
27. J.S. à J.M. 16.3.33 Succ.
28. H.R. à J.M. 2.3.33 Succ.
29. F.A.L. à H.R. 4.3.33 Succ.
30. James Spiers à J.M. 6.3.33 Succ.
31. H.R. à J.S. 21.3.33 Succ.
32. B. Dudfield à J.M. 18.5.33 Succ.
33. H.R. à J.M. 25.3.33 Succ.
34. R.M.S. à F.A.L. 3.6.33
35. F.A.L. à R.M.S. juin 1833 Succ.
36. C.H. à J.S. 20.4.33 Succ.
37. H.R. à J.M. 26.4.33 Succ.
38. M.S.L. à R.M.S. 6.5.33 Succ.

39. H.R. à J.M. 18.5.33 Succ.
40. M.S.L. à R.M.S. 6.6.33 Succ.
41. J.S. à J.M. 10.6.33 Succ.
42. C.L. à J.M. 6.2.33 Succ.
43. J.S. à J.M. 20.6.33 Succ.
44. M.S.L. à R.M.S. 29.3.34 Succ.
45. J.S. à J.M. 20.6.33 Succ.
46. Au Comité de Commerce de Montréal, il est aussi étranger : sur soixante-quinze membres, il est le seul canadien-français, avec LaRocque. 1.6.34 Succ.
47. Juin 1833 Succ.
48. J. Viger à J.M. 21.12.33 Succ.
49. R.M. à Thomas J. Whiteside 27.6.33 Succ.
50. J.S. à J.M. 24.9.33 Succ.
51. J.M. à H.R. 25.9.33 Succ.
52. J.M. à J.S. 26.9.33 Succ.
53. J.S. à J.M. 27.9.33 Succ.
54. H.R. à J.M. 24.10.33 Succ.
55. J.M. à J.S. 25.10.33 Succ.
56. J.M. à H.R. 25.9.33 Succ.
57. H.R. à J.M. 28.12.33 Succ.
58. H.R. à J.M. 24.10.33 Succ.
59. H.R. à J.M. 27.11.33 Succ.
60. J.M. à H. Lloyd 4.10.33 Succ.
61. J.M. à H. Lloyd 20.11.33 Succ.

## Chapitre IX

1834-1835

John tient parole et Margaret Ross promet de l'attendre. Après avoir passé les Fêtes à Québec, il part pour New York, en voiture. Il a la chance de prendre le bateau à quarante milles de cette ville, où il arrive le 6 janvier. La passerelle est posée sur la glace et lorsque la voiture qui doit transporter le bagage jusqu'au quai s'éloigne du bateau, le cheval défonce la glace et John manque de perdre ses valises : c'est avec peine qu'on réussit à retirer l'animal de l'eau et John n'aura qu'à faire sécher ses chemises, mouchoirs, etc. au City Hall où il a pris une chambre.

Il profite du peu de temps dont il dispose avant de s'embarquer, pour visiter cette ville qu'il trouve bouillonnante d'activités et splendide. Un bateau à vapeur, très moderne, suscite son émerveillement. Son apparence est bizarre : cela lui rappelle deux grosses baleines flottantes, éloignées l'une de l'autre d'environ quinze ou vingt pieds, au-dessus desquelles se trouve toute une machinerie qui les fait glisser sur l'eau à une vitesse incroyable. Ces baleines ou cylindres sont construites en fer et sont recouvertes de planches qui recevront l'armature du bateau. Elles sont remplies d'atmosphère, pour employer les propres mots de John, d'air ou d'un gaz quelconque encore plus léger, il ne sait trop, qui les rend si légères qu'elles n'enfoncent à peu près pas. L'inventeur de ce bateau est si convaincu de son succès qu'il a refusé, paraît-il, £75,000 pour ses droits. « Nous sommes vraiment à la veille d'une nouvelle accélération de vitesse pour les voyages sur mer », s'exclame-t-il.<sup>1</sup> Il n'a pas beaucoup à se plaindre sur ce compte : il prendra à peine dix-sept jours pour se rendre à Liverpool.<sup>2</sup>

Pendant que John s'occupe des achats du printemps, Joseph étudie l'ébauche du nouveau contrat de société à laquelle John et Langevin ont consacré beaucoup d'heures. A sa grande surprise, il y

lit le nom de Struthers parmi ceux des associés. Cela lui déplait. L'année précédente, Struthers a retiré £1,000 de profits alors que s'il n'avait pas été là, tout aurait néanmoins bien fonctionné, le personnel étant plus nombreux que nécessaire. Il est même prévu que Langevin abandonne une demi-part en faveur de Struthers. Cela lui semble inadmissible et il faudra qu'il en parle à Langevin qui n'a pas fait un shilling de profit en 1833 : son salaire n'a été que de £250, soit quatre fois moins que la rémunération de chacun des deux frères Strang, qui n'ont sûrement pas travaillé plus fort que lui. Joseph estime bien John, mais il aime aussi la justice : d'après lui, Langevin a droit à huit parts et Struthers devra se contenter de quatre parts et demie. Si cette répartition n'est pas acceptée, il verra à fournir cette demi-part lui-même ! A ce taux, chacun devrait être satisfait : la maison est assez puissante pour faire vivre convenablement ses associés. En effet, s'il fallait exiger immédiatement le paiement des créances qui lui sont dues, presque toutes les maisons d'affaires du Bas-Canada feraient banqueroute. Chacun s'est enrichi trop vite et se croit maintenant « grand personnage ». On veut se marier; le plus jeune employé se refuse à balayer les planchers et **doit avoir** un domestique qu'il paie à même son salaire de £40 par année. Joseph n'y comprend plus rien : « Il y en a eu du changement dans la façon de conduire les affaires depuis que je travaille pour vous ! » écrit-il à Hugh. « Par exemple, ici il n'y a pas moins de quatre hommes mariés, deux jeunes employés et un ou deux domestiques, selon les saisons, et la maison doit les faire vivre tous avec leur famille, leurs serviteurs, et une grande partie de leur temps est consacrée à leurs problèmes domestiques dont quelques-uns ne sont pas des bagatelles ! Parfois je suis vraiment dégoûté des affaires, peut-être parce que je n'ai plus la force de réfléchir. Je commence à réaliser que je ne suis plus capable de travailler, bien que je sois encore jeune. Si j'abandonnais tout maintenant, je pourrais facilement me tirer d'affaires avec 5 ou £6,000 par année. Je pourrais même vivre à l'aise avec £1,000 par année ! »<sup>3</sup>

Il se peut que les affaires de la société le dépriment; il n'en est pas ainsi de Terrebonne. Il se sent de plus en plus partie du nouveau tout. Aucun détail ne le laisse indifférent. Séraphin Boue, homme influent de l'endroit, a entendu dire « qu'il est dangereux d'aller au

moulin de New Glasgow, crainte des violences des Irlandais contre les Canadiens. » (Ce terme Irlandais incluait sans doute les Écossais qui étaient nombreux dans ce village, ainsi que tout ce qui était méchant . . .) Il demande à Joseph s'il ne peut rien faire pour faciliter l'accès au moulin et ramener la paix dans cette partie de la seigneurie. Joseph prend des renseignements, laisse connaître ses vues et assure Bouc de tout son appui si d'autres ennuis survenaient, et lui souhaite une bonne année.<sup>4</sup>

Les moulins de Terrebonne ne cessent de fonctionner. Il y a même en haut du moulin à scie, une manufacture de clous. William et Cyrus Brewster y ont loué un étage pour y fabriquer leurs clous.<sup>5</sup>

Il entrevoit un champ tellement nouveau et agréable dans l'administration de sa seigneurie qu'il a le désir d'en acquérir une seconde. C'est son ami Humberston qui est mis dans ses confidences. Rien ne pouvait plaire autant à l'agent de Liverpool que ces lettres personnelles qu'il recevait de son ami : « Toujours vous avez recours à ce genre de conversation confidentielle avec moi qui laisse transpirer un tel sentiment d'amitié que pour un esprit façonné comme le mien, capable d'apprécier une telle expression de franchise, j'en suis des plus reconnaissant. J'espère que vous pourrez acquérir cette autre seigneurie avec votre propre argent. Ajoutée à celle de Terrebonne, ce sera un domaine très complet. »<sup>6</sup>

Une seigneurie complète, et au-delà ! L'île Viger, qui y est attachée, relèverait, lui redit-on, de la seigneurie de l'île Jésus à laquelle sont dus les lods. Le compte en est justement produit et Joseph n'a pas l'intention de le payer avant d'éclaircir ce point. Déjà il s'est un peu compromis en l'achetant de la Succession McTavish : cela signifiait qu'elle ne faisait pas partie de la seigneurie de Terrebonne. Il s'excuse auprès de messire Parant, qui lui réclame ces lods, du manoir voisin de l'île Jésus, de ne pouvoir faire suite immédiatement à sa demande. Il va examiner ses titres, et il y en a toute une liasse, et plus tard il lui répondra.<sup>7</sup>

Parant, qui est pressé de fermer ses livres, lui facilite la tâche : qu'il réfère donc aux transactions qui ont eu lieu entre les seigneurs de Terrebonne et de l'île Jésus en 1713 et en 1750 : Terrebonne y reconnaît que l'île Saint-Jean ou Viger appartient à l'île Jésus. « Si ces transactions n'existaient pas, » ajoute Parant, « nous pourrions

dire aussi que l'Isle aux Vaches et toutes les autres que vous possédez sont à nous, car nos titres nous les donnent pareillement. »<sup>8</sup>

La première de ces transactions avait eu lieu entre les Messieurs du Séminaire de Québec et le second seigneur de Terrebonne, Louis Lecompte Dupré. D'accord commun, les îles Saint-Jean, Saint-Pierre et Saint-Joseph, l'islet Plat et un autre islet en bas du rapide, vis-à-vis la concession de Bourdon, avaient été attribués à la seigneurie de l'île Jésus, et toutes les autres îles à celle de Terrebonne.<sup>9</sup> La seconde transaction, entre le Séminaire et Louis Lacorne, cinquième seigneur de Terrebonne, venait confirmer la première.<sup>10</sup>

La clarté de ces deux actes ne sembla pas satisfaire immédiatement Joseph car dans sa déclaration de Foi et Hommage, il supprimera les mots Isles, Islets et Battures, étant satisfait que le mot seigneurie englobait le tout.

C'est Langevin qui représentera Joseph à cette occasion; le texte de la déclaration étant français, il lui sera plus facile d'agir qu'à John. La procédure à suivre est assez compliquée. Langevin en est agacé et s'en plaint : « Si cela m'avait été laissé, tout serait déjà terminé, mais avec ces **grandes perruques**, il faut s'incliner et attendre avec patience. »<sup>11</sup> Cette cérémonie ne pourra malheureusement pas avoir lieu au vieux château Saint-Louis, résidence du Gouverneur, car cette bâtisse a été entièrement détruite par le feu le 23 janvier; la maison de Langevin, située juste au-dessous, a été épargnée par miracle.<sup>12</sup>

A cinq heures de l'après-midi, le 19 avril, soit six jours après son arrivée d'Europe, John épouse Margaret Ross à l'église écossaise, à Québec, en présence d'Andrew et des deux enfants de Margaret, Anne et David. Le contrat de mariage a été signé le même jour, devant le notaire L.P. MacPherson. Joseph apprend cette nouvelle par Langevin mais se garde bien d'écrire les félicitations d'usage aux mariés. Mal lui en prend : c'est John qui fait le premier pas et le complimente sur sa récente nomination (le 11 avril) à la vice-présidence du conseil d'administration de la Banque de Montréal. Il l'informe ensuite de son mariage et lui fait remettre trois paires de gants, selon la coutume en semblable occasion, une pour lui, une pour Sophie et une pour Catherine, ainsi qu'un morceau du gâteau de la mariée pour les enfants. Il l'invite aussi à venir avec Sophie,

rencontrer son épouse au cours de l'été et même à passer quelques jours chez lui. Comme si cela n'était pas suffisant, il lui fait cadeau de son cheval qui peut être soit monté ou attelé.<sup>13</sup> John a évidemment compris, alors qu'il était à Glasgow, que son mariage déplaisait à sa famille et à ses amis;<sup>14</sup> il se cherche donc un peu de sympathie au pays où il doit faire sa vie.

Joseph est bien sensible à ces marques d'amitié. Il en souffrira même un peu plus tard, lorsque le cheval de John le fera tomber de selle . . . Peu à peu il saura apprécier la gentille épouse de John et sera heureux de la louer auprès de Humberston, la décrivant comme une jeune veuve supérieure à la moyenne !<sup>15</sup>

Pour le moment il goûte les félicitations adressées au nouveau vice-président de banque élu à l'unanimité.<sup>16</sup> Ce titre lui redonne du courage et il admet que s'il abandonnait les affaires maintenant ce ne serait pas juste pour Hugh qui ne peut souffrir une baisse dans ses revenus pour encore deux ou trois années : « Je trouve donc que je dois vous être reconnaissant, » lui écrit-il, quelques jours avant le mariage de John, « de tout ce que vous avez fait pour moi, et je vais m'efforcer de poursuivre cette entreprise au moins jusqu'à ce que je puisse vous voir. Nous avons amassé notre argent ensemble et s'il faut en perdre, ce n'est pas juste qu'un seul en souffre. Quant à John, tout ce que je lui ai dit était par pure amitié. Je n'ai aucun intérêt à empêcher son mariage, n'ayant pas moi-même de fille qu'il puisse épouser. »<sup>17</sup>

Un autre honneur échoit à Joseph, le mois suivant. Il reçoit de Sorel une lettre marquée « Privée ». Joseph l'ouvre et ses yeux glissent vers la signature pour y lire un seul nom, celui du Gouverneur. Elle se lit comme suit : (traduction)

« Sorel, 29 mai 1834

Monsieur,

Afin de combler le désir dont j'ai été constamment animé au cours de mon administration du Gouvernement du Bas-Canada, en vue de m'assurer des services des gentils-hommes les plus respectables et les plus indépendants de la Province au Conseil Législatif, il me serait très agréable d'ob-

tenir votre assentiment pour que je suggère votre nom au Secrétaire d'État de Sa Majesté, au département des Colonies, pour vous offrir un siège dans cette branche de la Législature. En vous priant de me faire connaître vos vues à cet égard, j'en saisis l'occasion pour vous assurer que rien ne peut être plus loin de ma pensée que de vous imposer des conditions, ou d'exiger de vous aucun engagement, soit exprès ou tacite, quant à votre ligne de conduite comme membre du Conseil Législatif. Je suis persuadé que lorsque vous y siégerez votre conduite sera dictée par le désir de promouvoir le bien général de la Province, en contribuant à faire respecter des lois justes et conformes à l'esprit et au texte de la Constitution. J'espère, Monsieur, que l'objet du présent message prouvera suffisamment que telle est l'impression que je nourris à votre égard.

Je suis, Monsieur,  
Votre bien obéissant serviteur,  
Aylmer. »<sup>18</sup>

Deux nuits et un jour pour y penser, en parler à Sophie, peser le pour et le contre. L'honneur qui lui est offert ne peut que rejaillir sur sa famille, sur la maison d'affaires de Montréal, et aussi celle de Québec et même de Glasgow. Son crédit n'en sera que meilleur à la banque, et auprès des grandes maisons d'affaires. Il n'y a pas à hésiter plus longtemps. « Milord », répond-il, de sa plus belle écriture, en se servant autant que possible des mots mêmes du Gouverneur, « j'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre privée de Votre Excellence en date du 29 courant, demandant mon assentiment pour suggérer mon nom au Secrétaire d'État de Sa Majesté, au Département des Colonies, pour m'offrir un siège dans cette branche de la Législature; et en réponse je prends la liberté de dire pour l'information de Votre Excellence que je suis très reconnaissant de l'honneur qui m'est fait, et si j'étais élevé à ce haut poste je ne manquerai jamais de promouvoir les intérêts du Gouvernement et de mon pays. J'ai l'honneur d'être le plus humble et obéissant serviteur de Votre Excellence, Joseph Masson. »<sup>19</sup> (Traduction).

Le même jour, Joseph décide de se défaire de sa maison de la Place d'Armes, promise autrefois à sa fille Marie. Il écrit de sa main le texte de l'annonce qui paraîtra dans le journal :

## « À VENDRE OU À LOUER

La grande maison bien meublée, No. 3, Place d'Armes. L'emplacement est bien connu comme un des meilleurs en ville, et l'étage du bas pourrait être transformé en magasins à peu de frais, laissant une demeure très convenable et respectable, dans le haut, pour une grande famille.

Les conditions de paiement seront très faciles, soit la moitié du prix d'achat en constitut ou rente foncière, et l'autre moitié payable dans dix ans.

Adressez-vous au propriétaire soussigné.

Joseph Masson. »<sup>20</sup>

Sa journée est faite. Une lettre qui dépeint l'homme d'affaires : il vend une maison achetée avec le produit de ses efforts. Une autre par laquelle il accepte la récompense due à son travail depuis qu'il a quitté Saint-Eustache à la recherche d'une fortune.

Bien qu'elle ne soit pas encore officielle, Joseph ne peut s'empêcher de parler de sa future nomination à Hugh : « J'ai reçu dernièrement une lettre de S.E. le Gouverneur en Chef et bien qu'elle soit marquée **privée**, je pense qu'il n'y a aucun mal à vous en faire part. Permettez-moi donc de vous en donner une copie ci-jointe. Comme cela me convient, j'ai accepté et je ne doute pas que cela vous plaira de voir celui que vous avez connu et avec lequel vous êtes en relations depuis si longtemps, porté à un poste aussi élevé, le plus haut qu'une personne puisse atteindre en ce pays (vous savez que cette position est à vie ici). Il n'y a aucun doute que cette commission soit accordée, cependant je vous prierais de garder ceci pour vous jusqu'à ce que cela soit officiel, ce qui arrivera dans 4 ou 5 semaines de la réception de la présente. Les journaux de Londres en parleront, et je pense que vous pourriez demander à quelques-uns de vos amis de le faire mentionner dans les journaux de Glasgow en spécifiant que je suis un associé de MM. W. & H. Robertson & Co. Cette nomination ne manquera pas de susciter beaucoup de respect et de confiance envers toutes nos maisons, ce qui est bien nécessaire de ce temps-ci. »<sup>21</sup>

Hugh partage son secret avec Margaret et Martha et félicite chaleureusement son associé. Lorsqu'il replie sa lettre pour y écrire l'adresse, il est bien tenté de se servir des mots « A l'Honorable Joseph Masson ». Mais cela ne cadrerait pas avec le « Cher Masson » du début, qui n'a jamais changé, et ne changera jamais, et de plus il faut conserver à tout ceci un caractère confidentiel. ("I must address this in the old way.")<sup>22</sup>

Cette nomination ne deviendra officielle que le 16 octobre.<sup>23</sup> Joseph ne conservera ce poste que jusqu'au 27 mars 1838, date de la suspension de la Constitution par le Gouvernement Impérial à la suite des Troubles.

Joseph a toujours été loyal envers ses associés même lorsqu'il fallait déplaire à ses amis. Il en a agi ainsi avec John lors de ses amours, avec Humberston à cause de la potasse et maintenant il devra être dur avec son vieil ami et cousin Jean-Baptiste Dumouchel qui doit une somme d'argent depuis longtemps à la maison. Dumouchel a négligé de payer cette dette, comptant toujours sur la patience de Joseph et oubliant qu'il avait à faire avec une maison multicéphale. Il est terriblement blessé de voir les demandes de paiement se succéder sans arrêt. Son humour, par contre, ne faillit pas : « Je désirerais aller moi-même à Montréal pour réglé mes affaires avec vous autres messieurs. Depuis plusieurs jours je ne suis pas bien et comme je ne voudrais pas lesser mes pauvres aux ors de ma paroisse je vais différer de quelque jours dit aller. Je vous envoie par mon commis Jos. Brazeau trente louis. »<sup>24</sup> Les pauvres os ne bougent pas hors de la paroisse et jugement devra être pris à moins que la balance due ne soit payée immédiatement. Ce qui provoque l'épître suivante : « Je ne sais ce que j'ai fait à vous et à votre maison dont je ne puis cacher que j'ai aider comme aucune autre personne à la mettre aussi fleurissante qu'elle ait. Une chose dont je suis bien persuader que si le père Robinson (sic) savait que vous aites disposer a poursuivre une pareille honnette homme qui n'a jamais été poursuivi de sa vic . . . (etc.) »<sup>25</sup> Un jeune avocat du nom de Georges-Étienne Cartier sera mêlé à cette procédure et aura à réclamer de Joseph, au nom d'un huissier, le coût de signification d'une pièce à Dumouchel. Beaucoup plus tard, il deviendra le patron de Rodrigue, un des fils de Joseph.<sup>26</sup>

La position de Joseph, vis-à-vis Humberston, est encore plus délicate. Non convaincu du bien-fondé des accusations portées contre l'agent, il hésite à faire le dernier pas. C'est Humberston lui-même, qui voit très bien s'envenimer ses relations avec Glasgow, qui supplie Joseph de l'abandonner, de le sacrifier; pourvu que leur amitié soit sauve, il est prêt à perdre la clientèle de ses vieux amis canadiens.<sup>27</sup> Matthew Strang a gagné sa manche et il est solidement ancré à Liverpool. Il sollicite sans pudeur la clientèle des maisons de Québec et de Montréal : « J'espère bien que vous allez m'envoyer une cargaison cet automne et je n'ai aucune hésitation à vous dire que je m'en occuperai aussi bien que MM. Humberston le faisaient pour vous. »<sup>28</sup>

Cette guerre d'influences est d'autant plus pénible que Humberston traverse en ce moment une crise sérieuse. Sa santé est minée par une grave maladie, son moral est au plus bas; l'état de son épouse est loin d'être rassurant. Il s'accroche aux lettres de son ami, si différentes de celles qu'il reçoit du « Pôle Nord » : il réfère ici aux froids messages de Hugh Robertson dans lesquels il n'a jamais pu déceler la moindre expression de sympathie.<sup>29</sup> Quelle excuse a-t-il à offrir pour se justifier des accusations dont il est la victime ? On prétend qu'il souffre son taux d'entreposage ? Allons donc, il ne retire aucun profit de ce chef. Il n'ose pas garder de potasse aux confins de la ville où les marchands ne se donneront pas la peine d'aller à cause de la trop grande distance. Il se doute bien que c'est surtout Spiers qui lui en veut, peut-être par déférence pour Matthew Strang dont il est probablement l'ami ?<sup>30</sup>

Joseph passera la Noël de 1834 dans sa famille. C'est Langevin qui ira faire les achats; le voyage Montréal-New York n'est pas toujours monotone. Parvenu à Chester, il doit quitter la diligence à patins et il poursuit son trajet, de jour et de nuit, en voiture à roues, jusqu'à Albany. De là le bateau à vapeur le rend jusqu'à New York. Il s'embarque le 16 à bord du NORTH AMERICA, "a splendid and good sailing vessel", en compagnie de sept autres passagers.<sup>31</sup>

Le projet de nouveau contrat est discuté longuement entre Langevin et Hugh, à Glasgow. La décision qu'a enfin prise Joseph de rester en société est accueillie avec satisfaction. Ainsi les jeunes garçons Robertson et Masson, dès qu'ils seront d'âge à travailler, pourront se joindre à une maison d'affaires solidement établie, ce qui

équivalait bien à une fortune pourvu que leur conduite soit bonne, car « sans cela », dit Hugh, « quelle que soit la fortune que nous leur laissions, elle ne leur serait que de très peu d'utilité. Ce serait plutôt une malédiction qu'une bénédiction. C'est notre devoir de prier pour eux et leur souhaiter ce qu'il y a de mieux. Ils ont la chance de commencer leur vie dans des circonstances bien plus avantageuses que celles dans lesquelles leurs pères ont fait leur apprentissage. Dieu veuille qu'ils réussissent aussi bien ! »<sup>32</sup>

Hugh est prêt à tenir le coup pendant sept ans encore : Wilfrid aura alors vingt-trois ans et Hugh jr. seize ans. Leurs pères se retireraient en laissant une partie de leur capital dans la société.<sup>33</sup> Joseph est du même avis. Il suggère en plus qu'à la mort de leurs pères, Wilfrid et Hugh jr. deviennent associés et qu'une somme de £8,000 soit investie à ce moment-là, ce qui assurerait à chacun d'eux 32/100 de part, John Strang et Langevin devant se partager la balance.<sup>34</sup>

Reste à savoir quelles sont les idées des autres associés sur ce point. Langevin observe; pose des questions; se documente pour en faire rapport à Joseph et se concerter avec John. Il visite le bureau de Glasgow où il a une longue conversation avec Spiers. Ce jeune homme, indispensable et ambitieux, a toujours l'intention de se trouver une autre position. S'il partait, Hugh serait obligé d'abandonner Gartloch à moins que John ne puisse venir prendre charge de la maison écossaise. Malgré le refus que lui oppose Hugh à ses demandes d'augmentation de salaire ou de participation aux profits, Spiers se résigne, sur les instances de Langevin, à patienter encore un peu.<sup>35</sup>

Reçu à Gartloch, Langevin trouve Hugh vieilli : il a même beaucoup de peine à écrire, mais semble heureux et reposé. La vie qu'il mène à la campagne n'y est pas étrangère. « Si seulement notre Premier Ministre », comme Langevin se plaît à appeler Joseph, (le sobriquet de Hugh est le « Baillie ») « pouvait se décider à suivre son exemple et passait un peu plus de la belle saison à Terrebonne, sa santé et son moral n'en seraient que meilleurs ! »<sup>36</sup>

Hugh a bien l'impression que les jeunes associés n'ont pas à se plaindre de leur sort. Dans quelques années ils seront les gens importants de leur ville . . . bien que Langevin l'ait assuré qu'il ne tenait pas à devenir quelqu'un d'important, qu'il se retirerait dès qu'il aurait accumulé quelque £3,000. Avec ce montant et les pro-

priétés qu'il possède déjà, il s'installera confortablement à la campagne à son tour.<sup>37</sup>

Hugh a déjà offert d'accueillir Wilfrid chez lui où, sous sa surveillance, le jeune canadien poursuivrait ses études et en même temps apprendrait les rudiments des affaires commerciales et se préparerait à devenir le futur seigneur de Terrebonne. L'idée a fait son chemin et on décide d'envoyer Wilfrid à l'étranger. « Que pense votre chère épouse de son aîné qui va la quitter pour si longtemps ? » demande Hugh à son ami. « Que sa santé puisse s'améliorer grâce au changement de climat, ne manquera certainement pas de la rassurer durant cette absence et j'espère qu'il rapportera chez lui tout ce que des parents affectueux peuvent désirer chez un enfant. »

Hugh s'intéresse beaucoup à sa ferme, et bien que les revenus qu'il en retire soient encore minimes, il a bon espoir de les voir grossir sous peu. Pour le moment c'est sa santé et celle de Margaret qui en bénéficient le plus.<sup>38</sup> La vie sur une terre, à son âge, a bien plus d'attrait que celle dans un bureau. Lorsque Joseph lui offre d'acheter en son nom 40,000 acres de terre, au nord de sa seigneurie (dans les cantons Abercromby et Kilkenny) pour environ £3,000, il s'empresse d'accepter, non pas pour son propre usage, mais pour celui de sa famille : « Mes pauvres trois cents acres ici vont sembler misérables », dit-il, « si on les compare à ces 40,000 acres, mais je ne doute pas que pour mes enfants ces dernières auront beaucoup plus de valeur. »

Dès juillet, Wilfrid s'embarque pour l'Écosse, à bord du ROBERTSON conduit par le capitaine Neill, en même temps que le capitaine Clark.<sup>39</sup> Il touche terre vingt-six jours plus tard.<sup>40</sup> Greenoch, première ville européenne que visite Wilfrid, l'intéresse beaucoup, mais il n'y passe que quelques heures : le soir même il arrive à Gartloch en compagnie du capitaine Clark, qui a obtenu une lettre d'introduction de Joseph, et il fait connaissance de l'associé de son père. Après quelques jours de repos, Wilfrid commence à suivre des cours privés avec les deux jeunes Robertson, Hugh et Robert et, en octobre, il entrera au collège avec Hugh tandis que Robert, plus jeune, ira à l'école, tous trois en pension.<sup>41</sup>

Les nouvelles que lui donne Wilfrid de son père inquiètent Hugh : Joseph, paraît-il, est aussi esclave du travail que par le passé.

Il ne se couche qu'à une heure du matin et se relève dès cinq heures ! Quant au domaine qu'il songe à acquérir au Canada, il apprend qu'il se trouve encore plus au nord que les cantons qu'on lui a nommés : ses petits-enfants pourront-ils en retirer des fruits de leur vivant ? Et en ce qui concerne John, Struthers et Langevin, il paraît qu'ils ne sont pas prêts à signer un nouveau contrat pour une période de sept ans à moins que le nombre de leurs parts ne soit augmenté, soit dix pour John, dix pour Langevin et sept et demie pour Struthers.<sup>42</sup>

John a peut-être raison d'exiger plus : en épousant Margaret Ross il assumait en même temps la charge des deux enfants de cette dernière. Le 20 avril, Margaret lui donnait une fille, Anne. En-dehors de sa situation de famille, son rang social commandait probablement une participation plus large dans les profits de la société. Ne lui a-t-on pas offert de devenir administrateur de la succursale de la Banque de Montréal, à Québec ?<sup>43</sup>

Ce qu'il exige pour lui, il l'exige aussi pour Struthers, qu'il a toujours protégé, surtout lorsqu'il était question de signer un nouveau contrat. Cette fois-ci, comme il est de plus en plus question de laisser Struthers de côté (il ne serait plus un associé, mais un commis), John va s'y opposer fermement. Il ira même si loin qu'il risquera de se brouiller irrémédiablement avec Joseph. La lecture de leur correspondance est des plus révélatrice du respect . . . mitigé du plus jeune et de la colère . . . retenue de l'autre. Tous deux éviteront de se voir, de se parler les yeux dans les yeux, et recourront à la plume, même si, temporairement, ils se trouvent dans la même ville, à quelques pas l'un de l'autre.

Joseph, au début de cette correspondance, est à Québec, où il assiste à la session, au Conseil Législatif, et John est venu à Montréal, le remplacer au bureau. C'est John qui ouvre le feu.

**2 novembre 1835, Montréal, John à Joseph, Québec :**

« J'ai devant moi les grandes lignes de votre projet et je regrette de ne pouvoir y souscrire, tout au moins en ce qui concerne mon frère qui serait réduit du titre d'associé à celui de commis, dans la société. A moins que vous puissiez me dire en quoi sa conduite mérite une telle rebutade, le sens du devoir que je lui dois comme frère, que je me dois et que je dois aussi à mon beau-frère, M. Robert-

son, m'empêche de considérer vos offres, au moins jusqu'à ce que je puisse écrire à M. Robertson à ce sujet.

« Quant à cette autre partie de votre projet par laquelle les plus jeunes associés n'auront d'avancement qu'à la démission ou la mort des plus âgés, je crois que cela aurait pu être mieux exprimé, car on se trouve dans une situation déplaisante quand on est porté à souhaiter le décès d'un associé et d'un ami. » (Il atténue le ton un peu ferme de sa lettre en remerciant Joseph de lui avoir prêté ses chevaux en son absence : il s'en servira peut-être pour aller visiter ses amis à Terrebonne, et en retour il le prie de se servir de ses propres chevaux à Québec.)

**5 novembre 1835, Québec, Joseph à John, Montréal :**

« Comme vous, je regrette de ne pas vous avoir vu à Montréal, avant mon départ de cette ville, car cela aurait peut-être évité une correspondance sur un sujet qui, bien qu'il ne soit pas destiné à blesser vos sentiments d'aucune façon, ou ceux des autres, ne peut être discuté sur papier (surtout par moi) aussi bien que verbalement. Vous dites : « J'ai su par M. Langevin les grandes lignes de votre projet, etc. » Si je vous ai bien compris, quand vous êtes venu à Montréal vers le 1er octobre c'était uniquement pour vous entendre avec moi au sujet du nouveau contrat. Alors pourquoi n'en avez-vous pas parlé ? Au contraire, vous êtes resté silencieux, vous n'y avez même pas touché. De quel droit pouviez-vous penser que c'était plutôt mon devoir que le vôtre de le faire ? En ce qui concerne Struthers, je ne l'ai plus considéré comme un associé depuis le 16 décembre 1832; ceci devrait vous satisfaire, bien que je l'aie toujours traité comme tel.

« Je refuse de vous donner aucune raison quant à mon objection à l'avoir comme associé, mais je n'hésiterai pas à le lui dire en votre présence s'il insiste. Vous avez toujours paru attacher beaucoup d'importance à ses services, ce à quoi je répondrai de nouveau qu'il en a été bien payé. Je ne lui suis donc redevable de rien à cet égard.

« Vous dites aussi : 'Le sens du devoir que je lui dois comme frère, etc.' A ceci je répondrai simplement qu'un homme honorable, à mon avis, a le devoir d'agir de même vis-à-vis des étrangers, de sorte que tous soient également jugés.

« Vous avez l'air surpris que je n'aie pas parlé de tout cela

avec votre frère, mais je dois vous dire que je ne trouve pas que c'est mon devoir de le faire.

« Quant à l'autre partie de votre lettre, je l'ignorerai pour le moment vu que vous avez l'air décidé d'attendre l'avis de M. R. Mais vous devriez savoir qu'on ne peut pas attendre : une décision immédiate dans un sens ou dans l'autre doit être prise. Malgré le respect que j'ai pour vos capacités et votre honnêteté, je dois cependant dire que dans tous les cas où de semblables arrangements ont été faits, vous vous êtes souvent trompé à cause de votre ambition et celle de vos amis; vous regardiez seulement un côté de la question. J'espère que vous allez admettre maintenant que votre demande faite à M. R. pour 27 parts et demie à partager entre vous, M.L. et votre frère était ridicule. Quoi ! presque un tiers des intérêts de la société à être divisé en trois parce que ces personnes sont avec nous et que cela leur ferait du bien. Et à même quelles parts celles-là seraient-elles prises ? En vertu de quel principe de justice mes propres parts devraient-elles être diminuées ? Je sais bien que je dois être blâmé et puni de mon extravagance et de ma folie en diminuant mes parts, mais je ne me suis jamais attendu à une telle punition. Je pourrais peut-être ajouter que M.R. et moi-même avons une grosse part des intérêts de la société alors qu'un tout petit nombre de parts sont divisées entre les trois autres associés, ce qui est vrai, mais regardez l'autre côté de la question et vous verrez qu'au lieu de trois, une seule personne suffirait, et aussi elle serait mieux payée, car trois ou quatre parts pourraient être ajoutées aux siennes. Et j'espère que vous n'êtes pas jaloux de M. R. ou de moi-même si nous avons tant de parts; vous devriez savoir en effet que lorsque nous avons pris autant d'associés, ce n'était pas à notre avantage : nous aurions pu facilement continuer nos affaires seuls. Mais notre but était de favoriser quelques personnes, et en retour nous avons reçu peu de reconnaissance.

« A en juger par vos désirs actuels on serait porté à croire que si on ne pouvait se passer de vous et de votre frère, vous pourriez trouver une solution équitable. A cela je dis que si vous ou votre frère étiez dans ma position et moi dans la vôtre ou celle de votre frère, je doute fort que vous feriez plus pour moi que je n'ai l'intention de faire pour vous ou votre frère. Mon principe c'est d'agir avec impartialité et justice, bien que vous puissiez penser le contraire.

« Vous semblez indisposé à mon égard, je ne sais pourquoi, à moins que ce ne soit que je suis moins flatteur que d'autres et que je n'ai pas toujours accédé à vos désirs ni approuvé vos actions. Mais mon principe, d'habitude, c'est de laisser voir et de dire ce que je pense.

« Quant à vous je peux dire que vous avez été le plus favorisé quant aux conditions de votre emploi, vous un parfait étranger pour moi, dans ce pays, n'en connaissant ni la langue, ni les affaires, etc. Malgré cela vous êtes maintenant considéré comme un des premiers marchands de Québec, et je n'hésite pas à dire que vous avez reçu suffisamment de parts pour en retirer plus que n'importe qui en cette ville, d'ici à six ans.

« Je n'ai aucune objection à ce que vous demeuriez dans cette position favorable, mais je dois ajouter maintenant que vous devriez être le dernier à imposer des conditions dans le futur contrat. J'ajouterai qu'à cause de votre grande ambition pour vous et votre frère, vous avez amoindri la cause de tous et en particulier celle de votre frère même qui était satisfait et heureux de sa situation, en autant que je sache, jusqu'à ce que vous commenciez à formuler des demandes exagérées en sa faveur et qu'il n'aurait jamais eu le droit d'espérer. Votre ambition l'a donc porté à penser qu'il était maltraité. Vous auriez dû réfléchir à tout ce qui s'est passé et tout peser avant de dire que votre frère était maltraité; vous pouvez être sûr que trop d'ambition et d'entêtement ont été la ruine de bien des hommes. Le proverbe français dit : Celui qui veut trop avoir a souvent rien. (En français dans le texte.)

« Je répète que vous devriez être satisfait de ne pas être dans une moins bonne position vu le nombre de vos parts, et que vous ne devriez pas vous opposer à un seul des détails du nouveau contrat. Je serai très heureux de connaître votre décision, car la saison étant avancée, une décision dans un sens ou dans l'autre devrait être prise. L'un de nous devra céder (et pourquoi serait-ce moi ?) et si c'est moi j'espère que ce sera dans votre intérêt, autrement je regretterai toujours que celui qui a été six ans avec moi ait été ruiné par son ambition et son entêtement dont je ne suis certainement pas responsable.

« Cette lettre est écrite à la hâte, je n'ai donc pas pu la faire plus courte. Je tiens à répéter qu'elle ne contient rien d'intentionnellement blessant. Je veux tout simplement vous expliquer une partie de mes idées sur vos espoirs. »

**7 novembre 1835, Québec, Joseph à Hugh, Gartloch :**

« Je vous ai écrit quelques lignes par la SOPHIE pour vous dire que j'étais en correspondance avec M. John Strang au sujet du nouveau contrat et aussi ma surprise de voir que M. S. Strang avait soutiré son compte chez vous alors qu'il devait déjà au-delà de £700 à la maison de Montréal pour des sommes qu'il avait empruntées de temps à autre.

« J'inclus copie d'une lettre de M. J. Strang en date du 2 courant et ma réponse du 5. Je les sou mets à votre jugement impartial habituel. Dès que j'aurai reçu la réponse de M. S. je vous l'enverrai.

« M. J. Strang est venu à Montréal vers le 1er octobre et je croyais qu'il voulait s'entendre avec moi au sujet du nouveau contrat. Il a passé la journée avec moi, a dîné avec moi vers deux heures et est demeuré seul avec moi, jusqu'à cinq heures, et il n'a pas desserré les lèvres sur le but de son voyage, et comme je trouvais que c'était son devoir de le faire, je l'ai laissé à lui-même jusqu'à huit heures moins dix (heure à laquelle le bateau à vapeur devait partir). J'ai cru qu'il valait mieux aborder le sujet et je lui ai fait part des clauses additionnelles que je vous avais mentionnées; pour sa réponse, je vous réfère à sa lettre.

« Si je me souviens bien, vous avez écrit à M. J.S. il y a près de six mois pour lui dire de me voir au sujet du nouveau contrat, mais il semble qu'il a jugé inopportun de le faire, et je crains qu'il ait maintenant attendu trop longtemps, surtout qu'il paraît vouloir communiquer avec vous avant d'accepter que son frère soit exclu de la société.

« Maintenant je dois dire que je suis bien opposé à ce qu'il soit inclu dans la société. Une des raisons, c'est son désintéressement en ce qui la concerne : il écourte tellement ses heures d'ouvrage. Il arrive le matin après neuf heures (vous savez qu'au Canada, durant mai et juin, c'est une heure tardive; à ce moment-là la plus grande partie des affaires de l'avant-midi est terminée) et il dîne à deux heures

pour revenir à quatre heures ou plus tard; puis il sort prendre le thé à six heures et revient à huit heures (quelquefois il ne revient pas du tout) et à neuf heures ou neuf heures et demie il exige que les livres soient fermés, que je sois prêt ou non, ou que l'ouvrage soit terminé ou pas. Je lui ai souvent parlé de cela; je lui ai expliqué que c'était un mauvais exemple pour tous dans le bureau, etc. mais sans succès.

« M. J. Strang devrait comprendre que ces heures sont raisonnables, puisqu'il arrive au magasin ici entre 5 et 6 heures le matin et y demeure jusqu'à onze heures ou minuit et quelquefois plus tard, et il a assez d'ouvrage pour s'occuper et occuper ses employés.

« Je n'ai pas l'intention d'exiger que M. S. Strang travaille aussi longtemps que moi; deux ou trois heures de moins seraient suffisantes, mais je n'accepterai rien de moins car la maison en souffrirait et serait ruinée vu que tous les autres voudraient agir ainsi. En ce moment cela requiert toute notre énergie pour écouler la marchandise et percevoir les comptes. Cette année, nous devrions récolter le fruit de nos efforts : nous avons fait de très grosses ventes, effectué de fortes remises et réalisé un profit d'environ £mz,sss, ct sans tous nos efforts notre achalandage serait bien différent. J'ajouterai que mon objection à M. S.S. ne s'appuie pas sur des sentiments personnels, mais sur ce que j'ai dit plus haut et sur d'autres raisons que je ne veux pas donner maintenant, et si son nom était inséré dans le contrat ce ne serait ni pour le bien de la société ni pour son bien car cela le rendrait si indépendant qu'il se ruinerait tôt ou tard.

« Je n'espère pas sortir M. S.S. de la maison, loin de là (non que je craindrais que la société en souffre). Je n'ai aucune objection à lui payer un salaire aussi fort que ses services pourraient justifier ou même beaucoup plus si vous le voulez.

« Quant à M. J. Strang, je dois vous dire que j'aurais de la peine s'il nous quittait et je mettrai de côté tous mes sentiments personnels pour rencontrer ses vues dans les limites du bon sens (non pas que je craigne que nous ne puissions nous passer de lui), mais il est malheureux qu'il soit le seul à soulever des difficultés pour les raisons mentionnées à la lettre que je lui ai écrite.

« M. J. Strang va probablement vous écrire à ce sujet. Je ne crains pas qu'il vous donne des informations inexactes. Lorsque vous

aurez tout pesé, je me soumettrai à votre jugement sauf en ce qui concerne l'admission de M. S. Strang dans la société. »

**9 novembre 1835, Montréal, John à Joseph, Québec :**

« J'ai reçu hier votre lettre du 5 par le bateau à vapeur et comme cela ne servirait peut-être à rien d'entamer une longue discussion avant que je ne vous voie, je vous demanderai simplement de me dire si vous avez reçu une réponse de M. Robertson au sujet du projet que vous lui avez soumis; si oui, quelle est son opinion? Je vous demanderais aussi d'être assez bon de me donner les détails de votre projet que je ne connais pas encore entièrement. »

**11 novembre 1835, Québec, Joseph à John, Montréal :**

« Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'avoir une longue discussion sur les détails du nouveau contrat (à moins que vous ne soyez déterminé à soulever quelque difficulté, ce à quoi je ne m'attends sûrement pas) pour les raisons que je vous ai données dans ma lettre du 5. Cependant je serai très heureux de recevoir en temps et lieu vos observations, remarques, etc. que vous voudrez bien me communiquer. Je dirai seulement que dans notre situation mutuelle la plume est peut-être le meilleur moyen, car des explications verbales sont quelquefois animées de sentiments qui ne devraient pas exister chez des hommes de notre position, bien que si ce moyen est choisi, vous aurez certainement l'avantage sur moi.

« En réponse à votre demande, je dois vous dire que j'ai reçu une lettre de M. Robertson sur le projet que je lui avais soumis. Ci-joint un extrait de sa lettre. Ainsi que vous le désiriez, je vous sou mets les détails de mon propre projet qui vous donneront un aperçu des clauses additionnelles. Le contrat durerait neuf ans, le capital serait entre £50,000 et £60,000 Sterling, dont £4,000 seraient souscrites par vous et par M. Langevin et la balance par M. Robertson et par moi-même. Vous avez donc une idée de mon projet et je me réserve le droit d'ajouter à quelques-unes des clauses de notre ancien contrat tous détails que je considérerai nécessaires à la bonne entente qui doit exister. Les parts seront divisées comme suit : H.R. 42; J.M. 42; J.S. 8 et C.L. 8. M. R. dirigera la maison de Glasgow, moi celle de Montréal et vous et M. Langevin celle de Québec, à moins

qu'il ne soit nécessaire de faire des arrangements différents. P.S. Pour qu'on se comprenne mieux, je vous envoie la lettre de M. R. au lieu d'un extrait. »

**14 novembre 1835, Montréal, John à Joseph, Montréal :**

(Joseph a donc laissé Québec.)

« Voyant que vous êtes d'avis que dans nos positions respectives la plume est le meilleur moyen d'échanger nos vues, et partageant cette opinion, je m'en sers pour vous dire qu'il est évident que la lettre de M. Robertson ne constitue qu'une partie de toute sa correspondance avec vous à ce sujet, et il me serait nécessaire de voir toute cette correspondance avant que j'exprime mon opinion sur le point le plus important, car je trouve étrange que M. R. consente à ce que mon frère soit renvoyé de la société sans une bonne raison pour un traitement si dur. »

**14 novembre 1835, Montréal, Joseph à John, Montréal :**

« Au sujet de votre demande de lire toute ma correspondance avec M. Robertson, je ne peux vous montrer ces lettres car je n'ai pas conservé une copie des miennes (comme question de fait, je ne conserve que très rarement une copie). Quant à vous montrer les lettres de M. Robertson, je ne pense pas que cela avance les choses, vu que j'ai un petit mot à dire dans toute cette affaire. »

**14 novembre 1835, Montréal, John à Joseph, Montréal :**

« Je regrette énormément que vous ne puissiez me montrer les lettres qui ont été échangées entre vous et M. Robertson au sujet du nouveau contrat, car à moins que cela ne soit fait, je ne vois pas comment je pourrai en venir à une décision, et je devrai attendre que je prenne connaissance, d'une manière ou d'une autre, des vues de M. Robertson. »

**14 novembre 1835, Montréal, Joseph à John, Montréal :**

« Je comprends que vous ne signerez pas un nouveau contrat avant d'en parler avec M. Robertson (c'est-à-dire dans 4 mois), à moins que votre frère ne soit accepté. A ceci je dois dire que ce délai ne peut être accordé. Si donc vous persistez dans cette attitude, je ne vois pas d'autre chose à faire que de nous rencontrer et d'en venir à

une entente pour mettre fin à la société d'une manière ou d'une autre, afin que je puisse continuer seul avec M. Robertson, tel que promis. Peut-être jugerez-vous bon de venir me voir. »

**14 novembre 1835, Montréal, John à Joseph, Montréal :**

« Je répète qu'à moins d'avoir pris connaissance de tout ce dont j'ai besoin pour juger correctement de cette affaire, je ne peux conclure aucun nouveau contrat ou clore la société actuelle, car je ne vois pas pourquoi il faudrait terminer les affaires en décembre quand cela pourrait tout aussi bien se faire en février alors que vous et moi pourrions nous rencontrer avec nos amis à Glasgow. Je suis sûr qu'à ce moment-là il n'y aura aucune difficulté à en arriver à un règlement satisfaisant pour tous, et j'en suis venu à cette conclusion non seulement d'après ce que je crois être justement dû à mon frère mais aussi par considération pour le bien de M. Robertson, car seule une connaissance complète de ses vues peut me porter à agir. »

**14 novembre 1835, Montréal, Joseph à John, Montréal :**

« Comme j'ai autorité entière de M. Robertson de conclure un nouveau contrat en son nom comme en mon nom et d'en exclure qui je veux !!! je vais agir immédiatement si vous ne changez pas d'attitude. Quant à la fermeture des livres, je vous serais reconnaissant de me laisser connaître vos intentions, sinon je crois que je devrai rendre le tout public par les journaux et ici et à Québec, pour mettre fin à la société. »

**14 novembre 1835, Montréal, John à Joseph, Montréal :**

« J'ai devant moi votre troisième message de ce jour m'avisant que vous détenez tout pouvoir de M. Robertson pour conclure un nouveau contrat en son nom et en votre nom et d'en exclure qui vous voulez. La connaissance de cette procuration et les raisons pour lesquelles elle vous a été donnée sont justement ce que je requiers et sans quoi je ne me sens pas justifié de conclure aucune entente; et comme je ne peux obtenir cette information de vous, je devrai prendre les mesures qui s'imposent pour que j'en aie communication, et aussi ai-je décidé de me rendre à Glasgow par le bateau du 24, vous laissant libre d'agir à votre guise. P.S. Je pars pour Québec ce soir par le bateau à vapeur. »

**14 novembre 1835, 5 P.M., Montréal, Joseph à John, Montréal :**

« Depuis que je vous ai vu ce matin pendant quelque quinze minutes, je vous ai attendu, mais je suppose que vous avez eu autre chose à faire. Le bateau part ce soir à six heures et j'aimerais savoir si vous allez le prendre, si oui, et si ce n'est pas votre intention de venir à mon bureau, dites-moi quand vous partirez. Je me déciderai peut-être, bien qu'il soit un peu tard, à aller à la campagne ce soir, car je n'ai pas vu ma famille six jours durant les derniers trois mois (et les dimanches seulement). Dans mon dernier message je dis : 'Comme j'ai autorité entière de M. Robertson pour conclure un contrat en son nom comme en mon nom et en exclure qui je veux', mais j'aurais dû dire 'ceux que je considère non raisonnables.' »

**14 novembre 1835, 5 heures et quart, Montréal, Joseph à John, Montréal :**

« Je vous ai écrit à 5 heures et j'ai votre réponse verbale par M. Neill que vous allez venir me voir avant de partir. Donc vous me trouverez à la maison. Je reçois maintenant votre 4e message et en réponse je dois vous dire que je serai très heureux de vous montrer la lettre que vous semblez tant désirer, c'est-à-dire 'la connaissance de la procuration et les raisons pour lesquelles elle a été donnée' et vous pourrez venir la voir si vous le jugez à propos. »

**16 novembre 1835, Montréal, John à Joseph, Montréal :**

« Conformément à votre message du 14, de cinq heures et quart, m'invitant à prendre connaissance de la correspondance échangée entre vous et M. Robertson au sujet du nouveau contrat, je me suis rendu chez vous et, après examen de ce passage que vous avez eu l'amabilité de me montrer, je dois avouer que je n'y vois rien qui vous autorise à dire, comme vous l'avez fait dans votre réponse à mon troisième message du 14, que vous aviez pleins pouvoirs de M. Robertson de conclure un contrat en son nom comme au vôtre, et d'en exclure qui vous voulez ou qui vous ne considérez pas raisonnables; et bien loin de là, il me semble que l'autorité qu'il vous a déléguée ne devait valoir qu'au cas où aucun changement n'était fait parmi les associés actuels, ou au moins tout changement autre que

la démission de mon frère. Tout ce qui me porte à croire que M. Robertson a voulu un seul instant sa démission est le consentement qu'il a donné au projet que vous lui avez soumis par lequel mon frère Struthers n'aurait aucune part en son nom et serait gardé à salaire, bien que dans une de ses lettres subséquentes qu'il m'a adressée, sa réponse à l'une de celles que je lui avais écrite, par laquelle je demandais une nouvelle avance de deux parts et demie pour M. Langevin, Struthers et moi-même, il semble accepter le bien-fondé de ma requête et n'a absolument en rien laissé voir que Struthers serait considéré autrement que comme un associé. Cependant, comme il semble que vous avez une raison bien personnelle d'exclure mon frère, que je ne connais pas, et aussi parce qu'il paraît, d'après la lettre de M. Robertson qu'il accepte le projet au lieu de le critiquer, je considère donc que j'ai le droit, d'après cette information, bien qu'elle ne soit pas aussi complète que je pourrais la souhaiter, d'accepter votre projet aux conditions suivantes, viz. : j'aurai 10/100 de parts, ma place d'affaires sera à Québec quitte à être rappelé à Montréal uniquement au cas de votre absence nécessaire ou si vous êtes malade, alternativement avec M. Langevin. Si je devais avoir à demeurer en Angleterre, deux parts additionnelles devront m'être attribuées, ou une somme non inférieure à cent cinquante livres Sterling et, en plus, une compensation pour mes pertes et dépenses occasionnées par mon déménagement. »

X X X

Et c'est ainsi qu'il fut enfin possible de signer ce nouveau contrat, dont les clauses principales étaient les suivantes :

- Les maisons de Glasgow, Montréal et Québec conserveraient leur nom.
- Le contrat durerait neuf ans, à compter du 15 décembre 1835.
- Hugh aurait la charge de la maison de Glasgow, Joseph celle de Montréal, John et Langevin celle de Québec sous la surveillance de Hugh et de Joseph ou de l'un d'eux.
- Le capital serait de £65,000 Sterling auquel Hugh souscrirait £30,000, Joseph autant, John £4,000 et Langevin £1,000 à 6% d'intérêt.

- Les parts, il y en aurait cent, seraient divisées comme suit : Hugh 40, Joseph 40, John 10 et Langevin 10.
- Si Hugh ou Joseph mourait ou décidait de se retirer avant le 15 décembre 1844, chacun d'eux serait tenu de laisser £16,000, en plus des £5,000 requises par une autre clause, s'il voulait que deux de ses fils entrent dans la société comme associés, et chacun d'eux aurait 16/100 de parts dans les profits.
- Les fils de Hugh et de Joseph ne seraient pas tenus de s'occuper des affaires et ils n'auraient pas droit de vote avant d'avoir atteint vingt-et-un ans.

Ce contrat fut signé par les quatre associés, Joseph au nom de Hugh, John au nom de Langevin, devant quatre témoins : J.-B. Maçon, John Neill, Alexis Trudeau et Édouard Leprohon, de la maison de Montréal.<sup>44</sup>

Langevin, riche de deux nouvelles parts, est bien satisfait du contrat et en est très reconnaissant à Joseph. Il est un peu surpris d'apprendre que Jean-Baptiste Maçon souffre de la même ambition que tous les jeunes ressentent dans une entreprise florissante : lui aussi convoite une part des profits, aussi importante que celle de John et de Langevin.

Avec ses commis Benton et Cross,<sup>45</sup> et en compagnie de John, Langevin conduira la maison de Québec où se trouvent deux nouveaux employés : Mayrand et Isidore Thibodeau.<sup>46</sup> Ce dernier deviendra plus tard propriétaire de la société.<sup>47</sup>

Quant à Andrew et Struthers ils quitteront sous peu la maison.

De Glasgow, Struthers accusera réception, quelques mois plus tard, d'une somme de £1,575.14/5 Sterling, solde à son crédit. Ceci sera sa dernière transaction officielle avec la société qui l'aura soutenu six ans.<sup>48</sup> Il reviendra un peu plus tard travailler au Canada.<sup>49</sup>

x x x

Les bateaux de la société sont toujours en service, sauf que l'ARTEMIS a pris de l'âge et rapporte de moins en moins. Hugh souhaite même de s'en défaire.<sup>50</sup>

Par contre la maison de Montréal a des intérêts dans l'EDMUND-HENRY, un vieux vapeur sur le point d'être abandonné et dont les machineries seront probablement installées dans une autre coque.<sup>51</sup>

Le 23 février, en présence de ses collègues, Joseph est escorté dans la salle du Conseil par les Hon. Moffatt et McGill et prête serment. Sir John Caldwell fait une « harangue pour l'amélioration de la navigation du fleuve Saint-Laurent ». L'adresse en remerciement de la Chambre à S.E. le Gouverneur en Chef est présentée par Hale, Stewart, Moffatt, Joliette et Joseph.<sup>52</sup> A cette occasion manque Roderick McKenzie, retenu à Terrebonne par le mauvais état de sa santé.

Joseph assiste régulièrement aux assemblées du Conseil de cette première session du quinzième parlement. Au cours de l'assemblée du 7 mars, il présente le rapport des commissaires pour l'érection d'une nouvelle prison à Montréal.<sup>53</sup> Pendant la deuxième session, il présente deux autres requêtes, l'une émanant des habitants de Terrebonne et Lachenaie qui demandent une cour de comté, et l'autre des habitants de la Longue Pointe qui veulent un chemin à barrières, de Montréal à la Longue Pointe.

Comme il doit préparer son voyage d'hiver, Joseph doit s'absenter de Québec, à compter du 13 novembre. C'est Germain Raby, à Terrebonne, qui s'occupera des moulins.<sup>54</sup> Ces derniers sont si occupés qu'il n'est pas encore question d'exportation.<sup>55</sup>

Le Lt.-Col. Guky est nommé commandant du Second Bataillon de la milice du Comté Montréal et, voulant s'assurer des services de Joseph, lui demande quelles sont ses qualifications en vue de lui offrir une charge de capitaine.<sup>56</sup> Joseph répond qu'il est qualifié mais qu'il a déjà été requis de servir dans le 6e Bataillon, ce qu'il a accepté.<sup>57</sup>

## NOTES (Ch. IX)

1. J.S. à C.L. et J.M. 7.1.34 Succ.
2. C.H. à R.M. 25.1.34 Succ.
3. J.M. à H.R. 16.1.34 Succ.
4. J.M. à Séraphin Bouc 7.1.34 Succ.
5. 7.6.34 H.M.
6. C.H. à J.M. 28.2.34 Succ.
7. J.M. à A. Parant 4.3.34 Succ.
8. A. Parant à J.M. 10.3.34 Succ.
9. 28.6.1713
10. 5.10.1750
11. M.S.L. à R.M.S. 9.4.34 Succ.
12. M.S.L. à R.M.S. 28.1.34 Succ.
13. J.S. à J.M. 24.4.34 Succ.
14. H.R. à J.M. 20.5.34 Succ.
15. J.M. à C.H. 11.10.37 Succ.
16. J.M. à H.R. 10.4.34 Succ.
17. Id.
18. H.M.
19. 31.5.34 Succ.
20. Succ.
21. J.M. à H.R. 6.6.34 Succ. (Il en possédait deux autres sur Place d'Armes : les nos. 5 et 10, ainsi qu'un lot sur le carré Dalhousie. Succ. 22.11.34).
22. H.R. à J.M. 11.7.34 Succ.
23. M.S.L. à R.M.S. 14.10.34 Succ.
24. J.B. Dumouchel à R.M.S. 31.8.34 Succ.
25. J.B. Dumouchel à J.M. 14.9.34 Succ.
26. G.E. Cartier à J.M. 12.12.35 Succ.
27. C.H. à J.M. 30.6.34 Succ.
28. Matthew Strang à M.S.L. 13.10.24 Succ.
29. C.L. à J.M. 7.1.35 Succ.
30. C.L. à J.M. 10.12.35 Succ.
31. C.L. à R.M.S. 14.12.34 Succ.
32. H.R. à J.M. 28.1.35 Succ.
33. H.R. à J.M. 13.3.35 Succ.
34. H.R. à J.M. 25.8.35 Succ.
35. C.L. à J.M. 28.1.35 Succ.
36. C.L. à J.M. 20.1.35 et à R.M.S. 7.2.35 Succ.
37. H.R. à J.M. 5.5.35 Succ.
38. H.R. à J.M. 28.4.35 Succ.
39. M.S.L. à R.M.S. 3.7.35 Succ.
40. John Gray à J.M. 29.7.35 Succ.
41. H.R. à J.M. 3.8.35 Succ.
42. H.R. à J.M. 3.8.35 Succ.
43. En certains milieux on s'y objecta vu que son associé, Joseph Masson, était déjà administrateur de la Banque de Montréal, à Montréal. Il ne serait pas question de demander à Joseph de résigner ! « car ils auraient peur que vous vous joigniez », écrit John à Joseph, « à la City Bank qui serait sans doute heureuse de vous avoir comme Président. » (J.S. à J.M. 19.9.35 Succ.)
44. Succ.
45. C.L. à J.M. 10.12.35 Succ.
46. C.L. à J.M. 29.12.35 Succ.

47. P.G. Roy, *Les Petites Choses de Notre Histoire*, série 1944, p. 256.
48. 9.3.36 Succ.
49. H.R. à J.M. 10.8.36 Succ.
50. H.R. à J.M. 19.1.36 Succ.
51. Avis adressé à R.M.S. Succ.
52. Extrait des *Journaux et Délibérations du Conseil Législatif*, Collection Gagnon, Bibliothèque de Montréal.
53. Id.
54. G. Raby à J.M. 12.3.35 Succ.
55. R. McK. à G. Moffatt, *Journaux et Délibérations du Conseil Législatif*, Collection Gagnon, Bibliothèque de Montréal. Vol. 44 app. C.
56. Lt.-Col. Gagy à J.M. 4.11.35 Succ.
57. J.M. à Lt-Col. Gagy 4.11.35 Succ.

N.B.—L'intéressant échange de lettres entre J.M. et J.S. du 2 au 16 novembre 1835 se trouve aux archives Succ.

## Chapitre X

1836-1841

Joseph entreprend un autre voyage le 10 janvier 1836 une vingtaine de jours avant la naissance d'un quatrième fils (Charles-Germain-Henri; nommé d'après son parrain, Germain Raby). Pendant son absence, sa soeur Catherine viendra s'installer avec Sophie, au moins durant les relevailles, tandis qu'une demoiselle Beaubien tiendra la maison, à Montréal et que John Strang s'occupera du magasin.<sup>1</sup> Jean-Baptiste Maçon en profitera pour retourner au Haut-Canada, pays qu'il connaît si bien, pour y faire la perception des comptes.<sup>2</sup>

Joseph fera la visite habituelle des marchands, en Angleterre, passera quelques jours à Gartloch pour discuter de l'avenir de la société maintenant que le nouveau contrat est signé, et au début de mai, reviendra à Montréal, suivi de plusieurs caisses d'argenterie et de porcelaine, marquées de ses initiales, et destinées à garnir les tablettes de son manoir à Terrebonne.<sup>3</sup>

Ses relations avec John sont redevenues aussi agréables qu'autrefois. De retour à Québec, John continue à s'occuper de la famille de son associé : il héberge de temps à autre la petite Marie Masson, lorsque les Ursulines lui permettent de quitter le couvent, et voit même à ce qu'elle reçoive les soins dentaires nécessaires.<sup>4</sup>

Joseph emploie six clercs et deux commis d'entrepôt. Il songe à engager un septième clerc du nom de Henry Thomas, autrefois employé chez McKenzie. (Il deviendra éventuellement un des associés de la maison.<sup>5</sup>) Tout ce monde est nécessaire : au mois d'août, le montant des importations s'élève déjà à £100,000,<sup>6</sup> ce qui fait redire à Hugh qu'à moins de réduire le chiffre des affaires, il se retirera, car il ne peut plus supporter cette course, même dans l'intérêt de sa famille : « Il m'est pénible de vous écrire si bonnement, à vous qui avez tant fait pour la société, mais si tous les associés s'engageaient

par écrit à me donner la totalité des profits réalisables pendant la durée de notre contrat tout en demeurant dans le même état d'esprit, **je les refuserais.** »<sup>7</sup> Et encore huit ans avant la fin de ce nouveau contrat !

Joseph utilise jusqu'à son dernier shilling pour l'investir dans ses affaires, tant il a foi de réussir encore et toujours mieux. Tout ce qu'il retire de Terrebonne est versé dans son entreprise commerciale; son capital disponible en entier suit le même chemin. Par contre il néglige sa seigneurie : il ne s'y montre que le dimanche et encore pas chaque semaine.<sup>8</sup>

Comme on le voit, il n'est pas question de réduire les achats. L'expédition des marchandises doit être des plus soignée, et c'est bien ce qui l'inquiète le plus. L'ouvrage accompli par Matthew Strang ne le satisfait pas et il ne se gêne pas pour s'en plaindre. C'est surtout l'ingratitude qui le bouleverse, et c'est de cela qu'il accuse le jeune agent de Liverpool. Ainsi il ne lui a jamais expédié autant de potasse qu'à l'automne précédent et celui-ci, non encore satisfait, menace de lui créer des embarras si on ne lui confie pas la totalité des expéditions par ce port de mer. Peu lui importe qu'en agissant de la sorte il s'oppose à son beau-frère et à trois de ses frères (car à ce moment-là il ignore encore que Struthers et Andrew vont se retirer). Joseph en est excédé et se propose de se défaire de Matthew qu'il ne juge pas mieux que Struthers. Que fait ce dernier ? Joseph répète ce qu'il en a entendu dire : « A en juger par son ambition et ses capacités, » écrit-il, « je pense qu'il est presque impossible qu'il puisse réussir, même s'il s'est amélioré, ce qui se peut, maintenant qu'il est un homme de quelque importance, à la tête d'une société formée de quatre associés. » Hugh en saura plus long par Andrew qui n'est pas encore revenu de Glasgow.

John a ouvert les yeux depuis que son frère Struthers est parti. Il voit bien que Joseph ne s'en est pas défait uniquement à cause de son mariage. La conduite de Struthers en 1832 avec LaRocque était suffisante pour l'écarter. Comme le dit Joseph à Hugh, « nous avons tous nos défauts, cependant mes associés ne peuvent m'en reprocher qu'un, c'est mon ambition de leur faire faire de l'argent, car si j'avais agi par égoïsme, j'aurais mieux réussi. Bien que je complète mes 25 ans avec vous en mai prochain, je n'ai jamais spéculé ou tenté de le

faire pour gagner un seul shilling à moins que ce ne fût dans l'intérêt de la société. » Il se préoccupe aussi de Hugh, lui recommande de se méfier de Spiers qui voudrait bien voir Carswell quitter la maison de Glasgow. Si cela se produisait, Hugh deviendrait trop dépendant de Spiers. Pourquoi Hugh ne passerait-il pas de temps à autre quelques nuits à Glasgow, dans un bon hôtel, pour suivre ses affaires de plus près ? Son isolement à la campagne ne le rend-il pas triste quelquefois ? A tout âge, qu'il ne l'oublie pas, un homme a besoin d'un changement d'air et d'habitudes.<sup>9</sup>

Joseph a bien l'intention d'envoyer ses deux fils en France en 1838, pour y étudier avec ceux de son associé. Un instituteur les accompagnerait. Édouard va maintenant au collège à Montréal et Wilfrid, durant ses vacances, travaille au magasin de Glasgow. Hugh le trouve capable, « bien qu'il ne possède pas l'entrain et le feu de son père ! »<sup>10</sup> Ce voyage sur le continent serait un bon complément à leur éducation. Référant à Hugh, dans une lettre qu'il écrit à Humberton, Joseph est convaincu d'avance que l'honnête homme s'opposera probablement à cette dépense, mais il lui fera savoir que les **pauvres canadiens** au pays travailleront plus fort de sorte qu'il ne la réprouvera pas trop.<sup>11</sup>

Et l'ouvrage ne manque jamais en effet. Comme la propriété Latour, voisine à l'ouest de celle du magasin, rue Notre-Dame, est à vendre, Joseph songe à l'acheter, bien que l'aménagement de magasins dans cette maison serait coûteux. John l'en dissuadera.<sup>12</sup>

Ne manquant pas d'énergie, Joseph ne sait refuser la demande qu'on lui fait de s'occuper de l'administration de la ville. En 1836, ce sont des juges de paix qui conduisent les affaires municipales, et ce régime durera quatre ans. Joseph est appelé à faire partie de ce conseil spécial.<sup>13</sup>

Depuis qu'il a des associés au pays, il évite les voyages sur l'Atlantique autant qu'il le peut. Il n'est allé "at home" que trois fois depuis 1830; John et Langevin ont fait cette traversée une fois chacun. Cette année, Langevin s'est sacrifié de nouveau et il débarque en Angleterre le jour de l'an 1837. Quinze jours plus tard il est à Gartloch et, après les civilités d'usage, il s'enferme avec Hugh pour parler de choses sérieuses. Hugh se montre très mécontent, il est furieux à l'idée de ne pouvoir rencontrer ses paiements du mois de

mars « par la faute de Masson », comme il dit : il en a, paraît-il, reçu ordre de ne pas vendre la potasse au-dessous d'un certain prix et comme résultat il lui reste maintenant une belle quantité de barils sur les bras. Comme le prix de la potasse est à la baisse, il n'est plus question de s'en défaire. L'entrevue se termine assez péniblement.

Le marché est souvent curieux. Comme pour donner un démenti à Hugh, trois cent-vingt barils de potasse sont vendus à bon prix à la fin du mois.

Tant qu'il est en Écosse, Langevin est pris entre deux feux et ne se sent pas trop heureux : « Vous pouvez vous imaginer », rapporte-t-il à Joseph, « que c'est un voyage assez déplaisant dans les circonstances. Je dois tout de même en tirer le meilleur parti tout en suivant ses ordres, c'est-à-dire que les commandes ne devront pas excéder £2e,sss, soit £es,sss de moins que l'an dernier, et toute commande en surplus ne sera pas exécutée. »<sup>14</sup>

Les craintes exprimées à Glasgow se reflètent dans la correspondance reçue au pays. John est au courant des reproches que Hugh a faits à Joseph; il les trouve immérités. Depuis son mariage et sa nomination au conseil d'administration de la Banque de Montréal, à Québec, il a beaucoup plus d'assurance (il n'en manquait déjà pas) et sait très bien qu'il jouit du respect de tous les marchands. Il prend donc courageusement la défense de son ami. « Votre sensibilité au sujet des paiements », écrit-il à son beau-frère, « frise la maladie et il me semble que les vingt ans d'expérience que vous avez eus de la ponctualité de M. Masson auraient dû vous donner plus de confiance en ses promesses. Il serait mieux pour vous et votre famille de prendre les choses plus calmement et de vous fier un peu plus à vos associés de ce côté de l'océan qui ont le même intérêt que vous à ne pas trop élargir leur champ d'action, afin de ne pas vous créer de difficultés. Comprenez donc qu'il n'y a aucun danger aussi longtemps que M. Masson aura charge des affaires, car si cela avait été nécessaire, il aurait pu au cours de l'année dernière vous verser en aucun temps et en une seule fois £20,000 en bons billets sans se priver le moins du monde. »<sup>15</sup> Joseph lui écrit à peu près dans le même sens : « Si vous avez perdu confiance en vos associés, je vous préviens que tous sont prêts à se retirer quand vous le voudrez et aux conditions qu'il vous plaira. En tout cas, moi je suis prêt à le faire. »<sup>16</sup>

Ces lettres adoucissent Hugh qui y fait suite d'un ton plus calme : « Vous me dites de prendre la vie moins à cœur. Les conseils peuvent être donnés facilement mais dans mon cas ils sont difficiles à suivre. Je n'ai pas l'intention d'écrire de manière à blesser aucun de mes associés, mais laissez-moi dire que si mon opinion avait été respectée, il en aurait été beaucoup mieux pour nous tous. » Et, selon son habitude, (peut-être aussi après avoir repris sa plume quelques heures plus tard) il change complètement de sujet pour annoncer la naissance d'une petite fille, survenue le 2 juin.<sup>17</sup>

Mais l'année 1837 ne sera pas facile. Joseph devra se dépenser plus que de coutume pour combler les espoirs de ses associés. Il y réussira dans une certaine mesure bien que les bénéfices anticipés ne seront pas réalisés. Et pour cause. Partout dans la Province, les maisons d'affaires subissent des pertes effarantes, plusieurs ferment leurs portes et convoquent leurs créanciers pour leur faire des offres dérisoires. La Compagnie LaRocque Bernard, "The Great Concern", est sur le bord de la faillite. Elle sera dissoute le premier mai 1838, et Bernard continuera son commerce seul, et à commission.<sup>18</sup>

Les demandes de paiement se font de plus en plus pressantes : pour acquitter le coût de leurs importations, les gros marchands pressurent les propriétaires des petits magasins dispersés dans les villes, villages et campagnes, les menaçant tous de ruine.<sup>19</sup> Ce marasme survient au moment où les esprits de bien des citoyens sont échauffés par des meneurs politiques. Des assemblées se tiennent un peu partout au cours desquelles on attaque le gouvernement. C'est bien l'aube de mauvais jours. N'ayant plus de numéraire, les banques s'adressent aux grosses maisons d'affaires pour s'en procurer. Robertson Masson avance à la Banque de Montréal une somme de £5,000. Joseph n'a aucune crainte d'en agir ainsi car la banque possède un capital souscrit de £250,000 et ce coup d'épaule donné aujourd'hui ne sera pas oublié demain. Comme le disait Robert Gillespie à Hugh, il y a quelques années, au lieu que ce soit les banques qui aident les commerçants, ce sont les marchands qui les renflouent !<sup>20</sup>

Heureusement, la SOPHIE, conduite par Neill et son second Easton, et le ROBERTSON sont chargés à craquer lorsqu'ils sortent du port de Greenock. Jusqu'aux cabines qui regorgent de ballots et de caisses. C'est à peine si leurs capitaines peuvent se retourner dans

leur lit. Il devient plus payant de ne plus transporter de passagers, dont la nourriture à bord coûte cher et dont les bagages prennent la place des marchandises.<sup>21</sup>

De Québec arrive, à l'automne, la nouvelle en des termes mi-voilés, du remariage de Langevin à une jeune veuve : « Permettez-moi donc, mon cher monsieur, » (c'est le nouvel époux qui écrit à Joseph) « de vous dire que j'ai parlé d'affaires en montant aux 3 Riv. et je crois que tout y va bien et tellement que je serai probablement obligé de revenir vers le 25 du courant et cela pour honorer la Belle. C'est toujours avec Mde LeBlanc. Détruisez ma lettre s'il vous plaît. »<sup>22</sup> Mais Joseph conserve cette lettre. Quelques jours plus tard, Langevin ajoute quelques détails : « L'objet de la présente lettre est pour vous informer que dans le petit voyage que je viens de faire j'ai pris des arrangements finaux pour contracter de nouveaux liens et cela avec la jeune dame dont je vous ai parlé pendant votre séjour à Québec. Je suis extrêmement flatté que vous connaissiez cette dame et que le portrait que vous m'en avez fait s'accorde si bien avec ce que j'ai appris en faisant sa connaissance. »<sup>23</sup> Et il ajoute qu'il a avancé la date du mariage au 18 septembre. Ses associés sont tout heureux de lui suggérer, à la fin de l'année, d'aller « acheter » en Angleterre, avec sa nouvelle épouse. Il en profitera pour offrir à sa compagne un second voyage de noces dans le confort relatif d'un transatlantique et pour la présenter à son associé de Glasgow. Ils iront aussi tous deux en France, le tout pour £100, la traversée ne lui coûtant que £70.<sup>24</sup> Langevin demande à Joseph de lui procurer les fonds requis, en numéraire acceptable aux États-Unis et, si possible, quelques livres en argent et des souverains. Il le prie également de lui obtenir un laissez-passer de la part du commandant des forces militaires, à Montréal, pour qu'il puisse franchir la frontière américaine, car à ce moment les troubles auront pris de l'ampleur.

A Terrebonne, en août, rien ne laisse présager qu'une rébellion viendra effleurer ce village qui paraît si calme sous ses ormes et ses chênes et dont les habitants se prélassent à la pêche dans les bassins de la rivière Jésus, ou à la chasse en haut du coteau, ou aux courses. Le 10 août, sous la présidence du seigneur, les directeurs du Comité des courses se rangent le long de la clôture pour voir courir leurs favoris. Il y a là Jean-Baptiste Roy, François Dugal, G. Pro-

vençal, Ed. Ransom, Alexandre McKenzie, John McKenzie, fils.<sup>26</sup> La foule des amateurs de ce sport se presse derrière eux. Très bientôt plusieurs de ces spectateurs se trouveront de chaque côté d'une autre clôture, dans des circonstances moins gaies.

Guillaume IV vient de mourir. Un comité, dont Joseph fait partie, est formé par le Conseil Législatif pour préparer une adresse de condoléances à Sa Majesté la Reine Victoria.<sup>26</sup> La fidélité de ceux qui préparent ce document sera sous peu mise à l'épreuve.

Quelque temps après, Joseph est venu passer une longue fin de semaine au milieu de sa famille, à Terrebonne. Il ne rentrera pas en ville à la date prévue. A deux heures du matin, le 7 octobre, quelque quatre cents personnes se réunissent dans le village et leur comportement n'a rien de rassurant. Des menaces sont proférées à l'endroit des Loyalistes ou citoyens qui supportent le gouvernement et une atmosphère de révolte se répand partout. Joseph réussit à faire parvenir un message à son bureau, à Montréal, pour qu'on y opère sans lui jusqu'à nouvel ordre.<sup>27</sup>

Ce n'est qu'une première alerte. Le 13 novembre, autre rassemblement des Rebelles dans le village. Un peintre, du nom de J. Roy se met à insulter un passant, mais reconnaissant le seigneur, s'empresse de s'excuser. D'autres, conduits par le même Roy et par Antoine Roussin profèrent des menaces à l'endroit des Bureaucrates et laissent entendre qu'ils n'auront aucune merci pour eux. Roderick McKenzie se tient en communication avec Joseph qui a dû se rendre le jour même à Montréal : « Quand cette attaque aura lieu », lui dit-il, « je n'en ai encore rien su, peut-être sous peu. Madame Masson et les enfants sont bien. Je ne veux pas dire que vous devriez vous alarmer de ce que je vous écris. Adieu ! »<sup>28</sup> La sécurité de Sophie et de ses enfants devait être bien assurée puisque malgré la condition de son épouse Joseph avait pu la laisser sur les lieux avec ses enfants. (Elle donnera naissance à un fils, le 6 février suivant, qui sera baptisé du nom de Louis-Hugh-Robertson . . .)

x x x

Roy et Roussin rencontrent les capitaines Roussil et Raby, des citoyens restés loyaux, les attaquent et réussissent au moyen de fortes intimidations à les mettre hors de nuire : tous deux se présentent devant Roderick McKenzie pour lui remettre leur commission.<sup>29</sup>

La situation est la même un peu partout dans la Province. A Montréal, des mesures d'urgence sont prises. Peter McGill, président de la Banque de Montréal, convoque les administrateurs à son bureau le 21 novembre à une heure de l'après-midi pour aviser des moyens à prendre en vue du salut commun.<sup>30</sup> A Québec, John se plaint que tous les pistolets ont été vendus et que ces armes ne sont plus trouvable en ville.<sup>31</sup> La Banque de Montréal locale a déjà placé en sûreté tout son argent dur et ses billets dans la Citadelle. Les marchands se sont réunis pour former un corps de police dans la Basse-Ville et un comité de sept d'entre eux se met immédiatement à l'oeuvre pour recruter des volontaires. De plus, un régiment de six cents hommes doit être levé pour aider à assurer la défense de Québec et « le Gouverneur commence maintenant à envisager la situation plus sérieusement qu'il ne l'a fait jusque-là. »<sup>32</sup>

A l'instar de la banque, Strang et Langevin se cherchent aussi un endroit sûr à l'abri des murs pour y transporter leurs marchandises, mais ils se heurtent à bien des difficultés : toutes les maisons inoccupées sont vite louées à prix fort par les habitants des environs qui viennent s'y réfugier.<sup>33</sup>

Une dernière tentative a lieu, avant la fin de l'année, pour gagner Terrebonne à la cause des rebelles. Le 25 novembre, un émissaire de ceux-ci arrive dans le village avec un nommé Coyteux et, accompagné de L. Prévost, cherche à recruter des hommes pour aller prêter main-forte au Grand-Brûlé, mais aucun d'eux n'a beaucoup de succès.<sup>34</sup>

Tandis que le 6 décembre les patriotes de Terrebonne s'unissent à ceux des Deux-Montagnes pour couper le pont Porteous à Ste-Rose,<sup>35</sup> Joseph Masson, juge de Paix, reçoit les serments d'allégeance des nombreux villageois loyaux de Terrebonne et des environs envers Victoria, et ceux-ci comptent autant de « canadiens » que d'« anglais ». Son cousin, Jean-Baptiste Maçon, inquiet de son père, se rend jusqu'à St-Eustache, quelques jours seulement avant l'attaque de ce village par l'armée : il en revient heureusement sans encombre.<sup>36</sup>

X X X

Cette première phase de la rébellion n'a pas été trop dommageable pour Terrebonne. Joseph ne s'est prononcé ouvertement en

faveur d'aucun parti; il est resté neutre en autant que sa position publique et sa nationalité le permettaient. Nombreuses furent les personnes, volontairement exilées ou bien incarcérées qui s'adressèrent à lui pour qu'il intercédât en leur nom ou au nom de parents ou amis auprès du gouvernement. Ainsi, Jos. Cartier, de Saint-Antoine, pour le compte de Joseph Toussaint Drolet, seigneur de Saint-Marc;<sup>37</sup> Timothée Franchère, Charles Mongeon, Eustache Longpré et Louis Marchand, de Highgate, sur la frontière américaine, où ils se sont réfugiés depuis près d'un mois, pour échapper au mandat d'arrestation levé contre eux : ils l'assurent qu'ils n'ont pris part à aucun engagement militaire au Bas-Canada, et qu'ils ne font aucune démarche pour se procurer des armes des Américains;<sup>38</sup> Damase Masson, en faveur du docteur Luc-Hyacinthe Masson et de son frère Damien Masson;<sup>39</sup> Louis Marchand, alors réfugié chez son avocat P. Moreau, qui supplie Joseph de venir le rencontrer : « Comme il nous est impossible de sortir pour des causes qui vous sont connues, vous nous flattez que vous voudrez nous faire le plaisir de vous rendre jusqu'ici avant dix heures car nous aimerions beaucoup vous voir »;<sup>40</sup> F.B. Blanchard, qui a obtenu un laissez-passer du Colonel Heriot, arrive à Montréal le 9 février et en prévient Joseph, ainsi que l'avocat de la Couronne avant de se risquer dans la rue;<sup>41</sup> J.-Bte Bélanger, incarcéré à la prison de Montréal, demande un certificat pour regagner sa liberté;<sup>42</sup> du même endroit, un peu plus tard, le docteur L.-H. Masson lui demande de lui adresser les certificats recueillis par Eustache Masson, de Beauharnois, et par J.-Bte Maçon lorsque ce dernier est allé visiter son père à St-Eustache, au moment où Girod a pris possession du village.<sup>43</sup>

Des clients de Hamilton dans le Haut-Canada, tiennent la maison de Montréal au courant des événements locaux : « Ici les temps sont changés pour le pire depuis que la guerre a commencé. Elle a complètement suspendu les affaires en cette partie du pays. Hier 1800 volontaires sont partis de la ville et aujourd'hui encore cinq cents, et je dois me rendre aux lignes aujourd'hui avec eux, mais j'espère en revenir dans quelques jours, dès que nous aurons repoussé MacKenzie et nous espérons qu'après cela les temps seront meilleurs. Les rebelles, dit-on, sont au nombre de 800 ou 1500. »<sup>44</sup> « McKenzie se trouve à Navy Island, une petite île sur le Saint-Laurent, environ

deux milles et demi en haut des chûtes Niagara. Il est solidement fortifié et a beaucoup de troupes avec lui, dit-on, mais notre milice, campée sur cette rive-ci, vis-à-vis l'île, est quatre fois supérieure et se prépare à attaquer dans quelques jours. »<sup>45</sup>

Ce qui se passe au Bas-Canada fait l'objet des manchettes des journaux à l'étranger. L'océan devient alors une loupe gigantesque qui donne aux premières échauffourées d'une poignée de rebelles, selon les uns, ou d'une multitude de patriotes selon les autres, une dimension démesurée. A Glasgow surtout on suit les événements de près : « Les troubles au Canada attirent beaucoup l'attention ici. C'est le principal sujet de conversation dans tous les partis et toutes les classes. Les journaux whigs et radicaux ne comprennent pas bien la question, et sont portés à prendre pour les rebelles. »<sup>46</sup> Wilfrid s'inquiète de voir un docteur Masson mêlé à cette révolte et demande à son père si c'est un parent. Qui est ce MacKenzie aussi ? Un cousin de l'Honorable McKenzie, de Terrebonne ?<sup>47</sup> Humberston, qui a eu l'avantage de connaître Papineau, aperçoit constamment le nom de ce canadien dans les journaux et se demande où le dirigent ses discours enflammés : « Je trouve que mon vieil ami Papineau remue beaucoup de poussière au Canada ! »<sup>48</sup>

Comment Humberston a-t-il le cœur de s'occuper des affaires d'un autre pays ? En juin, il fait faillite. Cette catastrophe le brise et il se retire à la campagne pour se remettre de ce choc.<sup>49</sup> Lorsqu'il s'en croit la force, il revient à Liverpool liquider ses affaires et reprendre contact avec ses anciens clients, la maison Robertson Masson entre autres à laquelle il écrit au lieu de s'adresser directement à Joseph, dont il n'a pas entendu parler depuis longtemps : « J'attends très anxieusement un mot de votre monsieur Masson, dans l'espoir que mes malheurs n'ont pas brisé un anneau de cette chaîne de correspondance. »<sup>50</sup>

Les troubles qui sévissent au Canada expliquent pourtant bien la préoccupation et le silence de Joseph, car il n'a jamais eu l'intention d'abandonner son ami. Il a encore répété à Hugh, au début de l'année, qu'il ne voulait plus de Matthew Strang comme agent à Liverpool.<sup>51</sup> Il est sincèrement ému de la dernière infortune de Humberston et ne peut s'empêcher de révéler les sentiments qu'il nourrit à son endroit : « Vous pouvez vous imaginer ce que je ressens devant

vosre malheur puisque je vous ai toujours considéré comme un ami sincère, et en retour j'ai essayé de tout faire dans vosre intérêt. Vous avez sans doute eu de meilleurs correspondants que notre maison, mais tout le temps que j'ai eu le plaisir de faire affaires avec vous, vous avez dû retirer près de £10,000 en commission, et si nous sommes tous deux épargnés je suis prêt à faire encore la même chose et même plus si je le peux. »<sup>52</sup>

Cette lettre ne pouvait faire plus plaisir à Humberston et c'est en des termes touchants qu'il le dit à Joseph : « Il m'est tout particulièrement agréable de constater par vosre très bonne, très réconfortante et j'ajouterais très affectueuse lettre du 11 octobre, que vous ne m'abandonnez pas dans mes jours de détresse et de besoin, car il n'y a personne que je respecte plus que vous, vous que j'ai connu si intimement depuis de si nombreuses années. Je vous offre donc mes remerciements les plus reconnaissants pour vosre lettre si bonne et si bienvenue qui m'a redonné du courage. Je l'ai montrée à ma pauvre épouse; cela l'a réjouie et a dessiné un sourire de gratitude sur ses longues joues creuses, de voir un ami tel que vous nous demeurer compatissant alors même que nous sommes pauvres et en quête d'une aide bienveillante. »<sup>53</sup> En janvier, 1838, il réussira à se faire libérer de sa faillite.<sup>54</sup>

X X X

Durant les troubles, la disparition de la SOPHIE passe presque inaperçue. Le 22 novembre, alors qu'elle descendait le fleuve, au large de la rivière Portneuf, une violente tempête l'assaille et elle coule, engloutissant quatorze des dix-huit membres de l'équipage. Ce n'est que le 11 décembre que le second, Hugh McDougall, en avertit la maison de Québec. Lui, le menuisier et deux matelots sont les seuls survivants : le capitaine Easton a péri avec son bateau. De Québec, on envoie un médecin soigner les rescapés mais il arrive trop tard pour sauver le menuisier. Le pied de McDougall doit être amputé et le pauvre homme en meurt quatorze jours plus tard. Les matelots McArthur et McCallum, tous deux de Greenock, sont terriblement blessés : le premier a perdu les deux talons, l'autre les deux pieds et presque tous les doigts de la main gauche. Ils ne peuvent être transportés à l'hôpital naval de Québec qu'en mai.<sup>55</sup>

La perte de la SOPHIE précipite sans doute la décision de ses propriétaires de se défaire de l'ARTEMIS avant que le même malheur ne lui arrive. Ce bateau commence à vieillir et le capitaine Sparks décide de payer les £750 qu'ils lui en demandent pour leur part. C'est un bon prix. Il leur sera facile d'acquérir un autre bateau, si nécessaire, au taux de £10 la tonne.<sup>56</sup> Ils reçoivent des assureurs £500 pour la perte de la SOPHIE.<sup>57</sup> Par contre les honoraires du médecin qui s'est rendu sur les lieux du naufrage, le Dr McKee, s'élèvent à £60 et le salaire des guides qu'il a dû employer, à £30.<sup>58</sup> On tentera de récupérer les ancres.<sup>59</sup>

x x x

A son arrivée à Glasgow, Langevin trouve Hugh Robertson assez souffrant : il ne sort pas depuis quelque temps, sa santé est moins bonne; il souffre des poumons et doit garder le lit.<sup>60</sup>

Langevin ne manque pas de rendre visite au jeune Wilfrid. Il trouve celui-ci en excellente santé et très occupé à des activités parascolaires : il suit des leçons de danse avec Mary, Maggie et Hugh (jr) Robertson et déjà sait se reconnaître dans les mouvements compliqués du quadrille. Le professeur Sertorio, un Italien, donne ces cours chez les Fleming, trois fois par semaine. Et tandis que le jeune Masson se plonge dans les livres de chimie, de physique et de géographie, il oublie peu à peu son français. Lorsqu'il peut disposer de son temps, il fait un tour au bureau de la société où il peut rendre de menus services, ou bien il s'enferme dans sa chambre avec ses deux canaris.<sup>61</sup> Ce qui est plus alarmant c'est que, dans l'ambiance où il vit, ses principes religieux sont ébranlés. Langevin s'en rend vite compte et croit de son devoir d'en informer les parents : « Votre fils semble vouloir abandonner la religion catholique romaine pour embrasser le presbytérianisme. Mais j'ai pris sur moi de le sermonner à ce sujet et j'ai obtenu qu'il retarde sa décision jusqu'à ce qu'il obtienne votre assentiment. Je pense qu'une lettre de sa mère aurait de bons résultats. »<sup>62</sup>

Le jeune homme veut aussi prendre des leçons d'équitation et il a même commencé à râcler le violon. Il aimerait bien passer plus de temps au magasin, ce qu'il n'ose faire sans l'assentiment de son

père car, dit-il, « il me faudrait alors prendre connaissance des livres et de cette manière j'aurais accès à tous les secrets de la société . . . »<sup>63</sup>

Les Langevin sont toujours bien reçus chez les Robertson. Ils trouvent Hugh assez ébranlé par les résultats financiers de 1837 qui ne sont pas tout-à-fait ce qu'il espérait, mais tout de même beaucoup meilleurs que la perte de £20,000 à laquelle il s'attendait. Ce qui l'abat le plus ce sont ces relations tendues entre lui et Joseph : il avoue que c'est la source de ses malaises. Combien il apprécierait recevoir de son vieil ami une lettre personnelle, comme autrefois, et ne plus ressentir cette animosité qui le trouble. Il prie Langevin de lui servir d'intermédiaire et d'assurer Joseph qu'il est désolé si, inconsciemment, il a pu lui écrire quelque chose d'offensant.<sup>64</sup> Il est confiant qu'après avoir passé tout l'hiver à Glasgow, il sera assez rétabli au printemps pour retourner à Gartloch;<sup>65</sup> mais la vie sur sa belle propriété ne sera plus bien drôle : il se fait tellement de soucis qu'il a peur d'être pris de court, aussi a-t-il « coupé les dépenses de la maison. »<sup>66</sup>

Le message de Langevin rejoint son destinataire mais n'opère pas encore la réconciliation désirée. Joseph refoule en partie ses sentiments et reprend sa correspondance avec son associé. Il tente de le rassurer sur l'état des affaires et lui promet de lui envoyer assez d'argent pour qu'il puisse rencontrer ses créanciers sans gêne. « Tout est si indécis et, d'après ce que j'entends dire, vous semblez si peu disposé à vous adapter à la vie actuelle, que ceci devrait vous calmer, » lui dit-il. Il lui promet, en outre, de rembourser dans quelques semaines la somme de £5,000 prêtée à la Banque de Montréal. (Il vient justement de signer une requête pour que la banque soit constituée en corporation.<sup>67</sup>) Il le prie, en terminant, d'accorder plus de confiance à ses associés canadiens et de cesser de manifester sa mauvaise humeur envers lui en particulier : de la sorte tout ira bien !<sup>68</sup>

Malgré l'état incertain des affaires, les maisons de Montréal et de Québec expédieront de grosses sommes d'argent à Glasgow et, si fréquemment, qu'au milieu de l'année 1838 tous les fournisseurs pourront être payés.<sup>69</sup>

X X X

Tandis que Langevin voit à expédier au pays les marchandises qu'il a choisies, John, à Québec, se prépare à les recevoir, en s'assu-

rant des services de nouveaux commis. Les noms qu'il suggère à Joseph sont ceux de Simpson, neveu d'un marchand en vue, et de Thibodeau, frère du commis déjà employé. Joseph ne s'oppose pas à ce dernier mais il ne veut pas de l'autre qui, d'après lui, ne fera qu'épier leurs opérations commerciales pour aller ensuite partager ses connaissances avec son oncle et faire concurrence à leurs maisons de Québec et de Montréal. En principe, Joseph n'aime pas engager de canadiens de peur que leurs relations de famille avec les marchands établis ne placent la société dans une situation défavorable. Il veut aussi réserver des places aux jeunes fils de ses associés comme aux siens : « Entre M. Robertson et moi-même nous en avons plus d'une demi-douzaine », écrit-il à John, « vous, vous en avez un et au train où vous allez vous en aurez bientôt autant que M. Robertson et moi, et je suppose que notre ami Langevin va entrer dans la course lui aussi ! »<sup>70</sup> Pour le moment les jeunes Wilfrid et Hugh se contenteront de visiter le bureau de leurs pères, et encore mieux, quant au second, ce sera d'aller à l'étranger comme son jeune compagnon canadien, pour y voir comment fonctionnent les maisons-soeurs.<sup>71</sup> Hugh jr arrivera à temps pour voir les feuilles rouges . . . les habits rouges . . . et les herbes rougies de sang.

Le village natal de Joseph, étendu le long de la rivière du Chêne, a subi l'affront de la cannonade, du feu, du pillage, de la mort brutale. Les combattants se sont retirés de cet endroit devenu célèbre par son malheur. Des parents, des amis viennent souvent, et de loin, se rendre compte des blessures qui lui ont été faites. L'épouse et la soeur de Joseph ne peuvent résister à l'envie d'y faire elles aussi un pèlerinage. En septembre, elles partent avec lui pour St-Eustache et visitent les ruines qui rappellent tant de sacrifices qui ont servi à quoi ? A instaurer un régime militaire. Si encore les deux parties qui se sont affrontées pouvaient et voulaient régler leur différend sur le tapis vert ! Mais non, l'intermission de cette triste pièce prend fin à l'automne, et Terrebonne est victime de nouveaux troubles.<sup>72</sup>

Joseph est dans son manoir, au milieu de sa famille, lorsque les premiers mouvements des rebelles ont lieu à Terrebonne. Craignant pour la sécurité des siens, il décide de ne pas rentrer en ville. Le service des postes, heureusement, n'est pas interrompu et, grâce à ce moyen, et à plusieurs personnes qui s'offrent comme courriers,

il peut maintenir contact avec son bureau à Montréal. Les lettres qu'il y adresse constituent un journal intéressant qui couvre les événements locaux. « Tout continue d'être calme jusqu'ici. Hier soir (le 5 octobre) nous nous attendions à une attaque, mais elle n'eut pas lieu. Quinze hommes venus d'en bas de l'île Jésus se sont rendus jusqu'au pont, puis sont repartis. Plusieurs des principaux rebelles se sont enfuis du village, comme Charles et Baptiste Roy, Provençal, Z. Rochon, Théodore Roussil, J.-L. Prévost, etc. Il y en a qui disent qu'ils sont dans le nord en train de persuader les rebelles de cet endroit à descendre ici pour détruire les Loyalistes. Je suis prêt à me défendre dans ma maison et à protéger le village et les environs. Les gens de la place sont très inquiets. Les rebelles ont peur des troupes et les Loyalistes craignent les rebelles. On dit couramment que les rebelles vont mettre le feu aux maisons des Loyalistes. Une visite de temps à autre de la part de la cavalerie pourrait réprimer la révolte ici pour quelque temps, et à moins que le gouvernement ne soit plus diligent à s'emparer des chefs de l'endroit, tout le nord va se soulever. La raison pour laquelle je reste ici, n'est pas de protéger ma maison, comme vous pouvez bien le supposer, mais de protéger ce coin du pays, car je sais que si je m'en allais à la ville avec ma famille, tout le nord se lèverait d'un bloc contre le gouvernement, ce qui serait fatal. Envoyez-moi dix ou douze chevrotines de grandeurs différentes. »<sup>73</sup>

Le 10 octobre, Jean-Baptiste Bruyère, qui travaille au bureau de Montréal, vient se joindre au petit groupe qui assure la défense du manoir. Ransom, un courrier, porte les messages en ville : il lui est permis de placer son cheval dans l'écurie de Joseph, de coucher dans la chambre de ce dernier et de prendre ses repas avec les employés du bureau, dont Henry Thomas et Hugh Robertson jr. Les mêmes facilités sont offertes aux autres courriers.<sup>74</sup>

Pour soutenir le moral des siens et de ses amis, Joseph s'efforce de demeurer calme et de vaquer à ses affaires locales. Il va souvent au moulin, d'où il peut facilement surveiller sa maison, et s'occupe de l'expédition du grain à Montréal. Lorsque Louise, épouse d'Alexandre McKenzie, donne naissance à une fille, il accepte d'en être le parrain et se rend à l'église en bas de la rue de l'Attrappe, avec le père et la marraine, pour assister au baptême.<sup>75</sup>

La situation devenant plus menaçante vers la fin d'octobre, Raby prie Joseph de s'adresser au commandant militaire, à Montréal, pour obtenir l'appui des troupes.<sup>76</sup> Roderick McKenzie est du même avis.<sup>77</sup> Comme l'alerte devient plus sérieuse encore, Joseph se commande un tromblon, deux ou trois livres de poudre, des biscuits et du jambon. Il demande aussi qu'on lui envoie, pour une quinzaine de jours, le jeune commis William dont les services seront plus utiles à Terrebonne.<sup>78</sup>

Le 8 novembre, tard dans la nuit, une dizaine de policiers de Montréal, arrivent dans le village pour y effectuer l'arrestation des principaux rebelles : Marié, Leclair, Rochon, Roussin et Saint-Louis. Au cours des perquisitions un ou deux policiers sont blessés et les rebelles se sauvent de tous côtés. Marié est capturé ainsi que trois amis, Fleurimont et les deux Prévost : Domptage et Mélasppe.

Le lendemain matin, Joseph envoie un message à son bureau : « Nous sommes mal pris ici et à moins que le gouvernement ne nous appuie, je devrai m'en aller bientôt et, en conséquence, tout le nord se soulèvera. J'ai accompli tout mon devoir cette année ainsi que l'an dernier pour contenir les rebelles du village sans l'aide du gouvernement. Je crois maintenant que je vais être écrasé. Écrivez-moi par la poste et envoyez-moi tous les journaux parus depuis samedi afin que je sache ce qui se passe, et par le bateau expédiez-moi ce que je vous ai demandé, soit deux ou trois jambons, quatre ou cinq boîtes de poudre, un tromblon assez gros. J'espère que vous renverrez le bateau le plus tôt possible au cas où le pire surviendrait. Il faudrait que tout soit expédié de la ville ce soir. Joseph Roussil m'a offert ce matin ses deux fusils et toute l'aide qu'il pouvait me donner. »<sup>79</sup>

Vers quatre heures de l'après-midi, deuxième message de Joseph au même endroit : « N'oubliez pas de m'envoyer par le bateau dix ou douze boîtes de la meilleure poudre à fusil et deux ou trois tromblons. Nous vous enverrons peut-être une lettre ce soir par messenger spécial. »<sup>80</sup>

Si la situation paraît autant désespérée vers la fin de l'après-midi c'est qu'une cinquantaine de rebelles venus de la côte s'étaient massés près du pont. Alexandre McKenzie était allé à leur rencontre pour essayer de les disperser, mais ils n'en voulurent rien faire aussi longtemps que leurs prisonniers et leurs armes ne leur seraient pas

rendus. Il y eut des menaces de proférées à l'endroit de McKenzie et d'autres citoyens venus à son secours, et tout aurait pu tourner au tragique si les chefs des rebelles n'en étaient venus à une entente, verbale d'abord, et rédigée par écrit le lendemain sous l'oeil du seigneur, bien que datée de la veille. Le texte était comme suit :

« 7 novembre, 1838 — 5 1/2 heures, p.m. Il est convenu entre  
« MM. Joseph Masson, John McKenzie et Jean-Baptiste Pré-  
« vost, d'une part, et MM. capitaine Bastien, Joseph Roussin,  
« Charles Bouc et Jean-Baptiste Dagenais, d'autre part, que les  
« premiers s'abstiendront de toute attestation contre ces derniers  
« et leur parti pour tout ce qui a été fait ou commis par eux  
« contre le gouvernement jusqu'à cette heure; et que les derniers  
« mettront à bas les armes et se retireront dans leurs maisons,  
« en par lesdites parties se rendant réciproquement les prison-  
« niers par elles faits et ont signé à l'instant à Terrebonne. »  
Ce document à résonances légales fut rédigé par le notaire Valade.

Chacun se retira assez calmement et le village connut une nuit beaucoup plus paisible que la précédente. La paix va enfin y régner à en juger par les deux courts messages qu'écrivit Joseph le lendemain : « Nous en sommes venus à une entente avec les Patriotes : ils seront pardonnés pour tout ce qu'ils ont fait jusqu'à cinq heures hier soir pourvu qu'ils restent tranquilles. »<sup>81</sup> « Ceux qui s'étaient rassemblés à l'ouest du village, il y a deux jours, se sont dispersés. Demain, dimanche, j'irai comme d'habitude à la messe avec ma famille, et je pourrai me rendre compte plus facilement de ce qui se trame. Il y a quelques jours les rebelles me souhaitaient loin d'ici, mais maintenant j'y reste à leur demande ainsi qu'à celle des Loyaux. »<sup>82</sup>

Ces messages furent communiqués trop tard à la maison de Québec, à laquelle ils étaient destinés, puisque les associés à cet endroit n'avaient reçu que de mauvaises nouvelles. Ils s'en plaignirent à leurs amis de Montréal : « La rumeur court en ville aujourd'hui<sup>83</sup> que votre M. Masson est gardé prisonnier à Terrebonne par les rebelles. »<sup>84</sup> Ils n'apprirent la vérité que le 16 novembre.<sup>85</sup>

Les 9, 10, 11 et 12 novembre, un détachement de trente-deux hommes à cheval parcourut le nord de la seigneurie et confisqua cent-dix fusils. Les canons en furent brisés et les culasses enlevées.<sup>86</sup>

Dès le début de 1839, les « Royal » reçoivent l'ordre de se rendre à Terrebonne et dans les paroisses au nord de ce village pour y effectuer certaines arrestations et confisquer les armes des habitants. Ils auront le droit de bivouaquer où ils voudront.<sup>87</sup> Le Colonel Wetherall entre dans le village à la tête de ses troupes le 4 janvier et exécute les ordres des quartiers-généraux. Le lendemain huit prisonniers, Bouc est du nombre, sont escortés à Montréal. Des personnes malhonnêtes ou envieuses avaient accusé Joseph de déloyauté envers le gouvernement et le bruit court maintenant que les troupes vont revenir à Terrebonne pour se saisir de lui. Cette rumeur parvient aux oreilles de Roderick McKenzie, et comme il connaît le Colonel Wetherall (il l'a même reçu à dîner lorsqu'il a conduit ses troupes dans le village), il s'adresse à lui pour protester contre cette attaque sournoise : « Je ne peux voir comment M. Masson peut être accusé, à moins que ce ne soit pour avoir pris à coeur les intérêts du gouvernement en toute occasion depuis le commencement des troubles. Les rebelles lui en voulaient et sa vie a été continuellement en danger. Depuis que vous êtes parti d'ici on répète que sa maison et ses moulins vont être réduits en cendres. D'après ce que je connais des principes et du caractère de M. Masson, je peux vous dire qu'une enquête sérieuse ne pourrait que tourner à son avantage. »<sup>88</sup>

Cette apologie dictée par l'amitié et le bon voisinage, produit l'effet voulu. Le Colonel lui répond peu après : « La loyauté de M. Masson est au-dessus de tout soupçon et ni lui, ni ses amis, n'ont à craindre qu'ils soient arrêtés à la suite de plaintes logées par des tenanciers mécontents. Qu'il traite ces attaques avec mépris. Je suis satisfait qu'aucun gentilhomme canadien ne jouit plus entièrement de la confiance du Gouverneur que M. Masson. »<sup>89</sup>

D'ailleurs au cours de ces troubles les rebelles eurent beaucoup de respect pour leur seigneur, et la raison en fut donnée par J.-O.-A. Turgeon à la Cour Martiale. A la question : « Pouvez-vous dire à la cour pourquoi le prisonnier, Bouc, faisait tant confiance à M. Masson, et pourquoi il refusait d'agir à la demande des McKenzie, des Fraser ou des Turgeon ? » il répondit : « Pour montrer son approbation de la conduite de M. Masson, et sa grande désapprobation de la nôtre; pourtant nous avons tous agi de concert avec M. Masson. »<sup>90</sup>

Il est curieux de constater que seuls les chefs des rebelles avaient signé l'entente. Malgré cela, les dépositions de Joseph et autres représentants de l'ordre furent loin d'être incriminantes. Il semblait si facile pour les Patriotes de soutenir que rien n'avait été fait contre le gouvernement, puisque leur seul but était de résister à une arrestation dont ils ne connaissaient pas la cause. Aucun de ces hommes en armes ne voulait se révolter . . .

Dans son témoignage Joseph s'appliqua à faire ressortir cette interprétation mais la cour en jugea autrement : des hommes en armes qui s'opposent à l'arrestation des rebelles, alors que la Loi Martiale est en vigueur, se rangent assurément du côté des fauteurs d'ordre, ils sont aussi des rebelles, ils trahissent l'ordre établi et . . . voilà le chef d'accusation, la trahison. Sa promesse d'amnistie avait été faite de bonne foi sur réception d'un message (incomplet parce que signé de deux seules initiales : J . . . B et non daté) dans les termes suivants, et adressée à lui-même : « Le secours qu'on promet n'est pas immédiat, mais prochain. On ne peut indiquer le jour ni l'heure. On peut promettre un pardon complet à tous ceux qui se sont assemblés, s'ils veulent se disperser immédiatement, et ne molester personne, autrement ils s'exposeront à toutes les rigueurs de la Loi Martiale qui sont on ne peut plus sévères, et on est déterminé à les mettre en force, et si aucun des habitants loyaux sont injuriés en leur personne ou propriété, la rétribution sera grande. »<sup>91</sup>

Au sud, et particulièrement à Stanstead, les volontaires sont en état d'alerte et craignent une attaque des sympathisants américains. John Strang qui, fin décembre 1838, a reçu l'ordre d'aller en Europe, traverse cependant la frontière sans difficulté et constate lui-même que si une invasion doit avoir lieu, il n'en paraît absolument rien. Pas un mot n'est prononcé, dans les hôtels où il s'arrête, au sujet des troubles ou de la politique canadienne. Arrivé à St-Jean un jour trop tôt pour profiter de la diligence à destination de Stanstead, il doit s'adresser à des clients de la maison pour louer une calèche et continuer son chemin sans avoir emprunté l'ancienne route. Il peut ainsi couvrir des distances raisonnables le jour et se loger confortablement la nuit. Le deuxième jour il atteint Havreville, dans le New Hampshire; le troisième il rejoint la route des diligences et arrive à Nassau où il peut prendre le train. Il roule à travers Boston, Providence et

Stonington. Le reste du chemin se fait en bateau et il entre à New York le 5, soit un voyage de plus de quatre jours entre Montréal et cette ville.<sup>92</sup>

Les dernières instructions de Joseph le rejoignent à New York : il ne devra payer pour ses achats que les prix les plus bas; les marchands qu'il aura à visiter connaissent bien la société, et n'ont jamais été perdants; qu'il ne flanche donc pas devant eux, "You must put a good stock of **Brass** on your face", et surtout qu'il n'ait jamais honte de faire baisser les prix, car c'est surprenant comme les marchandises se donnent quand on sait comment s'y prendre avec certaines maisons !<sup>93</sup>

La traversée ne dure que vingt-et-un jours et bientôt John se retrouve chez son beau-frère Hugh, à Blythewood Hill, à Glasgow.<sup>94</sup> Il ne manque pas de visiter son jeune ami, Wilfrid Masson, et de rassurer son père sur sa santé et ses bonnes manières. Son frère, Robert Strang, s'engage à trouver un tuteur qui dirigera Wilfrid dans ses études, ainsi que Joseph en a manifesté le désir.<sup>95</sup>

Le nom de Joseph résonne plus d'une fois sur les murs, à Blythewood Hall : John peut-il expliquer pourquoi Joseph est si amer ? Hugh a beau relire ses lettres des 3 novembre et 2 décembre 1836 (c'est depuis ce temps-là que le froid actuel dure) qu'il lui a adressées, il n'y peut rien trouver de blessant, aucune allusion à un manque de confiance en ses associés. Il a bien écrit et il est prêt à répéter qu'il est ridicule pour lui, comme pour Joseph, de tenir à opérer sur une si grande échelle, que cela leur attirera des difficultés. Il fait part de ses réflexions à son beau-frère et les répète ensuite personnellement à Joseph : « J'espère que ceci mettra fin à ce pénible sujet, car il est regrettable qu'après une aussi longue association, et si heureuse, une telle mésentente ait lieu. N'ai-je pas été le moyen choisi par la Providence pour vous lancer dans la vie ? Quant à moi je concède que vous avez été son instrument pour l'édification de ma fortune. »<sup>96</sup>

Hugh sait bien que le gros de l'ouvrage se fait au Canada. Son fils aîné en étant revenu, il projette de l'y renvoyer pour l'initier sérieusement aux affaires. A Québec, sous l'oeil de son oncle John et entre les mains du révérend Cook (l'expérience de Wilfrid le met en effet sur ses gardes), il devrait se familiariser avec toutes les opéra-

tions de la maison et revenir éventuellement prendre la relève à Glasgow.<sup>97</sup>

x x x

L'entente, signée par les rebelles, au mois de novembre de 1837, ne fut malheureusement pas reconnue par le gouvernement, qui se contenta de la citer et de la produire au dossier, lors de la Cour Martiale, tenue à Montréal, en mars 1838 pour juger six habitants de Terrebonne, accusés de trahison : Charles-Guillaume Bouc, Paul Gravelle, Léon Leclaire, Édouard-Pascal Rochon, Antoine Roussin et François Saint-Louis. Tous plaidèrent non-coupables et tous furent condamnés à être pendus, mais leur sentence fut commuée comme suit : Bouc et Rochon furent déportés et les quatre autres libérés sous caution.

Comme après les troubles de 1837, les malheureux patriotes dont le sort a été décidé par cour martiale, implorent Joseph soit pour qu'il les aide à obtenir le pardon ou qu'il allège quelque peu leur peine. E.-P. Rochon est un de ceux-là. Il a déjà fait préparer une requête, qui sera présentée par M. Porlier, curé de Terrebonne, mais il insiste pour que Joseph accompagne M. Porlier chez le Gouverneur : « La grande confiance que j'apporte en ce que vous voudrez bien faire pour moi tel qu'il vous paraîtra convenable, me fournit déjà un grand motif de consolation. »<sup>98</sup>

Leclaire aussi compte ses derniers jours. Joseph promet qu'il intercédera en sa faveur.<sup>99</sup>

Quant à Charles-Germain Bouc, la faveur qu'il demande est moins importante que la liberté ou la vie. Ce sera plus facile pour Joseph : « Je prends la liberté de vous à dresser quelque ligne pour vous prié davoire la bonté de me praité trois piastres je suis dans une grande détress, réduite aux pain et à l'eau. Comme vous m'avez randu de grand service jespère que vous mobligeré en me randant se service je suis aveque respect votre . . . »<sup>100</sup>

Dans une autre lettre adressée à Joseph, portant à l'entête les mots : « Malheureuse Prison », Bouc avoue qu'il n'a « aux qun secours de ma famille ni d'amits pour me soulagé dans ma détress. Je vous prie de voulloir menvoyer une couple de piastres pour me

procurer des provisions. En faisant ce si vous obligeré infiniment celui qui semi sous votre protection. Mais j'espère que vous parleré pour moi aux otorité vous connaissez bien que mes buts natais seulement de ne point me laissé prandre. J'aits anpaiché plusieurs fois de faire du malle. Il parait que je suis pour aitre fusillé aveque Rochon de Terrebonne. Cest M. Moro le gendre de Mr McKenzie qui la dit à une personne qui me la dit. Je vous prie de faire mes meilleur remerciement à M Bruyaire pour les services qu'il a rendu à ma famille. »<sup>101</sup>

J.-Bte Roy, lui, s'est réfugié à Swanton, aux États-Unis. Dès qu'il le peut, Joseph l'assure qu'il n'est plus en danger et le convainc de rentrer chez lui : « Au meilleur de ma connaissance, il n'y a aucun Warrant contre vous ou M. C. Roy, votre frère ny contre M. Dumas, enfin pour être plus certain M. Joseph Roy (votre frère) et moi avons été chez M. Ogden ce matin et il nous assure de ce fait. En conséquence M. votre frère se charge de cette lettre et part en ce moment pour Swanton, É.U. enfin de vous voir et vous ramener avec nous à Terrebonne. »<sup>102</sup>

Un autre détenu, F.-M. Saint-Louis, excite beaucoup de sympathie: « Je suis mal partout depuis plusieurs jours, j'attribue causes en grande partie par le manque de moyen de me procurer que chose nécessaire par exemple sur la nourriture et même je me trouve très mal chaussé chose que je souffre beaucoup paraport aux lieux que nous sommes obligés de fréquenter pour les besoins de nature, qui sont continuellement très humides et mal propres. Veuillez le Ciel que je puisse rencontrer en vous une ressource dans mon extrême misère. Je demeure avec ferme confiance que vous serez favorable à un vos comparoissien. »<sup>103</sup>

Ces appels venus du fond des cachots ne sont peut-être pas aussi lointains que celui que reçoit Joseph, vers la même époque, d'une personne perdue de vue depuis très longtemps. Son beau-frère, Jean-Moise Raymond est établi à l'Assomption où il exploite une distillerie. Il se procure le grain chez les habitants, qu'il paie au moyen de billets promissoires. Parfois leur échéance le met dans l'embarras et il doit trouver de l'argent pour faire face à ses créanciers, ce qui n'est pas toujours facile. Pressé un jour d'un peu trop près, il se voit dans une impasse, et décide d'aller trouver Joseph, à Montréal, à son bureau. En échange pour du numéraire, il lui offre tout un

stock de whisky. Alléguant le manque de place pour emmagasiner ces tonneaux, Joseph refuse. (Cette excuse était véritable : lorsqu'en décembre, John Strang viendra prendre charge du magasin, au départ de Joseph pour l'Europe, il fera valoir qu'il est grandement temps de trouver des locaux plus spacieux.<sup>104</sup>) En octobre, Jean-Moïse revient à la charge : « Je vous adresse personnellement pour vous rappeler la proposition que je vous fis lorsque j'eus le plaisir de vous voir chez vous il y a quelque tems. Comme je n'enverrais que dans le cours de l'hiver et que probablement dans cette saison cette objection cesserait d'exister, si vous n'en aviez pas d'autre, vous faciliteriez à un haut point les transactions mercantiles de cet endroit qui paraissent se faire en grande partie dans votre maison. Il n'est pas probable que le nombre de tonnes que vous auriez à la fois, excéderait quinze à vingt tonnes. Je ne sais si en vous adressant ainsi je n'aurais peut-être pas commis un acte d'indiscrétion en retraçant le passé, cependant en consultant mes sentiments, j'ai cru pouvoir juger les vôtres, et rompre un silence de tant d'années. »<sup>105</sup>

Les grands voiliers qu'on trouvait partout sur les océans sont menacés de compétition. Depuis avril, 1837, la vapeur a fait son apparition dans le transport maritime le long des continents, et le SIRIUS et le GREAT WESTERN sont les premiers à traverser l'Atlantique. Leur voyage semble un succès. La plupart des bateaux qui font cet essai n'ont jamais été construits dans ce but : les coques de bois, les cheminées qui se glissent entre les mats et les cordages, la fumée qui noircit les voiles, rappellent les beaux jours, comme ces premières automobiles d'aujourd'hui qui ne sont en somme que des voitures sans brancards dans lesquelles le moteur a été dissimulé quelque part dans la carrosserie. Les opinions sont partagées au tout début quant aux avantages d'un moyen de transport sur l'autre, mais en peu de temps, on réalise combien ce nouveau genre de communication réduit les hasards du temps et les travaux de l'équipage. Les marchands, s'entretenant des économies qu'ils peuvent réaliser, s'enthousiasment bientôt pour le progrès. « Les avantages des transports par la vapeur ont été clairement manifestés par le voyage du LIVERPOOL », écrivent Gillespie Moffatt & Cie.<sup>106</sup> Mais toutes les traversées ne seront pas les mêmes.

Si l'expédition des marchandises est améliorée par la vapeur, il n'en est pas encore ainsi de leur manutention dans les ports. Depuis que Humberston a perdu ses clients du Canada, Oliver et Oswald voient aux marchandises de la maison qui partent de Manchester, et Matthew Strang s'occupe de celles de Liverpool, comme par le passé. Un jour tous les ballots contenant des produits semblables sont mis à bord du même bateau au lieu d'être répartis entre plusieurs, et c'est justement ce bateau, de tout un convoi, qui est le plus retardé en mer. Ce sont des erreurs de ce genre qui exaspèrent le plus Joseph, et il ne peut cacher son mécontentement. Hugh n'est pas long à le savoir et promet d'obtenir des explications de la part des expéditeurs : "That damn right piece of stupidity must be either with O. & O. or M.S.", écrit-il à Joseph. Le ROBERTSON, qui transportait une autre partie de la cargaison, est aussi retardé et, en plus, les marchandises sont avariées. « Ce bateau est coté si bas à Glasgow, » ajoute Hugh, « que bien des voyageurs ne veulent plus s'y risquer. »<sup>107</sup>

Cette similarité de vues des deux associés est localisée, temporaire. Elle n'opère aucune réconciliation. Les reproches que Hugh lui a faits il y a quelque temps sans le réaliser ne cessent de tourmenter Joseph. Il songe de plus en plus sérieusement à établir ses fils dans la société aussitôt que possible et à s'en retirer lui-même dès qu'ils pourront le remplacer. Il ne peut plus souffrir qu'on le restreigne dans le chiffre des importations qu'il croit raisonnable de fixer : le commerce n'a plus de secrets à lui révéler et il est sûr de son flair et conscient de ses capacités. Ce que ses jeunes associés accomplissent aujourd'hui, plus tard Wilfrid et Édouard ne pourront-ils pas le faire ? Et il sera là, si la Providence le veut bien, pour les diriger.

Il fait part de ses projets à John, au cours d'une visite de ce dernier à Montréal, et ensuite à Langevin, par écrit : « Je voudrais qu'une place soit faite à mon fils Wilfrid à la fin de cette année. Vous lui céderiez une demi-part, M. Strang de même; M. Robertson et moi en abandonnerions quelques-unes. M. Strang n'a pas dit qu'il y consentirait, mais je ne crois pas qu'il s'y oppose et peut-être y consentirez-vous vous-même. S'il faut plus de capital, je n'hésiterai pas à investir £5,000 ou plus au besoin. Le jeune homme aura vingt-et-un ans en mars prochain et j'espère qu'alors il sera sûr de lui. Encouragé de la sorte il devrait être d'une grande aide à son vieux père et à la

maison ici. Ce qui peut paraître un petit sacrifice pour vous et les autres associés ne sera pas trop ressenti car ici nous redoublerons d'efforts, et la différence ne sera pas trop appréciable pour les personnes intéressées. Si vous approuvez ma suggestion, Wilfrid m'accompagnera lorsque je ferai les achats et je le ramènerai (au Canada) avec moi au printemps. »<sup>108</sup>

La demande de Joseph est bien normale. C'est lui qui a lancé John et Langevin et qui est responsable, en très grande partie, de l'aisance dans laquelle Hugh vit. Ce qu'il exige en retour est très peu, d'autant plus qu'il offre d'augmenter sa mise de capital pour rendre son projet plus acceptable. Évidemment, c'est un point de vue. Quant à Langevin, son raisonnement n'est pas le même et sa réaction ne tient pas compte du caractère de Joseph, qu'il connaît pourtant bien : lorsque Joseph a mûri un projet, quiconque s'y oppose le blesse profondément; il n'admet pas qu'une personne qui est en dette envers lui ne puisse pas adopter son point de vue; pour lui, c'est de l'ingratitude, peut-être parce que sa propre aventure est différente : parti de si bas, il a consacré sa vie à édifier une fortune dont une grande part revient à celui qui lui a donné la chance de réussir, son associé à Glasgow.

Aussi est-il facile d'imaginer la déception de Joseph en prenant connaissance de la lettre qui suit, écrite par Langevin : « Je ne vois pas en quoi la société y gagnerait si on y acceptait un nouvel associé. D'ailleurs il n'a jamais été entendu qu'on y admettrait quelqu'un d'autre, sauf si M. Robertson ou vous-même vous retireriez. En pareil cas, les intérêts de M. Strang et les miens, loin d'être diminués, seraient accrus, tel que spécifié à la clause 24 de notre contrat. D'un autre côté, si vous tenez à adjoindre ce jeune homme à la maison en qualité d'associé, je n'aurai, en autant que je suis concerné, aucune objection, pourvu que les parts qui lui seront attribuées soient prises à même les vôtres. Quant à me défaire d'une demi-part, il me semble que cela ne devrait pas m'être imposé. Bien que j'aie été dix ans avec la maison, le montant qui est porté à mon crédit est bien minime, comme vous le savez si on le compare à celui de mes autres associés. Il est vrai que pour les deux premières années j'étais à salaire mais en ce moment je suis très satisfait de mon sort et je n'oserais jamais demander quelque chose qui n'est pas prévu

par le contrat. Permettez-moi aussi d'ajouter que le sacrifice d'un millier de livres vous serait plus léger que cinquante livres pour moi. J'espère, Monsieur, que vous prendrez ces remarques en bonne part et que les objections que je fais valoir n'amoindriront pas les bons sentiments que vous avez pour moi. »<sup>108</sup>

Joseph ne goûte aucunement cette réponse. Comment donc, Wilfrid ne serait pas un atout pour la société ? Et, de plus, on lui prête l'intention d'enfreindre une des clauses du contrat ? Il se sent blessé, incompris et toute sa déception transparaît dans la réponse, un peu amère, qu'il écrit à Langevin : « Je dois supporter tout le blâme d'avoir négligé ma famille comme je l'ai fait, en accordant tout mon temps et mon attention aux intérêts de la société. Si j'avais eu plus d'égards pour ma famille, Wilfrid serait en effet peut-être mieux qu'il n'est, mais je ne veux pas en tenir compte à aucun de mes associés, car je reconnais que tous ont été attentifs pour moi, bons et indulgents, et je leur en suis très reconnaissant et les en remercie. Il ne me reste plus qu'à choisir le meilleur moyen d'établir mon fils Wilfrid : soit l'engager ici comme commis (si on me le permet) à raison de £10 par année, soit lui trouver une position équivalente dans une autre maison; soit tenter de le faire accepter comme associé dans une des vieilles entreprises locales, ou dans une nouvelle en lui avançant du capital (car j'ai à mon crédit, dans la société, plus de £24,000 Sterling en plus de mes parts, et je pourrais retirer ce montant sans nuire à la société; je pourrais même en ajouter de ma poche, s'il le fallait); soit le lancer en affaires avec un bon stock : il pourrait réussir avec deux ou trois jeunes gens d'expérience, sans priver mes associés d'aucune de leurs parts; ou bien je pourrais me prévaloir de la clause 24 à laquelle vous faites allusion, ce qui contenterait peut-être tout le monde puisque vous vous débarrasseriez du « vieux bonhomme » en faveur d'un plus jeune, car le commerce a tellement diminué à Québec que vous pourriez vous tirer d'affaire sans M. Strang, et celui-ci pourrait venir prendre charge du magasin à Montréal. Vous dites : « Mais en ce moment je suis très satisfait de mon sort et je n'oserais jamais demander quelque chose qui n'est pas prévu par le contrat. » Pourtant je crois bien avoir le droit de proposer quelque chose, et vous, comme les autres associés, avez le droit de refuser. »<sup>110</sup>

Langevin est bien peiné de cette réaction. Jamais il n'aurait voulu blesser son associé et il essaie de s'en tirer comme il peut. En affirmant que l'admission d'un nouvel associé ne serait d'aucun avantage à la société, il n'avait pas Wilfrid en vue, il parlait en général. Au contraire, il n'a que des éloges à faire de ce jeune homme : « Je crois sincèrement que ce garçon fera l'orgueil de son père et que peu de jeunes gens qui terminent leurs études à l'étranger se révéleront avec autant d'avantages que lui. » Langevin n'a certainement aucune objection à ce qu'il soit admis comme commis dans la société et enfin il n'a jamais prêté à Joseph le dessein de briser une des clauses du contrat . . .<sup>111</sup>

Bien que le ton de Langevin ait été conciliant, il n'a pas calmé Joseph qui quitte sa famille au milieu de décembre pour aller prendre le bateau à New York sans avoir adressé une ligne de plus à Québec. C'est un peu troublant pour Langevin, sinon inquiétant. A tout hasard, il essaie de le rejoindre à New York pour tâcher de l'apaiser : « J'attribue votre silence à vos nombreuses occupations à la veille de votre départ pour l'Angleterre, mais je dois dire qu'une ligne ou deux de votre part en réponse à ma lettre du 4 courant, m'assurant que je n'avais pas baissé dans votre estime, bien que je ne vous aie pas caché le fond de ma pensée, m'aurait bien réconforté. Mais je ne doute pas que l'Honorable Monsieur Masson est toujours le même vis-à-vis son **vieil ami**, et la prochaine fois que nous nous reverrons, je pourrai me convaincre de ce que j'avance. »<sup>112</sup>

Le LIVERPOOL est amarré dans le port de New York; douze passagers seulement y ont retenu une cabine.<sup>113</sup> Cinq d'entre eux sont des Canadiens : Hugh Allan, Beniah Gibb, John Armour et Joseph Masson, de Montréal, et G.B. Symes, de Québec.

C'est un navire qui a été conçu pour transporter des animaux, non des gens respectables; pour caboter entre Dublin et Liverpool et non s'aventurer entre deux continents. Une machinerie compliquée y a été installée pour lui donner une vitesse maxima de trois noeuds et demi. Les soutes à charbon et les chaudières réduisent beaucoup l'espace d'entreposage et quant au pont, de cinq pieds plus bas que la poupe et que le château d'avant qu'une longue passerelle réunit, il est constamment submergé par les vagues, et l'eau que la mer y précipite ne s'en échappe que par miracle.

Ce sera une traversée sans luxe et presque sans air si le temps est mauvais et les vagues trop fortes. Le vapeur quitte New York le 16 décembre, et le 28 il est encore à mille deux cents milles des côtes de l'Angleterre. La réserve de charbon diminue trop vite et le LIVERPOOL a à affronter de forts vents et des tempêtes. Le capitaine réunit ses passagers pour connaître leur avis : comme il ne sera pas possible d'atteindre Liverpool sans se réapprovisionner en charbon, où vaudrait-il mieux s'arrêter ? La carte du monde occidental est dépliée sur la table et il semble que la terre la plus proche, le vent aidant, soit les Açores, à trois cent cinquante milles de distance. Le jour de l'an, le LIVERPOOL arrive en vue d'une des îles qui forment cet archipel de l'Atlantique, nommée Fayal. Un volcan la domine. Aucun quai n'existe pour recevoir le vapeur. Les ancres sont donc jetées à environ un mille et quart au large. Des chaloupes sont mises à la mer et les passagers se laissent ramer jusqu'au rivage où toute la population, Gouverneur en tête, est accourue, attirée par ce voilier à cheminées, spectacle inusité pour eux. La réception qui est faite aux visiteurs inattendus est des plus chaleureuse.

En janvier, en cet endroit tropical, les orangers sont lourds de leurs fruits. Les Canadiens les admirent en visitant la ville. Le soir, un bal est organisé en leur honneur : une centaine de couples tournent au son de la musique et les voyageurs les accompagnent jusqu'aux petites heures. Il est d'ailleurs impossible de remonter à bord du LIVERPOOL pendant la nuit.

Bien qu'aucun des Canadiens ne parle le portugais, ce séjour à Fayal est très agréable. Le lendemain de cette soirée ou nuit épuisante, une réception est donnée à bord du LIVERPOOL, qui dure jusqu'à la nuit. Le Gouverneur et les principaux habitants de l'île, ainsi que bon nombre de dames, visitent curieusement le navire, de la proue à la poupe et de la passerelle au fond de la cale.

Comme le chargement de charbon doit prendre quelques jours, Allan et Symes font l'ascension de la Caldure, une montagne de 7,000 pieds. Le 9 janvier, bien lesté de combustible et de provisions fraîches, le LIVERPOOL reprend la mer et sept jours plus tard il arrive à bon port au grand soulagement de bien des gens qui le croyaient perdu corps et biens.

Pour sa part, Joseph rapporte de l'île plusieurs caisses d'oranges et un bananier, cadeaux destinés à des amis.

Chacun a sa manière de décrire les événements. Sir Hugh Allan, quelques années avant sa mort, a laissé un récit imagé de cette aventure.<sup>113</sup> Joseph, par contre, n'est prolifique que s'il traite d'affaires. Le compte-rendu de ce voyage qu'il donne à Sophie est beaucoup moins complet : « En descendant vers New York, la température et les routes ont été mauvaises. J'ai eu à voyager et à marcher nuit et jour sans arrêt. Je suis parti de New York le 16 décembre par une tempête venue de l'ouest (favorable) qui a duré deux jours, ensuite on a eu dix jours d'un temps affreux avec un vent d'est continu (vents contraires) et le charbon diminua rapidement (et l'eau aussi je pense), de sorte qu'il a fallu se diriger vers les îles de l'ouest (regarde les Açores sur le globe), et après trois jours on est arrivé à Fayal où on est resté quatre jours pour prendre trois cents tonnes de charbon, puis on a continué notre voyage et on est arrivé à Liverpool samedi dernier après vingt-sept jours de traversée pendant lesquels je n'ai pas été plus malade que d'habitude. Mais je commence à être bien fatigué de ces traversées, et j'espère qu'après avoir complété mes trois douzaines je pourrai m'arrêter. Fayal est une belle petite île à peu près de la grandeur de la seigneurie de Terrebonne. Le sol et le climat sont splendides. Pendant que j'y étais, j'ai acheté quatre caisses de magnifiques oranges (que j'ai marinées moi-même en partie) pour les donner à Mmes Humberston, Bannerman, Robertson et Fleming, ainsi qu'une caisse d'oranges amères pour faire de la marmelade. Si seulement je pouvais en envoyer une caisse à ma chère Sophie ! mais elle aura la chance d'avoir de la marmelade. »<sup>114</sup>

En arrivant à Glasgow, quel désappointement pour Joseph de ne pas voir son fils à sa descente de voiture. Le jeune homme devait pourtant savoir que le LIVERPOOL arriverait le 1er janvier et, se rendant compte que le vapeur ne faisait pas son apparition, il aurait dû s'en inquiéter et être le premier à accueillir son père après cette longue attente. Au lieu de cela c'est Joseph qui se met à sa recherche par toute la ville et il le trouve finalement à la chambre qu'il occupe chez un nommé McBraine.<sup>115</sup>

Wilfrid, s'il comprit ce que ressentait son père, n'en laissa rien paraître et on ne peut le blâmer si on accepte la version qu'il

en fit à sa mère : « Vous pouvez vous imaginer combien j'étais heureux de l'arrivée de papa. C'était un dimanche (j'oublie la date) vers quatre heures de l'après-midi. Après le dîner j'étais allé chez M. Robertson car les employés au bureau m'avaient dit qu'il était inutile de me rendre au poste des voitures pour l'attendre parce qu'on ne savait pas quel jour et à quelle heure il arriverait. On recevait bien le courrier tous les jours à deux heures, mais souvent il était sept ou huit heures du soir avant qu'on ne l'aie. J'en ai été bien désappointé, comme vous pouvez le supposer. »<sup>116</sup>

Blythewood, occupé durant l'hiver, n'est pas aussi vaste que Gartloch. Hugh, Margaret son épouse, Martha sa soeur, et les neuf enfants accaparent toutes les chambres à coucher. Joseph est installé dans une chambre de fortune. La réunion avec son associé, il ne l'a pas vu depuis quatre ans, comporte tout de même ses moments émotionnants. Les mots durs qu'ils se sont écrits durant cette période sont temporairement oubliés, l'ambiance familiale aidant. Et surtout Joseph pense qu'il a à régler l'avenir de son fils aîné : il devra obtenir le consentement de son associé avant la fin de son voyage. Il est fort probable que Hugh l'appuiera, mais son expérience avec John et Langevin le met sur ses gardes. Hugh l'écoute, mais Joseph se rend vite compte qu'il parle en vain. Hugh ne veut pas de nouvel associé : il préfère s'en tenir au contrat.

Joseph est donc déterminé à agir seul. Durant sa traversée il a soupesé tous ses arguments et en est venu à la conclusion que dès son retour à Montréal il établira son fils dans une maison bien à lui; lui confiera un stock de £40,000 à £60,000; s'assurera des services de quatre ou cinq jeunes associés et, dès le 1er juin, il avisera ses propres associés de sa détermination à les quitter le 15 décembre. Alors Wilfrid et Édouard pourront devenir associés dans la maison, tel que prévu par le contrat. Quant à lui il fondera une nouvelle maison et, s'il peut vivre encore dix ou quinze ans, il la laissera à ses autres fils.

« Ce ne sera pas facile pour le vieux, » écrit-il à Sophie, à laquelle il dévoile tous ces projets; « je suis désappointé et déçu de l'opposition de M. Robertson à mon plan, après tout ce que j'ai fait pour lui!!! Mais que puis-je faire? Je serai obligé maintenant de venir ici chaque année pendant quelque temps. Franchement, on me

traite de la manière la plus ingrate, et tu vas le réaliser quand je te dirai que grâce à mes efforts (et je n'hésite pas à dire grâce à mon activité et à ma bonne administration seules) nous avons réalisé une très grosse fortune l'an dernier, soit plus de £30,000 dont M. Robertson touchera £12,000 à lui seul pour **toute une année à ne rien faire !!!** Je m'arrête car je ne peux supporter cette conduite à mon égard. M. Robertson doit donner deux grands dîners cette semaine à sa maison de ville, où je me suis retiré. On y a préparé une chambre pour moi dans le salon, mais si je m'étais attendu à voir mon projet refusé, je n'aurais jamais mis les pieds dans cette maison. Quant à Mlle Robertson, ses sentiments pour moi n'ont pas changé et elle est plus désolée que moi à l'idée de ma séparation d'avec son frère. Elle sait bien qu'il ne peut rien sans moi !! »<sup>117</sup>

Hugh n'a pas manqué de lire le dépit sur les traits de Joseph. Lui aussi est tourmenté à son tour. Sans doute que Margaret et Martha le raisonnent, l'exhortent à avoir plus de compréhension pour son associé, toujours est-il que le lendemain il revient sur sa décision à la condition toutefois que John et Langevin fassent de même. Combien Joseph souhaite que Sophie soit à ses côtés pour l'aider à se décider : devrait-il profiter de l'occasion pour brûler les ponts maintenant ou tenter de nouveau de rallier John et Langevin à son projet ? Il décide d'y repenser et de s'occuper de Wilfrid qui, lui aussi, pose un réel problème. Il se reproche de l'avoir exposé à des influences étrangères et de l'avoir ainsi privé de l'atmosphère familiale et de l'ambiance de son milieu. Avant d'entreprendre la tournée des manufacturiers, il essaie donc de vider cette question. Il demande une entrevue à l'évêque Murdoch, de Glasgow, et se présente devant lui avec Wilfrid dans l'espoir que cet éminent homme d'église réussisse à convaincre son fils de son erreur. Mais après plus de deux heures de discussion, il n'est pas plus avancé. Wilfrid est disposé à revenir à son ancienne religion ou à en suivre une nouvelle en autant qu'on pourra le convaincre que c'est la meilleure et la seule vraie. Il s'engage même à abandonner tous ses amis et le monde pour sauver son âme. « Tout ceci, ma chère Sophie, me désole beaucoup, comme tu le sais, bien que je ne le laisse pas voir. Je l'ai pris en pitié et l'ai traité avec grande affection. Nous voyagerons ensemble, dès la semaine prochaine, en Angleterre et en France, et je suis prêt à lui donner

tout ce qui peut lui plaire. Il semble désirer une belle montre en or, avec chaîne, une bague de diamant et une épingle, et je vais les lui donner de la meilleure qualité, **coûte que coûte**, et cette marque d'affection sincère lui redonnera peut-être plus de confiance en ses parents. Apparemment je suis né pour bâtir une fortune pour mes enfants (pourvu qu'ils en fassent bon usage !) dans le seul but d'en retirer une très grande infortune. Que la Providence me supporte dans mon malheur ! »<sup>118</sup>

Les premiers jours à Glasgow sont employés à une vie sociale intense. Joseph renoue d'anciennes amitiés, n'examine le marché qu'à la hâte et achète très peu. Ceci n'est pas selon ses habitudes et quand il en fait rapport à Montréal, au nom de la maison écossaise, il s'en excuse : « Celui qui vous écrit s'est occupé à examiner le marché et a dîné en-dehors tous les jours (cette dernière occupation n'est pas très profitable à la société.) »<sup>119</sup>

Wilfrid sort souvent avec son père. Ils se sont même rendus jusqu'à Edinbourg y visiter les vieux châteaux. Un dimanche matin, son père est venu le chercher pour aller à la messe, mais il s'en est excusé, prétextant un mal de tête. Ce changement chez Wilfrid date d'assez longtemps déjà. Hugh l'a bien remarqué mais il assure Joseph qu'il n'y est pour rien : il n'a jamais voulu aborder le sujet de religion avec le jeune homme, pas plus que Joseph n'a voulu influencer les Strang venus au Canada. Wilfrid aurait même dit à Hugh, un jour, qu'il en connaissait plus en religion que lui et son père ensemble, et même plus que la moitié des prêtres catholiques ou des ministres de l'église écossaise, et qu'il ne serait pas surpris si, à son retour au Canada, il réussissait à convertir sa mère à une autre religion ! Comme il semble très renseigné sur le sujet, son père suggère à Sophie d'approcher le curé Porlier pour qu'il soit prêt à réfuter toutes les objections de leur fils, et de lui acheter tous les livres dont il aura besoin pour cette joute. Et pourquoi Sophie ne lirait-elle pas elle-même ces livres ? Car elle aussi devra être armée pour prendre part à la discussion.<sup>120</sup>

Joseph et son fils quittent l'Écosse pour traverser lentement l'Angleterre et gagner la France. Ils prennent la route, munis d'un laissez-passer qu'Oliver leur a obtenu pour visiter la Chambre des Communes et la Chambre des Lords, lorsqu'ils seront à Londres.<sup>121</sup>

A Carlisle, le jeune homme est tout émerveillé par les usines Dixon qu'il trouve splendides : les soliveaux sont en acier et la cheminée, la plus haute de tout le royaume, s'élève à trois cents pieds. Il y a là sept à huit mille ouvriers, hommes et femmes, qui travaillent. Visite à l'abbaye durant l'office divin : « J'en étais réellement fatigué », écrit candidement Wilfrid à sa mère; « pauvres gens, ils se croient dans la vérité; après tout c'est leur affaire. »<sup>122</sup> Puis ils traversent Manchester, Leeds, Birmingham et arrivent à Londres.

C'est une expérience exceptionnelle pour Wilfrid, qui apprend de son père même l'art de négocier et d'acheter. De son côté, Joseph est fier de présenter son fils à ses vieux fournisseurs. Il ne s'en sépare que pendant cinq jours, pour que Wilfrid ait la chance de visiter Dublin, puis tous deux traversent la Manche et se rendent à Paris. Joseph ressent tellement l'abîme qui s'est creusé à son insu entre lui et son fils qu'il essaie de le combler en vivant le plus étroitement possible avec lui.

A Paris, ils prennent le temps de rendre visite à Papineau, le chef des rebelles du Bas-Canada, et à son épouse qui s'y sont volontairement exilés. Les gens du pays qui s'arrêtent chez eux ne peuvent que leur faire du bien. Julie Papineau et Sophie Masson sont toujours demeurées amies; il en est de même de leurs fils, Amédée Papineau (encore aux États-Unis) et Wilfrid Masson, et de leurs maris. Papineau circule constamment dans la petite colonie canadienne qui, au moment du voyage de Joseph est dispersée : Donegani (qui mourra bientôt) et Peltier sont les seuls visibles; Gauvin est en route vers l'Amérique; Duchesnois est rendu à Buenos Aires; Tourangeau se dirige vers Philadelphie pour y terminer ses études médicales; Lévesque est en visite en Normandie; de Léry boucle ses valises pour descendre en Italie.<sup>123</sup>

Papineau aime à bouquiner et entraîne ses visiteurs chez le libraire Hector Bossange qui, autrefois, tenait boutique à Montréal, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Palais de Justice. Avec Joseph, Papineau fait un choix généreux de livres qu'il juge dignes d'un seigneur canadien. Avant de le quitter, Joseph offre à Papineau, bien que ce soit un peu risqué, de se charger de son courrier. Il trouve, en sortant de l'hôtel, un paquet de lettres pour le Canada avec ce mot du tribun : « L'estime que vous m'avez témoignée et le bonheur que m'a donné

vosre société pendant votre trop court séjour, sont une des grandes consolations que j'aie éprouvées à Paris. Je profite de votre obligeance pour vous donner l'embarras de faire parvenir les lettres ci-incluses à leurs adresses. Elles sont de famille, des affaires du coeur et quelques mots de mes affaires privées. Elles ne peuvent occasionner aucune difficulté à personne, mais il y a en Canada quelques fanatiques si haineux que je n'ai pas mis sur l'adresse que vous aviez la bonté d'en être le porteur. Si vous appreniez quelque chose qui promet bonheur et justice pour mon pays ou pour moi avant votre départ, n'aurez-vous pas la bonté de m'en écrire. »<sup>124</sup>

Le Bureaucrate emportera précieusement avec lui les lettres du Patriote, au nombre desquelles s'en trouve une de Julie, à l'adresse de Sophie : « Je vous repette les offres que nous avons faites à Mr. Masson, que si vous vouliez envoyer votre Dlle cette chère Mary en France pour achever son éducation ou autrement, je lui donnerai tous mes soins et la tendresse d'une mère, et ainsi que Mr. Papineau aussi surveillerait son éducation, si nous sommes ici encore du tems. »<sup>125</sup> Le lendemain où cette lettre lui était écrite, Sophie donnait naissance à une fille qu'elle fit baptiser de son nom. Cette petite, dont l'existence est encore inconnue de son père, ainsi que sa soeur Marie, épouseront plus tard des Français et fonderont une famille nombreuse qui restera attachée à celle du Canada.

Son ami parti, Papineau continue de fouiller les tablettes des libraires et complète sa caisse de trouvailles qu'il lui fait expédier en Angleterre en le prévenant que « ces livres sont un peu sérieux, mais j'espère que la Providence continuera à récompenser votre active et constante industrie, et votre haute intégrité, et qu'entouré des moyens de rendre votre vie et celle de votre famille douce et commode, vous n'acquerrez pas le titre du plus courageux des philosophes, pour avoir la force de ne vous pas trouver trop mal, auprès d'un bon feu, entouré de votre charmante famille, dans le manoir de Terrebonne. Pourriez-vous ajouter s'il vous plait aux obligations que je vous ai de dire à mon père et à Louis Viger, que je suis surpris et attristé de n'avoir pas eu de lettres ni de secours par le retour du GREAT WESTERN, et s'il n'en peut résulter aucun inconvénient pour vous, leur offrir sous la condition du secret le couvert de votre

correspondance sans peur et sans reproches et par qui j'apprendrais du moins qu'ils sont vivans. »<sup>126</sup>

Hector Bossange, de son côté, a reçu une longue liste d'ouvrages que Papineau veut ajouter à la bibliothèque de Joseph, liste si longue que le libraire prend sur lui de l'abréger. La facture n'en monte pas moins à 1995 francs qu'il adresse à son nouveau client avec une note de consolation : « Je me suis permis une petite coquetterie en usage en Europe; tous vos volumes portent votre cachet, sauf les quatre livres de prières que vous destinez je crois à des cadeaux. »<sup>127</sup> Il réfère évidemment à des Ex Libris. Cet envoi nécessite deux caisses et coûte 2,500 francs bien que Bossange ait encore fait beaucoup de coupures aux listes de livres suggérées par le trop enthousiaste Papineau.<sup>128</sup>

Matthew Strang a vite été mis au courant du mécontentement de Joseph et craint fort de perdre l'agence dont il retire de bons bénéfices. Il se défend du mieux qu'il peut de l'accusation de surcharge dont, à son tour, on l'accable, en faisant valoir que sa commission varie entre 1 sh.30. et 1 sh.60. seulement par colis. Que d'autres agents puissent opérer à meilleur tarif, il en doute, mais pour conserver la clientèle du Canada il est prêt à se contenter d'une commission moindre.<sup>129</sup> Il gagnera son point car, l'année suivante, c'est encore lui qui expédiera les ballots marqués RMS et MSL, et sa commission, loin d'être diminuée, sera augmentée. Un avertissement parvient de Montréal à Glasgow : on fermera les yeux là-dessus en autant que Strang surveillera les intérêts de la maison aussi bien qu'un homme éveillé pourra le faire . . . car les importations, en 1842, seront aussi considérables qu'au cours des cinq années précédentes, soit entre £100,000 et £115,000 Sterling.<sup>130</sup>

Joseph et Wilfrid prennent une cabine à bord du GREAT WESTERN qui laisse Bristol le 15 avril. Une lettre de John Strang attend Joseph à New York, contenant deux nouvelles qui le réjouiront : la naissance d'une fille et l'assentiment de Langevin au projet d'établissement de Wilfrid. John a déjà donné le sien.<sup>131</sup> Wilfrid deviendra donc le plus jeune associé de la maison et, à l'automne, il ira faire la tournée du Haut-Canada avec Benton, un des commis à Montréal.<sup>132</sup> Wilfrid et le jeune Hugh Robertson auront l'occasion

de se voir souvent, car ce dernier est encore au pays pour au moins un an, employé au magasin de Québec.<sup>133</sup>

La multiplicité des difficultés est devenue une partie intégrante de la vie de Joseph. A son arrivée à Montréal il prend connaissance de son courrier, écoute les nouvelles qu'on lui raconte puis, tout en surveillant la vente de ce qu'il a rapporté avec lui et l'apprentissage de son fils, il aborde les problèmes nouveaux.

D'abord l'île Saint-Jean. Les seigneurs de l'île Jésus doivent trouver que leur voisin d'en face, le seigneur de Terrebonne, est bien mauvais coucheur. Sept ans après l'acquisition qu'il a faite de Terrebonne, celui-ci n'est pas encore convaincu qu'il doit payer des droits sur cette île au Séminaire de Québec. Il relit le dernier avis qu'il a reçu d'avoir à acquitter cette charge et qu'à moins de s'y conformer cette affaire sera confiée à leur avocat Cherrier.<sup>134</sup>

Peut-être aussi Joseph est-il trop occupé pour accorder plus de temps à cette question : il charge en tout cas, Germain Raby, son homme de confiance à Terrebonne, de gagner du temps. Le Séminaire est prié par lui de lui « remettre une liste de toutes les personnes qui possèdent les isles et islets dans la rivière Jésus sous et en vertu de certain accord fait le 20 juin 1713 entre le Seigneur de Terrebonne et ceux de l'île Jésus et y payant rente. »<sup>135</sup> Ce n'est pas remonter jusqu'au déluge, mais au moins jusqu'au régime français . . .

Cette fois l'agent du Séminaire croit qu'on veut se payer sa tête. Il fulmine : « Cette demande me paraît si étrange que je me persuade que vous ne trouverez pas mauvais que je désire des explications avant de vous dire si je pourrai y acquiescer. »<sup>136</sup>

Puis il y a l'affaire du gaz. En 1836, un nommé Armstrong s'était lancé dans une exploitation des plus moderne : éclairer des maisons au moyen du gaz obtenu du charbon. Il obtint une charte de la Législature provinciale pour une période de vingt-et-un ans. La gérance de sa société fut confiée à Albert Furniss et une usine fut installée à la Croix, à un mille environ de Montréal, au coin des rues Gabriel et Anne.

Un an après l'octroi de cette charte, quelques magasins font l'essai du gaz.<sup>137</sup> John Strang, et Hugh Robertson qu'il réussit à gagner à ses idées, acquièrent une centaine d'actions de la société

dont le nom est alors Montreal Gas Co. Ils suggèrent à Joseph de faire de même.

En 1840, la compagnie rapporte du 11 1/2%, chiffre certifié par John qui a eu l'occasion d'examiner les livres de Furniss.<sup>138</sup>

Fraîchement arrivé d'Europe où l'éclairage au gaz est couramment en usage, Joseph n'a pas besoin d'être convaincu que c'est une bonne affaire et se met à acheter des actions pour son compte.<sup>139</sup> Hugh, John Furniss et Joseph se trouvent maintenant à être les seuls actionnaires. Le projet d'éclairer les rues de la ville de Montréal au gaz est étudié. Depuis 1815, ce sont des fanaux à l'huile qu'on allume la nuit.<sup>140</sup>

Le progrès touche Montréal. L'urbanisme aussi entre en jeu. Devant l'église Notre-Dame se trouve toujours le terrain où s'élevait la vieille église de la Paroisse, et qui bloque la rue Notre-Dame. Une souscription publique est organisée pour percer cette rue et, en même temps, terminer les deux tours de la nouvelle église. Joseph verse une somme de £125 pour sa part.<sup>141</sup>

Enfin il y a l'histoire de Struthers et Andrew Strang. Associés à Adam et Cunningham, leurs affaires ne sont pas heureuses. Ils ont des comptes en Angleterre qu'ils ne peuvent facilement payer et leurs créanciers ne cachent pas leur impatience. Ils se tournent vers leur frère John qui, à cause de ses propres obligations envers sa famille et celle de son épouse, ne peut cautionner pour eux que jusqu'à concurrence de £3,000.<sup>142</sup> Ce n'est pas suffisant. Qui mieux que Joseph pourrait leur venir en aide? Celui-ci ne nourrit aucune rancune. Il se souvient seulement que ces deux marchands sont ses anciens associés et accepte de se porter caution lui aussi.<sup>143</sup>

La situation n'est pas la même pour Jean-Baptiste Maçon, ni les sympathies apparemment car, incapable de faire face à d'anciennes dettes, il doit se déclarer en faillite et quitter la maison de Montréal.<sup>144</sup> John Strang ne voit pas ce départ d'un bon oeil: au moment où Jean-Baptiste s'était joint à la maison, il lui avait avancé une somme de £300 pour lui permettre de rembourser une dette d'un même montant due à LaRocque. Il aura maintenant beaucoup moins de facilité à se faire payer,<sup>145</sup> même si Jean-Baptiste réussit à survivre au moyen de sa nouvelle entreprise: une salle d'encan dans l'édifice

Donegani, rue Saint-François-Xavier, presque en face de la Banque du Peuple, avec son fils Charles-William.<sup>146</sup>

Il semble bien que les affaires du pays vont retenir Joseph à son magasin; Langevin fera la traversée cet hiver laissant, en charge de sien, Isidore Thibodeau et Mitchell qui sont maintenant bien habitués au commerce local. Il choisit, pour descendre vers New York, la route de Stanstead plutôt que celle de Burlington, parce que la première offre des facilités plus grandes pour voyager nuit et jour par voitures spéciales et sans qu'il en coûte plus cher.<sup>147</sup>

Intéressé dans la Montreal Gas, John ne voit pas pourquoi une semblable entreprise ne réussirait pas à Québec. Il présente son projet à l'échevin Huot qui lui promet son appui. Un comité d'éclairage est formé par la ville et propose l'achat de 250 à 300 lampadaires, réparti sur une période de dix à douze ans. D'après John, un investissement de £15,000 serait suffisant, soit la somme qui a été requise pour Montréal. Joseph est approché pour qu'il souscrive entre £5,000 et £10,000. La possibilité d'importer l'outillage nécessaire est étudiée et, pour réduire les dépenses, on suggère de poser les tuyaux en surface au lieu de les enfouir, comme il a été fait à Montréal. Les gazomètres pourraient être installés sur les quais, à proximité du charbon et de l'eau.

Plus il étudie ce projet, plus John Strang est enthousiaste. Il trouvera le moyen d'obtenir, il en est sûr, un montant de £1,500 ou £2,000 pour l'investir dans la future Quebec Gas Light Co. dans laquelle il serait seul intéressé avec Joseph, car il en a parlé à ce dernier qui n'a pas dit non. Comme cela sera intéressant plus tard pour leur famille à tous deux!<sup>148</sup>

Furniss ne chôme pas. Ayant brillamment réussi à Montréal, il a maintenant dirigé ses activités vers Toronto où, grâce à ses efforts et à des influences, une autre compagnie de gaz doit être incorporée. Dans cette troisième compagnie, Joseph est également intéressé. C'est lui qui signe avec Furniss le projet de loi pour obtenir une charte des trois branches de la législature.<sup>149</sup>

Bien que les parts qu'il détient dans la Montreal Gas ne lui aient rien coûté, Furniss en a un nombre suffisant pour contrôler son affaire et en conséquence n'agit pas toujours selon le désir de ses trois co-actionnaires, qui se jurent bien de lui enlever le fouet

des mains lorsqu'ils auront à signer un nouveau contrat avec lui.<sup>150</sup> On escompte que Joseph réussira à acquérir assez d'actions pour que le trio contrebalance l'emprise de Furniss sur la compagnie. John n'a pas beaucoup confiance en l'entreprise de Toronto : il trouve cette ville encore trop petite, et les maisons trop espacées, pour que ce projet devienne rentable avant bien des années. De plus, le charbon va s'y vendre cher à moins qu'il ne puisse être importé des États-Unis.<sup>151</sup>

Furniss cependant a une excellente qualité : c'est un homme d'action. Un obstacle pour lui n'existe que pour être enlevé. Pressenti pour qu'il s'occupe de l'éclairage de Québec, il accepte sans hésitation. Huot l'invite à venir rencontrer les membres de son comité et à présenter son projet qui peut se résumer comme suit :

- installation de 342 lampadaires sur une distance de huit milles, au prix de £6 chacun pour les dix premières années, allumés durant vingt-et-un jours de mois lunaire;
- allumage et nettoyage des lampadaires;
- enfouissement des tuyaux là où les égoûts existent déjà, et ailleurs le coût de l'excavation sera assumé dans la proportion d'un tiers par la compagnie (le passage en surface a donc été refusé);
- un terrain de 50' x 100' sera fourni par la ville sur la Place du Marché St-Paul pour y entreposer le charbon;
- permission à la compagnie d'exercer ses droits pendant vingt-cinq ans;
- promesse de la ville de s'adresser à la Législature pour qu'une charte soit accordée à la compagnie;
- installation, au besoin, de la tuyauterie nécessaire sur une distance additionnelle de dix milles, avec 400 lampadaires;
- le taux du service à être fixé à 25/ par 1,000 pieds cubes, comme à Montréal, vu que l'administration de la compagnie relève de quelques personnes seulement, et ceci pour protéger les contribuables.<sup>152</sup>

Furniss laisse Huot discuter de son projet avec les membres de son comité sans se douter qu'une offre d'éclairer les rue de Québec à raison de £4.10/ par lampadaire est reçue d'Angleterre !<sup>153</sup> Il retourne à Toronto et, le 10 octobre, le premier tuyau y est enfoui.

Quarante jours plus tard une ligne de trois milles de longueur est terminée et soixante lampadaires installés. Il y a aussi assez de raccordements pour offrir du service à une centaine d'abonnés. Il est confiant de fournir du gaz dès le début de décembre.<sup>154</sup>

En mai, Joseph met la main sur une tranche de vingt-cinq actions de la Montreal Gas que lui laisse avoir Furniss. Ce dernier, en effet, doit faire face à beaucoup de dépenses à Toronto : il a néanmoins pu acheter à un prix raisonnable sa tuyauterie en Écosse. Les conditions de Gray & Roxburgh (depuis le 1er juin 1839, Neill & Gray ont brisé leur société et John Gray en a formé une nouvelle avec les frères Roxburgh : Robert et John)<sup>155</sup> ne lui ont pas plu et c'est avec Andrew Liddle & Co., de Glasgow, qu'il a fait affaires.<sup>156</sup> Les travaux vont si bon train à Toronto que Furniss croit pouvoir les terminer un mois à l'avance. Tout ce qu'il lui manque c'est la charte, et Joseph craint fort que cette manière de procéder sans assentiment officiel soit hasardeuse. Il est entendu toutefois qu'il n'y aura que trois actionnaires : Furniss, avec soixante-quinze parts, Joseph, soixante et John Strang, quinze. Une indemnité de £1,000 sera accordée, en plus de ses parts, à Furniss pour les travaux d'organisation. Un peu plus tard, si cela devient nécessaire, Joseph aura le pouvoir d'acquérir la moitié des actions du gérant.<sup>157</sup>

Le toit de l'usine est posé en juillet et enfin Furniss réussit à obtenir de la ville l'assurance qu'aucune objection ne sera faite à l'obtention de sa charte.<sup>158</sup>

John s'attend de retirer beaucoup de profits de son aventure dans le gaz. Il ne regrette qu'une chose, c'est de ne pas avoir encore suffisamment d'argent à investir dans cette entreprise. Le cautionnement qu'il a donné pour le compte de ses frères et l'établissement du fils de son épouse, David Ross, le mettent un peu de court. David a manifesté le désir de se lancer dans l'industrie de la fonte; cela requiert des capitaux assez considérables, aussi John a-t-il encore une fois recours à son associé et Joseph n'hésite pas à le rassurer : il lui promet son aide.<sup>159</sup> Peut-être que David serait en mesure de fabriquer l'outillage nécessaire aux compagnies de gaz; sa production pourrait en effet atteindre cent huit pieds de tuyaux par jour.<sup>160</sup>

x x x

Comme en septembre le chiffre des importations atteindra £112,000,<sup>161</sup> il faut songer dès maintenant à trouver plus d'espace : un local est loué rue des Commissaires, à Montréal, face au fleuve, de O. Berthelot. C'est une bâtisse en pierre qui court le long de l'étroite ruelle St-Dizier, et touche de l'autre côté à la maison de Shuter & Glennon. En arrière, elle communique avec une autre maison ayant façade rue St-Paul. Il a déjà été question de l'acquérir il n'y a pas si longtemps. Dans quelques années seulement, c'est dans cette grande bâtisse que Joseph transportera son commerce.<sup>162</sup> Cette opération immobilière est suivie d'une autre plus importante : Joseph acquiert du shérif un emplacement situé côté nord-ouest de la rue Notre-Dame autrefois propriété de dame veuve Sullivan. Il y fera construire quatre magasins donnant rue Notre-Dame, et deux autres en arrière, donnant sur la petite rue Saint-Jacques.<sup>163</sup>

La chaleur du mois d'août ne se fait pas trop sentir le long des quais où se trouvent le magasin et les bureaux de la maison de Québec. Le fleuve y apporte une fraîcheur qui se répand dans les hangars et allège le travail. John Strang s'y rend souvent pour examiner son stock et, au besoin, manier la poulie. Il a dû se fatiguer trop et ensuite prendre un refroidissement : le quinze août, un dimanche, il décide de s'aliter et fait prévenir Langevin qu'il ne se rendra pas à l'ouvrage le lendemain. « A cause de sa faiblesse actuelle, il a besoin de beaucoup de petits soins », rapporte Langevin à Joseph. « Depuis dimanche il a beaucoup saigné du nez, et par deux fois, et il en est demeuré tout affaibli. J'irai le voir ce soir et je vous en donnerai des nouvelles demain. »<sup>164</sup>

Le lendemain, John était foudroyé par sa maladie.

« Lorsque je vous ai écrit hier, je ne m'attendais pas à avoir à vous annoncer aujourd'hui la malheureuse nouvelle de la mort de notre bon ami Mr. Strang qui a eu lieu hier soir à 5 heures !!! Sa famille et ses amis ont été d'autant plus surpris qu'il avait eu du mieux dans la matinée, mais vers trois heures sa respiration est devenue plus difficile et à 4 heures Mde S. a envoyé un exprès en ville pour le Docteur mais une demi-heure après il n'était plus, et lorsque le docteur y est arrivé il était mort depuis une heure. Il est parti sans grande souffrance et a conservé sa connaissance jusqu'au dernier moment. Vous concevez bien que la perte d'un tel homme est vrai-

ment sentie, sa famille est dans une grande tristesse ainsi que tous ses amis; quant à moi je perds un ami bien intime, je ne doute nullement que cette nouvelle vous affligera bien sincèrement. Ses funérailles auront lieu samedi à trois heures après-midi. Le Révd. Dr Cook écrit aujourd'hui aux Messrs. Strang à Montréal pour leur annoncer ce malheur et leur donner occasion d'assister à l'enterrement. Je présume que vous y viendrez aussi. Vous voudrez bien annoncer cette triste nouvelle à Mlle Eliza qui est à Terrebone vu que personne ici ne lui écrit. »<sup>165</sup>

C'est aussi Langevin qui notifie Hugh de la mort de son beau-frère. Joseph ne peut faire autrement que de reprendre sa correspondance avec son associé : « En M. Strang nous avons perdu un bon ami et un bon associé, et sa perte est ressentie par tous ceux qui l'ont connu. Au cours de ma vie j'ai eu bien des malheurs que j'ai supportés avec courage mais celui-ci semble plus profond que tous les autres, et j'ai bien peur qu'il n'en sera pas moins pour vous et ses excellentes soeurs et Mademoiselle Robertson. La seule consolation c'est qu'il est sans doute allé dans un monde meilleur pour lequel il était bien préparé . . . Je crois qu'il est du devoir de ses vieux associés de faire ériger un monument convenable au-dessus de son corps. Quelque chose de très bien pourrait être exécuté en Écosse pour £150 ou £200. »<sup>166</sup>

Cette lettre de condoléances est certainement lue avec émotion par Hugh qui ne manque pas d'en remercier Joseph et de lui être reconnaissant, en son nom et au nom de tous ses amis d'avoir songé à faire élever une pierre tombale à la mémoire de son beau-frère.<sup>167</sup>

## NOTES (Ch. X)

1. J.S. à J.M. 1.2.36 Succ.
2. J.B. Maçon à J.S. 5.2.36 Succ.
3. C.H. à J.M. 13.5.36 Succ.
4. J.S. à J.M. 14.5.36 Succ.
5. J.M. à ? 19.5.36 Succ.
6. H.R. à J.M. 10.8.36 Succ.
7. H.R. à J.M. 3.11.36 Succ.
8. J.M. à H.R. 10.12.36 Succ.
9. J.M. à H.R. 10.12.36 Succ.
10. H.R. à J.M. 10.8.36 Succ.
11. J.M. à C.L. 31.12.36 Succ.
12. J.S. à J.M. 17.12.36 Succ.
13. G. Turcotte, le Conseil Législatif, et L. de Brumath, Histoire populaire de Montréal. pp. 335 et ss.
14. C.L. à J.M. 21.1.37 Succ.
15. J.S. à H.R. 8.2.37 Succ.
16. J.M. à H.R. 17.5.37 Succ.
17. H.R. à J.M. 19.6.37 Succ.
18. Circulaire adressée à R.M.S. 11.5.38 Succ.
19. M.S.L. à R.M.S. 4.4.37 Succ.
20. J.M. à H.R. 3.4.37 et 2.6.37 Succ.
21. Neill & Gray à R.M.S. 29.3.37 Succ.
22. C.L. à J.M. 6.9.37 Succ.
23. C.L. à J.M. 11.9.37 Succ.
24. C.L. à J.M. 3.1.38 Succ.
25. H.M.
26. 22.8.37 Journaux et Délibérations du Conseil Législatif, Collection Gagnon, Bibliothèque Municipale de Montréal.
27. J.M. à R.M.S. 7.10.37
28. R. McK. à J.M. 17.11.37 Succ.
29. Id.
30. P. McGill à J.M. 21.11.37 Succ.
31. M.S.L. à R.M.S. 24.11.37 Succ.
32. M.S.L. à R.M.S. 25.11.37 Succ.
33. M.S.L. à R.M.S. 28.11.37 Succ.
34. R. McK. à J.M. 25.11.37 Succ.
35. A. Fauteux, Les Patriotes, p. 48.
36. M.S.L. à R.M.S. 9 et 11.11.37 Succ.
37. J. Cartier à J.M. 13.12.37 Succ.
38. T. Franchère & al à J.M. 15.12.37 Succ.
39. D. Masson à J.M. 22.12.37 Succ.
40. L. Marchand à J.M. 1837 Succ.
41. F.B. Blanchard à J.M. 10.2.38 Succ.
42. J.B. Bélanger à J.M. 23.2.38 Succ.
43. L.H. Masson à J.M. 25.2.38 Succ.
44. J. & R. Webster à R.M.S. 26.12.37 Succ. Référence est faite évidemment à William Lyon MacKenzie.
45. T.E. & J. Stinson à R.M.S. 29.12.37 Succ.
46. W.H.R. à R.M.S. 30.12.37 Succ.
47. Wilfrid Masson à J.M. 1.2.38 et 24.10.38 Succ.
48. C.H. à J.M. 24.8.37 Succ.

49. W.H.R. à R.M.S. 13 et 17.6.37 Succ.
50. C.H. à R.M.S. 23.9.37 Succ.
51. J.M. à C.H. 26.1.37 Succ.
52. J.M. à C.H. 11.10.37 Succ.
53. C.H. à J.M. 7.11.37 Succ.
54. C.L. à J.M. 6.1.38 Succ.
55. M.S.L. à R.M.S. 11.12.37 et 5.5.38 Succ.
56. W.H.R. à R.M.S. 14.2.38 Succ.
57. W.H.R. à R.M.S. 27.2.38 Succ.
58. M.S.L. à R.M.S. 2.3.38 Succ.
59. M.S.L. à R.M.S. 7.5.38 Succ.
60. W.H.R. à R.M.S. 30.12.37 Succ.
61. Wilfrid Masson à J.M. 1.2.38 Succ.
62. C.L. à J.M. 22.2.38 Succ.
63. Wilfrid Masson à J.M. 18.7.38 Succ.
64. C.L. à J.M. 27.2.38 Succ.
65. C.L. à J.M. 13.3.38 Succ.
66. M.S.L. à R.M.S. 16.3.38 Succ.
67. Revue du Barreau, tome 3, No. 4, p. 222.
68. J.M. à H.R. 26.5.38 Succ.
69. W.H.R. à R.M.S. 5.9.38 Succ.
70. J.M. à J.S. 14.4.38 Succ.
71. H.R. à J.M. 3.8.38 Succ.
72. Un récit plus détaillé de ces événements sera fait dans l'Histoire de Terrebonne, à paraître.
73. J.M. à R.M.S. 6.10.38 Succ.
74. J.M. à R.M.S. 11.10.38 Succ.
75. J.M. à ? 5.11.38 Succ. Louise Desrivières avait épousé Alexandre McKenzie.
76. G. Raby à J.M. 27.10.38 Succ.
77. R. McK. à J.M. 29.10.38 Succ.
78. J.M. à R.M.S. 5.11.38 Succ.
79. J.M. à R.M.S. 7.11.38 9 a.m. Succ.
80. J.M. à R.M.S. 7.11.38 4 p.m. Succ.
81. J.M. à R.M.S. 8.11.38 Succ.
82. J.M. à R.M.S. 10.11.38 Succ.
83. Elle fut répétée dans les journaux de Londres. W.H.R. à R.M.S. Succ.
84. M.S.L. à R.M.S. 10.11.38 Succ.
85. M.S.L. à R.M.S. 16.11.38 Succ.
86. A. McKenzie à Col. Wetherall 22.1.39 Succ.
87. J.B. Maçon à J.M. 2.1.39 Succ.
88. R. McK. à Col. Wetherall 8.1.39 Succ.
89. Col. Wetherall à R. McK. ? jan. 1839 Succ.
90. State Trials, Vol. 1, p. 390.
91. ? à J.M. Succ.
92. J.S. à J.M. 5.1.39 Succ.
93. J.M. à J.S. 10.1.39 Succ.
94. J.S. à J.M. 4.2.39 Succ.
95. J.S. à J.M. 16.2.39 Succ.
96. H.R. à J.M. 18.3.39 Succ.
97. Jd.
98. E.P. Rochon à J.M. 4.4.39 Succ.
99. Monk à J.M. 1.4.39 Succ.
100. C.G. Bouc à J.M. 9.5.39 Succ.
101. C. Bouc à J.M. 9.7.39 Succ. J.B. Bruyère, de la maison de Montréal.

102. J.M. à J.B. Roy 27.11.39 Succ. (écrite en français).
103. F.M. Saint-Louis à J.M. 1.7.39 Succ.
104. J.S. à J.M. 12.12.39 Succ.
105. J.M. Raymond à J.M. 6.10.39 Succ.
106. Gillespie Moffatt & Co. à R.M.S. 12.6.39 Succ.
107. H.R. à J.M. 1.7.39 Succ.
108. J.M. à C.L. 22.11.39 Succ.
109. C.L. à J.M. 25.11.39 Succ.
110. J.M. à C.L. 28.11.39 Succ.
111. C.L. à J.M. 4.12.39 Succ.
112. C.L. à J.M. 14.12.39 Succ.
113. Le récit de ce voyage est basé en partie sur le journal de Sir Hugh Allan, et en partie sur des manuscrits inédits, propriété de l'A. La lecture du journal a été facilitée grâce à la bienveillance de Mlle Phoebe Campbell, de Montréal, et du Col. J.C. Routledge, de Georgeville, Qué., petite-fille et petit-fils de Sir Hugh Allan.
114. J.M. à Sophie Masson 16.1.40 H.M.
115. J.M. à Sophie Masson 26.1.40 H.M.
116. Wilfrid Masson à Sophie Masson 18.2.40 H.M.
117. J.M. à Sophie Masson 16.1.40 H.M.
118. J.M. à Sophie Masson 16.1.40 H.M.
119. W.H.R. à R.M.S. 17.1.40 Succ.
120. J.M. à Sophie Masson 27.1.40 H.M.
121. George Oliver à J.M. 29.2.40 Succ.
122. Wilfrid Masson à Sophie Masson 18.2.40 H.M.
123. Hector Bossange à J.M. 28.7.40 Succ.
124. L.J. Papineau à J.M. 26.3.40 H.M.
125. Julie Papineau à Sophie Masson 26.3.40 H.M.
126. L.J. Papineau à J.M. 10.4.40 H.M.
127. H. Bossange à J.M. 28.4.40 Succ.
128. H. Bossange à J.M. 30.6.40 et 28.7.40 Succ. — L'ex libris apposé sur les livres de la bibliothèque qui se trouve au château de Meung, dont il sera question plus loin, contient les armoiries de la famille Bossange, de Hongrie. C'est sans doute ce qui a inspiré Hector Bossange de faire cette « petite coquetterie » pour plaire à Joseph. (Notes généalogiques sur Martin Bossange et ses descendants, par Sydney Monlun, petit-fils d'Hector Bossange).
129. Matthew Strang à J.M. 18.2.40 Succ.
130. R.M.S. à W.H.R. 22.12.41 Succ.
131. J.S. à J.M. 25.4.40 Succ. Sophie Masson, seconde fille de Joseph, épousera Léon Douvreur, un français.
132. J. Benton à R.M.S. 29.10.40 Succ.
133. W.H.R. à R.M.S. 17.7.41 Succ.
134. L. Gingras à J.M. 5.3.39 Succ.
135. J.M. par G. Raby à L. Gingras 8.6.40 Succ.
136. L. Gingras à G. Raby 20.6.40 Succ.
137. Hochelega Depicta, N. Bosworth, p. 193.
138. J.S. à J.M. 22.1.40 Succ.
139. M.S.L. à R.M.S. 1.6.40 Succ.
140. Streets of Montreal, Borthwick, p. 21.
141. R.D.A.G., F.N.-D., boîte 31, chemise 9.
142. J.S. à J.M. 7.12.40 Succ.
143. J.S. à J.M. 25.1.40 Succ.
144. M.S.L. à R.M.S. 24.12.40 Succ.
145. J.B. Maçon à J.S. 1.4.41 Succ.
146. Avis publicitaire 26.4.41 Succ.

147. C.L. à J.M. 30.13.40 Succ.
148. J.S. à J.M. 28.1.41 Succ.
149. M.S.L. à R.M.S. 29.1.41 Succ.
150. M.S.L. à R.M.S. 11.2.41 Succ.
151. J.S. à J.M. 13.2.41 Succ.
152. J.S. à J.M. 15.2.41 Succ.
153. J.S. à J.M. 7.4.41 Succ.
154. A. Furniss à J.M. 20.11.41 Succ.
155. J. Gray à R.M.S. 1.6.39 Succ.
156. A. Furniss à J.M. 10.5.41 Succ.
157. J.S. à J.M. 14.6.41 Succ.
158. A. Furniss à J.M. 9.7.41 Succ.
159. J.S. à J.M. 7.4.41 et J.M. à J.S. 9.4.41 Succ.
160. J.S. à J.M. 14.6.41 Succ.
161. W.H.R. à R.M.S. 17.9.41 Succ.
162. Assurance 11.8.41 Succ.
163. 18.9.41 Succ.
164. C.L. à J.M. 17.8.41 Succ.
165. C.L. à J.M. 19.8.41 Succ.
166. J.M. à H.R. 28.8.41 Succ.
167. H.R. à J.M. 25.9.41 Succ.

## Chapitre XI

1841-1846

Le décès soudain de leur associé a momentanément rapproché Hugh et Joseph. Le premier surtout apprécie la reprise de cette correspondance amicale dont il a été privé depuis si longtemps et qui vient le reconforter à Gartloch. Puis les regrets de la mort de John s'estompent imperceptiblement et font place aux anciens reproches, aux malheureux malentendus que la distance et le temps ont beaucoup de peine à prévenir.

Ce n'est pas la première fois que Joseph exige un clair exposé des besoins financiers de son associé pour ensuite échelonner ses remises en conséquence. Une fois encore il n'a pu obtenir les chiffres requis et il perd patience : (cette lettre est écrite à la maison de Glasgow et vise aussi bien le comptable que Hugh lui-même) « Vous êtes toujours mécontent lorsque je vous demande ces renseignements. La raison vous en est mieux connue qu'à nous. Mais ce n'est sûrement pas pour vous éviter du trouble puisque cela a dû vous prendre beaucoup plus de temps à m'écrire cette lettre que vous n'en auriez consacré à me soumettre deux ou trois compte-rendus correctement... Nous sommes sûrs que tous vos livres sont très bien tenus et devons en conclure que vous agissez ainsi par méchanceté et pour nous imposer du travail et augmenter nos responsabilités, ou bien encore parce que vous êtes jaloux de nous voir faire de l'argent si facilement. Nous n'avons aucune hésitation à avancer qu'ici et à Québec nous travaillons plus fort durant une ou deux semaines que vous durant toute une année, et ce sont les associés du Canada qui assument toutes les responsabilités. Il ne se passe pas un mois sans qu'un ou deux employés ne tombent malades à la suite de leurs fatigues. En ce moment il y en a trois de retenus à la maison, et celui qui vous écrit serait bien mieux dans son lit pendant une bonne semaine plutôt qu'au bureau. Mais nous tenons le coup aussi longtemps que nos

jambes peuvent nous porter. Depuis le mois de mai, celui qui vous écrit n'a pris en congé que quatre ou cinq lundis. D'habitude il part de Montréal le samedi vers cinq ou six heures et y retourne le lundi matin avant cinq heures et chacun est à l'ouvrage à compter des petites heures du matin jusqu'à dix ou onze heures du soir (et souvent plus tard). Pour vous prouver que nous ne sommes pas aussi mesquins que vous avec nos compte-rendus, les maisons de Montréal et de Québec, depuis déjà douze ans, s'écrivent tous les jours durant la période la plus active de l'année (de mai à décembre), ce qui fait six lettres par semaine et souvent plus. La raison pour laquelle nous vous ennuyons avec ces compte-rendus est sans importance pour nous, ce n'est que pour vous aider, car nous savons que monsieur Robertson vieillit et ne peut supporter d'être inquiété au sujet des paiements qu'il a à faire. Tout ce que nous voulons c'est le rassurer : ceci a toujours été notre premier souci (bien que nous doutions fort qu'il le reconnaisse), mais s'il veut continuer à se priver de cette assurance, nous n'y pouvons rien et nous abandonnons la partie. »

Et Joseph termine sur un petit ton ironique : « Ces bouts de papier pourraient être préparés par votre plus jeune commis en une demi-heure en aucun temps, et cela ne ferait que du bien à vos employés . . . leur écriture s'améliorerait et plusieurs en ont grand besoin. »<sup>1</sup>

Heureusement que le « vieux » monsieur Robertson, en gagnant de l'âge, devient philosophe. Il est beaucoup moins d'humeur, maintenant, à se quereller. A quoi cela servirait-il ? Joseph est encore si plein d'énergie qu'il n'y a aucune nécessité de jeter de l'huile sur le feu. Une fois de plus sa nature conciliante prend le dessus et il laisse voir son regret que les informations données aient été aussi incomplètes : « M. Carswell voulait pourtant qu'elles le fussent », dit-il, « et c'est plutôt sa tête, non son coeur qui est à blâmer . . . Je vous suis reconnaissant, comme je l'ai été sans cesse, d'avoir toujours vu à ce que je ne manque jamais d'argent. » Il termine en demandant s'il ne pourrait pas envoyer son fils Robert au Canada pour qu'il apprenne les rudiments du commerce.<sup>2</sup>

Se souvenant du peu d'empressement apporté par son associé lorsqu'il était question d'admettre Wilfrid dans la société, Joseph retient son assentiment à l'emploi du jeune Robert jusqu'en janvier,

et encore confie-t-il sa réponse à Langevin, qui le ramènera au pays en avril. Le jeune homme sera libre de choisir une des deux maisons (qui alors auront changé de nom; celle de Montréal s'appellera Robertson Masson & Co., comme au tout début, et celle de Québec Masson Langevin & Co.)<sup>3</sup>

Joseph aussi a l'intention d'envoyer son deuxième fils au-delà de l'Atlantique mais dans un autre but. Durant son dernier voyage il a eu l'occasion de parler assez longuement avec George Oliver, son agent à Manchester. Cet homme lui a plu et lui a inspiré confiance. Il lui a donc fait part du besoin de son fils Édouard de perfectionner son anglais et, pour cela, de poursuivre ses études soit en Écosse, soit en Angleterre où il pourrait le visiter à l'occasion et où il compte assez d'amis pour le sentir en sécurité. Il veut surtout éviter les difficultés qu'il a eues avec Wilfrid au sujet de la religion.

Oliver a bien apprécié cette marque de confiance et a promis d'obtenir des renseignements sur les collèges classiques des environs. Il se met donc à l'oeuvre et, sur la recommandation de certains de ses amis de Manchester, il se rend à Londres pour y voir Sir Martin Lee qui a des entrées un peu partout. Grâce à lui il est bientôt en contact avec plusieurs familles et institutions catholiques de la capitale anglaise. « Le but que j'ai en vue », dit-il, « c'est de trouver un collège de premier ordre où les principes religieux seront respectés. »<sup>4</sup>

De son côté, Joseph n'est pas inactif. Il s'est procuré à Londres l'Annuaire Laïque pour 1833; il établit une liste des collèges classiques catholiques qui lui semblent les meilleurs et les range selon ses préférences : en tête il place Ampleforth, près de York; puis St. Mary's, à Oscott, Ushaw près de Durham, St. George's à Downside, St. Peter's à Prior Park (ces deux derniers près de Bath), Lancashire Wolton Grove, près de Liverpool et Broadwood House Academy, au nord de Liverpool.<sup>5</sup>

Leur choix tombe sur Oscott et Édouard s'y rendra à la fin de l'année avec son ami Arthur Mondelet, fils de Me Dominique Mondelet, plus tard juge et membre du Conseil Spécial en 1838. Ces deux jeunes gens poursuivent ensemble leurs études depuis quatre ans au collège de Montréal. Ils feront le voyage avec Langevin et son épouse.

St. Mary's est un vaste collège, situé non loin de Birmingham, donc près de Manchester, où se trouve Oliver, et il est dirigé depuis à peine un an par le Révérend Nicholas Patrick Wiseman, futur Cardinal. Cette maison d'enseignement est agrégée à l'Université de Londres et détient une charte royale. Il faut y entrer en bas âge : la limite extrême est fixée à treize ans. Par exception, Mondelet, qui en a quatorze, et Édouard quinze, sont admis. Le cours se termine en philosophie.

Les frais de scolarité s'élèvent à 55 guinées par année; chaque élève doit fournir deux paires de drap, six serviettes, un couteau, une fourchette et une cuiller en argent. Les bâtisses du collège sont de style gothique. Il y a trois cours intérieures, et tout autour, c'est la campagne. Le nombre d'élèves est assez considérable, près de cent cinquante pour quatorze professeurs, aussi n'est-il pas certain que les deux amis aient une chambre, même pas en commun. Plusieurs des élèves jouissent d'une fortune personnelle assez considérable, ou viennent de familles haut placées ou sont, comme Arthur et Édouard, des étrangers.<sup>6</sup>

Les repas sont servis à huit heures, midi et sept heures du soir, avec collation à cinq heures, comprenant une brioche et un verre de bière. Au déjeuner on ne sert que du pain et du lait (un pain de 3/4 de livre et une chopine de lait); aux autres repas, du boeuf ou du mouton avec des légumes en quantité et, trois fois par semaine, un pouding. Pour six ou sept livres de plus par année, du thé ou du café peut venir compléter ce menu. Les jeunes canadiens manqueront pour sûr les abondants déjeuners chauds auxquels ils sont accoutumés !

Prévenant à l'extrême, Oliver offre à Joseph de recevoir son fils chez lui durant les vacances d'été (sept semaines) et de Noël, mais là-dessus il laisse les parents décider car il ne veut nullement influencer ce jeune garçon. « La différence de religion, » explique-t-il, car il est protestant, « pourrait me porter à agir avec plus de délicatesse et, conséquemment, à être plus rétrograde que nécessaire si je ne recevais pas d'instructions claires sur ce point. »<sup>7</sup>

Langevin réserve des places dans une diligence qui le conduira avec son épouse et les deux collégiens jusqu'à Boston, et pour que ce voyage soit plus agréable il essaie de trouver, en plus de ses amis Collins et Blackwood, quatre ou cinq autres connaissances pour occu-

per les sièges libres. Aux derniers jours de décembre, la voiture décolle et file au son des clochettes en direction de la frontière. Si celle-ci est ouverte, ce sera la route de Stanstead qui sera suivie, autrement il faudra passer par Burlington.<sup>8</sup> A Concord ils laissent les patins pour les roues et à Nashua prennent le train jusqu'à Boston, où ils entrent le 30 décembre : le COLUMBIA les y attend pour les transporter plus au Nord, jusqu'à Halifax.<sup>9</sup>

Dans ce port de la Nouvelle-Écosse ils sont des mieux accueillis par l'Hon. S. Cunard : Édouard et Arthur, ainsi que le capitaine du COLUMBIA et quelques autres passagers sont invités à déjeuner à sa table. Cette escale est de courte durée : le navire lève bientôt l'ancre et s'éloigne du port. La traversée est dure. Langevin et son épouse supportent mal le mouvement de la vague tandis que leurs protégés ne cessent de jouir des imprévus du voyage. Ils ne laissent pas voir leur frayeur lorsqu'au cours des deux tempêtes qui fouettent le navire, le bastingage est sévèrement endommagé et une voile déchirée en morceaux.

Matthew Strang est le premier à les accueillir à Liverpool, le 14 janvier, suivi un peu plus tard par Oliver, accompagné de son épouse. Le groupe se sépare sur le quai et les Oliver ramènent les deux jeunes canadiens chez eux où ils les présentent à leur unique fille et à leurs nombreux fils, « tous charmants », commente Édouard. Le lendemain, un dimanche, Oliver se fait un devoir de conduire ses invités à l'église et, après la messe, ils se rendent tous trois à York où Arthur pourra embrasser ses deux soeurs, pensionnaires dans un couvent.<sup>10</sup> Et c'est l'entrée à Oscott. Les trajets par train l'ont tous été en première classe, explique Oliver en présentant son compte de dépenses, très détaillé, à Joseph : « Ma position dans la société ne me permet pas de voyager en seconde, et les jeunes gens ont payé au tarif des hommes. »<sup>11</sup>

Prudent à l'excès, Oliver s'y prend à deux fois pour acquitter, au moyen de billets de la Banque d'Angleterre, le coût d'admission au collège : la première moitié des billets qu'il a déchirés est suivie de l'autre moitié le lendemain du versement initial.<sup>12</sup>

Il y a un échange de bons égards de la part du père de l'un envers le fils de l'autre : tandis que Langevin s'occupe d'Édouard (en plus de l'avoir accompagné durant tout ce long voyage d'Amérique

en Europe, il le reçoit à ses frais pendant deux jours à Birmingham), Joseph offre l'hospitalité de sa maison de Terrebonne au jeune Lan-gevin. Il est fier d'en faire part à son père et de lui en donner de bonnes nouvelles : « Il est en excellente santé et a promis à Mme Masson de lui faire l'honneur d'une visite d'une semaine dans ma famille à la campagne. C'est un beau jeune homme et il a fait beaucoup de progrès. »<sup>13</sup>

Il n'est pas facile d'élever un fils quand on en est éloigné de plusieurs milliers de milles. Il faut alors le visiter souvent ou, si on a la chance d'avoir un ami sur les lieux, se contenter de ses rapports. Comme Joseph ne peut quitter le pays qu'une fois par année, Oliver fait de son mieux. Fidèle à ses engagements, il ne cesse d'informer le père inquiet, des progrès de son fils en classe (un des derniers en anglais, excellent en français, plein de promesse en escrime . . .), de ses petites incartades ou sautes d'humeur, de ses maladies (feintes ou véritables) qu'il soigne chez lui, à Manchester; de ses extravagances ou gentilleses. Ces nouvelles s'accumulent jusqu'au point où Joseph trouve le moment opportun de donner à son fils un avertissement paternel :

Montréal, 26 mai 1842

« Mon cher Édouard,

Je reçois des lettres de M. Oliver par presque chaque bateau, et toutes à ton sujet. Il semble très satisfait de toi sauf que tu es porté, dit-il, à être extravagant, et que tu l'ennuies trop par tes demandes d'argent. Il faudra donc que tu évites cela, mon jeune ami. Il faut que tu saches que tu n'as pas été envoyé là-bas pour dépenser de l'argent et mener grand train, mais plutôt pour t'instruire, et là, je dois te dire que tu es bien en retard si tu te compares à des garçons du même âge. Il faudra donc que tu penches d'un autre côté pendant quelque temps, car il est plus honorable pour un jeune homme de faire montre de ses talents et de sa bonne éducation que d'exhiber de beaux vêtements et des objets délicats. J'espère donc que tu ne m'obligeras pas à t'écrire encore sur ce sujet déplaisant, et que tu te mettras sérieusement à l'étude.

« M. Oliver t'a permis, paraît-il, d'aller à Manchester à cause d'un petit malaise, ce pourquoi je lui en veux, car cela ne devrait pas être permis. Quand tu seras malade, tu feras comme les autres élèves et tu te feras soigner aussi bien que tu pourras au collège.

« M. Oliver m'apprend aussi que toi et Arthur avez été invités à passer les vacances d'été à Glasgow, chez lui.<sup>14</sup> Je ne peux pas te le permettre. Tu devras passer tout l'été au collège : au lieu d'oublier tout ce que tu auras appris durant l'hiver, tu compléteras tes études. Alors, fais-toi à cette idée-là. Je ne m'y opposerai pas l'été prochain, si tu as fait assez de progrès. D'ailleurs ce ne serait pas un honneur, ni pour moi ni pour toi, si tu y allais maintenant, parce que les garçons de M. Robertson sont tous très intelligents et avancés dans leurs études; tu aurais l'air tellement ignorant auprès d'eux que tu regretterais certainement d'y être allé. Pour te le prouver, Robert Robertson qui a ton âge,<sup>15</sup> a terminé ses études et travaille dans l'entrepôt à Québec alors que tu n'as pas plus d'éducation qu'un garçon de dix ans. J'ajouterai seulement, mon cher Édouard, que tu devras m'éviter le trouble de t'écrire de nouveau à ce sujet, puisque tu sais ce que j'en pense.

« J'étais à Québec la semaine dernière, et j'ai vu M. et Mme Langevin qui étaient très bien ainsi que M. Robert Robertson. J'ai fait mettre en boîte une centaine de livres de sucre d'érable et douze bouteilles de sirop pour toi, qui seront expédiées la semaine prochaine et que tu recevras pendant les vacances; alors tu pourras en jouir avec Arthur et quelques autres amis.

« Je demeure, mon cher Édouard, en grande hâte (car tu le sais c'est notre temps occupé)

ton père fidèle

Joseph Masson »<sup>16</sup>

Joseph ne tient peut-être pas à tout dire ou ne le sait-il pas déjà : Robert Robertson non plus ne donne pas entière satisfaction. Il n'a pas encore tout-à-fait douze ans. C'est vraiment bien jeune pour s'astreindre aux durs travaux d'une maison de commerce exigeante. Langevin, comme Oliver, dit franchement ce qu'il pense de son protégé : « Nous regrettons d'ajouter que M. Robert Robertson

ne paraît pas aimer l'ouvrage qu'on l'a envoyé accomplir au pays. Il s'imaginait qu'il aurait pu tout faire à sa guise ici, c'est-à-dire venir au bureau quand il n'aurait pas à aller s'amuser ! Cela ne fait pas notre affaire et celui qui écrit cette lettre va en informer son père. Le jeune homme lui écrit lui-même pour lui demander de le faire revenir chez lui; c'est bien ce qu'il y aurait de mieux à faire. »<sup>17</sup>

La réaction d'Édouard, après avoir lu l'épître de son père, n'est pas trop bonne. Quand il voit tous ses compagnons quitter Oscott à la fin des classes, pour retourner dans leur famille, et qu'il se retrouve seul avec Arthur et deux autres enfants « abandonnés » comme eux dans les immenses corridors vides du collège, le désir de l'espace, de l'évasion le hante, et il menace Oliver de se sauver s'il n'obtient pas la permission de quitter sa « prison ». <sup>18</sup> Son père résistera-t-il aux prières qu'Oliver lui adresse alors, à ses offres de le recevoir chez lui en même temps qu'Arthur, durant deux belles semaines, ou à l'invitation de Hugh de les héberger pendant ce qu'il leur reste de vacances ?

Joseph ne veut surtout pas entendre parler de Gartloch : il donne pour excuse qu'il ne serait pas convenable d'aller s'y distraire en cette période de deuil (les Robertson viennent de perdre un enfant, comme il sera dit plus loin); quant à les imposer à Oliver, à Manchester, il n'en voit aucune nécessité. Que les deux jeunes gens profitent donc de leur temps libre pour perfectionner leur anglais au collège, car ils en ont grandement besoin.

Son cadeau de sucre d'érable (cent livres pour Oscott et cent livres pour la famille Oliver) ne remporte aucun succès. Édouard ne tient plus en place.<sup>19</sup>

Sophie est beaucoup moins sévère que son mari. Elle intercède auprès de lui et obtient que son fils aille passer une semaine chez Oliver. Peu après Mondelet accorde la même permission à Arthur et tous deux se rendent, par chemin de fer, et en seconde classe, à Manchester. Il est bien entendu d'avance qu'ils seront très économes, mais Oliver n'en est pas trop persuadé... « Ou je me trompe fort, ou Édouard réussira sans que je le sache à emprunter de l'argent de Mme Oliver ! » Il est évident qu'il s'attache de plus en plus au jeune canadien : « Je suis peut-être trop mou, et en ce cas vous n'auriez jamais dû me le confier, » se plaint-il à Joseph; « je

suis donc prêt à accepter vos reproches à l'avance, mais je pense sincèrement que cela aurait été trop dur pour eux deux de rester au collège tout l'été. Édouard m'a affirmé qu'il n'y en avait que deux autres qui n'en sortaient pas, peut-être parce que, les pauvres enfants, ils n'avaient aucun endroit où aller. »<sup>20</sup>

Combien Oliver avait raison ! Édouard a décelé son point faible et il en prend avantage. Le prochain compte d'Oscott révèle d'autres achats qu'il faut maintenant payer : des vêtements pour £20, sans oublier les dépenses diverses qui s'élèvent à £12. Que dira son père ? Oliver commence à réaliser qu'il a un problème sur les bras et ne s'en cache pas : « Ce sont de si grosses dépenses que j'en suis désolé », écrit-il à Joseph. « Ne me confiez plus rien l'an prochain, je n'y vois pas d'autre solution car Édouard fait de Mme Oliver et de moi tout ce qu'il veut ! »<sup>21</sup>

Joseph est plus que désolé, il est très mécontent de l'extravagance de son fils. A son âge, ses vêtements dureraient une jeunesse . . . ou presque, et il lui fallait deux ans d'ouvrage pour gagner £36. Ses reproches, comme Oliver s'y attendait, ne sont pas longs à venir : « Je ne doute pas que tous vos comptes soient exacts, mais je dois vous dire que vous leur avez permis d'aller trop loin. Apparemment ils (Édouard et Arthur) ont reçu de vous et de M. Wiseman de l'argent de poche, des vêtements, etc. sans aucune raison. En réalité je préférerais faire revenir mon garçon plutôt que de le voir gaspiller tant d'argent, ce qui finira par le ruiner. Je veux que vous et le Rév. M. Wiseman compreniez que ce sera ou lui ou vous qui vous occuperez de ses vêtements, et je ne veux pas que vous dépassiez la somme de £15 par année, et ceci inclut les chaussures. Quant à l'argent de poche, je ne vois pas pourquoi il recevrait plus d'un shilling par semaine; pour les voyages, qu'il y en ait le moins possible pour le moment, et ils devront toujours monter en seconde. Je ne veux pas que les dépenses excèdent £100 par année. Édouard ne fait pas de progrès dans ses études; aussi longtemps que des garçons disposent de tout l'argent dont ils désirent, ils négligent leurs devoirs et s'appliquent à le gaspiller en vêtements et autrement. Donc si une autre feuille n'est pas tournée, je devrai lui dire de revenir immédiatement. »<sup>22</sup>

Il est évident que ces reproches sont destinés à Édouard, qui ne manquera pas d'en être informé. Néanmoins, pour être bien sûr qu'Oliver ne les prendra pas en mauvaise part, Joseph le met dans ses confidences et ne lui cache pas ses difficultés avec Hugh Robertson. Il a vraiment l'intention de se trouver un nouvel associé en Europe dès l'expiration du contrat de société. Oliver pourrait-il lui recommander quelqu'un ? « Avec ma grande famille de garçons (il en a six maintenant : Wilfrid, Édouard, John, Rodrigue, Henri et Louis), ce ne serait pas juste pour eux que je me retire des affaires, mais je ne pourrais pas non plus continuer seul . . . La principale cause de mésentente avec M. Robertson c'est qu'il conduit tout bien mal et je ne peux m'y faire, alors je lui écris des lettres sévères qu'il n'aime pas. Si j'étais allé le voir cette année, je lui aurais suggéré de se trouver un associé qui aurait pris sa maison en main, au lieu de confier la conduite de nos affaires importantes à des garçons sans expérience . . . La plus grande partie de mes capitaux sont placés ici. J'ai pour £60,000 de valeurs de gaz et de banques qui me rapportent plus de 8% et à peu près autant en immeubles<sup>29</sup> et créances hypothécaires qui me donnent environ 6%. Dans les livres, à Glasgow, il se trouvait une somme de £73,100 Sterling à mon crédit en janvier dernier et, bien entendu, je n'ai aucune dette. Je pourrais donc investir dans ma nouvelle compagnie entre 70 et £90,000 Sterling sans toucher à ce que j'ai de placé, car en plus de mes actions dans la société je reçois au-delà de £13,000 en revenus annuels si j'inclus l'intérêt sur mon capital dans la société. Je m'entends très bien avec M. Langevin mais cependant je trouve qu'il a mal agi avec moi à l'automne de 1839 quand j'ai voulu faire admettre mon fils dans la société. (Je vous en ai peut-être déjà parlé, mais je ne m'en souviens plus). Je serais donc le dernier à leur suggérer, à M. Langevin et à M. Robertson, de renouveler le contrat, car ce dernier non plus n'a pas mieux agi à ce moment-là. Vous voyez donc quelle est ma position vis-à-vis de mes deux associés. Vous penserez sans doute que je me fais une bien bonne opinion de moi-même, mais en même temps je ne crois pas qu'aucun d'eux pourrait se passer de moi . . . M. Robertson n'a qu'un reproche à me faire, c'est mon ambition de brasser trop d'affaires et trop d'argent. Mais je lui ai toujours dit que je ferais tout mon foin (my hay) pendant que le soleil luit et qu'il était ridicule

de prendre vingt ans pour réaliser une fortune quand cinq ans suffiraient sans aucun risque. D'après sa façon de parler, je pense qu'il est jaloux de mon succès et qu'il aimerait vraiment qu'une bonne année on perde £20,000, ou encore que notre maison soit dans des difficultés temporaires, pour avoir la chance de me contrarier. Je m'excuse de ces remarques, car il se pourrait que vous ne les approuviez pas. »<sup>24</sup>

Joseph est bien excusable de ressentir de l'anxiété, car l'année 1842 est très mauvaise pour le commerce. Afin qu'on ne soit pas trop inquiet à Glasgow, et vu qu'il n'y a pas assez de fonds disponibles pour rencontrer les paiements à échéance sans négocier un emprunt temporaire, ce à quoi il ne s'est jamais résolu, Joseph y va de sa poche et, d'un ton mi-satisfaction, mi-reproche, car il vient d'acheter des valeurs pour le compte de son associé et de sa soeur Martha, il en fait part à Glasgow : « Nous avons acquis les actions pour le compte de M. et de Mlle Robertson et payé les versements requis. Mais celui qui vous écrit n'a pas eu la même chance, car au lieu d'en faire autant il a dû vendre une grande partie de ses propres actions pour vous permettre de rencontrer vos deux grosses échéances et il en vendra d'autres encore ou suspendra ses travaux de construction d'une maison plutôt que de voir la société en souffrir ou peut-être aller au diable. »<sup>25</sup>

Une échéance de £25,000 sera ainsi rencontrée. Quant au reste, il prépare un texte, qu'il fera signer par Langevin et qu'il adressera à la maison Bannerman & Sons pour retarder l'encaissement de certains billets. Un aperçu des disponibilités de la maison y est donné, ainsi qu'il l'a fait à Oliver en ce qui concerne ses biens personnels : « En ces temps défavorables, nous aurions besoin de renouveler quelques-uns des billets souscrits par W & H R & Co. se totalisant à 10 ou £15,000 . . . Pour rencontrer ces paiements nous avons pour plus de £64,000 Sterling (£26,000 à Québec et £38,000 à Montréal) et de bonnes créances, à Montréal pour £135,000, et ici (Québec), pour £90,000, en plus d'immeubles à Montréal évalués à £8,000 et qui pourraient se louer pour £800, et aussi des actions de banques pour £5,625 rapportant 8%. Tout cela appartient à la société et, par ailleurs, nous avons tous des biens personnels considérables. M. Masson possède la seigneurie de Terrebonne qu'il a payée £25,600 (ici Langevin se trompe de quelques cent livres) comptant en 1832 et

pour laquelle il a refusé £50,000 en 1836, et plus de £15,000 en créances garanties sur immeubles, portant intérêt à 6%; les revenus de Terrebonne et de ces créances s'élèvent à plus de £3,100 par année. Il possède aussi des actions d'une valeur de £48,500, soit la moitié des valeurs de Toronto Gas & Water Co. qui détient une charte exclusive et perpétuelle, l'autre moitié se trouvant entre les mains de deux seules autres personnes; plus du tiers de toutes les actions de la Montreal Gas Co., ainsi que des actions de la Banque de Montréal, de la Banque de la Cité, de la Banque Gore<sup>26</sup> et de la Banque Commerciale, toutes détentrices d'une charte consentie par une loi du Parlement, qui lui rapportent plus de £4,000 par année, sans oublier plusieurs immeubles et terrains à Montréal. Une moitié d'une de ses maisons est louée à Js. Connell & Co. pour cinq ans à raison de £450 par année, l'autre moitié pourrait lui rapporter encore plus. En somme, les loyers annuels de ses immeubles à Montréal s'élèvent à près de £1,400, ce qui lui assure un revenu de £8,500 par année en plus des intérêts sur son capital investi dans la société (£73,072 Sterling au dernier bilan du 1er janvier dernier). Je pourrais vous révéler quelle est la fortune de M. Robertson ou la mienne<sup>27</sup> si je croyais cela nécessaire, mais vous pouvez en avoir une idée par ce qui précède. »<sup>28</sup>

En février, la compagnie de gaz de Toronto a commencé à opérer. Des tuyaux ont été posés sur une distance de deux milles. En plus de ses vingt actions dans la compagnie d'eau de cette ville, Margaret détient 20 actions de £100 chacune dans celle du gaz. Les deux autres actionnaires de ces compagnies, Furniss et Joseph Masson, s'en disputent amicalement le contrôle : Furniss, pour être sur le même pied que Joseph, offre à Margaret des actions pour une valeur de £600 dans Montreal Gas pour ses vingt actions de Toronto Gas.<sup>29</sup> Sur le conseil de Joseph, Margaret refuse et fait enregistrer ses actions aux noms de ses enfants, de sorte que la répartition a lieu comme suit : Margaret, en sa qualité de tutrice, £4,000, Furniss £16,000 et Joseph £20,000, soit £40,000 tel que prévu par la charte obtenue en septembre 1841.<sup>30</sup>

Après s'être opposé si fortement au mariage de John Strang et de Margaret, il est consolant de voir combien Joseph est rempli de sollicitude envers la veuve. Il est son meilleur conseiller en qui

elle a une confiance illimitée. Bien qu'il refuse plus d'une fois d'accepter de ses amis des sommes considérables pour les placer dans son entreprise et leur verser des intérêts assurés, pour elle il fait une exception et offre de lui payer 6% sur toute somme qu'elle préférerait lui confier. Comme il le lui explique, il est prêt à agir envers elle ainsi qu'il le ferait pour ses propres enfants.<sup>31</sup> Les nombreuses entrevues qu'il a avec elle, lorsqu'il se rend à Québec, lui donnent l'occasion de rappeler ses bons souvenirs de John et de parler des autres Strang, pour en venir enfin à Hugh Robertson. Aussi bien qu'elle sache par lui-même plutôt que par d'autres quelle est la raison de ses relations tendues avec son associé et, à elle, comme il l'a fait avec Oliver, il énumère ses griefs qui le minent, l'aigrissent, l'empoisonnent. « J'ai été honteusement desservi par M. Robertson depuis quelques années, sans raison aucune, mais seulement parce que je l'ai forcé depuis dix ans à faire affaires sur une plus grande échelle qu'il ne le voulait et que nous faisons plus d'argent que nous ne le devrions, et que j'ai eu assez d'influence pour que M. Strang et M. Langevin partagent mes vues... Il admet qu'il me doit chaque shilling qu'il vaut et ceci tout le monde le sait. »<sup>32</sup>

Bien qu'il aurait plusieurs raisons d'en agir autrement, il est aussi empressé de venir en aide à Struthers et à Andrew Strang, tous deux en faillite depuis le 31 décembre. Leurs biens ont été confiés à Wilfrid en attendant qu'une convention soit signée avec leurs créanciers. Joseph Masson et Adam Ferrie se portent volontairement cautions jusqu'à concurrence de £6,200.<sup>33</sup> Les procédures de cour sont très longues et Joseph doit y comparaître pendant un mois tous les jours, et la fin du procès est loin d'être en vue.<sup>34</sup>

Il n'est pas jusqu'à Matthew Strang qui, de l'autre côté de l'océan, ait recours à Joseph. Le jeune agent vient tout juste de changer d'emploi et il est entré en société avec Wm. Rose & Co., une maison vieille de vingt ans. Matthew espère évidemment que les deux maisons canadiennes continueront de l'encourager.<sup>35</sup>

Il en aurait sans doute été autrement si ce n'eût été de John ou, en remontant aux premiers moments de la société, de Margaret Strang Robertson. Mais le souvenir de son ancien associé est toujours vivace et il est très satisfait d'apprendre qu'enfin son monument funéraire a été laissé à Québec par le FAVORITE. Il a coûté £133

Sterling<sup>36</sup> et sera érigé par l'architecte Blackwood, dans le cimetière écossais de Québec, selon les instructions qui ont été fournies.<sup>37</sup>

Les sentiments charitables de Joseph se manifestent ouvertement lorsqu'il reçoit de Glasgow une malheureuse nouvelle. La fille aînée de Hugh Robertson, Mary, vient de terminer ses études à Edimbourg et est rentrée chez elle. Subitement atteinte de la fièvre scarlatine, elle prend le lit et deux jours plus tard elle meurt de cette maladie. Sa soeur Matilda, également frappée, est épargnée. C'est Robert Strang qui en fait part à Joseph, Hugh étant incapable d'écrire un seul mot, tant il est atterré. Robert lui suggère en même temps d'écrire un mot à son vieil ami, celui-ci en serait tellement réconforté dans les circonstances. A cette occasion, Joseph consent à rompre son silence et exprime avec beaucoup de sympathie la douleur sincère que son coeur de père ressent : « Bien que cette jeune demoiselle ne soit apparentée ni à Mme Masson ni à moi-même, je vous assure que nous avons autant de chagrin que si elle avait été notre propre fille, vu les liens d'amitié qui sont censés exister entre votre famille et la nôtre depuis plus de trente années . . . Pauvre Robert (Robertson), j'ai bien peur qu'il va regretter d'être parti de chez lui lorsqu'il apprendra cette affreuse nouvelle. Je vais lui écrire dans quelques jours et je l'inviterai à venir passer quelque temps à Terrebonne; cela lui fera du bien. »<sup>38</sup>

Hector Bossange avait souvent à voyager pour le compte de sa librairie. Au printemps de 1842 il effectue une longue tournée aux États-Unis et rencontre à New York son parent Fabre (Bossange avait épousé Julie Fabre, de Montréal). Si près du Canada, il ne peut résister au désir de revoir ses amis canadiens, les Masson, et c'est alors qu'il fait connaissance de leurs enfants.<sup>39</sup> Tout au plaisir de cette réunion, ce n'est qu'après le départ de Bossange pour la France que Joseph réalise qu'il n'a fait aucune allusion à sa bibliothèque constituée grâce aux bons soins du libraire. Dans une de ses rares lettres écrites en français qui ont été retracées, il lui en exprime toute sa honte et ses regrets : « Croyez donc que je suis ingrat lorsque j'ai eu le plaisir de vous voir ici, je n'ai pas osé même vous remercier de votre attention extrême du trouble que vous avez eu à me procurer une aussi bonne collection de beau livres et cela sans même charger une petite commission comme chose juste, ainsi que vos attentions

polie lorsque je vous ai visité à Paris. Tout cela n'est jamais oublié mais lorsque j'ai eu l'avantage de vous voir ici, je ne sçavais comment exprimer ces reconnaissances. Madame Masson et moi nous parlons souvent de ce bon Monsieur Bossange et son aimable famille, mais nous disons toujours la même chose qui est combien nous avons été ingrats envers lui de lui avoir montré si peu d'attention lors de son séjour à Montréal pour toutes ces marques d'égard. Je n'ai aucune excuse à offrir mais bien vous prier de nous pardonner. » A la demande que lui a faite Bossange de prendre à son emploi un de ses neveux, Joseph est obligé de dire non, alléguant que déjà il a dix personnes à son bureau<sup>40</sup> pour faire l'ouvrage de quatre : « la considération d'un petit salaire en estois pas l'objection mais d'avoir tant de braves gens à rien faire n'est pas leur rendre justice 'car l'oisiveté souvent mène au vice' et cela seul en est la cause. » S'informant de Papineau, il ajoute : « je trace de temps en temps ce qui se passe dans les remises d'argent que l'on lui fait, et je crois qu'il n'a pas été négligé. J'ai forcé M. D.-B. Viger en avril à consentir de lui faire tenir £50 ce qui m'a assuré qu'il a fait, et je lui ai vraiment fait honte ainsi qu'à ses amis qui ne lui ont pas encore envoyé un sou. N'oubliez pas s'il vous plait mes bons souhaits pour lui et sa famille, vous sçavez qu'il y a un crédit pour vous sur ma maison de Glasgow au montant de £200 deux cents louis Stg à votre disposition pour cette brave famille que vous pourez tirer en tout ou en partie à son besoin s'il est jugé nécessaire ou utile . . . Croyez-moi mon cher Monsieur très sincèrement (quoiqu'ingrat) votre très dévoué serviteur et ami. »<sup>41</sup>

Peut-être Bossange est-il allé jusqu'à Terrebonne. Si tel est le cas il a probablement aperçu la jolie Marie et, de retour parmi les siens en a fait un portrait qui sera précieusement étudié par son fils Édouard. Ce sera le début à brève échéance de négociations familiales de la plus haute importance.

En mai, l'hôtel Rasco, le plus grand et le plus fashionable de Montréal, ouvre ses portes aux propriétaires de fiefs et seigneuries de l'ancien Bas-Canada et ceux-ci fondent une association dans le but de protéger leurs droits. En effet il est question de mettre fin au régime seigneurial. Un comité spécial est formé et Joseph en fait partie. Lorsque la Commission d'enquête tiendra ses assises à Montréal en juillet, il y comparaitra en sa qualité personnelle.<sup>42</sup>

Les droits des seigneurs ne sont pas les seuls qui deviennent sujets à restrictions. Ceux des marchands, en cette même année, subissent un sort semblable : l'impôt sur le revenu, mesure déjà préconisée par Pitt, est remis en vigueur une deuxième fois en Angleterre. La maison de Glasgow en donne quelques détails : « Nous comprenons que cette taxe affectera non seulement les maisons d'affaires du pays mais aussi celles avec lesquelles nous sommes associés à l'étranger. »<sup>43</sup> Dans sa première déclaration, la maison W & H R & Co. se basera sur les chiffres des trois dernières années pour établir un revenu moyen de £22567.1.8 assujetti aux taux de 7d par £.<sup>44</sup>

En fin d'année, les élections municipales ont lieu et, des douze conseillers élus, il y a trois canadiens-français : Joseph Roy, C.-S. de Bleury et Joseph Masson.<sup>45</sup> Il faut maintenant un maire pour cette importante ville qui, dit-on, va devenir la capitale du Canada.<sup>46</sup> Tous les yeux se tournent vers Joseph et le poste lui est offert. L.-H. La Fontaine, qui vient de former un ministère avec Baldwin, le presse d'accepter, trois jours avant l'élection :

Kingston, 9 décembre 1842

« Cher Monsieur,

(Confidentielle)

J'ai plusieurs raisons de vous écrire cette lettre. Les unes peuvent être regardées comme personnelles; les autres tiennent à des considérations publiques. Depuis que les circonstances nous ont fourni l'occasion de nous communiquer mutuellement nos sentiments comme **Canadiens**, je crois que je puis dire que notre manière de juger de notre position est la même. Dans ce fait-là seul, je trouverais un motif suffisant, quoique personnel, de vous féliciter sur le résultat des élections municipales, puisque ce résultat, dans ses conséquences, doit vous porter à la dignité de premier magistrat de Montréal. Mais à part de ce motif, il en est un autre encore plus puissant qui m'engage à vous écrire. Quand, à mon retour à Montréal, après les derniers changements ministériels, vous me dîtes que vous **m'en auriez voulu**, si je n'avais pas acquiescé à ces arrangements, vous m'avez donné le droit de vous adresser les mêmes reproches, si, comme j'en suis informé, vous persistez à refuser d'accepter la place de Maire. Il y

aura double raison de **vous en vouloir** : 1. parce que cette élection se ferait à l'unanimité, chose dont il faut toujours conserver la force; 2. parce qu'en refusant, vous introduisez la division dans les rangs qu'il est de l'intérêt **canadien** de tenir compacts; 3. parce que des raisons de hautes considérations **politiques et sociales** sont là pour vous faire un devoir de ne pas refuser; 4. parce que . . . Je me tais, craignant que vous ne preniez cette raison pour de la flatterie.

A vous faire des sollicitations aussi pressantes, je trouve une excuse dans l'appréciation, je ne dirai pas de ma situation, mais de **notre** situation nouvelle dans le gouvernement. Si un meilleur avenir s'ouvre pour nous, il faut que chacun lui donne son appui et son concours. Ce sentiment, il vous est commun à vous et à moi. C'est ce sentiment qui me fait vous écrire, convaincu, comme je le suis, que vous saurez l'apprécier.

Je suis, avec estime,

Votre très humble serviteur,

L. H. LaFontaine. »<sup>47</sup>

Joseph ne voulut pas changer d'idée et ce fut Joseph Bourret qui fut élu le deuxième maire de la Ville de Montréal qui comptait alors 40,000 habitants (Québec en comptait 35,000).<sup>48</sup>

Les voyages annuels des associés canadiens en Europe ne comportaient pas encore le délassement, le plaisir, l'attrait du nouveau qu'un raffinement de confort et de divertissements offre aux visiteurs du vingtième siècle. Chaque traversée était périlleuse et pénible; la séparation d'avec sa famille, de si longue durée, ne souriait à personne, et quand il était possible de s'en dispenser, aucun moyen n'était mis de côté ou alors sa nécessité devait être prouvée à ceux ou celles directement intéressés. Il ne faut donc pas se surprendre de la demande de Langevin à Joseph, fin novembre : « Le but de cette lettre est de vous enjoindre de m'écrire quelques lignes m'ordonnant d'aller en Angleterre cet automne (si évidemment vous n'avez pas décidé d'y aller vous-même). Je n'ai pas encore dit à Mme Langevin que c'était décidé que j'irais et je l'ai laissée jusqu'ici dans l'incertitude. Mais maintenant que le temps presse, il faut que je

frappe le grand coup. Avancez donc le plus de raisons possibles pour montrer que ce voyage est nécessaire. »<sup>49</sup> Ce qui fut fait.

Une lettre attendait Langevin à son arrivée en Angleterre : Joseph y répétait ses raisons d'en vouloir à Hugh de peur qu'il ne subisse une influence néfaste à la société. « Il m'est très pénible de voir qu'après nous être tant dévoués tous deux dans l'intérêt de la maison on n'en fasse pas autant à Glasgow. M. Robertson ou les jeunes de son bureau ont vraiment l'air indifférents : que nous nous plaignions à tort ou à raison, cela leur est égal. C'est ici que l'argent se fait, sans qu'ils ne s'en rendent compte et ils s'imaginent qu'en autant que les marchandises sont expédiées elles se vendront facilement et à profit, peu importe qu'elles aient été bien achetées ou non. Mais le temps est maintenant venu où ils vont réaliser qu'ils ont eu tort et que même si les marchandises ont été bien achetées on peut perdre de l'argent, et si elles ont été mal achetées et que personne ne s'occupe des affaires nous pouvons nous ruiner, car une ou deux mauvaises années peuvent manger les profits de dix ans, sinon de **trente** ans, ce qui se voit chaque jour. Une malchance n'arrive jamais seule. Si le malheur entre ici nous ne savons pas quand il en sortira. Nous avons une période de bon temps, la Providence semble nous être favorable; en retour nous devrions être reconnaissants et faire tout notre possible pour qu'elle dure. Quel malheur que M. Robertson ne soit pas au courant de notre façon de procéder ici. C'est cela qui le porte à nous mal juger. Vous allez souvent entendre M. Robertson répéter qu'il ne veut pas d'un chiffre annuel d'affaires dans les £10 ou £15,000 et que la moitié le rendrait heureux. Je suis sûr que vous et moi sommes d'accord sur ce point, mais ce ne serait pas possible à moins de perdre en un an ou deux tous nos clients, ce qui voudrait dire fermer nos portes. C'est ce que j'ai essayé, sans succès, de lui expliquer, et je suis allé assez loin pour en perdre la tête. Malheureusement certaines personnes ne savent pas apprécier les choses à leur juste valeur, et j'aimerais donc que M. Robertson réalise ce que ses associés (pas Struthers Strang non plus que LaRocque) ont fait et font encore dans son intérêt chaque jour de l'année, et comment ils risquent leur vie, leur santé, leur confort et leur bonheur pour ménager ses sentiments et dans son propre intérêt. Je lui écrirais bien à ce sujet, mais chaque fois que je l'ai fait cela a été si mal inter-

prété que j'ai décidé de me taire pour le moment; d'ailleurs quelles que soient les remarques que je fasse, j'en suis toujours blâmé. Excusez ces griffonnages; j'écris ce qui me passe par la tête et le courrier part à l'instant. »<sup>50</sup>

Un troisième fils de Joseph est d'âge à entrer au collège. Il n'est plus question d'Europe. L'éloignement, la dépense et autres objections portent plutôt son père à choisir une maison d'enseignement aux États-Unis, et Rodrigue, âgé de neuf ans, ira probablement à Georgetown, à quelques milles de Washington. Édouard demeurera une autre année à Oscott et Oliver est bien prévenu de ne pas dépasser £90 pour ses dépenses en 1843. Qu'il avertisse Édouard que l'argent est rare et même qu'il ne lui en donne pas du tout pendant quelque temps !<sup>51</sup>

L'affaire Cunningham-Adams vs Masson-Ferrie progresse : les défenseurs ont gain de cause et Joseph en est réellement fier : « C'est une bonne occasion de leur faire une bonne peur ainsi qu'aux créanciers de Glasgow, et ils vont peut-être accepter un règlement maintenant. Vous pourrez leur dire », écrit-il à Langevin en Angleterre, « que je suis prêt à garder ce dossier ouvert pendant dix ans et plus, et à en appeler jusqu'en Angleterre sur chaque point de droit, et que je suis un **bon avocat**. »<sup>52</sup> Il espère qu'enfin Ferrie et lui-même seront relevés de leur cautionnement. Il recommande à Langevin de ne pas manquer de parler de ce jugement à tous les créanciers anglais intéressés qu'il rencontrera, surtout à Campbell et Wingate qui ont été par trop intransigeants dans toute cette affaire. Et surtout qu'ils ne soient pas étonnés si les commandes qui leur ont été adressées depuis quelque temps sont peu importantes . . .<sup>53</sup>

Son expérience avec les deux jeunes Strang n'a pas été heureuse pour Joseph. Quels qu'aient pu être ses sentiments à leur égard à cause de leur beau-frère Hugh ou de leur frère John, il ne se sent plus d'obligations envers eux. D'ailleurs les faibles espoirs qu'a pu nourrir Struthers de reprendre son ancienne position s'envolent vite. Il s'en était d'abord ouvert à son frère Robert, à Glasgow, croyant que Hugh réussirait à influencer Langevin en sa faveur et qu'ensuite Joseph faiblirait. Mais Robert Strang n'a pu obtenir de Hugh cette assurance : « Il pense que tu te leurras ou que M. Masson a tout simplement voulu parer son refus de quelque gentillesse en condi-

tionnant ton réemploi à l'approbation de M. Robertson qui, en somme, ne peut vraiment pas s'interposer. Je n'entrevois même pas pour toi la chance d'obtenir l'appui de M. Ferrie, ce qu'il aurait pu t'accorder par déférence pour sa fille. Si tu ne peux te relancer dans le commerce, songe donc à t'établir sur une ferme. Chaque année des milliers de personnes émigrent au Canada et j'en connais même qui vont en Australie et y réussissent très bien. Penses-y et si tu as besoin d'un peu d'argent pour acheter de l'équipement, il y aurait moyen de t'en trouver d'une manière ou d'une autre. Je m'inquiète aussi beaucoup de ce pauvre Andrew. M. Langevin m'informe qu'il n'a aucun espoir d'être réengagé et, franchement, tu ne devrais plus en reparler. »<sup>54</sup> Pour le moment, Andrew réussit à joindre les deux bouts. Il travaille à la fonderie du jeune Ross. Quant à Struthers, il se trouvera bientôt une nouvelle position, mais pas sur une ferme.<sup>55</sup>

Sans l'avoir aucunement sollicité, Oliver devient le confident des deux associés canadiens lorsque le temps est venu d'arrêter les clauses du nouveau contrat de société. Langevin le rencontre, en passant par Manchester, et lui laisse clairement entendre qu'à moins d'être invité par Joseph à rester, il abandonnera la société. Oliver connaît assez Hugh Robertson pour savoir que ce dernier pense aussi de même. Il fait rapport en ce sens à Joseph<sup>56</sup> qui, lui, attend le bon moment pour bouger. Septembre arrivé, Hugh joue une autre pièce : il effleure le sujet avec Joseph, lui faisant remarquer que le temps passe et qu'il faudrait décider si le contrat sera renouvelé ou la société dissoute.<sup>57</sup> Joseph attendait ce mouvement. Il y voit une ouverture favorable et il joue lui aussi sa meilleure pièce.

Il faut dire que deux ans auparavant il avait relevé une dépense répétée dans chaque bilan depuis 1829 et ayant trait à des frais encourus personnellement pour loger, nourrir et blanchir chez lui quatre jeunes clerks, engagés immédiatement avant la réorganisation de la société : Jean-Baptiste Maçon, John Neill, Struthers et Andrew Strang. Le coût de leur entretien, intérêts compris, s'élevait maintenant à £1,100.<sup>58</sup> Cette somme, Hugh avait carrément refusé de la laisser dans les livres, alléguant qu'à l'heure actuelle une semblable réclamation était inadmissible.<sup>59</sup>

Depuis deux ans, Joseph n'avait pas repris ce sujet. Depuis deux ans il rongait son frein, attendant l'heure à laquelle il disposerait

d'assez puissants atouts pour imposer ses conditions. Ce refus de reconnaître ce qu'il croyait une juste dette, lui servirait alors de levier pour obtenir ce qu'il voudrait. Cette heure était arrivée, il allait en saisir l'opportunité. Combien de temps prit-il pour échafauder son argumentation, lui qui avait tant de peine à exprimer sur papier ce qu'il ressentait ou voulait expliquer ? Sa plume fit des miracles pour lui et elle gratta longtemps son encre brune sur son papier, et lui rendit justice. Son cœur se vida ainsi.

Montréal, 6 septembre 1843

« Cher Monsieur,

Je ne suis pas en dette envers vous en ce qui regarde la correspondance, car je vous ai écrit le dernier, mais j'ai encore une de vos lettres qui n'a pas été répondue, datée de Glasgow le 6 avril 1841 dans laquelle vous dites : 'J'ai bien reçu votre lettre du 6 mars avec les comptes de R M & Co que j'ai examinés, et je suis froissé de penser qu'il puisse y avoir un malentendu entre nous qui laisse supposer que notre société puisse être dissoute après tant d'années apparemment satisfaisantes de côté et d'autre. J'ai été porté à vous faire ces remarques parce que vous me chargez la pension d'employés pour une période déjà vieille de onze ou douze années, bien que cela ne soit rien de nouveau pour moi puisque l'an dernier quelqu'un m'avait dit qu'il y avait toujours une entrée de £1,100 pour pension et intérêts dans vos livres, ce qui m'a beaucoup surpris, bien que je ne croyais pas cela possible après si longtemps. Mais la mention que vous m'en avez faite m'a prouvé que mon information était exacte. Si vous croyiez que vous pouviez réclamer cette somme, pour pension, c'était évidemment votre devoir de la répéter dans chaque bilan, mais je suis bien sûr que vous n'aviez pas, en ce temps-là, l'intention de la réclamer, et je me permets de vous dire que cette réclamation n'est pas du tout admissible.'

« J'ajouterai que je ne suis pas moins froissé que vous à l'idée qu'après trente ans de relations si étroites puisse survenir un malentendu ! Et je dois dire aussi que je suis surpris de vos remarques au sujet de mon entrée pour la pension des employés et qu'il y a déjà 11 ou 12 ans de cela. Je ne vois pas ce qu'un espace de temps peut

avoir à faire entre hommes d'honneur lorsque quelque chose a été omis ou négligé. Dans ce cas-ci cependant je ne peux pas dire que je n'ai fait aucune charge auparavant à cause d'une omission ou d'une négligence, mais j'attendais pour voir si de vous-même vous prendriez en considération ce qui me revenait de droit, car je vous l'avais suggéré plus d'une fois sans succès, et je vous avais toujours cru le dernier homme à monter le cheval d'un autre sans lui rien payer. Et, comme je vous l'ai déjà dit dans une lettre antérieure, il y a une balance de près de £900 Sterling à mon crédit dans les livres de la vieille société, avec intérêts depuis 1830, et bien qu'elle me soit due depuis longtemps, j'espère toujours que vous ne plaidez pas **prescription**. Ça aussi j'ai déjà suggéré que ce soit porté à mon crédit, mais sans succès.

« Vous ne devez pas regretter l'argent que j'ai fait entre 1814 et 1829, parce que cela a été de l'**argent bien gagné** par un travail très dur, et mon énergie a toujours été employée beaucoup plus pour la société que pour mes intérêts personnels, mon confort, mon bonheur et celui de ma famille, pour le bien d'une entreprise dans laquelle mes associés avaient leur part. Je dois aussi dire quelle est ma surprise quand vous prétendez que j'aurais dû loger les employés de la société **gratuits** ou que je n'aurais pas dû entrer la charge dans chaque bilan, et que cela puisse vous froisser. Et je suis forcé de dire que je ne pense pas que la libéralité a été égale des deux côtés.

« Quand je suis entré avec vous à l'automne de 1814, je devais avoir 1/8 des actions. Comme on prenait pour acquis que toutes les dettes étaient bonnes et seraient vite perçues, au premier bilan on semblait avoir fait beaucoup d'argent. En 1818 je me suis vu donner 1/3 des actions incluant toutes les **mauvaises dettes** et un très mauvais stock d'**une valeur bien trop élevée**, ce qui m'a descendu en-dessous du pair (en somme en dette envers vous). Vers 1822 les affaires étaient aussi mauvaises que possible, sans aucune chance d'amélioration. Il m'a alors été offert la moitié des actions en m'attelant en même temps à toutes les mauvaises dettes qui s'étaient accumulées depuis 1814 et à un stock bien gros et bien lourd (parce que les marchandises baissaient de 10 à 12 1/2 p. ct. chaque année.) J'ai alors continué jusqu'à l'automne 1829, et de 1814 à 1829, quinze ans, vos dépenses là-bas étaient assez fortes, environ £1,000 par année que vous preniez au pair quand l'échange était coté à 10% au-dessus en moyenne, ce qui

faisait £100 par année encore en votre faveur. Ceci, à intérêts composés aurait fait à peu près £3,000 en 1829. En toute justice vous n'aviez pas droit à ça parce qu'il était bien entendu qu'il n'y aurait aucune préférence pour l'associé là-bas. Et quand je mentionnais ce sujet vous répondiez qu'il était plus coûteux de vivre là-bas qu'ici et que vous pensiez que cet avantage devait vous être accordé. Ça, c'était votre raison, mais j'aurais pu donner la mienne et dire que tout l'argent se faisait ici et que j'accomplissais ici plus d'ouvrage en une semaine que vous en douze mois.

« Cependant je me suis plié à tout à cause de mes bons sentiments et de mon respect pour vous, parce que je ne voulais pas être ingrat; mais je savais que si j'avais tenu bon ou que j'avais eu d'autres exigences vous me les auriez accordées, sachant que vous auriez été plus dérangé que moi par une séparation. Mais je suis heureux de dire que je n'aurais pas voulu être coupable d'injustice envers vous (ou tout autre) et j'espère bien que durant le peu de temps qu'il me reste à vivre on ne pourra pas m'en accuser. Bien que j'aie travaillé longtemps avec vous (plus de trente-et-un ans) vous ne connaissez pas mon caractère. Par exemple vous m'avez souvent mortifié et des fois il me semblait que vous le faisiez sans raison : ainsi vous m'aviez reproché de mal conduire mon affaire, c'était au cours des hivers de 1833 et de 1836, parce que vous ne receviez pas autant d'argent que vous auriez voulu, et bien d'autres petites choses qu'il n'est pas nécessaire de répéter ici. Mais vous pouvez vous imaginer si ces reproches me fâchaient après deux ou trois années d'ouvrage très dur : avoir travaillé si fort pendant ce temps-là et avoir bien réussi (on avait récolté bien plus que ce qu'on espérait), avoir exposé ma vie sur l'océan (si souvent et avoir été si malade en mer) pour aller vous voir avec l'espoir d'être bien accueilli; puis être réprimandé, me faire accuser de fautes sans raison, tout ça c'est vraiment triste pour un homme qui a le moindrement de coeur, car des fois j'étais reçu bien froidement, avec indifférence, en tout cas pas comme un associé qui avait fait ce qu'on peut dire des merveilles dans l'intérêt de la maison et des associés. Eh bien, je me suis soumis à tout ça pour conserver la bonne entente.

« En 1829 je vous ai offert de prendre deux de vos beaux-frères en société (et deux autres vivaient aux dépens de la société,

Matthew et Andrew . . .) Je savais bien que ça ne me donnerait rien (et même vos meilleurs amis ici me désapprouvaient), ça réduisait ma propre part d'au moins un cinquième que je donnais à des étrangers seulement pour vous plaire, et m'enlevait pas mal le contrôle de la société (pour vrai dire, on prenait des personnes qui me pousseraient probablement dehors après avoir monté une belle affaire à mes propres dépens). Mais je voyais bien tout ça, parce que je n'étais pas aveugle, je savais ce qui en résulterait, pourtant j'ai toujours prié et j'ai toujours eu confiance en la Providence, je savais qu'on n'avait pas toujours le droit à tout ce qu'on récoltait en ce bas-monde, parce que je tenais tellement à vous satisfaire, comme je vous l'ai déjà dit, que je me fichais de tous les dangers qui m'entouraient.

« Quand j'ai proposé qu'on ait tous les deux le même nombre d'actions mais que vous receviez £15.10 par année **pour payer vos dépenses extras encourues lorsqu'un associé allait vous voir!!!** même vos beaux-frères ont trouvé que c'était un **excès de générosité** et que **ce n'était pas du tout nécessaire**. Savez-vous que cette somme seule après quinze ans, à intérêts composés s'élève à plus de £4,500 Sterling!!!

« Et puis remontons à 1833 : parce que vous aviez donné deux de vos actions à M. John Strang, vous avez eu évidemment deux actions de moins que moi pendant les années 1830, 1831 et 1832, mais en 1833, quand on s'est réorganisé j'ai refusé d'avoir **plus d'actions que vous**, bien que toutes les autres fois (quand on a eu à signer un nouveau contrat) je savais que j'aurais pu avoir quelques actions de plus que vous si je les avais demandées, mais j'aurais trouvé ça un crime de les accepter. Même jusqu'à aujourd'hui, et c'est M. Strang et M. Langevin qui me l'on dit, vous avez eu un avantage sur vos associés du Canada en chargeant vos dépenses à votre manière : vous les calculez seulement à la fin du mois, avec intérêts, ce qui doit faire une différence de £40 à £50 par an. Pendant quinze ans à intérêts composés ça fait un total de £1,500. Mais ça je vous le répète comme je l'ai entendu, parce que je dois dire que je n'ai jamais assez examiné votre compte pour m'en apercevoir. Peut-être que j'ai été mal informé.

« Bien qu'on ait toujours pensé que vous étiez beaucoup mieux payé que moi, ça ne m'a jamais empêché de faire mon devoir ici avec mon zèle et mes efforts habituels, et je peux dire avec une conscience

claire que j'ai conduit vos affaires, depuis que je suis avec vous, avec dévouement, énergie, honnêteté et succès, et je ne ressens aucun orgueil à avancer que sans moi je doute fort que vous seriez dans la situation dans laquelle vous êtes maintenant (même si vous ou certains de vos amis ne le pensent pas). De plus, je ne vous ai jamais déshonoré, ni vous ni aucun de mes associés et je suis beaucoup plus considéré ici par le public et par le Gouvernement que vous ne le pensez, et je pourrais vous le prouver.

« Vous dites aussi : 'Dans ce temps-là tous les amis (de ces jeunes clercs) vous complimentaient sur votre conduite très généreuse et méritoire envers eux.' (Les clercs logés chez Joseph en 1829).

« Je peux répondre à ça. Quelle que soit la valeur qu'on donne aux compliments qu'on reçoit, j'ai trouvé, depuis, que j'ai reçu de ces mêmes personnes bien plus de bêtises que de compliments sincères (ou prétendus sincères) et même si je leur ai chargé leur pension à ces jeunes gens, je pense que j'ai fait plus pour eux qu'ils ne méritaient, je veux dire les Strang (mais toutes ces remarques ne s'appliquent pas à M. John Strang), car même lorsqu'ils étaient clercs dans la maison, ils faisaient à peine leur devoir . . . Pourtant ils me voyaient à l'ouvrage deux heures plus tôt le matin et deux heures plus tard qu'eux le soir sans jamais m'offrir leur aide. Et malgré tout ça (pour vous faire plaisir comme je vous l'ai déjà dit) j'ai bien voulu leur donner une part dans la société, et une part de mon propre travail. J'avais à peine fait ça qu'au lieu de travailler quatre heures de plus que S.S. je devais travailler toute la journée pendant qu'il s'amusait et se dissipait. Et parce qu'en 1835 je ne voulais pas le placer dans une meilleure position (bien qu'alors il recevait déjà trop) j'ai été abreuvé d'injures par toute la famille et ses amis (sauf Mme Robertson et Mme Fleming : ces deux aimables dames savaient bien où était le bobo). Dieu veuille que vos fils et les miens ne soient jamais plus mal traités que les Strang ne l'ont été par moi.

« Maintenant, mon cher Monsieur, rien dans cette lettre n'a été écrit pour vous blesser. Je l'ai rédigée à la hâte bien que je voulais depuis longtemps vider mon coeur de ce sujet malheureux qui m'écrase depuis deux ans et que j'ai toujours trouvé comme la plus déplaisante et la plus triste affaire qui m'ait affligé. Mais regardez-la de n'importe quel côté, je vois très clairement que vous ne pouvez

avoir qu'un reproche à me faire et c'est que dans ma jeunesse j'ai eu l'ambition exagérée de donner du caractère à la maison en conduisant les affaires de la manière la plus respectable et de faire de l'argent pour la société : je n'ai jamais essayé de faire 1/, sauf pour la société, parce que j'avais une grande confiance en moi et que je savais ce que j'étais capable de faire pour elle (j'ai toujours pensé que je ne pouvais pas me tromper), et la raison en est simple : mon esprit et mon temps en entier étaient consacrés à mon ouvrage, jour et nuit, et je faisais tout moi-même, j'étais toujours à mon poste, donc j'étais bien maître de ce qui devait être accompli et la preuve en est le succès actuel; vous avez dû me trouver bien difficile à contenter et bien déplaisant des fois, mais c'était dû à mon désappointement de ne pas être supporté comme je l'aurais voulu. Il n'y a pas de pire mortification que le malheur. Au lieu d'être mécontent et de vous sentir blessé, je pense que vous auriez dû avoir de la pitié pour moi et que vous auriez dû pousser vos jeunes employés à être plus actifs et éveillés, à s'occuper de votre maison là-bas. Vous auriez dû comprendre que toute mon ambition, toute mon âme était donnée aux intérêts et à l'honneur de mes maisons, parce que j'ai toujours désiré dépasser toutes les maisons qui m'entouraient et les écraser, ce qui est le commerce, et ce que j'ai réussi à faire jusqu'ici.

« Vous dites dans une de vos lettres que j'étais bien jeune quand vous m'avez pris avec vous; je l'admets et je suis sûr que si je n'avais pas fait votre affaire vous vous seriez passé de moi. Et je n'ai pas d'objection à ce que vous me traitiez comme cela, cependant vous devez réaliser que j'ai du coeur et je crois qu'il y a peu d'hommes qui en ont autant que moi. Alors vous pouvez penser que je ne suis pas prêt à me faire réprimander injustement quand je sais que j'ai fait mon devoir envers mes associés. »<sup>60</sup>

X X X

Jamais Joseph n'a écrit si ouvertement. Jamais non plus a-t-on douté qu'il fût homme de devoir. Sincère, honnête, juste et charitable, c'est ainsi que ses concitoyens le connaissaient. On pouvait compter sur lui, et de par sa position dans la société, il s'y attendait. Lorsqu'à New Glasgow, au nord de Terrebonne, il est question d'y construire

une chapelle, Mgr Bourget lui demande le terrain nécessaire.<sup>61</sup> A Sainte-Anne-des-Plaines, c'est l'église qui est détruite par le feu, en octobre, 1843. Il contribue à sa reconstruction et s'engage à donner la cloche qu'il fera fondre en Angleterre.<sup>62</sup> Le curé Paquin, de Saint-Eustache, en est un peu jaloux. Bien que cette paroisse ne se trouve pas dans la seigneurie de Terrebonne, comme New Glasgow et Sainte-Anne-des-Plaines, Joseph en est issu et le curé le lui rappelle délicatement. Les matériaux pour rebâtir le temple détruit au cours des troubles, en 1838, sont dispendieux et difficiles à obtenir. Les seigneurs d'une grande partie de Saint-Eustache lui refusent le bois sur pied qui se trouve dans une forêt, et qui s'y perd. De plus, cette paroisse, au lieu d'être aidée, a été démembrée pour former celle de Saint-Augustin, au grand mécontentement des paroissiens.<sup>63</sup>

Aucunement homme de salon, les dîners, les réceptions, les mariages, tout cela était secondaire pour lui et lorsqu'il pouvait s'en sauver il n'hésitait pas à trouver une bonne excuse. Un de ses employés, souvent obligé de venir à Terrebonne par affaires, y avait rencontré Marie-Rachel, une des filles de Roderick McKenzie, et lui avait fait la cour. Lorsque la date du mariage fut fixée et les invitations lancées, Joseph prévint aussitôt Langevin qu'il aurait à le voir à Québec « pour éviter un mariage car M. Bruyère (Jean-Baptiste) est décidé à se marier le 30 (octobre). »<sup>64</sup>

x x x

En 1838, à la suite des troubles politiques, la constitution du pays a été changée : le Conseil Législatif où il siégeait depuis 1834, a été aboli et un Conseil Spécial a assumé le gouvernement du pays.

Lorsque la situation redevient normale, le Gouverneur tente de l'attirer de nouveau à la Chambre Haute.<sup>65</sup> Mais Joseph n'a plus guère le temps de prendre une part active à la vie politique, et dans une lettre qu'il écrit de son manoir, à Terrebonne, il s'excuse de ne pouvoir accepter ce poste « à cause de mes occupations », explique-t-il, « et mes absences inévitables de la Province pour quelque temps et cette année et l'année prochaine. Je ne pourrais en toute justice faire honneur à la situation. »<sup>66</sup>

Il demeure néanmoins en relations avec ses anciens collègues et, à l'occasion il a la satisfaction de se rendre utile à eux et aux amis du Gouvernement. On débat toujours la question de la future capitale du pays : évidemment les politiciens de l'ancien Haut-Canada préfèrent Kingston et comptent sur l'appui de certains personnages du Bas-Canada. Un ouvrage important se fait dans les coulisses, et la présence des membres du Conseil à Kingston pour voter cette mesure est requise, toute excuse personnelle mise de côté. L'Hon. A.-N. Morin s'adresse à Joseph dans ce but : pourrait-il convaincre l'Hon. Gabriel Roy, si sa santé le lui permet, d'aider par sa présence à son siège, ses collègues dans leurs efforts pour décider cette question de la seule manière qui soit juste envers leurs compatriotes et « conforme aux intérêts permanents du Canada ? » Pourrait-il aussi en dire un mot à l'Hon. Pierre de Boucherville et à l'Hon. Peter McGill ?<sup>67</sup>

« J'ai prévue la nécessité de réaliser tous nos forces dans les Chambres du Parlement », l'assure Joseph, « enfin de nous assurer le siège du Gouvernement à Montréal et j'ai fait promettre il y a quatre ou cinq jours à Mr. G. Roy de se rendre à son poste, et on me dit aujourd'hui qu'il doit partir lundi prochain. Vers le même temps j'ai vue Mr. McGill qui ne m'a pas donné grand encouragement à se rendre à Kingston (quoi que bien disposé en faveur de Montréal) mais aujourd'hui je lui ai fait promettre de se rendre à son poste et ce que sans doute il fera et son influence pourra nous assurer le vote de Mr. J. McKay. J'attends demain ici Mr. C. Langevin de Québec, qui est le bon ami de Mr. Dionne et je lui ferai écrire de monter à Kingston sans délai. Si nous obtenons la présente mesure ce ne sera pas sans grande opposition en conséquence il ne faut rien oublier ni négliger. La cause est bonne, et elle est entre bonne mains, nous devons nous flatter du succès. »<sup>68</sup>

De son côté, L.-H. La Fontaine cherche des appuis et lui aussi a recours à Joseph pour s'assurer la plus grande représentation possible :

Kingston, 15 octobre 1843

« Cher Monsieur,

**Privée**

La plupart des membres du Conseil Législatif du Bas-Canada étant absents, une majorité de leurs collègues du Haut-Canada a pu escamoter une adresse en faveur de la rétention du siège du Gouvernement dans cette dernière partie de la Province. Je n'ai rien vu d'aussi dégoûtant que leur conduite en cette occasion. Ils ont refusé appel nominal, traduction écrite, et même traduction verbale de leurs résolutions. Quelques-uns d'entre eux n'ont pas eu honte de déverser l'injure à pleines mains sur tout ce qui appartient au Bas-Canada. Je voudrais bien voir leurs amis tenter d'en faire autant dans notre Chambre.

Il serait encore tems de nullifier leurs procédés, s'il est vrai que tous les membres du Conseil du Bas-Canada sont en faveur de la translation du siège du Gouvernement à Montréal.

Les absents sont : Messrs. McGill, Roy, Bruneau, Knowlton et Moore, du District de Montréal, Mr. Joseph Dionne, du District des Trois-Rivières, et Messieurs John Fraser, Walker et Pemberton, du District de Québec.

Messrs. Caron et Massue sont arrivés hier soir. Je pense que le Dr. Kimber est incapable de se rendre à Kingston.

Tout à vous

L. H. Lafontaine. »<sup>66</sup>

En réponse, Joseph l'informe de ce qu'il a fait dans le cas de Roy et de Dionne et ajoute : « J'ai prévue la nécessité d'envoyer à Kingston autant que possible les membres du Conseil Législatif disposés de soutenir notre présente bonne administration. J'ai vu Mr. Bruneau samedi dernier qui m'a promis de monter vers ce temps-ci. Je ne crois pas que le Dr. Kimber soit d'une situation à pouvoir vous joindre pour le présent. Il y a des préparations pour une assemblée publique ici que j'espère sera nombreuse et respectable. T.B. Anderson met tout dehors pour la faire manquer mais son influence en est pour peu de chose en ce moment. »<sup>70</sup>

Le 3 novembre, à une majorité de vingt-quatre voix, il est décidé que le siège du Gouvernement sera transporté à Montréal.

Pas un des membres du Bas-Canada n'a voté pour Kingston, écrit Jean Langevin, de cet endroit où il occupe une position dans le service public.<sup>71</sup>

La décision du Gouvernement sera ratifiée à Londres. La nouvelle que lui en donnera Charles Langevin sera déjà désuète lorsque Joseph en prendra connaissance, plus tard à Liverpool : « On en est très aigri à Kingston. On y parle de se séparer du Bas-Canada. »<sup>72</sup>

x x x

Langevin sait que ce ne sera pas son tour cette année de faire le voyage d'Europe. De voir partir Joseph sans avoir eu l'occasion de lui causer du nouveau contrat, l'inquiète beaucoup. Il lui demande s'il a ébauché quelque projet qu'il pourrait emporter avec lui pour en parler à Glasgow.<sup>73</sup>

Joseph ne lui répond rien de précis. Il éprouve une certaine satisfaction à voir ses deux associés dans l'incertitude et juge sa position meilleure qu'elle ne l'a jamais été. Persuadé qu'un jour ou l'autre ils lui feront des offres concrètes, il n'est pas pour s'ouvrir et avoir l'air de quêter des faveurs. La dernière fois qu'il l'a fait il en a été si déçu qu'il demeure maintenant sur ses gardes. Une chose est certaine, c'est qu'il demeurera en affaires « aussi longtemps qu'il pourra marcher. » Il est prêt à signer un nouveau contrat, avec n'importe qui et il aimerait que ce fût avec Langevin. Mais qu'a celui-ci à lui offrir ? Qu'il se dépêche à le lui dire car dans deux mois il s'embarquera avec sa fille aînée, Marie, pour aller voir son fils, à Oscott, puis visiter Londres et Paris, et peut-être le couvent du Sacré-Coeur, à deux pas de la demeure des Bossange.<sup>74</sup>

Langevin se rend donc à Montréal pour faire connaître ses vues. A sa grande surprise il découvre le champ libre à ses ambitions mais réalise que tout ce qu'il peut convoiter il aura à l'arracher à Hugh Robertson. Joseph lui a dit tout bonnement : moi je prends la moitié des actions — partagez donc l'autre moitié avec M. Robertson ! Et il a ajouté que ce serait sur cette base qu'il en discuterait à

Glasgow et que si cette offre n'était pas acceptée, il formerait sa propre compagnie à laquelle Langevin pourrait se joindre s'il le voulait. Muni de ces renseignements, Langevin décide de prendre vingt-cinq actions pour lui, ce qui en laisserait vingt-cinq à Hugh et il informe immédiatement ce dernier de ce qui a été arrêté.<sup>75</sup>

Reste à savoir ce que sera la réaction de l'Écossais : la lettre qu'il a reçue de Joseph et dont il a été question plus haut, confirme trop bien ses appréhensions; cette salve, tirée maintenant par Langevin, l'ébranle fortement et comme le temps règle bien des choses il décide de ne pas y répondre immédiatement. Une seconde lettre de Joseph, adressée au bureau cette fois-ci, le prévient de sa visite à l'hiver : Joseph y demande expressément qu'on lui réserve à l'hôtel une chambre pour sa fille et une pour lui-même. Hugh est affligé de voir son associé refuser son ancienne hospitalité et prévoit que cette rencontre ne sera pas des plus agréables. Aussi ne lui cache-t-il pas son désappointement : « Quant à vous retenir une place dans un hôtel ou une pension, il n'en est pas du tout question. Vous pourriez avoir votre déjeuner ici tous les matins à huit heures et demie avec John et William avant qu'ils partent pour l'école. Quant à votre dîner vous le prendrez avec les dames entre une heure et deux heures. Et je dois dire que Mme Robertson a bien peur que Mlle Masson s'ennuie à mort toute seule dans sa chambre d'hôtel. Si vous voulez bien me dire exactement quand vous arriverez, je vous enverrai chercher en voiture. »<sup>76</sup>

On fait les préparatifs de voyage. Comme Joseph est « mauvais marin », il tente de réserver des cabines à l'endroit le plus confortable du vapeur, « près de l'office du steward ».<sup>77</sup> Il profitera de son passage à Halifax pour discuter avec l'Hon. Samuel Cunard d'achat de charbon pour la Montreal Gas Co.<sup>78</sup>

C'est la première fois qu'il laisse son magasin entre les mains de ses employés : John Strang n'y viendra plus, comme autrefois, y passer les quelques mois d'absence de Joseph, et Langevin, maintenant seul à Québec, ne pourra non plus y venir facilement. C'est donc à Wilfrid qu'il confie ses affaires auquel il remet un long document qui commence comme suit : « Instructions laissées par J. Masson, 20 décembre 1843. Elles sont adressées à tout le bureau et j'espère que grâce à elles tout ira bien durant mon absence. » Il y exhorte chacun

de lui écrire régulièrement ainsi qu'à la maison de Québec; de l'informer des faillites et d'assister aux assemblées des créanciers : son fils Wilfrid et Henry Thomas devraient ne pas en manquer une seule; d'acheter de la potasse à un prix ne dépassant pas 25/; d'avoir recours aux avocats Bourret ou Monteith au besoin; de percevoir tous les comptes dûs; de répondre aux lettres dès qu'elles seront reçues, etc., etc.

Le Juge Mondelet le charge de commissions pour son fils Arthur, à Oscott où Joseph lui-même a finalement décidé de laisser son fils Édouard malgré le peu d'attention accordée par les autorités de ce collège aux dépenses des élèves, et il ne se gêne pas pour le dire au Juge : « Vous remarquerez (entre nous) je m'y joins, mais pour ma part j'ai toujours eu de grands troubles à placer mes enfans à des écoles dont j'ai cru que les maîtres (et maîtresses) faisaient leur devoir, le grand but de tous ces collèges est de faire de l'argent et des prêtres, et à moins qu'il y ait de fort grieffes je ne me propose pas de changer mon fils d'école car cela causerait du retardement. »<sup>79</sup>

Édouard, en effet, ne cesse de déjouer la surveillance du procureur du collège : il a réussi à acheter une flûte et de la musique en feuilles et à faire charger le tout à son compte. Grande colère de Joseph : « Je doute fort que ce soit un bon collège », déclare-t-il à Oliver, « où on enseigne l'économie aux élèves, ce qui est un des principaux buts de l'éducation. »<sup>80</sup>

En ce qui concerne Rodrigue, maintenant âgé de dix ans, il réalise un ancien projet : afin de mieux contrôler son éducation et lui donner la chance d'étudier l'anglais dans une grande institution catholique, il se rend avec lui au collège très exclusif de Georgetown, aux États-Unis, à environ deux milles de Washington, pour y faire son entrée.<sup>81</sup> Mgr. Bourget l'a recommandé hautement au Père Provincial des Jésuites : « La présente vous sera remise par l'un de nos plus notables citoyens, l'Hon. Mr. Masson, qui désire confier à vos soins et à ceux de vos bons pères ce qu'il a de plus cher au monde, l'un de ses fils. J'ai la ferme confiance que cet enfant recevra dans cet intéressant établissement une éducation qui conviendra au rang élevé qu'il doit occuper dans le monde; et que la religion aura à se réjouir de l'avoir pour un de ses enfans et l'état pour un de ses meilleurs sujets. »<sup>82</sup> Prophétie assez juste : Rodrigue deviendra député

à Ottawa en 1867, puis ministre dans le cabinet MacDonald, sénateur, Conseiller Législatif, lieutenant-gouverneur du Québec, et il aura une part prépondérante dans le règlement de la question des Biens des Jésuites au Canada.

Lorsque Joseph doit voyager pour sa maison, aucun obstacle ne l'arrête : ni les fêtes de Noël ou du Jour de l'An, ni une grossesse de Sophie, ni une maladie dans la famille. Sa petite fille Sophie, âgée de trois ans et demi, tombe malade. Le 23 décembre, il se rend en toute hâte à Terrebonne, accompagné du Dr. Nelson, et après une courte visite revient aussi vite à Montréal; "Business is the first thing", dit-il ! Le lendemain de Noël, il assiste aux funérailles du Dr. R.J. Kimber, Conseiller Législatif, (innocent du transfert de la capitale, de Kingston à Montréal) et, avec sa fille Marie, monte immédiatement après le service religieux dans la voiture qui les transportera à travers la frontière et les montagnes américaines, jusqu'à Boston.<sup>83</sup>

Terrebonne a été laissée entre les mains de Germain Raby. Cet agent a une grosse besogne et partage courageusement les soucis du seigneur absent de ses terres six jours par semaine. Il lui est difficile de le satisfaire pleinement. Joseph lui a souvent reproché de ne pas lui écrire plus fréquemment, de ne pas voir suffisamment à la propreté des moulins : « L'état dans lequel se trouvait la roue du moulin lundi dernier est une disgrâce pour vous et les meuniers et démontre bien le peu d'intérêt que vous avez pour moi et même pour vous ! » lui reproche-t-il assez durement. Il l'exhorte à fermer ses livres au plus tôt et lui accorde trois jours pour produire deux tonnes d'orge.<sup>84</sup>

Le moulin à carde, situé sur l'île, lui cause moins de souci. Il le loue à J.-O. Turgeon pour six ans à compter du 1er avril 1844 : il comprend deux roues à eau, une rouette en fer et une chaudière de cuivre; le tout pour £45 par an.<sup>85</sup>

En plus de la lettre de Langevin au sujet de la capitale, deux autres sont remises à Joseph à sa descente du bateau. Elles sont de Hugh qui l'invite encore une fois à se retirer chez lui. Il habite alors une maison située du côté sud de la rue St-Vincent, à Glasgow. Joseph refuse : « Comme je n'ai pas l'intention de rester plus que quelques jours à Glasgow, je ne voudrais pas vous donner tout ce trouble, je me vois donc obligé de décliner votre très aimable invitation. »<sup>86</sup>

Il se rend d'abord à Birmingham, où il a donné rendez-vous à son fils Édouard, et il y passe deux jours avec lui et sa fille.<sup>87</sup> Le jeune homme est vraiment heureux de revoir sa soeur et aussi de tourmenter son père pour en obtenir des faveurs. C'est surtout la question d'une chambre privée qui l'obsède. Le Directeur Wiseman avait déjà disposé de cette requête au tout début mais maintenant qu'Édouard est un « ancien », certains droits peuvent être invoqués. Quand on apprend à son père que ceci entraînerait un déboursé supplémentaire de £100 par an, ce beau projet est écarté. Édouard revient bientôt à la charge et sa lettre poursuit son père à travers l'Angleterre : « Je vous assure que je ferai de mon mieux, et dans mon intérêt et dans le but de plaire au meilleur des pères. Je sais bien que vous êtes satisfait de moi, mais je ferai encore plus d'efforts pour que vous soyez fier de moi et pour que je puisse vous aider et vous reconforter sur vos vieux jours. »<sup>88</sup> Un peu plus tard, d'autres arguments lui viennent à l'esprit : il y a bien des chambres « ordinaires » auxquelles ont droit les élèves quand ils sont admis aux classes supérieures, mais aucun privilège n'y est attaché comme à celles qui coûtent £100 ! Pas de foyer, pas de marches dans la campagne sans surveillance, et permission à demander pour s'absenter.<sup>89</sup>

La réponse de Joseph a été égarée quelque part à Oscott, si elle existe encore. Il est facile de présumer quels en étaient les termes par cet extrait d'une lettre de son fils : « Je comprends que ce que vous dites est bien juste, que ceux qui ont le droit de se promener dans la campagne souvent courent à leur ruine. Mon cher papa, ne pensons plus à cela si vous en avez été ennuyé et je vous demande de m'en excuser. »<sup>90</sup>

Ce voyage de Marie avec son père donne lieu à bien des rumeurs. L'éloigne-t-on du pays pour ne pas encourager certains jeunes hommes qui ont demandé sa main à ses parents, ou l'envoie-t-on à l'étranger pour y rencontrer de futurs beaux-parents ? Le bruit court en effet qu'elle doit épouser Charles Duchesnay,<sup>91</sup> nouvelle vite démentie. D'ailleurs son père la trouve trop jeune pour songer au mariage et il insiste pour que celui qui l'épousera soit bien établi avant de la lui enlever. Il ne tient pas non plus à la rapprocher des jeunes gens, « car j'ai pour principes », dit-il dans une de ses lettres à Hector Bossange, « de ne pas demander de jeunes messieurs chez

moi, depuis que Marie est grande fille. » Il n'a fait qu'une exception à cette règle en faveur d'Édouard Bossange, fils d'Hector, ce qu'il regrette, car « un père de famille », dit-il, « ne doit pas s'exposer à la critique des méchants. »<sup>92</sup>

Édouard Bossange a vingt-trois ans. A New York depuis quelques années, il s'y débrouille assez bien et fraie dans des familles respectables. Il est bien connu de plusieurs maisons importantes. D'abord employé chez un monsieur Sargent, il est parvenu, grâce à ses efforts, à ouvrir sa propre maison qui est maintenant florissante.<sup>93</sup> Son commerce de librairie lui donne l'occasion de voyager partout aux États-Unis et même au-delà des frontières. Il correspond régulièrement avec son père et ne manque pas de l'informer de sa rencontre de Marie Masson, à Terrebonne, où Joseph Masson l'a amené lui-même dans sa voiture. Il y a été reçu avec beaucoup d'égards. Hector Bossange ne peut que se réjouir du bonheur de son fils et, entre papas, prend plaisir à communiquer ses impressions : « Le bon fils Édouard Bossange a pris le Canada en affection. Il m'écrit qu'il a grande envie de faire une seconde visite à Montréal avant de venir nous voir dans le mois de juillet prochain. C'est de la faute à vous tous, messieurs les Canadiens, et peut-être à vous particulièrement plus qu'aux autres, mon cher monsieur Masson; vous l'avez si bien reçu qu'il en a été touché. »<sup>94</sup>

Hector Bossange a-t-il mal interprété le sens de l'hospitalité accordée à son fils, au Canada ? bercé d'illusions, lorsqu'il apprend l'arrivée de son ami en Angleterre, il l'enjoint à venir au plus tôt à Paris avec sa fille et pour les y retenir le plus longtemps possible, il fait miroiter les avantages de l'Exposition quinquennale des produits industriels français, qui débutera dans la capitale le 1er mai. Tous les fabricants étaleront leurs marchandises dans un immense local élevé par le Gouvernement. De quoi tenter un marchand du Canada. Le mari de sa fille Adèle, Théodore Salles, acheteur pour le compte de quelques grandes maisons anglaises et américaines, se fera un plaisir d'accompagner Joseph dans ses visites à l'Exposition et lui fournira tous les renseignements désirables. Pendant ce temps, Marie n'aura qu'à choisir entre deux maisons également empressées à l'accueillir : celle des Bossange ou celle des Salles.<sup>95</sup>

Paris est sur l'itinéraire de Joseph et de sa fille. Mais auparavant il y a une visite très importante à faire à Glasgow. Elle ne sera ni facile, ni agréable. Hugh et Joseph ne se sont pas vus depuis quatre ans. Les quelques lettres aigre-douces qu'ils ont échangées au cours des dernières années ne peuvent rendre cette réunion plus gaie. Dès les premières minutes où ils peuvent se retrouver seuls, Hugh prend l'offensive et critique les derniers envois de potasse. Ce sujet, qui l'a toujours exaspéré, l'échauffe suffisamment pour qu'il attaque celui du contrat proposé. Quelle humiliation, quelle insulte pour lui de se voir offrir un quart seulement des profits ! Qu'on ne s'imagine pas qu'il s'y soumettra : sa décision est nette : il va se retirer de la société. Il va s'en retirer, mais en partie seulement. Il est trop fier pour se contenter d'une participation aux conditions qu'on lui fait, mais trop peu indépendant, vu son âge et son état de santé, pour risquer son argent dans une nouvelle aventure. Comme il a toujours confiance en ses associés, il est prêt à laisser dans la société une somme de £20,000 moyennant intérêt, à condition que ses deux fils, Hugh et Robert en fassent partie. Il y déposera en leur nom une somme de £10,000 pour chacun d'eux. Joseph décline de se prononcer avant d'en avoir conféré avec Langevin. En son for intérieur il est convaincu que son vieil associé se contenterait de trente actions. Langevin accepterait-il vingt actions ? Mais de la pension des jeunes clercs en 1829 il n'est nullement question.<sup>90</sup>

La confiance que peut inspirer Joseph est en effet remarquable. En dépit du différend qui les oppose, Hugh va le prier de participer à un des actes les plus importants de sa vie. Comme il réalise que ses activités commerciales tirent à leur fin, et que bientôt il ira vivre sa retraite à Gartloch pour y attendre cette « vie dans un meilleur monde », ainsi qu'il se plait souvent à l'écrire, il a fait préparer son testament sous forme fiduciaire et il a choisi les personnes suivantes pour administrer ses biens après son décès :

d'abord son épouse Margaret, puis  
ses fils Hugh et Robert et  
son associé de toujours, Joseph Masson, auxquels il adjoint  
son beau-frère Robert Strang, écrivain,  
Matthew Strang,  
Matthew Fleming, beau-frère de son épouse, marchand et

George Hutchison, marchand.

C'est un document volumineux, en forme de cahier, grossi de quatre codiciles.<sup>97</sup>

Joseph avait vu juste : Langevin, apprenant le refus de Hugh Robertson, déclara qu'il se contenterait de vingt actions, en autant que son fils Charles fût employé à un salaire de £200 par an. Au cas où cette somme semblerait trop élevée, il fit valoir que les services passés du père pourraient peut-être justifier ce salaire payé au fils. Si toutefois Hugh n'acceptait pas trente actions, il se dit prêt à signer un contrat avec Joseph sur une base de deux-tiers et d'un-tiers.<sup>98</sup>

Après avoir fait le tour des principaux marchés avec le jeune McKechnie, de la maison de Glasgow, Joseph, Marie et Édouard consacèrent une semaine entière à visiter Londres avant de se séparer puis l'un reprit le chemin du collège et les deux autres partirent pour Paris.

Muni d'un passeport émis au nom du Roi des Français, le père et sa fille entrèrent en France où cette dernière devait un jour se fixer définitivement. C'est grâce à ce document officiel (est-il fidèle ? il rajeunit Marie de deux ans . . .) et à une aquarelle exécutée vers cette époque qu'il est possible de se représenter ce marchand canadien.

A cinquante-trois ans, Joseph, qui mesure environ cinq pieds six pouces, a les cheveux gris, les yeux gris-bleus. Une large mèche de cheveux, « à la Papineau », fuit son front élevé vers l'arrière. Ses favoris, brossés par-dessus les oreilles, rejoignent une barbe soyeuse qui évite le menton et la lèvre supérieure. Son regard est doux, sa bouche volontaire. Son nez est droit et mince. L'artiste a donné l'impression d'un homme décidé et qui n'accepte pas de défaite. Son succès lui a donné cette assurance dont il est sans doute conscient et qui le sert lorsqu'il transige ses affaires. Ses vêtements sont choisis avec soin et il fait bonne impression avec sa fille dans les salons de Paris où il circule, sans doute à contre-cœur, durant deux semaines éblouissantes pour Marie.

L'avant-veille de leur départ pour Londres, Hector Bossange assume une des prérogatives d'un père du dix-neuvième siècle et prenant Joseph à part lui demande, au nom de son fils Édouard, la main de Marie.<sup>99</sup> Très correctement, il adresse une semblable prière à la mère de la jeune fille et, pour terminer son rôle, envoie un compte-

rendu de ses démarches à New York, où Édouard Bossange doit l'attendre avidement.

Cette tentative n'a pas de succès. Joseph ne veut toujours pas laisser partir sa fille. De la grande ville américaine lui arrive une lettre soumise dans laquelle Édouard l'assure qu'il respectera ses idées et attendra son bon plaisir : « Pendant ce tems, je vous prendrai pour modèle, je continuerai à suivre votre exemple en aimant le travail, l'ordre et l'économie. »<sup>100</sup> Joseph lui répond placidement : « Vous me dites qu'à votre âge on ne peut se vanter encore d'une fortune faite, etc. Cela n'est pas un déshonneur mais bien un grand inconvénient pour des jeunes personnes qui font de telles entreprises, car il en coûte beaucoup pour élever une famille, même dans un état médiocre. »<sup>101</sup>

Joseph n'a pas omis de visiter Papineau. L'année précédente l'exilé avait appris par Bossange l'existence de cette somme qui avait été mise à son crédit à Glasgow et n'avait pas manqué d'en remercier le donateur en faisant allusion à ce « procédé aussi délicat et d'aussi bonne amitié. Votre bon service a mille fois plus de prix », avait-il assuré Joseph, « quand il est offert d'une manière si gracieuse, quand c'est vous qui vous occupez avec souci du désir que moi je n'aie pas de souci pour les besoins de ma famille et les miens, dans le cas de quelqu'embarras dans mes propres ressources. » Il lui avait laissé entendre que son épouse, qui s'ennuyait beaucoup du pays, prendrait peut-être avantage de cette libéralité à moins que Louis Viger ne réussisse à vendre quelques terrains. Quant à lui, il ne songeait pas encore à se risquer au Canada. « Je vois par les journaux de Montréal », avait-il écrit, « qu'ils professent encore une animosité violente contre moi. Elle est plus violente quoique moins fondée que contre bien d'autres qui sont en Canada sans y être inquiétés. Je crois que l'on n'a pas de motifs fondés de m'y faire un procès, et que si l'on m'en faisait, une juste défense et un verdict bien fondé m'acquitteraient. Néanmoins je suis bien plus soucieux du bonheur de ceux qui souffrent plus que moi, des malheureux déportés, que du mien. Sir Charles Bagot avait adopté des mesures sages, conciliantes et d'une grande portée, pour que je ne sois pas persuadé qu'il ne l'avait fait que du consentement des ministres, ce qui doit nous laisser espérer que son successeur marchera dans la même voie. La Chambre a deux fois

demandé l'amnistie. L'accorder, l'accorder vite et de bonne grâce, était au moins autant de saine politique que de bienveillance. Elle a été retardée, non pour satisfaire aux ressentimens des ministres, mais à ceux d'un parti en Canada. Il a donc encore de l'influence plus qu'il n'en mérite. Si j'arrivais inopinément en Canada avant que cette question d'amnistie eût été réglée, il me semble qu'elle ne peut être différée au-delà de la prochaine assemblée du Parlement, ce parti chercherait à faire tant de bruit de cette prétendue bravade qu'il pourrait gêner les déterminations d'un nouveau Gouverneur. Je ne veux pas que l'on ait le prétexte le plus éloigné de laisser dire ou prétendre à qui que ce soit que j'ai été le moindrement du monde un obstacle à tout ce que le Gouverneur et son Conseil responsable pouvaient et voulaient faire en faveur des exilés. Si à la fin de juin, tems où partira Mme Papineau et mes plus jeunes enfans, ce problème n'a pas encore reçu sa tardive solution, je demeurerai ici avec Lactance. »<sup>102</sup>

Cette fois-ci encore, Papineau est heureux de faire part de ses trouvailles. Il a continué à bouquiner et mis de côté plus de huit cents volumes pour Joseph afin de constituer un fond de bibliothèque paroissiale à Terrebonne. Il lui a fallu surveiller son choix plus que de coutume : « J'espère que M. le curé n'en trouvera aucun de condamnable, qu'il sera ami de la bibliothèque et de ceux qui en useront. Mon désir a été sincère qu'il n'y eût rien qui put scandaliser qui que ce fut. »<sup>103</sup>

Joseph dépose au crédit de Papineau, à Glasgow, un montant de £300<sup>104</sup> et ne le quitte pas sans lui promettre de faire sa part dans le but de hâter son retour au pays. Arrivé au Canada, il rencontre D.-B. Viger dont le ministère avec Draper n'a pas encore une année d'existence. Bien que le résultat de son entrevue ne soit pas très bon, il s'empresse d'en informer Papineau : « J'ai pris sur moi de parler de vous à Mons. Viger et lui ai fortement recommandé de faire des arrangements pour votre retour, enfin je lui ai dit qu'il devait le faire pour sa propre justification et son honneur, car si vous étiez adjoint à son ministère, il n'y a pas de doute qu'une majorité considérable de la chambre d'assemblée serait en faveur de votre gouvernement, et d'après ce que nous croyons voir, le Gouverneur et le Gouvernement en Angleterre serait disposé de rendre plus de justice que ci-devant. M. Viger ne pourra pas marcher sans vous, en conséquence

il devint son intérêt de vous faire revenir, et de l'autre côté vos amis ne devraient pas vous demander à revenir sans au moins que vous soyez demandé, il faut donc forcer Mr Viger à vous rendre justice. Excusé-moi, mon cher Monsieur, si je touche à ce chapitre. N.B. Depuis que j'ai écrit ce qui est ci-haut j'ai vu Mr. Viger, mais je crois dire que je n'ai pas eu grande satisfaction de cette entrevue, il persiste à dire que vous devez venir de votre chef et ne pas attendre que vous soyez demandé, mais bien il a promis de vous écrire. »<sup>105</sup>

Joseph n'a pas oublié les demandes que lui ont faites plusieurs curés pour leur paroisse. Pendant qu'il était en Angleterre, il a commandé deux cloches de £100 chacune, l'une pour la nouvelle église de Sainte-Anne-des-Plaines et l'autre pour la chapelle de New Glasgow. Il laisse Hugh décider si cette dépense sera débitée à la société ou s'il en assumera lui-même le coût. Si la société s'en charge, il en fera faire une troisième à ses frais pour l'offrir à Saint-Eustache. En guise de consolation il rappelle à Hugh que cette bonne action ne pourra leur être que profitable : « Ces trois paroisses prieront pour nos succès ! »

Il a aussi placé des commandes de charbon pour la Montreal Gas : 36,000 boisseaux, à 24/ chez Gillespie Moffatt et 28,800 chez un autre fournisseur, à 24/6.<sup>106</sup> A Londres, il a acheté des gazomètres.<sup>107</sup>

Si on ne manque pas de charbon, on semble par contre manquer de gaz. Plusieurs marchands de la rue Saint-Paul, à Montréal, déplorent que l'éclairage de leurs magasins soit si faible, et menacent de faire usage de lampes à camphine à compter du 1er mai 1844. Ce sont surtout les propriétés construites en dénivellement qui en souffrent le plus.<sup>108</sup> Furniss reçoit une semonce de Leeds, où se trouve alors Joseph, et augmente immédiatement la pression. Cette compagnie de gaz cause beaucoup de trouble à Joseph et il se plaint qu'elle lui fait perdre beaucoup de temps.<sup>109</sup> En outre il existe un certain froid entre Furniss et lui<sup>110</sup> qui l'incitera à se défaire bientôt de ses actions, au moins dans la Toronto Gas & Water Co., si Furniss peut les lui payer.<sup>111</sup> Elles lui ont coûté £7,000 et il aura bientôt à verser une autre tranche de £1,500. Des quatre cents actions émises, il en détient toujours deux cents à £100 chacune, Furniss cent soixante et Margaret Strang quarante. Pour ses deux cents actions, Furniss

lui offre £13,000 et en plus s'engage à assumer toutes les dettes, comprenant £2,000 déjà avancées par Joseph pour de l'équipement. Par contre, Joseph entend conserver ses 639 actions dans la Montreal Gas qui lui coûtent £12,780 et valent £20,000 au marché.<sup>112</sup>

Joseph a bien raison d'être mécontent : il faudrait investir les dividendes de la Toronto Gas au lieu de les servir. En 1842 Joseph aurait dû réaliser £400 et en 1843, £830. Mais Furniss ne dispose pas de fonds suffisants pour satisfaire Joseph; il n'a même pas les moyens d'acquérir les actions de Margaret Strang pour lesquelles il donnerait bien £500. Mais ce n'est pas assez : on lui en demande £600. Appelé comme arbitre, Joseph déclare qu'il prendra toujours la part des dames, ce à quoi Furniss répond : « Très bien, ce sera comme vous le dites ! »<sup>113</sup> Il n'aura plus qu'à trouver l'argent . . .

C'est à son retour d'Europe, au printemps de 1844, que Joseph prend la décision d'acquérir de nouveaux immeubles. L'entrepôt qu'il loue de John Redpath, rue des Commissaires, au coin de la ruelle Saint-Dizier, lui paraît idéal pour son commerce. De l'autre côté de la rue mouillent les bateaux qui lui apportent ses marchandises. Derrière la bâtisse se trouve une immense cour et au-delà une maison en pierre, à trois étages, avec comptoirs, voûte et bureaux pour les archives, et magasin, donnant tous sur la rue Saint-Paul. Un mur de pierre protège la cour le long de la ruelle et, de cette dernière, le long de la rue des Commissaires, jusqu'à l'entrepôt. Redpath a payé le tout plus de £8,000. Il laisse aller cette propriété pour la moitié de ce prix. Joseph est enchanté de cette acquisition : « J'ai acheté dernièrement », dit-il à Oliver, « le meilleur et le plus grand magasin de la ville et dans un endroit excellent, où je déménagerai en mai prochain (1845) (si je suis encore en vie) car j'ai l'intention de mener les affaires très rondement pendant quelques années encore, au moins deux ou trois ans en tout cas. »<sup>114</sup>

Langevin n'en est pas moins heureux et accepte que les affaires y soient transigées au plus tôt. Le loyer de £425 qu'aura à payer la société lui semble raisonnable. Ce sera définitivement une amélioration pour la réception des marchandises.<sup>115</sup>

X X X

Hors la courte lettre qu'Édouard Bossange a reçue de Joseph, rien d'autre n'a été dit au sujet du mariage de Marie. Juillet survient et la lettre d'Hector Bossange en date d'avril est toujours sans réponse. De Paris arrivent des doléances : « Qu'avons-nous fait, cher monsieur Masson, qui a pu vous déplaire ? Est-ce notre ardent désir d'obtenir la main de votre douce Marie pour notre excellent fils Édouard ? Mais cela est une preuve éclatante du respect et de l'affection que nous avons pour vous et pour votre famille ! Sans doute, Bon ami monsieur Masson, vous êtes dans une condition considérable dû à vos immenses talents; sans doute notre fils est **loin, loin, très loin** de vous; mais il est intelligent, économe, travailleur et jeune. C'est avec ces moyens-là que vous êtes arrivé au sommet, n'est-ce pas ? »<sup>116</sup>

Joseph lui offre toutes ses excuses de ne pas lui avoir donné signe de vie plus tôt : « Mais le fait est que je suis mauvais correspondant lorsqu'il ne s'agit pas de balles de marchandises ou lettres de change, etc. et aussitôt mon arrivée j'ai pris le collier de misère (comme disent les bonnes gens) et nous avons été très occupé, enfin jusqu'à la fin de juin nous avons travaillé jusqu'à deux et trois heures du matin régulièrement et à mon âge j'ai trouvé cela un peu rude. Enfin tellement que j'ai resté malade vers le 26 juin et je suis guère mieux, tellement que l'on me force de sortir des affaires et c'est ce que je me propose de faire, demain je pars pour Boston et Washington avec Madame Masson. Mon cher Monsieur, je vois avec tout le poids de vos arguments l'honneur que vous me faites en offrant la main de votre excellent fils monsieur Édouard à ma fille, et comme vous dites 'que je veux le bonheur de mes enfants' cela est très naturelle et par-dessus tout il faut la justice et l'honneur, en conséquence je crois de mon devoir de vous dire 1. que vous avez vue des bonnes qualités à ma fille que je ne crois pas qu'elle possède, et secondement je dois vous déclarer que je ne veux pas contrôler mes enfants dans leur choix pour leur état future. Je leur donnerai mes conseils et sil ne veulent pas les suivre tant pis pour eux, et il suivrons leurs propres désirs et resterons à leurs propres ressources. Je respecte votre fils et le croit très digne de ma fille sur tous les rapports mais comme je vous ai déjà dis je ne désirerais pas que ma fille entrerais en ménage avant lage de 22 ans. Ma fille n'a pas encore vingt ans et vous voyez que nous ne devons pas nous hâter à nous en débarrasser. »<sup>117</sup>

Édouard Bossange n'est pas le seul à vouloir la main de Marie. Un autre soupirant, de New York également, adresse à Joseph des lettres pressantes, sinon enflammées pour obtenir son consentement. Il l'accuse même, sans grande diplomatie, d'être injuste et sévère et bien d'autres choses. Il lui reproche enfin de n'avoir pu le rencontrer à son bureau, la veille, bien qu'il lui eût demandé une entrevue. Comme dans le cas d'Édouard Bossange, la réponse est négative et de plus elle a un certain piquant : « La personne donc vous demandez la main est trop jeune pour entrer en ménage et ce ne sera pas avec mon consentement qu'elle le fera avant deux ou trois ans **au moins**. J'observe qu'une personne vous a mis sur vos gardes envers moi, cette personne est votre ami (et peut-être mon ennemi) car il vous a donné un bon avis car les hommes ne peuvent pas trop prendre de précautions dans les affaires de tous genres et enfin d'éviter de mauvais usage de vos communications qui me font honneur, je crois devoir vous les remettre, et en retour s'il vous plait me remettre la présente. J'ai beaucoup regretté hier au soir lorsque vous m'avez fait l'honneur de passer à mon bureau de ne pas vous avoir vu, et je dois vous avouer que j'avais oublié que vous étiez un homme d'affaires qui n'abuse pas du temps. »<sup>118</sup>

La seconde visite qu'Édouard Bossange avait proposé de faire au Canada a lieu au cours de l'été. Encore une fois il trouve chez l'homme qui pourrait être son beau-père une détermination à ne pas changer d'idée. De Paris, Hector Bossange suit les péripéties de cette longue cour et plaide de tout coeur la cause de son fils : « Cher bon monsieur, j'ai à vous remercier du bon accueil (?) que vous avez fait à mon bien-aimé fils Édouard. Les jeunes gens ont une vive affection l'un pour l'autre. J'en ai reçu la confiance. Vous ferez leur bonheur lorsque vous penserez que le moment opportun et convenable est arrivé. J'en ai pour garant la bonté de votre coeur, la sûreté de votre jugement, l'élévation de votre esprit. Édouard jouit à New York d'une considération méritée, il y fait bien ses affaires. La douce Marie y sera heureuse et elle ne se plaindra pas de la solitude. Vous avez le pouvoir de rendre heureux deux coeurs qui souffrent et qui se fanent. Dites-leur donc, Mes enfants soyez heureux ! »<sup>119</sup>

X X X

Décidément, les relations Robertson-Masson sont à leur plus bas. Le jeune Robert Robertson ne peut s'acclimater à l'ouvrage qu'on lui fait exécuter à Québec. Pour l'aider dans son travail, on est allé au début jusqu'à lui trouver un tuteur pour qu'il puisse maîtriser la langue française : ses cours privés dureront deux ans.<sup>120</sup> Peine perdue. Le 13 juillet le vapeur UNICORN ramène Robert à Glasgow.<sup>121</sup> Le jeune garçon trouve son père bien changé et combien désappointé de ne pouvoir établir ses fils selon les plans qu'il avait conçus. Aux dernières nouvelles reçues du Canada, en considération du fait que Langevin ne réclamera que seize actions et un tiers, laissant trente-trois actions et un tiers à Hugh, les fils aînés seront tous engagés au salaire suivant : Charles £250, Wilfrid £500 et une somme à être déterminée par Hugh lui-même au sujet de son fils.<sup>122</sup> Hugh ne peut admettre que le salaire de son fils aîné, s'il faut suivre la proposition de Langevin, ne soit pas immédiatement fixé au chiffre de celui de Wilfrid.<sup>123</sup> Il est bouleversé par les événements et, déjà malade, son état empire et le force à prendre le lit. Sa congestion cérébrale n'inspire toutefois pas de crainte mais le repos complet lui est prescrit. Son fils Hugh assume la responsabilité du bureau et lance un appel à Joseph : « Il serait bon de l'ennuyer le moins possible avec des questions d'affaires pour le moment. »<sup>124</sup>

Joseph n'aime pas recevoir de reproches, surtout d'une personne beaucoup moins âgée que lui. Il ne manque pas de le laisser savoir au jeune Hugh : « On doit toujours éviter de causer du trouble, en effet, c'est la meilleure manière d'agir dans l'intérêt de tout le monde, et pour y arriver chacun devrait s'efforcer de se contrôler et de toujours avoir en vue ce qu'il y a de mieux pour la maison. »<sup>125</sup>

Joseph ne se sent pas plus vaillant. Son récent voyage en Europe, ces tracasseries, l'incroyable activité déployée pour écouler le nouveau stock, la position qu'il doit tenir en ce qui regarde sa fille Marie l'épuisent complètement et il se résout à s'évader avec Sophie pour une quinzaine de jours. Il ira jusqu'à Georgetown pour y visiter son fils Rodrigue que Jean, son aîné d'un an, est venu rejoindre.

Il a laissé à Langevin les grandes lignes d'un nouveau contrat qu'il jugerait acceptable. Il ne voit pas pourquoi son fils Wilfrid, de cinq ans plus âgé que Hugh jr., ne recevrait pas le double du salaire de ce dernier, d'autant plus que c'est lui-même qui aurait à payer

de sa poche la moitié de ce salaire. Il suggère néanmoins un contrat d'une durée de quatre à cinq ans à compter du 1er décembre suivant, avec actions et capital répartis comme suit :

Hugh Robertson .....	20 actions	£50,000
Hugh jr. ....	5 actions	£10,000
C. Langevin .....	20 actions	£ 8,000
J. Masson .....	50 actions	£50,000
Wilfrid .....	5 actions	£10,000

Charles Langevin jr. recevrait un salaire de £250 par an.

Encore une fois la bienveillance ineffaçable de Joseph envers son vieil associé transparait dans une clause subséquente : si Joseph meurt avant l'expiration du contrat, celui-ci prendra fin immédiatement. Si au contraire c'est Hugh qui disparaît le premier, les affaires continueront jusqu'à l'expiration du contrat. Au cas où le décès surviendrait très tôt, sa famille pourra jouir des profits de la société pendant quelque temps encore, et si Hugh mourait vers la fin du contrat, son fils aura alors eu l'avantage de se bâtir un bon nid et d'acquérir suffisamment d'expérience pour protéger ses intérêts et attirer ses jeunes frères auprès de lui.<sup>126</sup>

Joseph ira discuter lui-même des clauses de ce nouveau contrat à Glasgow. Un seul changement y sera apporté à la dernière minute : les fils pourront soit recevoir quelques actions, soit se contenter d'un salaire dans les proportions suivantes :

Wilfrid .....	4 actions ou £500
Hugh .....	2 actions ou £250
Charles .....	2 actions ou £250 <sup>127</sup>

Joseph revient donc à sa première idée : Wilfrid devrait recevoir deux fois plus que Hugh jr.

Il confie encore une fois l'administration de Terrebonne à Germain Raby. Il le charge de tenir ses livres en double, une copie pour Terrebonne, l'autre pour Montréal; de surveiller la reconstruction du pont, toujours endommagé après chaque fonte des glaces, en lui recommandant de se tenir **constamment** sur le chantier et de tout faire exécuter à aussi bon marché que possible : il lui a suggéré lui-même le genre d'arches qu'il désire; de surveiller les forêts : il devra les visiter deux ou trois fois durant l'hiver. Ce n'est pas tout :

« Vous devrez aller à la terre tous les jours ou deux jours voir si tout est en ordre. »<sup>128</sup>

Raby est un bon homme, mais il ne peut faire de miraeles. Il ne l'envoie pas dire à son seigneur : « Je crois devoir vous faire remarquer au sujet des ouvrages à faire au pont, qu'il me sera impossible d'être là **constamment** tel que vous me l'écrivez, à moins que je ne ferme notre office. Vous savez que c'est dans le mois de mars où nous voyons le plus de monde ici, et voyez comment je puis être toujours au pont. Je suis bien disposé à faire tout ce qu'il vous plaira et si je vous fais cette remarque-ci c'est afin qu'il n'y ai pas de malentendu sur ce sujet. »<sup>129</sup>

Une part des importations, en 1845, consistera en fourrures et en peaux qui seront achetées chez Wilson, à Londres : des martres, des visons, des manchons et des boas, des bonnets pour hommes, dans le style nouveau; des gants; des mitaines en vison comme celles des militaires, c'est-à-dire très longues, remontant sur le bras et ouvertes sur le côté; des peaux de phoque des mers du Sud; des manteaux de voyage autrichiens; des peaux de fourrures pour les traîneaux.<sup>130</sup>

Une commande de fonte sera aussi remplie pour le compte de David Ross. La fabrication des poêles commence à rapporter et David a réussi en deux ans à réaliser £760 de profits nets.<sup>131</sup>

La discussion du nouveau contrat est vite reprise à Glasgow. Hugh insiste encore pour que son fils aîné, s'il fait partie de la nouvelle société, reçoive autant d'actions que Wilfrid et le double de celles de Charles, sinon chacun des fils devrait recevoir un salaire que lui paierait son père. Son idée est faite là-dessus, et chaque fois que Joseph aborde le sujet, Hugh sort de ses gonds et laisse entendre que d'une manière ou d'une autre, dès l'automne, il se retirera de la société pour faire place à son fils aîné. Le mauvais état de sa santé le pousse de plus en plus à adopter cette solution. Il a subi tant de fois les conséquences néfastes des vexations, de l'énervement, qu'il ne recherche plus que le havre de la paix. Ses associés feront fructifier l'argent qu'il leur confiera, entre £5,000 et £50,000, Langevin, et son jeune fils Hugh détiendront vingt actions chacun et Joseph, qui semble vouloir tout contrôler, disposera des soixante autres actions. « Je ne sais pas encore, » dit-il à Langevin, « ce que M. Masson en pense,

mais je n'ai pas besoin de vous dire qu'il peine comme un esclave depuis qu'il est arrivé ici, bien qu'il grogne passablement parce qu'il n'avance pas aussi vite qu'il le voudrait. »<sup>132</sup>

Encore indécis, Langevin est peut-être d'accord avec ce qui a été convenu entre Hugh et Joseph, mais il est déterminé aussi à se retirer en décembre à moins qu'on lui fasse des offres vraiment alléchantes. Thibodeau, un de ses employés, pourra facilement prendre la relève : il a de l'expérience et de la bonne volonté, il est honnête.<sup>133</sup>

Joseph se résout à attendre à son retour au pays pour faire part de sa décision, qui est de signer un contrat avec Langevin et de s'adjoindre le jeune Charles et Wilfrid. Dans cette éventualité, il se rend à la Union Bank où il obtient un crédit de £10,000.

Robert Robertson est tout heureux d'être revenu dans sa famille. Sa vie s'écoule plus paisiblement qu'au Canada. Agé de quatorze ans, il veut goûter le plus longtemps possible à sa liberté. Le bureau lui paraît terne : il y va deux ou trois fois par semaine, pendant une heure et emploie le reste du temps en compagnie de jeunes filles de son âge ou à pratiquer ses sports favoris. Il s'est procuré un permis pour se servir d'un fusil et il chasse le renard à l'occasion. Il connaît bien les chevaux et les chiens. Il ne manque aucune réunion, assiste à des pièces de théâtre, à des concerts. C'est un vrai homme du monde.<sup>134</sup>

Langevin, pas plus que Joseph, n'est exempt d'anxiété en ce qui concerne les enfants : Charles, le fils sourd-muet de ce dernier, se marie, fin 1844 ou début 1845.<sup>135</sup> Il faut donc absolument lui assurer une situation stable. Et les amours à distance de Marie Masson et d'Édouard Bossange brûlent les étapes. Hector Bossange est pris entre son affection paternelle et son amitié pour Joseph dont il connaît trop bien les idées sur ce point. Au courant de son arrivée en Angleterre, il ne manque pas de lui écrire et use de tout son art de la plume pour ne pas le mécontenter et en même temps lui transmettre les désirs de son fils : « Je ne vous parlerai pas de nos projets d'alliance, le moment que vous avez assigné n'est pas venu, mais je vous dirai que nous y pensons plus que jamais parce que nous savons que les enfants se conviennent et puis aussi parce que mon fils a encore amélioré sa position de manière à pouvoir faire son commerce sans aucun secours étranger et de manière à pouvoir élever une famille, sans

nuire à son commerce. Il saura faire fortune parce qu'il est économe, intelligent et grand travailleur. Mais attendons jusqu'au moment que vous avez fixé. Et puis nous consentirons vous et moi à faire le bonheur de ces enfants. »<sup>136</sup> Un mois après lui avoir écrit cette lettre, il revient encore discrètement à la charge : « Mon fils est dans une situation d'esprit impossible à décrire; ses tourmens sont tels que je crains, en vérité, qu'il en perde la raison. Jamais correspondance pareille à celle que je viens de recevoir de lui n'était sortie auparavant de sa plume. »<sup>137</sup>

Joseph est inflexible et coupe court à toute réouverture des négociations : « D'après l'explication que je vous ai fait avant mon départ de Paris l'année dernière, j'aurais espéré que le sujet en question aurait été abandonné, au moins pour le présent, car depuis ce temps-là je n'ai eu aucune raison de changer d'opinion. »<sup>138</sup>

Hector Bossange doit donc se résigner : « Laissons passer le tems des épreuves, » répond-il, « nous verrons plus tard. Je vous l'ai dit et je vous le répète, votre volonté ne sera jamais froissée par moi. J'attendrai qu'elle nous soit favorable, mais je n'abandonnerai jamais l'espoir et le désir d'une union qui ferait le bonheur de tout le monde. »<sup>139</sup>

Hugh Robertson, jr. fait de son mieux pour remplacer son père. Joseph le voit souvent à l'oeuvre, lui donne des conseils (pas toujours bien reçus) et l'exhorte à être très attentif aux commandes qu'il recevra du Canada au cours de l'année. A dix-neuf ans on est déjà mûr. C'est du moins ce que pensent ceux qui ont atteint cet âge, et on souffre mal les remontrances. A cinquante-trois ans, on possède assez d'expérience pour en revendre et Joseph, sur le point de s'embarquer, prend la peine de mettre par écrit les conseils qu'il juge profitables au fils de son vieil ami :

« Je ne crois pas devoir quitter ce pays sans vous donner un conseil amical. Tout ce que je demande c'est que vous le preniez en bonne part et comme venant d'une personne qui a toujours voulu du bien à votre bon père, à votre mère et à toute votre famille et qui a tout fait pour gagner leur estime.

« J'ai peur (et même je crois) que dans l'exécution de vos devoirs envers la maison (et envers votre père) vous ne donniez pas

tout votre rendement. C'est vous qui êtes le chef au bureau, vous devriez donc donner l'exemple à ceux qui sont sous vos ordres par votre assiduité au travail, votre labeur, votre économie, votre zèle, votre ponctualité et toute autre qualité d'un homme d'action en affaires.

« Votre père vieillit mais je vois avec plaisir qu'il jouit encore d'une bonne santé. Que sa famille profite longtemps encore de sa présence car plusieurs ont besoin de ses conseils.

« Il me semble que vous n'apportez pas à votre père toute l'aide dont il a besoin dans ses affaires. C'est pour ça qu'il s'en dégoûte et qu'il veut les abandonner. Comme il le dit avec raison, il ne peut plus supporter d'ennuis comme autrefois. Par contre, s'il pouvait avoir l'appui de tous ceux qui sont au bureau, il ne penserait peut-être pas à se retirer avant plusieurs années; par le fait même il continuerait à augmenter sa fortune de 5 à £6,000 par an. Après tout c'est vous qui allez en profiter. Vous devez savoir en effet que votre père possède actuellement plus d'argent que nécessaire pour ses besoins et ceux de votre mère.

« Si votre père abandonne les affaires, je ferai probablement de même car, en premier lieu, je ne vois pas comment la maison pourrait être bien conduite par ceux qui y sont actuellement sans que votre père ne s'en occupe et, en second lieu, je suis à peu près dans la même situation que lui parce que moi aussi j'ai assez d'argent pour vivre et, d'un certain côté, j'ai un avantage sur lui, car je peux obtenir un intérêt plus élevé que le sien sur mon argent.

« C'est avec grand regret que j'ai constaté votre négligence dans votre correspondance; en parcourant les cahiers de lettres et les autres documents j'ai vu qu'on ne s'occupe pas des affaires comme il le faut.

« Votre père est un homme exigeant et aime à ce que tout soit fait à temps; cela a dû être très pénible pour lui de constater si peu de régularité en toutes choses.

« Quelques jours avant de quitter Glasgow, pendant que je vous donnais quelques conseils amicaux et que je vous recommandais d'économiser le plus possible dans l'intérêt de la société, vous m'avez répondu: 'A quoi cela me sert-il d'économiser, ce n'est pas pour moi!' Vous pouvez vous imaginer si j'ai été mortifié de cette réponse

car, lorsque j'étais à l'emploi de votre père, à £30 par année, je vous assure que j'avais le même intérêt pour les affaires de mon patron que si la compagnie m'avait appartenu. Même aujourd'hui je néglige mes propres intérêts pour ceux de la compagnie dont je ne reçois qu'une part des profits. Et vous, vous recevez £100 par année et près d'une moitié de tous les profits revient à votre père, une large part desquels vous appartiendra un jour.

« Il devrait donc y avoir suffisamment de raisons pour que vous montriez quelque intérêt aux affaires de la société, d'autant plus que chacun a le droit d'être traité avec justice, ce qui devrait passer avant tout. De plus, en agissant ainsi vous allez pouvoir devenir plus efficace et plus habile, et vous aurez plus de chance d'être tôt ou tard le chef de nos maisons actuelles.

« Advienne que pourra ! Que la maison ferme ses portes ou non, je me suis soulagé d'un fardeau en vous donnant ces conseils et j'espère bien que dans votre conduite personnelle ou envers les autres, aussi bien que dans votre vie privée, vos agissements seront tels qu'ils ne vous déshonoreront jamais et qu'au contraire vous serez une source de bénédictions pour votre père et votre mère et d'honneur pour vous-même.

« Je serais heureux d'apprendre que vous avez reçu cette lettre et que vous l'avez acceptée comme venant d'un ami sincère. »<sup>140</sup>

Loin d'être froissé, le jeune Hugh se montre reconnaissant de la peine que Joseph Masson se donne pour son bonheur :

Glasgow, 14 avril 1845

« Cher Monsieur,

« Je reçois votre bien honorée du 12 courant et je vous prie d'accepter mes remerciements pour les bons conseils qu'elle contient et dont je reconnais la grande nécessité en autant que je suis concerné, et je peux vous assurer que je n'aurai jamais de plus grand plaisir que d'en recevoir d'autres d'une personne qui, je le sais, est si en mesure de les donner.

« Il est vrai que parfois j'ai été plutôt prompt pendant que vous étiez ici, prêt à me fâcher quand j'étais pris en faute, mais c'était plutôt dû à ce sentiment d'orgueil de ne pouvoir souffrir de répri-

mande en public. Si je vous ai offensé à ce sujet ou en d'autres occasions, je dois maintenant vous prier de l'oublier, car je ne l'ai certainement pas fait dans cette intention. Je ne sais pas si c'est un sentiment propre à tout le monde, mais pour ma part j'aime beaucoup mieux être entraîné que commandé. La force n'a aucune prise sur moi. Je suis même d'avis que personne ne devrait s'y soumettre; si quelqu'un s'y abandonne il découvrira vite une faiblesse en lui-même. Mais venons au point.

« Je dois d'abord reconnaître franchement que je n'ai pas, comme vous le dites, fait tout ce que je devais au sujet des affaires, mais sur ce compte j'espère que j'ai encore le temps de m'améliorer, et je suis encore plus anxieux de le faire que qui que ce soit, car je réalise très bien que de bonnes habitudes en affaires s'acquièrent quand on est jeune. Malgré le peu d'entraînement que j'ai eu au travail, j'espère qu'au cours de la présente saison vous percevrez au moins quelque amélioration, grâce aux suggestions et aux conseils que vous m'avez donnés pendant que vous étiez ici.

« Si vous vouliez me diriger quand vous serez de retour au Canada je vous en serais très obligé et je vous serais reconnaissant si vous aviez la bonté, chaque fois que vous aurez un reproche à me faire, de m'écrire personnellement, ce qui évitera bien des malentendus qui autrement ne pourraient manquer de surgir. J'espère que vous ne jugerez pas que cette faveur que je vous demande est exagérée.

« Je ne crois pas qu'il soit possible que mon père change d'idée quant à demeurer en affaires, même si déjà il ne s'en occupait pas beaucoup. Et je ne crois pas non plus qu'il se soit décidé à tout abandonner parce qu'il était dégoûté : c'est plutôt parce qu'il veut tout régler au cas où il mourrait, ce qui, Dieu le veuille, n'arrivera pas avant longtemps.

« Au sujet de la conversation à laquelle vous faites allusion et de ce que je vous ai alors dit, je ne peux qu'affirmer que c'était sans trop y penser de ma part, que mes remarques ne venaient pas du fond du coeur, mais je dois avouer que jusqu'à un certain point et dans l'atmosphère d'alors, elles étaient justifiées.

« Mon père me prie de vous remercier de votre aimable cadeau auquel il attache beaucoup de prix car la ressemblance est

parfaite et appréciée à première vue par tout le monde.<sup>141</sup> Il serait heureux de recevoir de vos nouvelles d'Halifax, quand bien même ce ne serait qu'une ligne.

« Et maintenant, cher Monsieur, avant de terminer, permettez-moi de vous remercier de l'intérêt que vous manifestez à mon égard et à celui de la famille, et avec respect je demeure, cher Monsieur,

« Bien à vous

« H. Robertson jr. »<sup>142</sup>

Joseph s'est commandé une voiture chez Silk & Brown, de Long Acre; il a spécifié que ses initiales et son écusson (sans doute le motif qui se retrouve sur les Ex Libris de ses livres reliés et dont lui a fait cadeau Hector Bossange, il y a quelques années) devront être peints sur la carrosserie. Son ami Gillespie lui a recommandé ces fabricants dans les termes les plus élogieux : "I Think Messrs. Silk & Brown will turn out the handsomest & best carriage ever sent to Canada."<sup>143</sup>

Revenu au pays dans la première dizaine de mai, Joseph prend le temps d'aller visiter son nouveau magasin qui vient tout juste d'ouvrir ses portes, rue Saint-Paul. L'ancien local a été loué à Beaudry & Frères et ces derniers ont eu la permission d'y faire les transformations qu'ils jugeront à propos. La devanture a été refaite en pierre taillée, mais son toit pointu, à lucarnes, ne lui donne pas une apparence trop dépareillée à côté de celle de Cuvillier, voisine à l'est (et qui existe encore.)<sup>144</sup>

Le vaste magasin de la rue Saint-Paul est aménagé au goût de son nouveau propriétaire. Une chambre forte est construite dont les fondations, en pierre, ont une épaisseur, dans la cave, de trois pieds. Ses murs, d'un pied d'épaisseur, sont de brique et s'élèvent jusqu'au plafond du premier étage où ils se terminent en arche. La chambre forte mesure 4' sur 5' et s'élève tout près du mur de pierre de la bâtisse dont elle est séparée par une rangée de briques de quatre pouces d'épaisseur. Le plancher aussi est de brique. La porte arrière du magasin est partiellement condamnée et transformée en fenêtre. Ce travail a coûté £30 et a été exécuté par Bulman & Sons.<sup>145</sup> Une assurance au montant de £37,000 protège les marchandises qu'on y entrepose.<sup>146</sup>

En déménageant son magasin de la rue Notre-Dame à la rue Saint-Paul, Joseph perdait son logis (No. 124, de cette première rue, à cette époque). Il se trouve une nouvelle résidence au No. 29 de la Petite rue Saint-Jacques (artère étroite qui continuait à l'est de la Place d'Armes l'importante rue Saint-Jacques, jusqu'à la rue Saint-Gabriel). Cette bâtisse (démolie peu après 1870 lorsque la rue fut élargie) était autrefois occupée par un monsieur Doucet et venait d'être évacuée par un monsieur Hart. Cet aménagement du vice-président de la Banque de Montréal dans de nouveaux locaux coïncidait avec un déplacement du siège social de cette banque : en cette même année, la « première banque du Canada » vend son immeuble situé au coin des rues Saint-Jacques et Saint-François-Xavier pour £8,000 à Howard, de New York, et s'installe tout à côté sur une propriété du Séminaire de Montréal, face à la Place d'Armes, et acquise au prix de £9,000.<sup>147</sup> (Elle y construira une élégante bâtisse de style grec, dont les hautes colonnes, le fronton à fresques et le dôme verdâtre sont les derniers vestiges, avec les bâtisses du Séminaire, d'une place publique remplie d'histoire.)

Catherine, soeur de Joseph, qui avait tenu maison pour ce dernier, rue Notre-Dame, se trouve sur le pavé. Elle ne se sent plus la force d'assumer cette tâche et se résout à aller habiter au couvent de la Providence, à Saint-Henri.

Joseph retrouve Wilfrid à Montréal et le reste de sa famille à Terrebonne. Sophie l'y attend avec ses deux filles, Marie et Sophie (la première sera majeure en juillet et la seconde a cinq ans), et trois de ses fils, Jean, quatorze ans, Henri, dix ans et Louis, huit ans. Édouard est toujours à Oscott et Rodrigue à Worcester.

Édouard est maintenant dans la classe la plus avancée. L'année prochaine, s'il est encore à Oscott, il devra enfiler la soutane et entreprendre ses études de théologie « pour devenir prêtre », dit-il, « ce qui n'est pas du tout ma vocation. » Il espère toujours que son père viendra le voir à l'hiver et qu'il pourra l'accompagner partout où il fera ses achats. « Vous me l'avez promis », continue-t-il, « et je sais que vous êtes un homme qui tient sa parole. »<sup>148</sup>

Les trois plus jeunes garçons de Joseph suivent des cours privés chez un monsieur McIntyre.<sup>149</sup>

La voisine, veuve de Roderick McKenzie, décédé l'automne précédent (et enterré à Mascouche) quittera sa belle maison de pierre pour aller habiter, avec sa fille Anne, un des nouveaux logements que Joseph acquerra, dans quelques mois, de John Redpath, Côte Beaver Hall, à Montréal, et qui s'étendent de la rue Belmont à la rue Dorchester.<sup>150</sup> Les propriétés de l'ancien seigneur écossais de Terrebonne ont toutes été vendues en mars, en trois lots : d'abord la maison, et son jardin de l'autre côté de la rue, puis sa terre dans le village et enfin une autre terre qu'il possédait à Mascouche.<sup>151</sup>

Au mois d'août, Wilfrid achète de son père et de Hugh le vieux magasin de la rue Notre-Dame et le revend à son père en octobre.

Si Joseph continue d'acquérir des immeubles, il n'oublie pas les besoins de ses compatriotes. Il remet à la paroisse de Sainte-Annes-Plaines la cloche qu'il lui a promise pour sa nouvelle église : elle pèse 1,200 livres et sur son bronze sont gravés les noms de tous les membres de sa famille.<sup>152</sup> A la ville de Québec, où mille deux cents maisons ont été détruites par le feu en mai, laissant dix mille personnes sans abri, il verse, le 3 juin, un montant de £600.<sup>153</sup> Hugh, de Glasgow, contribuera £200 et la maison Robertson Masson, de Montréal, un autre £200.<sup>154</sup>

Non seulement Hugh cesse-t-il de spéculer sur les immeubles, mais il commence aussi à se défaire de certaines valeurs mobilières : c'est ainsi qu'il abandonne ses actions dans la Montreal Gas, coupant par le fait même quelques-uns des derniers liens financiers qui le rattachent au Canada. « J'éprouve beaucoup de peine », écrit-il à Langevin, « à laisser M. Masson, auquel j'ai été associé si longtemps et avec tant de succès, mais mon âge et d'autres raisons me font réaliser qu'il est grandement temps que j'abandonne les affaires d'un monde superficiel pour m'occuper entièrement de celles d'un monde à venir. »<sup>155</sup>

Pour sa part, Joseph laisse aller ses actions dans la Toronto Gas qu'il vend à Furniss et il tirera sur ce dernier pour acquitter en partie le coût d'achat de Beaver Hall Terrace.<sup>156</sup>

Le 5 juillet, il signe une requête avec John Pangman, Arthur Webster et autres de Terrebonne, Lachenaie, l'Île Jésus et localités voisines, adressée au Comité des Travaux, pour que la navigation

sur la rivière Jésus et la rivière des Prairies ne soit pas paralysée par le pont qu'on projette d'ériger au bout de l'île de Montréal. Les requérants font valoir que les eaux de la rivière Jésus sont navigables sur une distance de huit milles en amont de leur rencontre avec celles du Saint-Laurent, et celles de la rivière des Prairies sur une distance de cinq milles. Des goélettes et des bateaux à vapeur remontent la rivière des Mille Îles jusqu'à Terrebonne. Des bateaux à voile ont même été construits entre le bout de l'île et Terrebonne, et à ce dernier endroit le BURTHEN, un deux cents tonneaux, est venu dernièrement chercher un chargement de blé et d'autres marchandises pour les transporter vers un port étranger.<sup>167</sup>

X X X

La première nouvelle qu'Édouard reçoit de Terrebonne au sujet de sa soeur aînée est vraiment inattendue... « J'ai été très surpris », écrit-il d'Oscott à son père le 1er octobre, « d'apprendre ce que vous me dites concernant le mariage de Marie. J'espère que rien ne se fera avant mon retour, mais je crois que si tout s'arrange, et si les deux parties sont apparemment d'accord, il serait mieux qu'elles soient heureuses le plus tôt possible. »<sup>158</sup>

La seconde l'est encore plus, qui motive une autre lettre du même au même : « Bien que vous me préveniez par votre dernière lettre du mariage prochain de Marie, cette nouvelle m'a frappé comme la foudre. Comme elle a dû être affligée de votre absence. Pauvre elle ! Alors elle est partie pour New York avec son mari ! Va-t-elle y demeurer ? Est-ce que ma chère mère a assisté au mariage ? Qui y était ? »<sup>159</sup>

L'union qui devait faire « le bonheur de tant de monde », comme le disait Hector Bossange, avait donc eu lieu. Marie, depuis quelques mois majeure, et depuis quelques années sincèrement amoureuse (par correspondance), avait décidé de tenir tête à son père et, le 25 septembre, à Terrebonne, à quelques pas du manoir (des fenêtres de la maison on voyait le porche de l'église en bas de la rue, au bord de la rivière), dispense de trois bans ayant été obtenue de Mgr. l'Évêque de Montréal, elle unissait sa vie au jeune commerçant français de New York. Ni Joseph, ni Sophie n'y avaient assisté. Wil-

frid, le frère de Marie, lui avait servi de témoin. Édouard Raymond Fabre, son parent du côté de sa mère, avait agi de même pour Édouard Bossange. Jean, le plus âgé des trois autres frères de Marie, avait eu la permission d'aller à la cérémonie. Et un dernier témoin, Germain Raby, séparé de ses moulins pour quelques minutes.

Noël, cette année-là, ne fut pas gai. Profondément blessé, Joseph, refusant d'accepter que sa fille n'avait pas eu besoin de son consentement pour se marier, ne pouvait chasser l'idée qu'on lui avait désobéi. Depuis ce jour de septembre où on lui avait enlevé Marie, il avait tâché d'élever un mur entre le jeune ménage et lui pour tenter d'oublier son chagrin. Le lendemain de Noël, dans l'après-midi, il allait à Montréal, ratifier de sa signature chez le notaire C.-E. Belle, le testament que ces derniers événements l'avaient poussé à faire préparer. Une des clauses prévoyait que ni Édouard Bossange ni aucun de ses parents ou alliés n'auraient le droit en aucun temps de s'occuper des affaires de sa succession.

Être contrecarré dans ses idées, être victime d'ingratitude, c'était ce que ne pouvait souffrir Joseph. Et c'est le premier de ces facteurs qui le dressa contre son gendre qui, pourtant, était un jeune homme industriel et honnête, issu d'une famille honorable et qui sut rendre son épouse très heureuse.

Les Bossange étaient d'origine hongroise. Connus autrefois sous le nom DI BOSSANYI, les ancêtres d'Hector Bossange quittent leur pays au XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1787, à l'âge de vingt-et-un ans, Martin-Adolphe Bossange fonde à Paris une librairie sous le nom de Galerie Bossange. Très entreprenant, il ouvre des comptoirs à Londres, Saint-Domingue, Montréal, Mexico, Rio, Madrid, Naples, Leipzig, etc. En 1811, cette maison opère sous le nom de « Bossange et Masson » (quelle coïncidence de retrouver ce Masson ici !), tel qu'en fait foi le document suivant :

« Paris, 28 août 1811. Montaliset. Note pour Sa Majesté l'Empereur et Roi. Les Sieurs Bossange et Masson, libraires de S.A.S. le prince architrésorier, ont imprimé quelques exemplaires sur velin de la 'Jérusalem délivrée' traduite en français. Ils ont osé espérer que Sa Majesté daignerait permettre qu'un exemplaire fut mis sous ses yeux. M. l'architrésorier a écrit au Ministre de l'Intérieur en l'enga-

geant à ne pas se refuser d'être l'interprète des voeux des sieurs Bossange et Masson. »

Et cette note termine ce curieux message : « Renvoyé à mon bibliothécaire pour savoir si l'hommage de cet ouvrage vient du Prince architrésorier ou des libraires; et dans ce cas ce qu'il conviendrait de faire pour ceux-ci ? A Compiègne, le 30 août 1811, par ordre de l'Empereur. »

Décoré de la Légion d'Honneur en 1865, alors qu'il est le doyen des imprimeurs, Martin Adolphe Bossange est une figure connue dans le monde des lettres où il a eu l'occasion de frayer avec Mirabeau, Barnave, Beaumarchais, LeBrun, Delille, Chénier, Talleyrand, Châteaubriand, Béranger, Laffitte et nombre d'autres.<sup>140</sup>

Son fils Hector, le père d'Édouard, lui succède et sa maison se nomme Hector Bossange et Cie.

x x x

Dans quelques mois la société prendra fin. Plus ce moment approche, plus Joseph se sent ébranlé. Il en éprouve de la gêne, de l'ennui. Il ne peut s'habituer à l'idée de rompre avec Hugh, même si tous deux ne partagent plus les mêmes idées sur la manière de conduire la maison. Il aimerait y repenser encore, s'assurer que la décision à laquelle il est parvenu est la meilleure. Il consulte Langevin, non pas pour obtenir son assentiment, il sait d'avance qu'il peut compter sur lui, mais pour justifier sa volte-face : « J'entrevois bien des difficultés si nous nous séparons le 15 décembre, à cause du stock très lourd que nous aurons sur les tablettes cet hiver en raison du mauvais état du commerce, cette année. Si nous nous en débarrassons par vente publique, nous aurons à faire de grands sacrifices sur les prix et perdrons probablement beaucoup d'argent en mauvaises créances. Si vous et moi, ou l'un de nous deux seulement continue dans ce commerce, moi, pour ma part je ne serais pas prêt à accepter ce stock à moins de ne le payer que dans un an ou deux, et même alors il devrait être acheté à rabais. Je pense donc qu'il serait mieux pour chacun de nous de prolonger la durée de la société d'un an et que vous alliez ou que j'aie à faire quelques achats en Europe pour diversifier notre stock et permettre à M. Robertson de se retirer et

à son fils de rester avec nous si les autres sont d'accord, c'est-à-dire vous et moi; à défaut de cela j'abandonnerai probablement tout. M. Robertson semble blessé d'avoir une part inférieure à la mienne mais peu importe comment j'y ai droit, je suis sûr que j'aimerais mieux le voir jouir du même nombre d'actions que l'an dernier, en restant sur le même pied que moi cette année et l'année prochaine, et ensuite nous pourrions nous séparer agréablement. J'espère que vous n'y voyez aucune objection. »<sup>161</sup>

Langevin se rallie facilement à cette dernière proposition<sup>162</sup> qui est accueillie avec gratitude par Hugh Robertson.<sup>163</sup>

Comme Joseph prépare ses valises pour descendre à Boston et y prendre le bateau, la Montreal Gas reçoit une offre de £25,000 de la Corporation de Montréal en échange de ses droits pour éclairer la ville. Furniss convoque une assemblée des actionnaires (Joseph, Hugh et Margaret Strang) pour le 1er juin 1846 afin d'en discuter.<sup>164</sup>

Cette année non plus Joseph ne se retirera pas chez les Robertson. Il descendra au Star Hotel comme il l'a fait en 1845. Et comme en 1845 il y gèlera tout autant. McDonald, le tenancier, ne peut lui offrir de chambre avec poêle : il n'y en a nulle part dans la ville et même s'il avait pu lui en dénicher un, son propriétaire, autant que la compagnie d'assurance, s'y serait objecté. Mais on tâchera de le rendre confortable en bourrant le foyer de briquettes.<sup>165</sup>

Le sujet des entretiens entre les deux anciens associés n'est pas difficile à deviner. C'est leur dernière occasion de parler des affaires qu'ils administrent en commun. La fin de la présente année marquera la rupture définitive d'une association de plus de trente ans, car la décision de Hugh cette fois-ci est irrévocable. Il tente cependant de convaincre Joseph de ne pas abandonner son poste, il est jeune encore, lui dit-il, et pourra y consacrer plusieurs autres années. Joseph prête une oreille distraite à cette suggestion : « Je dois d'abord trouver quelqu'un qui sache comment faire de l'argent avant de m'entourer de nouveaux associés qui voudront se le partager », remarque-t-il à Langevin. « Tous nos jeunes clercs me paraissent bien capables, mais ils ne connaissent pas encore suffisamment les affaires et n'ont pas assez d'expérience pour agir sans l'appui d'un homme plus âgé. » Il préférerait rester en charge pendant un an ou deux encore afin d'entraîner celui qui le remplacera éventuellement (Langevin a

laissé entendre, lui aussi, qu'il n'avait pas l'intention de mourir sur place), et s'il n'y réussit pas, il se résignera à « porter le collier » à grand regret, « ces maisons », dit-il, « m'ayant coûté si cher, toute une longue vie de travail éreintant, d'anxiété et de solitude tant pour moi que pour ma chère épouse et ma famille. » Trop souvent tout ce trouble qu'il se donne rapporte si peu. Ainsi en 1845 les profits ont été décevants : £4373.1/6d exactement. Il ne peut en cacher son dépit : « Ce qui est très peu pour le volume d'affaires de l'an dernier et pour tous les efforts déployés par quelques-uns d'entre nous. Quant à moi, jamais je n'aurais tant peiné si je n'avais pas été poussé par l'orgueil de soutenir la maison, car si je m'étais occupé plus activement de mes affaires personnelles, j'aurais réalisé de bien plus grands profits sans autant de risques pour ma santé. »<sup>166</sup>

En l'absence de Joseph, la correspondance entre Glasgow et Montréal change de ton. Des erreurs se glissent fréquemment dans les comptes-rendus adressés au Canada, et lorsque l'une d'elles atteint le chiffre de £12,000, une demande assez sèche de corriger le rapport est faite, sans aucune référence à l'opération particulière dans laquelle l'irrégularité a été décelée. De Glasgow, on se plaint de cette attitude : « Comme vous n'avez pas jugé à propos de l'indiquer, ou même de nous mettre sur la bonne voie pour la trouver, nous vous soumettons bien respectueusement qu'une telle erreur n'existe pas. Par contre, si notre passif est inférieur à ce qu'il devrait être, nous sommes bien justifiés d'exiger de vous des remises plus fortes, et si d'autre part il est trop élevé, nous nous consolons facilement à l'idée que nos déboursés ont été moindres que ce que nous prévoyions. Pour terminer, notre comptable nous prie de vous remercier de l'excellente opinion que vous avez de lui. »<sup>167</sup>

C'était peut-être une malice de la part de Montréal et, sans doute, après réflexion, était-on allé trop loin. De retour au pays (avec son fils Édouard, qui a définitivement quitté Oscott), Joseph, après avoir revu les livres tenus en son absence, justifie la conduite de ses employés de la manière suivante : « Si nous dépendions uniquement de vos rapports, nous aurions souvent de sérieuses difficultés et des pertes énormes. Si nous laissons nos jeunes employés négliger leur travail aujourd'hui, ils vieilliront avec cette maladie et ne s'en guériront jamais. »<sup>168</sup>

De tous ses enfants c'est Wilfrid cette fois-ci qui avait le plus hâte de revoir son père. Le mariage de sa soeur Marie n'a pas été sans l'influencer. Âgé de vingt-sept ans, lui aussi songe à se marier. Obligé de travailler à Montréal, il partage avec son père la maison de la Petite rue Saint-Jacques. Tous deux font bon ménage et Wilfrid a maintes fois l'occasion d'aborder le sujet qui lui tient tant à coeur. « Tu désires te marier, » lui dit son père, « c'est naturel, et il en est temps, aussi je te propose Anne McKenzie.<sup>169</sup> Je ne vois personne ici qui convienne mieux qu'elle. Tant que je serai en affaires et que tu travailleras pour moi, je te paierai £400 par an. Si je laisse le commerce, je verrai à te faire entrer en société avec un autre et je verserai alors le capital requis; tu gagneras alors ce que tu pourras. Si je ne peux te faire entrer en société avec quelqu'un, je te paierai le même montant, £400 par an tant que je vivrai et, à ma mort, tu hériteras de mes biens avec mes autres enfants. Tu pourras habiter gratuitement une de mes maisons de Beaver Hall Terrace. Tu auras le droit de dépenser £1000 pour te meubler et j'en paierai la moitié, mais si tu vas au-delà de £1,000 je ne paierai pas plus que £500, ce qui est bien raisonnable. » Un salaire assuré, un toit, un ameublement payé de moitié, c'est un bien beau cadeau de noces. Et une épouse en plus, toute trouvée. Wilfrid n'hésite pas et ayant fixé le temps de son mariage à l'automne, il décide d'aller rendre visite à sa future belle-mère à Beaver Hall Terrace,<sup>170</sup> avec son père, sa mère et son frère Édouard, délégation qui ne manquera pas d'impressionner l'hôtesse qu'il n'a pas revue depuis le Jour de l'An, pour fixer le jour des sommations respectueuses.<sup>171</sup>

Le Président de la Banque de Montréal, l'Hon. Peter McGill, s'est retiré des affaires. Il n'a aucune crainte pour ses vieux jours d'autant plus qu'un oncle lui a laissé une propriété de valeur à Toronto. Comme il doit aller en Europe et passer par Glasgow, il exprime le désir de revoir Hugh Robertson, ami d'autrefois. Joseph lui remet donc une lettre d'introduction auprès de l'Écossais et prie ce dernier d'envoyer chercher le voyageur à la ville ("of course keeping Mr. McGill free from any expences") pour le conduire à Gartloch : « La haute position que M. McGill occupe ici, et sa présidence d'une banque dans laquelle vous avez de gros intérêts sont suffisants pour justifier cette réception », glisse-t-il à Hugh, « et je ne doute pas que Mlle

Robertson soit heureuse de le rencontrer et de lui parler de sa banque. »<sup>172</sup>

Durant l'absence de McGill Joseph aura, comme vice-président, une responsabilité de plus sur les bras, et c'en est une à laquelle il ne peut se soustraire. L'autre dont on le menace n'est pas moins lourde : des journaux avancent son nom au poste de Receveur Général du Canada. « Jamais je n'accepterai une telle position » dit-il, « aussi longtemps que je serai en affaires ! »<sup>173</sup>

McGill n'ira probablement pas, après tout, à Gartloch. Depuis quelque temps Margaret Robertson est souffrante. Peu à peu une paralysie, accompagnée de crises d'épilepsie, s'empare d'elle ne laissant plus aucun espoir à son mari. Le 13 août elle expire, âgée de quarante-huit ans et laissant quatre fils, Hugh, Robert, John et William et deux filles, Margaret et Matilda-Jane.

Les Robertson et les Masson ont toujours été très près les uns des autres en tout ce qui touchait leur famille. Chaque naissance, chaque décès était toujours annoncé et, en pareille occasion, les félicitations ou les condoléances étaient toujours bien sincères. Ce nouveau malheur afflige grandement Sophie et Joseph et surtout ce dernier qui avait passé, pour employer ses mots, dix-sept hivers sous le toit des Robertson. « Peut-être que le Tout-Puissant », écrit Joseph, « l'a rappelée à lui à cet âge si peu avancé pour préparer la venue de son bon mari et de sa famille et peut-être de quelques-uns de ses bons amis. Comme j'aimerais être près de vous durant ces jours pénibles pour mêler mes larmes aux vôtres car vous savez combien je respectais et estimais votre excellente épouse. » Et il signe cette lettre : « Vraiment et sincèrement votre ami qui prend une grande part à votre chagrin. »<sup>174</sup>

Trois mois après, Hugh perdait aussi sa soeur Martha.<sup>175</sup>

En plus de ses intérêts dans des compagnies d'éclairage, dans une demi-douzaine de banques, dans nombre d'immeubles, dans trois maisons commerciales, dans une seigneurie, etc., Joseph s'en voit offrir dans la compagnie du chemin à lisses du Saint-Laurent et de l'Atlantique. Les bureaux de cette compagnie se trouvent non loin de chez lui, au No. 18 de la Petite rue Saint-Jacques.<sup>176</sup>

Mais en cette année décisive ce sont surtout ses affaires commerciales, et ensuite sa seigneurie qui l'occupent. Dans quelques

mois à peine il contrôlera entièrement les trois maisons qu'il a élevées pierre par pierre, avec tant de difficultés, et deux de ses fils seront à ses côtés pour l'appuyer. Pendant quelque temps encore il pourra compter sur son bon ami Langevin, à Québec. Il sera bien obligé d'aller lui-même en Europe cette année pour réorganiser la maison de Glasgow qui aura perdu son chef, tandis qu'à Terrebonne il développera le pouvoir d'eau et améliorera les moulins.

Situé au-dessus de l'écluse, entre la Place Publique et une île, le vieux moulin à farine n'est plus rentable. Il faudra le jeter à terre, sinon à l'eau, et en reconstruire un nouveau selon les données les plus modernes. Il se choisit donc un bon architecte de Montréal, John Atkinson, qui travaille avec lui aux plans qu'il a en vue, et la construction de la bâtisse elle-même est confiée à William Tennant. La confection de la machinerie nécessaire et son installation seront la responsabilité de Goulding & Peabody, de Keeseville, N.Y. Le plomb, le fer et le ciment romain devront être achetés par les soins du propriétaire.

On calcule qu'il entrera dans la construction de la bâtisse près de cinq mille pierres taillées. Les travaux devront être terminés au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 1846. Les pierres des piliers, dans l'écluse, seront réunies les unes aux autres par des tiges de fer de trois pouces de largeur et d'un pouce d'épaisseur, enfoncées d'au moins trois pouces dans chacune d'elles. Il en sera de même des arches à l'entrée et à la sortie de l'eau.<sup>177</sup>

Dix jours après la fin de la construction, les machineries seront installées. Il y aura six paires de pierres qui seront mues par six roues à pelles en fonte. Tout devra fonctionner deux mois après. Coût de la machinerie : £1,500.<sup>178</sup>

Pour améliorer le débit actuel de l'eau et en régulariser le cours, deux canaux seront creusés dans la rivière des Mille Îles, le premier aux rapides Taillon et le second à Saint-Eustache. Cet ouvrage est confié à Henry Wright, et Atkinson en a préparé les plans montrant les élévations requises.<sup>179</sup>

Tennant arrive sur les lieux le 17 août et met aussitôt à l'oeuvre ses maçons tandis que des ouvriers extraient la pierre des carrières situées sur l'île Jésus.<sup>180</sup>

Comme par le passé, Raby verra à ce que les opérations de Terrebonne suivent leur cours et devra en faire rapport régulièrement à Joseph durant son voyage. Atkinson est chargé de surveiller les travaux du moulin et des canaux et sera en plus responsable de l'administration des immeubles à Montréal<sup>181</sup> et surveillera les bonnes occasions pour en acheter de nouveaux. Wilfrid, qui à compter du 21 août aura peut-être droit à une part des profits dans la société et pourra agir en son nom,<sup>182</sup> prendra charge de la maison, rue Saint-Paul, tandis que Langevin aura de quoi s'occuper à Québec.

Les responsabilités de Raby augmentent suffisamment pour justifier un salaire plus rond. Il a déjà suggéré un montant annuel de £150 à compter du 1er septembre, mais Joseph, trop occupé, n'a encore dit ni oui ni non. Il y a de quoi s'inquiéter, et fin d'août, Raby s'en plaint : « Je vous ai écrit il y a quelque temps que je compterais du premier septembre prochain au prix que je vous ai demandé. Comme vous ne m'avez rien dit là-dessus et que je ne puis pas compter tout seul, je vous demande une réponse.<sup>183</sup>

Les deux anciennes meules du moulin à farine fonctionnent encore malgré les travaux. Celle du blé mout deux minots par heure et celle de l'orge trois minots.<sup>184</sup>

Wright s'est aussi mis à l'oeuvre. Il a embauché vingt-cinq hommes qui charrient à l'aide de chevaux des pierres qui servent à construire des « chaînes de roches » pour retenir l'eau. Leur base peut avoir douze pieds et la hauteur entre huit et neuf pieds de largeur. Ensuite un canal est creusé dans le lit de la rivière et on en profite pour retirer de la boue tous les troncs d'arbres qui sont en train d'y pourrir. Le bois de la digue est aussi redressé. Lorsque ce travail, accompli à Terrebonne même, sera terminé, les travaux seront entrepris à Saint-Eustache.<sup>185</sup>

Le 13 novembre Tennant a rempli son contrat et la tradition de la construction est respectée. « Je suis content de vous dire », écrit Raby à Joseph, « que le bouquet est posé sur les deux cheminées. Tout est fini ce soir. »<sup>186</sup> Goulding pourra maintenant venir installer sa machinerie. Le jeune Jean Masson tient son frère Rodrigue au courant de tous ces travaux et c'est avec plaisir qu'il lui fait part de la bonne nouvelle : « Le moulin de papa est presque fini; il est bien beau ! »<sup>187</sup> Ce rapport vient réjouir Rodrigue au collège des Jésuites,

Holy Cross, à Worcester, Mass. où ses parents ont décidé de lui faire continuer ses études, cette ville étant beaucoup moins éloignée que Washington,<sup>188</sup> et beaucoup plus sur le trajet de son père lorsque celui-ci doit prendre le bateau pour ses fréquents voyages. Mais cette fois-ci, le collégien ne recevra peut-être pas la visite de son père. Il en est prévenu d'avance :

Montréal, 11 novembre 1846

« Mon cher Rodrigue,

Je ne t'ai pas écrit depuis que tu es parti d'ici et je n'ai pas non plus reçu de lettre de toi, mais ta mère et les autres membres de la famille ont correspondu avec toi, ce qui est très bien et nous a fait plaisir à nous tous.

Hier j'ai reçu du collège ton bulletin trimestriel, et je suis peiné de voir qu'il est si peu beau. Il semble que tu es bien en retard dans chaque sujet et près de la queue dans tous et que tu ne te conduis pas bien en classe (on dit : « dissipé et bavard »), ce qui est très mal. Tu m'avais promis d'être un bon garçon et de bien étudier tes leçons, et tu as oublié tout ça. Mais j'espère qu'après cette lettre tu vas te mettre à l'ouvrage et que le prochain bulletin sera si beau que j'en serai fier et qu'il te fera honneur. J'ai l'intention de partir pour Boston vers le 26 courant pour m'embarquer sur le vapeur du premier janvier qui va à Liverpool, mais j'ai très peu envie d'aller te voir en route à cause des mauvaises notes de ton bulletin. J'espère tout de même que tu vas penser sérieusement à ce que tu as fait et que tu vas immédiatement faire des progrès, ce qui sera une source d'orgueil et d'honneur pour ton bon papa et tout-à-fait pour ton bien. »<sup>189</sup>

Il avait été convenu que Langevin détiendrait un tiers des actions de la nouvelle société, et Joseph les deux tiers, mais rien n'avait encore été prévu au cas où l'un des deux mourrait au cours de la première des deux années de leur association.<sup>190</sup> On décida donc qu'on suspendrait toute opération le plus tôt possible après le décès de l'un d'eux et surtout de ne plus rien importer. Vu que Joseph s'engageait en outre à faire le voyage annuel, toujours considéré comme une corvée, et qu'au-delà des deux-tiers des profits étaient réalisés à Montréal, les parts furent assignées autrement : un quart pour Langevin, le reste pour Joseph, chacun d'eux s'engageant à payer son ou ses fils à même ses propres parts.<sup>191</sup>

Quant à la durée des opérations de la nouvelle société, même deux ans paraissent longs à Joseph qui doute déjà de ses forces.<sup>192</sup>

Huit jours avant de quitter Montréal, Joseph règle ses dernières affaires. Il se rend d'abord avec ses fils Wilfrid et Édouard chez le notaire Belle pour y mettre sous forme légale la nature de son association avec eux. Ceux-ci ne seront pas de véritables associés et n'auront droit à aucune part des profits. Seuls Joseph et Langevin seront en société bien que les nouvelles raisons sociales pourront laisser croire que leurs fils se sont joints à eux. Wilfrid est autorisé à signer au nom de la société; il recevra un salaire annuel de £300. Édouard recevra pour sa part £60 par an.<sup>193</sup>

Atkinson et Raby se font détailler leurs devoirs. Atkinson, en plus de ce qui lui a déjà été assigné, verra à ce que Goulding soit payé en temps et lieu de ce qui lui est dû, mais il ne devra pas « recevoir » lui-même le moulin; Joseph se réserve cette responsabilité pour son retour en 1847.<sup>194</sup>

Les instructions à Raby sont très précises. Il va sûrement gagner son nouveau salaire jusqu'au dernier denier.

La journée de Noël, Joseph la passe au bureau à rédiger ses conseils au personnel. En plus de référer ses jeunes employés à Atkinson, pour les affaires immobilières, à Belle, Peltier ou Bourret, pour les affaires légales, et à Langevin, pour les questions de commerce, il leur recommande de correspondre avec Québec en cas d'urgence seulement « et pas plus souvent car il n'y a aucun plaisir », leur rappelle-t-il, « à payer des affranchissements sans besoin. »<sup>195</sup>

Langevin lui souhaite un bon voyage et espère bien qu'il se remboursera de ses dépenses à même les profits qu'il fera au whist au cours de la traversée.<sup>196</sup>

Même s'il est président de la Montreal Gas, Joseph verra lui-même à acheter en Europe deux mille verges de tuyaux et autre matériel pour le compte de la compagnie.<sup>197</sup>

Les derniers jours sont passés à Terrebonne, en famille, et tout est enfin en ordre si ce n'est que Joseph a égaré ses lunettes.

## NOTES (Ch. XI)

1. J.M. à W.H.R. 26.9.41 Succ.
2. H.R. à J.M. 30.10.41 Succ.
3. C.L. à J.M. 1.2.42 Succ.
4. G. Oliver à J.M. 18.11.41 Succ.
5. J.M. à G. Oliver 8.12.41 Succ.
6. N. Wiseman à G. Oliver 8.2.42 Succ.
7. G. Oliver à J.M. 2.12.41 Succ.
8. C.L. à J.M. 1 et 14.12.41 Succ.
9. C.L. à J.M. 30.12.41 Succ.
10. Ed. Masson à J.M. 16.1.42 Succ.
11. G. Oliver à J.M. 3.2.42 Succ.
12. G. Oliver à N. Wiseman 29.1.42 Succ.
13. J.M. à C.L. 19.2.42 Succ.
14. Joseph se trompe. C'est Hugh qui les a invités à Gartloch. Il se corrige plus bas.
15. Ici encore, Joseph se trompe; c'est Hugh, qui est né en 1830, qui a l'âge d'Edouard. Mais c'est bien Robert qui est actuellement à Québec où il est débarqué le 8.5.42. Le jeune Hugh a laissé le Canada en juin 1841, à la demande de son père, pour remplacer le clerc Carswell qui a décidé de le quitter. W.H.R. à R.M.S. 17.7.41 Succ.
16. J.M. à Ed. Masson, 26.5.42 Succ.
17. M.L. à R.M. 7.6.42 Succ.
18. G. Oliver à J.M. 17.6.42 Succ.
19. J.M. à G. Oliver 22.6.42 Succ.
20. G. Oliver à J.M. 4.7.42 Succ.
21. G. Oliver à J.M. 17.9.42 Succ.
22. J.M. à G. Oliver 28.10.42 Succ.
23. En avril il a acquis de C.-S. Rodier une maison à deux étages, rue Notre-Dame, non loin de son propre magasin. Elle deviendra plus tard, et durant de nombreuses années, le local de l'importante Librairie Granger Frères. En juin, de concert avec Hugh, il achète la maison voisine de son magasin, propriété de François Perrin; il y avait longtemps que Joseph convoitait cet immeuble. Il pense maintenant à l'aménager à son goût. Hugh par contre n'est pas trop anxieux de le voir entreprendre la rénovation de cet immeuble avant l'expiration du contrat de société.
24. J.M. à G. Oliver 29.10.42 Succ.
25. J.M. à W.H.R. 5.8.42 Succ.
26. 29 actions. Robertson Masson & Co. en détient 50. Joseph est le seul actionnaire canadien-français de Montréal ou des environs. C.C. Ferrie à J.M. 12.7.42 Succ.
27. Au cours des douze dernières années, la situation de Langevin s'est beaucoup améliorée, d'autant plus qu'après la mort de John Strang, c'est lui qui a été appelé à le remplacer au conseil d'administration de la Banque de Montréal, à Québec. C.L. à J.M. 4.9.41 Succ.
28. C.L. à H. Bannerman & Sons 1842 Succ.
29. J.M. à Margaret Strang 5.2.42 Succ.
30. J.M. à Margaret Strang 14.5.42 Succ.
31. J.M. à Margaret Strang 26.10.41 Succ.
32. J.M. à Margaret Strang 20.7.42 Succ.
33. J.M. à Margaret Strang 5.2.42 Succ.
34. J.M. à Margaret Strang 22.2.42 Succ.
35. Matthew Strang à J.M. 4.4.42 Succ.

36. M.L. à R.M. 6.9.42 Succ.
37. M.L. à R.M. 4.10.42 Succ.
38. J.M. à H.R. 10.6.42 Succ.
39. H. Bossange à J.M. 29.3.42 Succ.
40. De ce nombre était Jean-Baptiste Bruyère, futur associé de la maison, probablement engagé vers cette époque. C'est lui qui s'occupera des clients de l'ouest du Canada, ancien territoire de Jean-Baptiste Maçon. J.-B. Bruyère à R.M.S. jan. et août 1842, Succ.
41. J.M. à H. Bossange 28.6.42 Succ.
42. J.E. Turcotte à J.M. 26.7.42 Succ.
43. W.H.R. à R.M.S. 1.10.42 Succ.
44. W.H.R. à R.M.S. 17.10.42 Succ.
45. F.J. Audet, Cahier des X, No. 7, p. 220.
46. Henry Thomas à R.M. 4.10.42 Succ.
47. L.H. Lafontaine à J.M. 9.12.42 Succ.
48. Leblond de Brumath, Histoire Populaire de Montréal, pp. 371 et 443.
49. M.L. à R.M. 19.11.42 Succ.
50. J.M. à C.L. 31.12.42 Succ.
51. J.M. à G. Oliver 26.12.42 Succ.
52. J.M. à C.L. 25.1.43 Succ.
53. J.M. à C.L. 28.1.43 Succ.
54. Robert Strang à S.S. 1.2.43 Succ.
55. Margaret Strang à J.M. 11.2.43 Succ.
56. G. Oliver à J.M. 3.2.43 Succ.
57. H.R. à J.M. 1.9.43 Succ.
58. J.M. à H.R. 6.3.41 Succ.
59. H.R. à J.M. 6.4.41 Succ.
60. J.M. à H.R. 6.9.43 Succ.
61. Mgr I. Bourget à J.M. 21.4.43 Succ.
62. Mgr I. Bourget à M. Lagorce, curé, 1.11.43 RAPQ 48-49 p. 462.
63. Messire Paquin à J.M. 4.11.43 Succ.
64. J.M. à C.L. 13.10.43 Succ.
65. James Macauley Higginson à J.M. 9.8.43 Succ.
66. J.M. à J.B. Harrison 14.8.43 (Erreur qu'il corrige le 19.8.43 en adressant une note à Higginson lui-même. Ce dernier, membre du bureau du Gouverneur, avait une signature vraiment difficile à déchiffrer!) Cette lettre est une autre des rares écrites en français par Joseph.
67. A.N. Morin à J.M. 12.10.43 Succ.
68. J.M. à A.N. Morin 17.10.43 Succ.
69. L.H. Lafontaine à J.M. 15.10.43 Succ.
70. J.M. à L.H. Lafontaine 17.10.43 Succ.
71. Jean Langevin à J.M. 4.11.43 Succ.
72. C.L. à J.M. 4.1.44 Succ.
73. C.L. à J.M. 17.10.43 Succ.
74. J.M. à C.L. 18.10.43 Succ.
75. C.L. à H.R. 11.12.43 Succ.
76. H.R. à J.M. 16.12.43 Succ.
77. J.M. à G.B.S. 9.12.43 Succ.
78. J.M. à S. Cunard 5.12.43 Succ.
79. J.M. à D. Mondelet 22.12.43 Succ. (en français).
80. J.M. à G. Oliver 26.4.43 Succ.
81. J.M. à G. Oliver 26.5.43 Succ.
82. Mgr I. Bourget au R.P. Provincial des Jésuites, Georgetown, 2.5.43 Archives de la Chancellerie de l'Archevêché de Montréal.
83. J.M. à C.L. 24.12.43 Succ.

84. J.M. à G. Raby 22.2.43
85. 20.12.43 H.M.
86. J.M. à H.R. 14.1.44 Succ.
87. Ed. Masson à J.M. 17.1.44 Succ.
88. Ed. Masson à J.M. 24.1.44 Succ.
89. Ed. Masson à J.M. 2.2.44 Succ.
90. Ed. Masson à J.M. 25.2.44 Succ.
91. M.J. Whyte à J.M. 4.2.44 Succ.
92. J.M. à H. Bossange 24.7.44 Succ.
93. H. Bossange à J.M. 21.2.45 Succ.
94. H. Bossange à J.M. 15.3.43 Succ.
95. H. Bossange à J.M. 6.3.44 Succ.
96. J.M. à C.L. 29.1.44 Succ.
97. 19.2.44 Succ.
98. C.L. à J.M. 24.2.44 Succ.
99. H. Bossange à J.M. 10.4.44 Succ.
100. Ed. Bossange à J.M. 7.5.44 Succ.
101. J.M. à Ed. Bossange 17.6.44 Succ. (en français)
102. L.J. Papineau à J.M. 30.3.43 Succ.
103. L.J. Papineau à J.M. 31.5.44 Succ.
104. J.M. à L.J. Papineau 24.7.44 Succ.
105. J.M. à L.J. Papineau 24.7.44 Succ. (en français)
106. J.M. à W.H.R. 10.3.44 Succ.
107. Gillespie Moffatt & Co. à R.M. 18.7.44 Succ.
108. Henry Thomas à J.M. 29.1.44 Succ.
109. J.M. à Wilfrid Masson 23.12.44 Succ.
110. J.M. à Margaret Strang 20.12.44 Succ.
111. J.M. à Margaret Strang 7.12.44 Succ.
112. J.M. à Wilfrid Masson 23.12.44 Succ.
113. J.M. à Margaret Strang 20.12.44 Succ.
114. J.M. à G. Oliver 12.7.44 Succ.
115. C.L. à J.M. 15.6.44 Succ.
116. Hector Bossange à J.M. 1.7.44 Succ.
117. J.M. à Hector Bossange 24.7.44 Succ. (en français)
118. J.M. à J.F.L. 27.6.44 Succ. (en français)
119. Hector Bossange à J.M. 15.8.44 Succ.
120. C.L. à J.M. 23.1.44 Succ.
121. M.L. à R.M. 12.7.44 Succ.
122. C.L. à J.M. 7.8.44 Succ.
123. H.R. à C.L. 29.6.44 Succ.
124. H.R. jr. à J.M. 17.7.44 Succ.
125. J.M. à H.R. jr. 12.8.44 Succ.
126. J.M. à C.L. 22.7.44 Succ.
127. C.L. à J.M. 20.12.44 Succ.
128. J.M. à G. Raby 24.12.44 Succ. (en français)
129. G. Raby à J.M. 24.12.44 Succ.
130. C.L. à J.M. 2.1.45 Succ.
131. C.L. à J.M. 23.1.45 Succ.
132. H.R. à C.L. 1.2.45 Succ.
133. C.L. à H.R. 22.3.45 Succ.
134. J.M. à C.L. 26.1.45 Succ.
135. C.L. à J.M. 23.1.45 Succ.
136. Hector Bossange à J.M. 15.1.45 Succ.
137. Hector Bossange à J.M. 21.2.45 Succ.
138. J.M. à Hector Bossange 4.3.45 Succ. (en français)

139. Hector Bossange à J.M. 19.3.45 Succ.
140. J.M. à H.R. jr. 12.4.45 Succ. Il adresse ici ce jeune homme : "My dear Sir".
141. Copie d'une toile représentant Joseph, exécutée par Théophile Hamel, en 1845, est en la possession de l'A. L'artiste qui a peint l'original est inconnu, mais il se pourrait que ce fut Hamel lui-même qui était à Paris, de 1843 à 1846 et qui avait son atelier à Québec, rue des Carrières, sur laquelle vivait aussi Charles Langevin. (G. Morisset, Peintres et Tableaux, tome II, p. 156).
142. Succ.
143. J.M. à Silk & Brown 5.4.45 Succ.
144. Quel mécène redonnera à l'ancienne maison de Cuvillier son bel air d'autrefois ? Son propriétaire d'alors mériterait cet honneur, lui qui fut un des fondateurs et premiers administrateurs de la Banque de Montréal, député de Huntingdon et Orateur de la Chambre d'Assemblée du Canada, de 1841 à 1844, député du comté Huntingdon, de 1814 à 1830, puis de Laprairie, de 1830 à 1834, et sans doute un des marchands les plus influents de son temps.
145. Bulman & Sons à R.M. 16.7.45 Succ.
146. Assurance Phoenix 28.7.45 Succ.
147. R.M. à J.M. 26.4.45 Succ.
148. Ed. Masson à J.M. 15.10.45 Succ.
149. McIntyre, compte soumis, 26.5.46 Succ.
150. Marie Masson à J.M. 21.2.45 Succ. Equivalant à une conciergerie actuelle de plusieurs étages, Beaver Hall Terrace est un complexe de quinze maisons de pierre, étagées sur la côte portant ce nom, entre les rues Belmont et Dorchester, sur une longueur de trois cent soixante-et-onze pieds, sur cent cinq pieds de profondeur. Toutes se touchent, ont une cour entourée d'un mur de pierre où se trouvent, d'après le plan qui en a été conservé, les « privés » et la glacière. Tout fut jeté à terre il y a quelques années pour faire place à l'immeuble des Chambres de Commerce française et anglaise.
151. R.M. à J.M. 22.2.45 Succ.
152. Dugas, Histoire de Ste-Anne-des-Plaines, p. 94.
153. C'est le lendemain de son élection comme 3e Président de la Société Saint-Jean-Baptiste. H.J.J.B. Chouinard, Histoire Nationale des Canadiens-Français, p. 615.
154. M.L. à R.M. 3.6.45 Succ.
155. H.R. à C.L. 14 et 16.6.45 Succ.
156. J.M. à H.R. 13.8.45 et à A. Furniss 17.10.45 Succ.
157. Requête. H.M.
158. Ed. Masson à J.M. 1.10.45 Succ.
159. Ed. Masson à J.M. 15.10.45 Succ.
160. Cet aperçu sur la famille Bossange a été facilité par les renseignements obtenus chez Hector Bossange, de Wellesley, près de Boston, arrière-petit-fils de Hector Bossange et de Julie Fabre, et confirmés par ceux tirés de l'ouvrage de Sydney Monlun, « Notes généalogiques sur Martin Bossange et ses descendants », dont Claude Doumie, de Paris, arrière-arrière-petit-fils d'Hector Bossange, a bien gentiment fait parvenir une copie à l'A.
161. J.M. à C.L. 8.7.45 Succ.
162. C.L. à J.M. 11.7.45 Succ.
163. H.R. jr. à J.M. 2.9.45 Succ.
164. Montreal Gas Light Co. à H.R. 24.12.45 Succ.
165. W.H.R. à J.M. 14.1.46 Succ.

166. J.M. à C.L. 2.2.46 Succ.
167. W.H.R. à R.M. 2.6.46 Succ.
168. J.M. à H.R. 27.6.46 Succ.
169. Fille de feu l'hon. Roderick McKenzie. Soeur d'Alexandre, elle deviendra belle-soeur et tante de Rodrigue Masson qui épousera plus tard Louise, la nièce d'Anne. Soeur également de Rachel, épouse de Jean-Baptiste Bruyère, et d'Alexandre, époux de Louise Desrivières, beaux-parents de Rodrigue Masson.
170. Elle habite le numéro 12; Wilfrid et Anne habiteront le 10. Ces deux maisons ont fait place au Boulevard Dorchester élargi et à l'édifice occupé anciennement par la Cie Shawinigan. Toutes les autres maisons ont aussi été démolies il y a quelques années.
171. Wilfrid Masson à Sophie Masson 8.5.46 Succ.
172. Combien de slogans soi-disant modernes ont de l'âge !
173. J.M. à H.R. 27.6.46 Succ.
174. J.M. à H.R. 7.7.46 Succ.
175. M.L. à R.M. 8.9.46 Succ.
176. Lettre de la Compagnie, 1.8.46 Succ.
177. Moulins, 18.7.46 H.M.
178. Moulins, 1.8.46 H.M.
179. Moulins, 1.9.46 H.M.
180. J.M. à J. Goulding 19.8.46 Succ.
181. Deux des maisons de Beaver Hall Terrace ont été modernisées : elles ont maintenant des baignoires, et des chambres de toilette sont aménagées à l'intérieur. Le loyer monte en conséquence. Les locataires paient entre £70 et £78 par an; certaines des maisons sont tapissées, les murs de plusieurs sont encore peints à l'huile.
182. R.M. 21.8.46 Succ.
183. G. Raby à J.M. 23.8.46 Succ.
184. G. Raby à J.M. 22.9.46 Succ.
185. G. Raby à J.M. 22.9.46 H.M.
186. G. Raby à J.M. 13.11.46 H.M.
187. Jean Masson à Rodrigue Masson 22.11.46 H.M.
188. J.M. à Rév. F. Vesper 19.8.46 Succ.
189. J.M. à Rodrigue Masson 11.11.46 H.M.
190. C.L. à J.M. 17.11.46 Succ.
191. J.M. à C.L. 19.11.46 Succ.
192. J.M. à C.L. 9.12.46 Succ.
193. Convention 18.12.46 Succ.
194. J.M. à J. Atkinson 18.12.46 Succ.
195. J.M. déc. 46 Succ.
196. C.L. à J.M. 26.12.46 Succ.
197. J.M. à A. Furniss 18.12.46 Succ.

## Chapitre XII

1847

Sophie et Joseph se rendent à Boston séparément après s'être donné rendez-vous dans cette ville pour le 30 décembre. Ils iront ensemble voir Rodrigue à Worcester (en dépit du mauvais bulletin du premier trimestre) et Sophie y passera le Jour de l'An, peut-être même une semaine entière avec son fils. Un malentendu survient et tandis que Sophie est déjà à Worcester, Joseph l'attend à Boston d'où il doit finalement s'embarquer sans avoir le loisir de revoir Rodrigue. Il essaie de Londres de compenser sa visite manquée en adressant une lettre au collégien : « Je pense être de retour à Boston le 6 mai. Si je le peux, j'irai te voir avant d'aller à Montréal, mais ne compte pas là-dessus, car je vais être obligé de partir d'ici très tard et on va m'attendre impatiemment à Montréal après le 6 mai. Mais j'irai certainement te voir au cours de l'été avec quelqu'un de la famille. J'espère, mon cher Rodrigue, que tu es très attentif en classe et que tu continues à donner satisfaction à tes professeurs au sujet de ta conduite. Il faut qu'ils puissent me soumettre un bon bulletin. Si tu savais comme les parents sont fiers d'entendre parler en bien de leurs enfants, et comme ils ont de la peine quand il en est autrement ! Alors écoute, mon cher petit ami, fais plaisir à ton vieux papa qui peine pour toi et qui ne pense pas à autre chose qu'à ton bonheur. Encore une fois, arrange-toi donc pour que jc reçoive un beau bulletin en juillet. Tu es intelligent, fort, tu dois aller de l'avant. »<sup>1</sup>

Le 1er février, Joseph arrive à Glasgow. Il y trouve un Hugh Robertson en bonne santé et parfaitement satisfait de sa vie de rentier aussi bien que du résultat de sa dernière année en affaires. Il se plaît à répéter à tous ses amis que ses associés canadiens l'ont bien traité, avec honneur et justice et qu'il en est très heureux. Son fils Hugh aussi est content de son nouvel emploi. Il est maintenant en société avec son oncle Hutchison, marchand d'huile; il y a investi (aidé de

son père) £2,000 et espère y faire sa vie. Quant à Robert il est commis chez J. & W. Campbell.

Hugh est mis au courant des détails de la nouvelle société. La maison de Montréal est maintenant connue sous le nom de JOSEPH MASSON SONS & CO., celle de Québec : MASSON LANGEVIN SONS & CO. et celle de Glasgow : MASSON SONS & CO.

Ce qui est important, c'est de réorganiser la maison de Glasgow, maintenant que Hugh s'en est retiré. Joseph se rend donc à la Union Bank et y augmente le chiffre de son crédit à £20,000 ou £25,000. Hugh recommande hautement son ami à la direction de cette banque avec laquelle il a transigé pendant de longues années. Il est d'ailleurs bien connu dans les cercles financiers de la ville, étant lui-même administrateur de la Banque Clydesdale.<sup>2</sup> Il fait valoir qu'il vient d'abandonner les affaires avec une fortune considérable et que celle de Joseph est le double de la sienne.<sup>3</sup>

Hugh accepte même d'exercer un droit de regard sur la maison de Glasgow, avec Watson, de la Union Bank. Tous deux seront responsables de la signature des effets de commerce (Joseph leur donne une procuration écrite) que McKechnie et McMillan leur soumettront. Ces derniers seront en charge effectivement, et pour la première fois aucun associé ne résidera dans l'une des trois maisons de la société.<sup>4</sup>

L'état général du pays est alarmant. L'automne précédent la récolte des patates en Angleterre a été presque entièrement perdue.<sup>5</sup> Cette année, en Irlande, en Galles et dans une grande partie de l'Écosse, la famine est grande et les maladies se répandent. L'émigration au Canada et ailleurs qui peut s'ensuivre sera sans doute néfaste et la contagion se répandra partout, au détriment de la santé générale et du commerce.<sup>6</sup>

Joseph parcourt le pays en tous sens, visite les manufacturiers et les marchands, de huit heures du matin à onze heures du soir et souvent minuit, ne s'accordant qu'une demi-heure pour dîner. Il voyage entre les villes constamment de nuit et ne couche pas plus de trois fois par semaine dans un lit. Partout la situation est lamentable. Il en est si impressionné qu'il ne peut s'empêcher d'en parler à Raby un jour qu'il lui écrit une longue lettre au sujet du moulin. « Plus de 30,000 personnes mortes depuis trois mois de faim et tous

les moyens sont épuisés; déjà on estime que plus de 2,000,000 de personnes en Irlande seulement succomberont par la faim avant l'expiration des 9 mois prochains. La Belle France et tout l'Europe est également affligé, le commerce est suspendu, les manufactures se ferment, et à tous les jours des milliers de personnes doivent demander leur pain de porte en porte. Mes affaires m'ont appelé à plus de 60 villes depuis mon arrivée. Vous y voyez partout des troupes de personnes nues et mourant de faim!!! Voyez donc à présent combien on doit se croire heureux en notre petite Terrebonne et dans tout notre Canada; quoi que nous sommes épargnés pour le présent, notre temps est peut-être proche où la Providence nous placera sous les mêmes conditions des anciens pays où plus de 30,000,000 de personnes sont dans la plus grande misère et périssent partout par la misère et la faim. L'Évêque de Glasgow, le Rév. M. Murdoch, m'a dit qu'il comptait plus de 140 personnes catholiques mourant de faim par jour en cette ville. Le fameux « Tiffus » règne dans tout le pays. Les pauvres malheureux sont logés dans les caves de toutes les grandes villes, 200 à 300 par cave, ici 40' sur 50' et de santé en proportion, tous pêle-mêle. Tous les matins on retire de chacune de ces caves 3 ou 4 qui sont morts durant la nuit. Enfin il faut voir cette terrible état pour le croire. Nous sommes pauvres chez nous car on le veut (je veux dire en Canada). Tous peuvent avoir de l'ouvrage à un prix très raisonnable, même un prix très élevé, mais ici malgré le haut prix des provisions, ceux qui ont le bonheur d'être employés ne gagnent pas plus de 5/ à 6/ par semaine, et cela est pour 14 heures de travail par jour. »<sup>7</sup>

Ce tableau frappe l'imagination de Raby qui fait le commentaire suivant : « Les nouvelles que vous me donnez sur la misère qui règne en Europe sont effrayantes. Sans doute que nous devons nous estimer heureux ici d'avoir de quoi manger, surtout si l'on réfléchit que la même misère peut nous atteindre. »<sup>8</sup> Puis il retourne bien vite à son ouvrage.

Le 16 février la machinerie du nouveau moulin est mise en marche. Atkinson est sur les lieux pour constater l'efficacité des roues et des meules. Raby s'empresse de faire des expériences :  
avec une meule il moud 10 minots de blé en 50 minutes,  
avec cinq meules il en moud 200 en 6 heures,

avec six meules il en moud 400 en 12 heures en autant que trois pieds et demi d'eau coulent sous les roues et que celles-ci font entre 134 et 145 tours à la minute. S'il élève le niveau de l'eau à cinq pieds, les six meules font 120 tours à la minute. Quand les meules tournent il peut y avoir sept pieds et demi d'eau dans le coffre et quand elles sont arrêtées il y en a un pied de plus. Du fond du coffre à l'entrée de la roue à l'eau il y a un pied. Tout ceci passionne Raby qui s'est même acheté un livre traitant de la fabrication de la farine et il passe maintenant presque tout son temps au moulin. Les habitants des environs viennent en si grand nombre que les deux meuniers qui ont été engagés ne suffisent plus à la tâche, même s'ils travaillent jour et nuit. Si le moulin dépasse toutes les espérances, il n'en est pas de même du canal dans les rapides Taillon. Le froid est si intense que les travaux ont été suspendus.<sup>9</sup>

L'espace d'un pied que lui signale Raby, entre le fond du coffre et la roue à l'eau, inquiète Joseph. D'après lui Goulding a installé ses roues trop haut. Il le lui avait déjà fait remarquer, mais son contremaître avait prétendu que les arbres moteurs n'étaient pas assez longs pour être redescendus d'un pied. N'aurait-il pas mieux valu alors commander de nouveaux arbres plutôt que de risquer d'obtenir de moins bons résultats ?<sup>10</sup> Joseph se promet bien d'aller examiner le coffre dès son retour.

Fidèle à ses machines, Raby continue ses expériences. Du 20 février au 19 mars, 8,000 minots de blé et 3,000 d'autres grains sont moulus. Il obtient les résultats suivants :

- avec 4 1/2' d'eau les roues font 130 tours,
- avec 5' d'eau les roues font 135 tours,
- avec 5 1/2' à 6' d'eau les roues font 140 tours,
- avec 6 1/2' d'eau les roues font 145 tours

et il trouve cette vitesse suffisante.

Il vend le blé 8/ le minot, le sarrasin et l'orge 4/10, le seigle 5/ et le gabourage 4/.<sup>11</sup>

Ces nouvelles enthousiastes rejoignent Joseph quelque part en Angleterre et il y fait immédiatement écho : « Ceci nous encourage à bâtir un autre moulin bientôt, et je me flatte que vous ayez eu beaucoup de pratiques et que vos greniers soient remplis de graines, ce qui sera l'article à la mode et en demande cette année. » Puis, passant

aux travaux de Wright : « Je vois que vous ne pourrez pas faire travailler aux canaux Taillon et de Saint-Eustache avant le mois de septembre prochain. C'est grand dommage car nous en avons grand besoin, particulièrement celui de Saint-Eustache. » Et pour que Raby emploie bien tout son temps précieux : « J'espère que vous prenez avantage de la morte saison pour compléter vos livres, cartes et contrats, car j'ai grande hâte de finir ces ouvrages et d'avoir tous en ordre et peut-être que nous mettrons les mains dans le mortier encore cette année. »<sup>12</sup>

Joseph offre ses services à un de ses amis, en Angleterre, pour lui acheter des actions de la Banque de Montréal dont la renommée est très bonne en ce pays. C'est son intention de recommander au bureau d'administration d'augmenter le capital à £1,000,000 (il est alors de £750,000) ce qui donnerait à chaque actionnaire l'opportunité d'ajouter un tiers d'action à son porte-feuille pour chaque action détenue. Cette augmentation sera discutée à l'assemblée générale du premier lundi de juin et comme cela nécessitera un amendement à la charte, il faudra qu'elle soit soumise à la législature.<sup>13</sup>

Les achats ne sont pas aussi nombreux qu'ils l'ont déjà été, mais ils sont faits avec discernement et répartis dans dix-sept bateaux qui lèvent l'ancre à quelques jours les uns des autres, emportant en même temps tous les espoirs de Joseph. Le vent est favorable, la lune est pleine et tout laisse prévoir que les voiliers le précéderont au pays. Chaque fournisseur est déjà payé, sauf Bannerman qui a accepté des billets échéant en octobre.<sup>14</sup>

Il est facile d'imaginer avec quelle satisfaction le nouveau propriétaire des trois maisons de commerce signe, pour la première fois, de Glasgow, ses lettres : MASSON SONS & CO. adressées à JOSEPH MASSON & SONS à Montréal avec copie pour MASSON LANGEVIN & CO. à Québec !

Sur le point de se quitter, Hugh et Joseph se serrent la main. Quand se reverront-ils ? Hugh n'a jamais été mieux et Joseph ne tarde pas à en découvrir la raison : le maître de Gartloch s'ennuie dans son beau domaine et il a décidé de se remarier ! Son caractère n'est plus le même, il se sent rajeuni et fait plus d'amitiés que de coutume à son ancien associé, bien qu'il soit un peu déçu de ne pas voir ses fils participer aux nouvelles aventures de ses maisons d'hier. Il se

contentera de suivre de loin les activités de ses fils; il a même augmenté, au nom de Hugh jr. sa mise de capital dans la société Hutchison & Robertson (£5,000 avec promesse de £3,000 additionnelles).

La dernière recommandation que Joseph adresse à Langevin avant de monter à bord du CALEDONIA, est teintée elle aussi d'un esprit de jeunesse, d'espoir en l'avenir, d'enthousiasme pour le nouveau : « Les temps seront mauvais au Canada cette année. Il faut serrer la **pogne** et tout mettre dehors !<sup>15</sup> Nous sommes des jeunes commençants. Il faut travailler et ménager. »<sup>16</sup>

Le 8 mai, Joseph arrive à Montréal. Il lit à la hâte une lettre de Langevin qui l'y attend. Elle est datée du 8 et adressée à Messrs. JOSEPH MASSON SONS & CO. et signée : MASSON LANGEVIN SONS & CO. :

« Nous espérons que cette lettre sera ouverte par notre précieux associé, M. Masson, car c'est demain qu'il arrive !<sup>17</sup>

En ce cas celui qui écrit cette lettre tient à le féliciter d'être revenu chez lui sain et sauf et il serait très heureux de savoir quand il reviendra à la ville après avoir visité Terrebonne car il (Monsieur L.) aimerait à le rencontrer avant d'être trop occupé avec les bateaux, en autant que M. Masson est d'accord.

M. Langevin fait ses meilleurs compliments à M. Masson et désire l'informer que le tapis de son bureau privé est très usé et aucunement convenable pour le recevoir quand il descendra ici. Il espère donc que M. Masson lui fera parvenir 28 verges de tapis écossais pour remplacer l'ancien, **et sans charge**. Il se rappellera que nous somme de jeunes commençants et ne pouvons nous permettre cette dépense. »<sup>18</sup>

Pour toute réponse Langevin reçoit un message de venir à Montréal au plus vite. Lorsqu'il retourne à Québec, le 14 mai, il est encore tout ébranlé de sa visite.<sup>19</sup> Il est anxieux d'avoir des nouvelles de son associé qu'il a laissé entre les mains des médecins, au milieu de sa famille affolée.

Rodrigue, le collégien qui avait attendu vainement la visite de son père, à Worcester, à cause d'un mauvais bulletin, écrivait, en 1886, quelques notes biographiques sur son père. « Il mourut encore relativement jeune », y lit-on, « victime d'une imprudence, suite de

son immense activité. N'ayant que peu de temps à lui à son retour d'Europe, au printemps de 1847, il se mit à l'eau dans ses moulins de Terrebonne pour examiner quelque pièce de mécanisme qui faisait défaut; l'eau était encore glacée et il mourut de cette imprudence le 15 mai. »

x x x

L'arbre moteur était trop haut d'un pied. Il ne fallait pas qu'Atkinson « reçoive » le moulin des mains de Goulding. C'est Joseph lui-même qui le « recevra ». Il faudra qu'il examine le coffre dès son retour . . .

La mort frappe terriblement vite. Et si souvent au moment où on va saisir le bonheur . . . ou ce qu'on croit être le bonheur. Joseph, le petit employé à £18 par an; l'associé si jeune dans une maison si modeste; puis l'homme d'affaires qui s'élève au-dessus des autres, bien au-dessus; place ses économies judicieusement, qui se multiplient et le comblent; l'associé à parts égales; le patron; le magistrat; le conseiller législatif; le seigneur; le réel propriétaire, enfin, de tout ce qu'il a échafaudé; le père et l'époux . . . et tout-à-coup, la veuve; la dissolution de la société. En si peu d'années, le rêve a pris fin. 56 ans.

## NOTES (Ch. XII)

1. J.M. à Rodrigue Masson 28.2.47 H.M.
2. H. Brock à J.M. 31.10.42 Succ.
3. J.M. à C.L. 1.2.47 Succ.
4. J.M. à C.L. 2.4.47 Succ.
5. A. McKechnie à J.M. 2.9.46 Succ.
6. C.L. à J.M. 22.2.47 Succ.
7. J.M. à G. Raby 28.2.47 Succ.
8. G. Raby à J.M. 25.3.47 Succ.
9. G. Raby à J.M. 22.2.47 Succ.
10. J.M. à J. Atkinson 2.3.47 Succ.
11. G. Raby à J.M. 25.3.47 Succ.
12. J.M. à G. Raby 2.4.47 Succ.
13. J.M. à Whyte 1.4.47 Succ.
14. Masson Sons & Co. à Joseph Masson & Co. 1.4.47 Succ.
15. Go all out ?
16. J.M. à C.L. 2.4.47 Succ.
17. Erreur d'une journée.
18. C.L. à J.M. 8.5.47 Succ.
19. M.L. Co. à Joseph Masson Sons & Co. 14.5.47 Succ.

### Chapitre XIII

Joseph est-il mort d'un refroidissement, comme l'a cru sa famille à l'époque, ou était-il déjà malade en arrivant à Terrebonne, le 9 mai ?

La fatigue du voyage subséquente à toutes ces visites de villes où le typhus faisait rage, accolée à ce bain glacial dans le coffre du moulin, l'a durement ébranlé.

Connaissant son activité, il n'est pas surprenant que le jour même de son arrivée à Terrebonne, il se soit rendu à son moulin. Le lendemain, souffrant de douleurs atroces, on mande les deux médecins de l'endroit, les docteurs A. Gigon et Jos. Varin. Le Dr. Nelson, de Montréal, est bientôt appelé en consultation. Viennent aussi au chevet du mourant, les docteurs Amable Simard, F.-C.-T. Arnoldi et Frs. Badgley.

Aucun diagnostic n'a été conservé. Cependant un passage de la lettre du 28 mai écrite par la maison de Montréal à celle de Glasgow y supplée en partie : « Le lundi matin il commença à ressentir certains malaises aux intestins qui augmentèrent vers le soir causant une violente inflammation qui rendit inutile tout l'art des médecins et emporta notre ami dans toute la vigueur de l'âge. Il a beaucoup souffert mais conserva l'usage de ses facultés jusqu'à la fin. Il laissa voir qu'il regrettait de quitter ce monde beaucoup plus à cause de ceux qu'il laissait derrière lui qu'à cause de lui-même. »<sup>1</sup>

De New York est accourue Marie : elle arrive deux jours après les funérailles. Rodrigue n'a pu quitter Worcester, aussi Marie lui écrit-elle pour l'encourager, le consoler :

« Cher frère Rodrigue,

Ce fut un terrible coup pour nous tous. Nous ressentons tous notre perte. C'est une grande perte. Mais le Tout-Puissant a voulu rappeler à lui un homme qui était le bienfaiteur du pays. Il était aimé et respecté de tous, et il était notre père. Nous devons maintenant nous occuper de notre mère.

C'est terrible. C'est comme un rêve. Je ne peux m'imaginer qu'il est parti pour toujours, que dans cette vie nous ne le reverrons plus. Je suis arrivée trop tard, il n'y avait plus rien de lui. Pauvre papa. Il avait été enterré deux jours avant.

Notre maison est changée cher frère; notre pauvre mère n'est plus ce qu'elle était. Elle ne parle jamais. Tout de même en tout ce qui arrive nous avons de quoi remercier le Tout-Puissant. Notre père est mort comme un saint, il était patient et résigné et au milieu de toutes les douleurs qu'il ressentait, il ne s'est pas plaint une fois. Rodrigue, papa était un grand homme. Nous avons beaucoup perdu. Mais maintenant il n'est plus. Prions pour lui et tâchons de donner un peu de bonheur à notre mère privée de son mari. Nous devons nous en occuper car elle est faible et seul son amour pour nous la soutient.

Cher frère, écris-nous et dis-nous que tu supportes cette épreuve avec courage.

Adieu, cher Rodrigue. Notre mère t'embrasse très tendrement.

Sois heureux, cher enfant, et prie pour ceux qui ont le plus besoin de tes prières.

Ta soeur qui t'aime,  
Marie Bossange. »<sup>2</sup>

Le 2 juin, on sait déjà à Glasgow que Joseph est malade : « Nous sommes heureux d'apprendre que M. Masson est arrivé sans danger à Montréal; hier nous avons été informés qu'il était tombé gravement malade peu après son arrivée mais qu'il avait pris du mieux. Nous espérons sincèrement que s'il a été malade, son indisposition n'a été que temporaire et que bientôt il jouira de sa bonne santé habituelle et souhaitons qu'il la conserve longtemps encore. »<sup>3</sup>

Ce n'est que le 17 juin que la malheureuse nouvelle y est reçue. « Nous avons le triste devoir, » écrit-on de chez Joseph Masson & Sons, à Montréal, « de vous aviser de la mort de l'Hon. Joseph Masson, notre président, qui est survenue à Terrebonne, samedi le 15 courant, à 6 3/4 A.M. M. Masson était arrivé ici (Montréal) le samedi précédent, le 8, apparemment en bonne santé et de parfaite humeur. Le lendemain matin il est parti pour Terrebonne où il a passé toute la journée avec sa famille . . . Vous voudrez bien faire

part de cette pénible nouvelle à M. Robertson et de telle manière que celui-ci n'en reçoive aucun choc trop violent ou trop soudain, car nous ne doutons pas qu'il soit très affecté à la nouvelle du décès de son associé et meilleur ami. »<sup>4</sup> C'est McKechnie qui en accuse réception : « Sa mort a causé beaucoup de bruit dans la ville et sa perte sera ressentie par un grand nombre de personnes ici et au Canada. Vous pouvez certainement dire que vous avez perdu votre chef et l'orgueil de votre maison. »<sup>5</sup>

Hugh se sent incapable d'écrire un seul mot avant le 1er juillet : « J'ai peine à dire combien j'ai été surpris et affligé d'apprendre la mort soudaine de mon vieil ami et associé. Permettez-moi de dire que je sympathise sincèrement avec Mme Masson et sa famille en cette épreuve profonde qui leur a été imposée par une Providence Toute-Puissante. Nous recevons plusieurs avertissements de nous préparer à ce grand changement qu'aucun de nous, vieux ou jeunes, peut éviter. »<sup>6</sup>

Les funérailles ont lieu le 18 mai dans la vieille église qui regarde le moulin neuf. Après la cérémonie, le plancher s'ouvre pour y laisser descendre le seigneur de Terrebonne qui retourne à la bonne terre qui a été si généreuse à son égard.

### NOTES (Ch. XIII)

1. Joseph Masson & Sons à Masson & Sons 28.5.47 Succ.
2. Marie Bossange à Rodrigue Masson 25.5.47 H.M.
3. Masson Sons & Co. à Joseph Masson Sons 2.6.47 Succ.
4. Joseph Masson & Sons à Masson & Sons 28.5.47 Succ.
5. Masson Sons & Co. à Joseph Masson Sons 17.6.47 Succ.
6. H.R. à R.M. 1.7.47 Succ.

## Épilogue

Durant la période de deuil, toute famille a l'impression de retenir sur terre, pendant quelques journées encore, celui qui s'en est séparé. Ce n'est qu'après l'ensevelissement, alors que la tâche journalière reprend ses exigences, que la présence matérielle fait place au souvenir. Le vide est vite comblé d'une manière désarçonnante et une nouvelle orientation est donnée aux activités de chacun.

Wilfrid Masson avait d'abord espéré se marier à l'automne de 1846, puis la date en avait été reportée au printemps et, afin que son père y assistât, elle fut fixée au 2 juin 1847, alors que les premières grandes ventes du printemps auraient eu lieu. Les préparatifs qui avaient été faits de longue date, invitations, réception, aménagement dans une des maisons de Beaver Hall Terrace, étaient trop avancés lors du décès de Joseph, pour que la date du mariage fût changée. Les registres de la Société Odd Fellows portent la mention que le « frère Wilfrid » s'est marié à l'église française paroissiale devant le révérend M. Fay.<sup>1</sup> Entendons l'église Notre-Dame.

Dès le lendemain du décès de Joseph, le notaire C.-E. Belle, qui avait préparé son testament, fut convoqué au manoir, à Terrebonne, pour y rencontrer Sophie ainsi que les cinq exécuteurs-testamentaires, Wilfrid et Édouard Masson, l'avocat Joseph Bourret, le notaire Joseph Belle et Charles Langevin, afin de protéger les intérêts de Langevin, vu qu'il était impossible de faire inventaire, dans les délais prescrits, des biens de la communauté et de la société « sans exposer les parties à des pertes considérables et même ruineuses pour ledit Charles Langevin qui a le droit d'exiger qu'il soit accordé un délai suffisant pour la vente des marchandises restant dudit commerce et celles que ledit Honorable Joseph Masson a dernièrement achetées en Écosse, Londres ou autres lieux, et aussi pour protéger les intérêts de la veuve dans la communauté. »

En effet, on se souvient qu'en 1818, le matin de son mariage, le beau-frère de Sophie, le Ne Pinsonault a signé seul le contrat arrê-

tant les conventions matrimoniales entre elle et Joseph. Ce document est retrouvé au greffe du notaire le 19 août 1847 et entré aux livres du bureau d'enregistrement de Montréal le 15 septembre suivant.

La question se pose alors de savoir si ce contrat, qui aurait dû être reçu devant deux notaires, est bien légal et peut produire ses effets. Comme il y a des intérêts de mineurs à protéger et que trois des cinq exécuteurs-testamentaires sont étrangers à la famille, les parties intéressées décident de consulter des hommes de loi. Sophie prend l'avis de Sir Louis-Hyppolite La Fontaine et de Me Buchanan; les exécuteurs-testamentaires, celui de Mes Toussaint Peltier, George-Étienne Cartier et Côme-Séraphin Cherrier. Il résulte des discussions de ces juristes un arrangement de famille en vertu duquel Sophie renonce à tous les avantages découlant du contrat de mariage, et la communauté est réglée comme une communauté légale, selon la Coutume de Paris.

Sophie se voit attribuer pour sa part la Seigneurie de Terrebonne en entier ainsi que certains biens situés à Montréal et ailleurs. Les huit enfants survivants se partageront l'autre moitié de la succession de leur père en parts égales.

Il fut décidé en même temps que les affaires de la société seraient continuées à Québec par Charles Langevin et à Montréal par Wilfrid Masson.

A l'automne de 1847, Langevin prépara un nouveau contrat de société dont feraient partie Wilfrid Masson, Jean-Baptiste Bruyère, beau-frère de ce dernier, Henry Thomas et Isidore Thibaudeau. La maison de Montréal serait connue sous le nom de « Masson Bruyère Thomas & Cie », et celle de Québec sous celui de « Langevin Masson Thibaudeau & Cie ». La maison de Glasgow ne devait pas rouvrir ses portes.

Cependant Wilfrid ne conserva ses intérêts dans cette société que pendant quelques années. Il passa ensuite en Angleterre avec sa famille où il mourut en mai 1871 après avoir reçu les dernières consolations de sa religion par le ministre du Révérend William Burke, neveu du Cardinal Wiseman et ancien compagnon de collège d'Édouard, à Oscott. Il repose maintenant dans le cimetière Kensal Green, à Londres.<sup>2</sup>

Édouard Masson ne demeura en société avec son frère Wilfrid qu'un an environ. Puis il ouvrit une maison de commerce à son compte, mais la vie absorbante et sédentaire de négociant ne lui plaisait pas suffisamment pour qu'il en fit une carrière. Il s'occupa de fermage, de milice (il fut d'abord major au 12<sup>e</sup> Bataillon de Milice puis Lieutenant-Colonel) et de politique et, en 1856, il fut appelé à siéger au Conseil Législatif de la Province, poste qu'il occupa jusqu'en 1864. Il s'établit vers cette époque à l'Arnouche, dans les Laurentides, au nord de la Seigneurie de Terrebonne (non loin du domaine que Hugh Robertson avait eu l'intention d'acquérir), sur le bord d'un lac auquel son nom fut donné. Possédant 1646 acres de terrains couverts de forêts, il exploita un moulin à scie, fit venir des colons tout spécialement de Terrebonne, et la localité se développa rapidement grâce à ses efforts, et avec l'appui de son frère Rodrigue qui, à la naissance de la Confédération, avait été élu député du comté Terrebonne, au gouvernement fédéral. La vaste maison qu'il s'y bâtit, sur une hauteur, accolée à l'ancien presbytère qu'il y avait d'abord fait transporter, est toujours debout. Aujourd'hui, elle est occupée par des arrière-petits-neveux. A vingt-deux ans, il avait épousé Adeline Dumas, qui avait son âge.

Marie Bossange passa quelques mois auprès de sa mère, à Terrebonne, après la mort de son père, puis regagna New York. L'année suivante, une révolution étant survenue en France, Édouard, son mari, dut la quitter pour l'Europe et elle revint vivre auprès de sa mère, avec ses enfants, jusqu'au retour de son époux. Ayant réussi à protéger ses intérêts, Édouard reprit sa vie familiale aux États-Unis où il fit fortune et retourna s'établir définitivement en France où il acquit d'abord le château de Citry puis, l'ayant cédé à son père, il acheta celui de Meung, sur la Loire. Ses descendants habitèrent jusqu'à ces toutes dernières années cette historique demeure qu'il avait achetée des Évêques d'Orléans et qui, quelques siècles plus tôt, avait abrité Jeanne d'Arc et François Villon.

Quant aux autres enfants, Jean, Rodrigue, Louis, Henri et Sophie, dont il a été question en passant seulement, vu leur jeune âge, ce n'est pas ici l'endroit d'en parler.

Sophie, veuve de Joseph, prévoyant que les mariages de ses enfants se succéderaient maintenant à un rythme assez régulier,

entreprit de construire, dès 1848, face à celui qu'elle occupait, un immense manoir en pierre de taille où elle pourrait passer ses vieux jours avec sa famille grandissante et le souvenir d'un époux dont la présence auprès d'elle avait été de si courte durée. Cette demeure, face à l'écluse et aux moulins, qui a sûrement grand air derrière sa grille imposante, abrite aujourd'hui le Séminaire des Pères du Très Saint Sacrement qui ont eu le talent et le bon goût de l'agrandir, à la mesure de leurs besoins, tout en lui conservant son cachet d'autrefois.

Catherine, la soeur de Joseph, s'éteignit au couvent de La Providence, à St-Henri, le 14 janvier 1857, âgée de soixante-sept ans. Ses restes furent placés avec ceux de son frère lors de la réinhumation de 1880, dont il est question un peu plus loin.

Charles Langevin se tailla vite une réputation enviable parmi les commerçants de Québec mais, peu soucieux des honneurs, refusa, lorsqu'il se le vit offrir, un siège au Conseil Législatif. « Ma liberté et ma quiétude d'esprit avant tout. » dit-il; « le titre d'Honorable me laisse froid. »<sup>3</sup>

Le corps de Joseph Masson repose maintenant au côté de celui de Sophie (décédée en 1882), dans la crypte de l'église de Terrebonne, où il fut réinhumé le 20 mars 1880 après que la vieille église, au bord de l'eau, fut désaffectée.<sup>4</sup> Par les soins d'un de ses petits-fils, Raymond Masson, statuaire et généalogiste, une pierre tombale d'une simplicité éloquente a été déposée sur la tombe du dernier seigneur de Terrebonne et de son épouse.

En 1947, le 15 mai, centième anniversaire de la mort de Joseph Masson, un grand nombre de ses descendants se réunissaient dans la chapelle du Sacré-Coeur de l'église Notre-Dame, à Montréal, pour honorer sa mémoire et, le même jour, entraînait en vigueur une convention entre eux et l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, en vertu de laquelle une bourse perpétuelle était offerte, sous le nom de Fondation Honorable Joseph Masson, pour faciliter les études des jeunes gens qui se destineraient au commerce, et accordait la préférence à tout candidat issu de Terrebonne.

La fusion de la Montreal Gas et de cette autre compagnie rivale dont les détails devaient être discutés dès le retour de Joseph Masson au printemps de 1847, eut lieu vers la fin de 1848.<sup>5</sup> La nouvelle firme fut connue sous le nom de New City Gas Co. Montreal.

La Montreal Light Heat & Power et l'Hydro-Québec d'aujourd'hui en sont les rejetons.

Hugh Robertson épousa en secondes noces, le sept novembre, 1848, Margaret Aitchison.

Un mot maintenant des deux maisons de commerce, passées, après le départ de Wilfrid, en des mains étrangères. Sans doute qu'une autre personne mieux autorisée pourra un jour, au moyen d'archives non encore accessibles aux chercheurs, reprendre le fil de ce récit là où il doit être abandonné.

Il a déjà été dit qu'en 1835 deux commis avaient été engagés par la maison de Québec : un nommé Mayrand et le jeune Isidore Thibaudeau, ce dernier âgé de seize ans.

Lors du décès de Joseph Masson, Thibaudeau, se trouvant encore à Québec, devint l'un des associés de la maison que Wilfrid Masson avait réorganisée. Une fois Wilfrid retiré des affaires (Langevin avait fait de même et Bruyère était mort accidentellement en France où il était allé faire les achats pour le compte de la société en 1859)<sup>6</sup> Thibaudeau et Thomas continuèrent les affaires sous le nom de « Thibaudeau Thomas & Cie », entreprise groupant trois maisons : une à Montréal, une à Québec et une à Londres.<sup>7</sup> Au moins deux des frères d'Isidore faisaient partie de cette société.

Devenu conseiller législatif en 1867, l'Hon. Isidore Thibaudeau mourut en 1893, laissant la conduite de la maison entre les mains de son fils Alfred (sénateur en 1896) et d'Adolphe Audette qui s'unirent sous le nom de « Thibaudeau Frères & Cie ». Cette maison existait encore tout dernièrement et transigeait ses affaires rue Dalhousie, à Québec, perpétuant un commerce auquel Hugh Robertson et Joseph Masson, il y a plus d'un siècle et demi, dévouaient déjà toute leur énergie.

Lac Masson, P.Q., 1972

## NOTES (Épilogue)

1. H.M.
2. Il habitait, à sa mort, 5 Langford Place, St. John's Wood, un quartier fashionable au nord de Londres. La maison, sur la façade de laquelle sont sculptés les mots « Durham House », existe toujours. Quant au monument, dans cet unique cimetière de l'ouest de Londres, il penche dangereusement après un siècle d'intempéries et la croix en pierre qui le surmontait a été déposée à sa base. (Notes gracieusement fournies par William O. Moir). Le Révd. Burke, dans la lettre qu'il écrivait à Edouard Masson, le 4 juillet 1871, se dit neveu du Cardinal Nicholas Wiseman. Ceci ne semble pas exact : il était plutôt son petit-neveu, et par alliance.
3. C.L. à Henry Thomas, 22.11.48 Succ.
4. Notes inédites de Raymond Masson (1860-1944), auteur de *Généalogie des familles de Terrebonne, St-François-de-Sales, Lachenaie, Ste-Rose*; quatre tomes, Montréal, 1930.
5. C.L. à Henry Thomas, 6.11.48 Succ. Hugh Robertson écrivait, le 27 août, 1847 : « Je suis d'avis que M. Furniss devrait plutôt tenter de vendre le tout à la nouvelle compagnie de gaz, car je ne vois pas comment les gens de Montréal pourraient faire subsister deux compagnies de gaz. »
6. Jean-Baptiste Bruyère ou Le Vrai Canadien, plaquette publiée à Montréal en 1859.
7. Les Petites Choses de Notre Histoire, P.-G. Roy, vol. 7, pp. 256, 257 et 258.

ENFANTS DE SOPHIE RAYMOND (6-10-1798 — 29-11-1882)

et de

JOSEPH MASSON (5-1-1791 — 15-5-1847)

Mariés à Laprairie le 6 avril 1818

	Naissance	Décès	Époux/Épouse	le	à	
1	Wilfrid .....	21-3-19	17-5-71	Anne McKenzie .....	2-6-47	Montréal
2	Sophie-Hermine .....	8-8-20	24-11-22			
3	Charlotte-Élize .....	20-8-22	17-10-24			
4	Marie (Mary) .....	15-7-24	17-2-91	Édouard Bossange .....	25-9-45	Terrebonne
5	Édouard .....	4-5-26	5-8-75	Adeline Dumas .....	17-1-48	Terrebonne
6	Angélique-Sophie .....	10-6-28	24-5-29			
7	Jean (John) .....	9-4-30	28-12-31			
8	Jean (John) .....	6-2-32	27-9-04	Josephine-Céline Desjardins	14-10-57	
				Josephine Rodriguez .....	10-3-73	
9	Roderick (Rodrigue) .....	7-11-33	8-11-03	Louise McKenzie .....	21-10-56	Terrebonne
				Cécile Burroughs <sup>1</sup> .....	12-9-83	Québec
10	Henri .....	31-1-36	27-6-80	Coralie Globensky <sup>2</sup> .....	6-4-58	Lachine
11	Louis (Hugh-Robertson) .....	6-2-38	6-11-87	Marie-Anna Wilson .....	5-7-59	Montréal
12	Sophie .....	27-3-40	12-11-23	Léon Douvreur .....	21-8-60	Terrebonne

<sup>1</sup> Épouse en secondes noces Léon Globensky.

<sup>2</sup> Épouse en secondes noces le Juge Henri Taschereau.

## INDEX

Certains noms de villes américaines et européennes ne sont pas mentionnés vu qu'ils sont sans importance pour les fins de cet index. Quant à Joseph Masson et Hugh Robertson, seules les références aux faits les plus saillants de leur vie sont indiquées, autrement elles auraient été beaucoup trop nombreuses.

Abercrombie, canton	141, 190	Beckwith, Sir Sydney	21
Abrams, capit.	30	Bélanger, Jean-Baptiste	214
Açores	233, 234	Bell	67
Adam & Cunningham	242	Bell, Hon. Matthew	133
Aird, John	16, 17	Belle, C.-E.	307, 316, 334
Aitchison, Margaret, deuxième épouse de Hugh Robertson	338	Belle, Joseph	334
Albany	99, 126, 188	Bellefeuille, François-L.	13
Allan, capit.	67	Belmont, rue	305, 320
Allan, Hugh	232 à 234, 250	Benton, commis	127, 131, 202, 240
Allemagne	15	Béranger, Jean-Pierre de	308
Amherstburg	48	Bernard, Jean-Dominique	126, 210
Ampleforth College	254	Berthelot, Mme	149
Anderson, T.B.	280	Berthelot, O.	246
Andrew Liddle & Co.	245	Berthier	133
Armour, John	232	Blackwood (écossais)	37, 120
Armstrong	241	Blackwood (canadien)	255
Arnoldale, Dr.	130	Blackwood, architecte	265
Arnoldi, Dr. F.-C.-T.	330	Blacklock	73
Arnouche, l'	336	Blanchard, F.-B.	214
Artemis	102, 103, 131, 134, 202, 217	Blucher, chien de garde	30, 31
Atkinson, John	313, 314, 316, 324, 327	Blythewood Hall	127, 225, 235
Attrappe, rue de l'	152, 168, 177, 220	Boismenu, R.P. Léo, s.s.s.	170
Audette, Adolphe	338	Bonaparte, Napoléon	20, 21
Auldiss & Co.	85	Bondy, J.D.	133
Australie	270	Bossange, Adèle	286
Aylmer, Lord	104, 185	Bossange, Edouard	49, 176, 266, 286, 288, 289, 293, 294, 298, 307, 308, 336, 341
Badgley, Dr. Frs.	330	Bossange, famille	250, 320
Bagot, Sir Charles	289	Bossange, Galerie	307
Bais d'Hudson, Cie de la	143	Bossange, Hector	49, 155, 238, 240, 250, 265, 266, 281, 285, 286, 288, 289, 293, 294, 298, 299, 303, 306 à 308, 320
Baldwin, Hon. Robert	267	Bossange, Hector, arrière-petit-fils du précédent	320
Bannerman, Mme	234	Bossange & Cie, Hector	308
Bannerman & Sons	262, 326	Bossange, Martin	250, 307, 308, 320
Barbeau, Louis	83	Bossange & Masson	307, 308
Barnave, Antoine	308	Bossanyi, di	307
Baron, Thomas	22	Bouc, Charles	222, 223, 226
Barrett	71	Bouc, Séraphin	181, 182
Bastien, capit.	222	Bouchette, Joseph	31
Bath	254	Boulevard des Braves	178
Bathurst, comte de	50	Bourdon, concession	183
Bault, chien de garde	29	Bourget, Mgr Ignace	278, 283
Beaubien, Mlle	206	Bourret, Joseph	268, 283, 316, 334
Beaudry & Frères	303	Bouthillier, J.	33
Beauharnois	214	Bouthillier, Jean	84, 85
Beauharnois, seigneurie de	103	Bouthillier, Léonard	126
Beaumarchais, Pierre-Augustin-Caron de	308	Bouthillier, Tancrede	156
Beaver Hall, côte	305		
Beaver Hall Terracc	311, 320, 321, 334		

Brazeau, Jos.	187	Coffee House	154
Brewster, Cyrus	182	Coiteux	213
Brewster, William	182	Coiteux, François	150
Bristol	240	Collins	255
<i>Brittania</i>	155	<i>Columbia</i>	256
Broadwood House Academy	254	Commercial Bank	263
Brooks, maison	113	Commissaires, rue des	292
Brooks, Mme	70	Committee of Trade	125, 320
Brown (James ?)	67	Connell & Co., James	263
Bruneau, Hon. F.-P.	280	Conseil Spécial	254, 278
Bruyère, J.-B.	220, 227, 249, 278, 318, 321, 335, 338	Contrecoeur	41
Buchanan, Me	335	Cook, Rév.	225, 247
Bulley, Charles	142, 143, 153, 156	<i>Corinthian</i>	72
Bulman & Sons	303	Cork	102
Burgess	60	Craigend	139, 140
Burke, Andrew	39	Cross	202
Burke, Jean	83	Cunard, Samuel	256, 282
Burke, rév. William	335, 339	Cunningham-Adams	270
Burlington	154, 243	Cuvillier, Augustin	19, 31, 54, 82, 123, 164, 303, 320
Burroughs, Cécile	340	Dagenais, J.-B.	222
<i>Burthen</i>	306	Dalhousie, carré	79, 204
Burton, Sir Francis	82	Dalhousie, Lord	82
Busby Brae	27, 29	d'Arc Jeanne	336
Caldure, la	233	Daulier des Landes	178
Caldwell, Sir John	203	de Bellefeuille, J.-A.-L.	69
<i>Caledonia</i>	22, 327	de Bleury, C.-S.	267
Campbell, J. & W.	323	de Boucherville, Hon. Pierre	279
Campbell, Mlle Phoebe	250	Defoy & Legault	25
Campbell & Wingate	270	de Léry	238
<i>Canada</i>	103	Deuille, abbé Jacques	308
Carlisle	238	de Lotbinière, Mme	48, 127
Caron, Hon. R.-E.	280	Desjardins, Joséphine-Céline	340
Carswell, commis	253, 317	Desrivières, F.	54
Cartier, George-Etienne	187, 335	Desrivières, Louise	249, 321
Cartier, Jos.	214	Détroit	56
Castlereagh, Lord	49	Digues	143
Chaboillez, Marguerite	141	Dionne, Hon. Joseph	279, 280
Chambre de Commerce :		Dixon, usines	238
voir Committee of Trade		Donegani	238
Château Saint-Louis	132, 142, 183	Donegani, édifice	243
Châteaubriand, René de	308	Donegani, Joseph	156
Chemin à lisse	118, 312	Dorehester, rue	305, 320, 321
Chénier, André de	308	Doucet	304
<i>Cherub</i>	59	Doucet, N.-B.	59, 144
Cherrier, C.-S.	241, 335	Douglass, Col.	142
Chester	188	Donmic, Claude	176, 320
Christ Church	61	Donmic, Solange	176
Citadelle	213	Douvreleur, Léon	250, 340
Citry, château	336	Douvres	141
City Bank	204, 263	Downside	254
City Hotel	149, 180	Draper, W. H.	290
Clark, capit.	30, 190	Drolet, J.-T.	214
Clyde, rivière	67	Dublin	102, 232, 239
Coek, Simon	50	Duchesnay, Charles	285
Code secret	104	Dugal, François	211

Dumas, Adeline	336, 341	Girod, Amury	214
Dumont	67	Girouard, J.-J.	73, 101
Dumouchel, J.-B.	14, 33, 49, 62, 64, 67, 81, 82, 101, 187	Gladstone, John	50
Dumouchelle, Mlle	56	Globensky, Coralie	340
Dupré, Louis Lecompte	183	Globensky, Léon	340
Durham, ville	254	Gore Bank	263
Durham House	339	Goulding & Peabody	313, 314, 316, 325, 327
Easton, capit.	126, 130, 151, 216	Graham, bâtisse	29
Edimbourg	27, 237	Graham, William	70
Edinston, phare d'	96	Grand-Brûlé	213
Edmund-Henry	201, 202	Grande Frnière	13
Eglise anglaise	15, 95	Granger Frères	317
Elisa... (?)	27	Gravelle, Paul	226
Empire Français	17	Gray, John	245
Etats-Unis	18	Gray & Roxburgh	245
Ex Libris	171, 240, 250, 303	Great Western	228, 239, 240
Fabre, Julie	265, 320	Greenock	67 à 69, 96, 103, 125, 130, 190, 216
Fabre, Raymond	48, 49, 265, 307	Griffin, Henry	23
Favorite	264	Grosse Chaussée, chemin de la	177
Fay, Rév.	334	Gugy, Lt.-Col. B.-A.	104, 203
Fayal	233, 234	Guillaume IV	212
Ferrie, Adam	27, 134, 136, 264, 270, 271	Guindon, Clémence	13
Ferrie, Mlle	119	Hale, J.	112, 203
Fleming, Matthew	27, 217, 234, 276, 287	Halifax	64, 69, 71, 256
Fleurimont, rebelle	221	Hambourg	15
Franchère, Timothée	214	Hamel, Théophile	162, 163, 320
Fraser, Hon. John	280	Hamilton	214
Furniss, Albert	241 à 245, 263, 291, 292, 305, 309, 339	Hart	304
Gagnier, Pierre-Rémi	13	Hartford	97
Gale, Me	150, 154	Harvey, capit.	29, 30
Garonne, la	38	Hautes Etudes Commerciales, école des	337
Gartloch	53, 151, 152, 155, 160, 166, 189, 190, 195, 206, 208, 219, 235, 252, 259, 287, 311, 312, 317, 326	Havreville	224
Gascoyne, général	50	Helensburg	120, 121
Gates & Co.	86	Henry, Edmé	83
Gates, Horatio	118, 156	Hercule	103
Gauthier, Marie-Jeanne	25	Heriot, Col.	214
Gauvin	238	Hibernia	130, 131
George, rue	27	Higginson	318
Georgetown	270, 283, 295	Highgate	214
Gibb (tailleur)	79	Hill, James	151
Gibb, Beniah	232	Holy Cross College	315
Gigon, Dr. A.	330	Hongrie	250
Gilbert, John Graham	25	Howard	304
Gillespie	303	Humberston, Charles	49, 50, 53, 62, 64, 65, 68, 70, 73, 78, 80, 81, 96, 102, 105, 117, 118, 121, 122, 129, 130, 144, 151, 182, 184, 187, 188, 208, 215, 216, 229, 234
Gillespie, Moffatt & Co.	228, 291	Humberston & Co. Charles	104
Gillespie, Robert	210	Huntingdon, comté	120
Girardin, Charles	38, 56	Huntingdon-Laprairie	39
Girardin, Louis	56	Huot, échevin	243, 244
Girardin, Marie-Clotilde, épouse de J.-B. Raymond	38, 39, 56, 83	Hutchison, George	288, 322
Girardin, Pierre-Louis	39	Hutchison & Robertson	327

Hydro-Québec	338	LaRocque, Bernard & Cie	126, 128, 135 à 137, 139, 154, 210, 261
Indes Occidentales, Cie des	141, 178	LaRocque, François-Antoine	70, 74, 76, 84, 85, 88 à 90, 92 à 94, 97 à 101, 103, 107 à 111, 115, 118, 123, 124, 126 à 128, 131 à 134, 137, 139, 140, 154, 155, 159, 179, 207, 242, 269
Inglis, Ellice & Co.	49	LaRocque, Joseph	156
Irlande	127	LaSalle, seigneurie de	108, 118
Jésuites, Biens des	284	L'Assomption	227
Jésus, île	143, 241, 305, 313	La Tortue	38
Jésus, rivière	141, 149, 241, 306	Latour, propriété	208
Jésus, seigneurie de l'île	150, 182, 183, 241	Lawson & Muir	16
John Jay	103	Leblanc, Mme	211
Johnson, Sir John	101	Le Brun, Charles-François	308
Joliette, Hon. B.	203	Lccerf, Marie-Louise	38
Keeseville	313	Leclair, Léon	221, 226
Keith, James	143	Lee, Sir Martin	254
Kempt, Sir James	107	Lemoine, commis	131
Kensal Green	335	Leprohon, Edouard	202
Kilkenny, canton	141, 190	Leroux, Archange-d'Esneval	39
Kimber, Hon. R.-J.	280, 284	Leslie	149
King's Arms	50	Letourneux, P.-I.	126
Kingston	267, 279 à 281, 284	Lévesque	238
Knowlton, Hon. P.-H.	280	Limoges, D.-S.	63
Labrie, J.	67	Liverpool	228, 232 à 234
L'Acadie	56	Long Acre	303
Lachenaie	305	Longpré, Eustache	214
Lachine, canal	47, 118	Longue-Pointe	203
Lacombe, P.	144	Macdonald, Sir John A.	283
LaCorne, Louis	183	MacDonnell	25
La Corne, seigneurie de	144	Machiche	56
Lafitte, Jacques	308	MaeKenzie, William Lyon	214, 215, 248
La Fontaine, L.-H.	267, 268, 279, 280, 335	Maçon, Charles-William	243
Lancashire Wolton Grove College	254	Maçon, Jean-Baptiste, fils	31, 48, 60, 64, 128, 131, 132, 144, 145, 202, 206, 213, 214, 242, 271, 318
Lang, James	22, 27	Maçon, Zozime	48
Langevin, Charles	65, 66, 74, 76, 78, 88, 90, 97, 101 à 103, 105, 108, 110, 115, 117, 118, 123, 124, 131, 133 à 138, 140, 142, 144, 152, 155, 159, 169, 180, 181, 183, 188, 189, 191 à 193, 197, 200 à 202, 208, 209, 211, 213, 217 à 219, 229 à 232, 235, 236, 240, 246, 254, 256, 258, 262, 264, 268 à 271, 275, 278, 279, 281, 282, 284, 287, 288, 292, 295 à 298, 305, 308, 309, 313, 315 à 317, 320, 327, 334, 335, 337, 338	Macpherson, L. P.	183
Langevin, Charles, fils du précédent	257, 288, 295 à 298	Maillou, curé B.-N.	13
Langevin & Co.	76, 80	Manche, la	96, 238
Langevin, Jean	76, 77, 88, 97, 281	Manoir	143, 152, 153, 168, 170, 206, 330, 332
Langevin, Masson, Thibodeau & Cie	335	Marchand, Louis	214
Langevin & Turgeon	74, 76	Marié, Eloi	221
Lanthier, Mme	149	Marvin, Richard	144
La Plaine, seigneurie de	144	Mascouche	144, 305
Laprairie	38, 118, 341	Masson, Angélique-Sophie	341
Laprairie, comté	320	Masson, Antoine	13, 42
Laprairie-de-la-Madeleine, seigneurie de	83	Masson, Bruyère, Thomas & Cie	335
		Masson, Catherine	13, 59, 65, 70, 131, 149, 183, 206, 304, 337
		Masson, Charlotte-Elise	341
		Masson, Damase	214
		Masson, Damien	214
		Masson, Edouard	75, 80, 90, 127, 128, 144,

149, 208, 229, 235, 254 à 261, 270, 283, 285, 288, 304, 306, 310, 311, 316, 317, 334 à 336, 339, 341	Masson Sons & Co., Joseph 323, 326, 327, 331
Masson, Eustache ..... 214	Masson, Sophie, épouse de Joseph Masson : voir Raymond, Sophie
Masson, Fondation Hon. Joseph ... 337	Masson, Sophie, fille de Joseph 239, 250, 284, 304, 336, 340
Masson, Gil ..... 9	Masson, Sophie-Hermine ..... 341
Masson, Gilles ..... 25	Masson, Wilfrid 42, 70, 80, 83, 90, 94, 123, 127, 144, 151, 160, 189, 190, 208, 215, 217, 219, 225, 229 à 232, 234 à 238, 240, 253, 254, 261, 264, 282, 283, 295 à 298, 304, 305, 307, 311, 314, 316, 321, 334 à 336, 338, 341
Masson, Henri, fils de Joseph 206, 261, 304, 336, 340	Massue, Hon. L.-J. .... 280
Masson, Henri-MacKenzie ..... 9	Mayrand, commis ..... 202, 338
Masson, Jacqueline ..... 9	Mayrand, Mlle ..... 18
Masson, Jean (I) ..... 104, 127	Meung, château de ..... 176, 250, 336
Masson, Jean (II) 261, 295, 304, 307, 314, 336, 340	Mille-Iles, rivière des ..... 306, 313
Masson, Jean-Baptiste ..... 13	Mills, capit. .... 111
Masson, Joseph 13 (emploi chez McGillis), 18 (emploi chez Robertson), 22 (associé de William et Hugh Robertson), 38 (épouse Sophie Raymond), 72 (administrateur de la Banque de Montréal), 98 (fondation d'une succursale à Québec), 141 (achète la seigneurie de Terrehonnel), 185 (appelé au Conseil Législatif), 208 (Juge de Paix), 212 (son rôle durant les Troubles au Bas-Canada), 233 (voyage aux Açores), 238 (rencontre Papineau à Paris), 242 (participe aux débuts de la Montreal Gas Co.), 263 (et à ceux de Toronto Gas Co.), 289 (s'oppose au mariage de sa fille Marie), 303 (ouverture du magasin de la rue Saint-Paul), 323 (prend le contrôle des trois maisons de commerce), 327 (décès).	Mirabeau, H.-G.-R. .... 308
Masson, Iac ..... 336, 338	Mitchell, commis ..... 243
Masson, Langevin Sons & Co. 323, 326, 327	Moffatt, Hon. G. .... 203
Masson, Langevin & Co. .... 254	Moffatt & Gillespie ..... 96
Masson, LaRocque, Strang & Co. 93, 98, 99	Moir, W. O. .... 339
Masson, Léon ..... 74, 106	Molson, Hon. John ..... 118, 133
Masson, Louis-Hugh-Robertson 212, 261, 304, 336, 340	Mondelet, Arthur 254 à 256, 258 à 260, 283
Masson, Louis-Luc ..... 14	Mondelet, Dominique ..... 254, 259, 283
Masson, Luc-Hyacinthe ..... 214, 215	Mondelet, Col. J.-M. .... 104
Masson, Madeleine ..... 9	Mongeon, Charles ..... 214
Masson, Marie 49, 70, 80, 127, 144, 149, 176, 185, 206, 239, 266, 281, 282, 284 à 286, 288, 293 à 295, 298, 304, 306, 311, 330, 336, 341	Monlun, Sydney ..... 250, 320
Masson, Michèle ..... 9	Monteith, Me ..... 283
Masson, Raymond, fils de Jean ... 337, 339	Montreal ..... 28, 29
Masson, Raymond ..... 9	Montréal, Banque de 66, 72, 77, 85, 92, 96, 134, 144, 156, 183, 191, 204, 209, 210, 213, 218, 263, 304, 311, 317, 320, 326
Masson, Rodrigue 25, 160, 174, 175, 187, 261, 270, 283, 295, 304, 314, 315, 321, 322, 327, 330, 336, 340	Montréal, corporation de ..... 309
Masson, Sainte-Marguerite du lac ..... 75	Montreal Fire Society ..... 33
Masson Sons & Co. .... 323, 326	Montreal Gas Co. 142 à 245, 263, 282, 291, 292, 305, 309, 316, 337
	Montreal Light Heat & Power ..... 338
	Montréal, séminaire de ..... 144
	Moore, Hon. P. H. .... 280
	Morand dit Vézina, Charles ..... 59
	Moreau, P. .... 214
	Morin, Hon. A.-N. .... 82, 279
	Morrough, gendre de Roderick McKenzie ..... 142, 227
	Moulins 143, 144, 150, 177, 178, 182, 203, 313, 314, 316, 325, 327
	Muir, Robert H. .... 27, 29
	Murdoch, Mgr. .... 236, 324
	McArthur ..... 216
	McAuslin ..... 68, 84
	McBraine ..... 234

McCallum, John	48	Odd Fellows Society	334
McCallum, matelot	216	Oliver, George 229, 237, 254 à 259, 260	260
McDonald, hôtelier	309	à 262, 264, 270, 271, 283, 292	
McDougall, Hugh	216	Orléans, île d'	62
McGill, Hon. Peter 118, 156, 158, 203,	203,	Oscott 254, 256, 259, 260, 270, 281, 283,	283,
213, 279, 280, 311, 312		285, 304, 306, 310, 335	
McGillis, Duncan	13, 14, 59	Oswald, associé d'Oliver	229
McGillivray, H. & W.	87	Paisley	27
McGrane, Wm. P.	83	Paisley, comté Terrebonne	177
McIntyre, instituteur	304	Panet	67
McKay, Hon. J.	279	Panet, Mgr. B.-C.	132
McKechnie, commis	288, 323, 332	Pangman, John	305
McKee, Dr.	217	Papineau, Amédée	238
McKenzie, Alexandre 142, 168, 212, 221,	221,	Papineau, Julie	51, 238, 239, 290
222, 249, 321		Papineau, Lactance	290
McKenzie, Anne 160, 305, 311, 321, 341	341	Papineau, Louis-Joseph 48 à 51, 54, 62,	62,
McKenzie, Henry	141	82, 101, 215, 238 à 240, 266, 288, 289	289
McKenzie, John	222	Paquin, curé Jacques	278
McKenzie, John jr.	212	Parant, Messire Ant.	182
McKenzie, Louise	220	Parker, Eunice	83
McKenzie, Louise, fille de la		Patterson	117
précédente	321, 340	Payfert, Suzanne	13
McKenzie, Marie-Rachel	278, 321	Pelletier	238
McKenzie, Hon. Roderick 109, 141 à 144,	144,	Pelletier, Toussaint	316, 335
150, 153, 154, 160, 203, 212, 215,	215,	Pemberton, Hon. George	280
221, 223, 227, 278, 305, 321		Perrin, François	317
McLaren, James	69	Pilon, Marie-Catherine	14
McMillan, commis	323	Pinsonault, Mme	149
McNider, Mine	15	Pinsonault, T.	39, 83, 334
McNider, maison	79	Pitt, W.	267
McTavish, Simon 109, 141, 142, 149, 182	182	Plat, îlot	183
Nassau	224	Plattsburg	20
Navy Island	214	Plenderleath, Wm. Smith	141, 150
Neill & Gray	96, 130, 245	Plymouth	96
Neill, John, capit. 67, 70, 72, 96, 99, 120,	120,	Poulin, Jean	41
125, 190		Porlier, curé F.-P.	226, 237
Neill, John, fils du précédent 127, 131,	131,	Portneuf, rivière	216
134, 200, 202, 271		Porteous, pont	213
Neilson, John	49 à 51, 82	Prairies, rivière des	149, 150, 306
Nelson, Dr.	284, 330	Prévost, Domptage	221
New City Gas Co. Montreal	337	Prévost, J.-B.	222
New Glasgow	177, 182, 277, 278, 291	Prévost, J.-L.	220
New Hampshire	224	Prévost, L.	213
New York 43, 99, 123, 126, 133, 149, 151,	151,	Prévost, Mélasippe	221
155, 188, 225, 232 à 234, 240, 265,	265,	Prior Park	254
289, 294, 306, 330, 336		Provençal, G.	212, 220
Niagara, chûtes	214	Quebec Gas Light Co.	243
Nielson, rue	17	Quesnel, Jules	84
North America	188	Quiblier, Joseph	144
Notre-Dame, congrégation	19, 95	Raby, Germain 144, 203, 206, 212, 221,	221,
Notre-Dame, église 15, 62, 96, 242, 334,	334,	241, 284, 296, 297, 307, 314, 316,	316,
337		323 à 326	
Notre-Dame, rue 18, 19, 25, 29, 30, 32,	32,	Ransom, Ed.	212, 220
48, 54, 61, 62, 79, 95, 134, 144, 164,	164,	Rascoe, hôtel	266
165, 208, 238, 242, 243, 246, 304, 317	317	Raymond, Clotilde	39
Nord-Ouest, Cie du	32, 79, 109, 141		

Raymond, Flavie	39, 48	Robertson, Mathilda Jane	312
Raymond, Jean-Baptiste	37 à 39, 56, 91	Robertson, Dr. Neil	19, 25, 30, 32 à 34, 87
Raymond, Jean-Moïse	39, 48, 83, 227, 228	Robertson, Mme Neil	31, 32
Raymond, Louise	39	Robertson, Patrick	19
Raymond, Sophie, épouse de		Robertson, Robert	190, 253, 287, 295, 298, 312, 317, 322
Joseph Masson	33, 37 à 39, 41 à 43, 59, 65, 70 à 72, 91, 93, 104, 116, 120, 123, 124, 127, 140, 144, 145, 149, 151, 154, 155, 160, 162, 183, 185, 212, 234 à 239, 257, 259, 265, 266, 284, 293, 295, 306, 312, 322, 330, 332, 334 à 337, 340	Robertson, William	15, 17 à 23, 27, 28, 31, 33, 42, 56
Rebecca	59	Robertson, William, fils de Hugh	282, 312
Redpath, John	73, 292, 305	Rochon, E.-P.	221, 226, 227
Rivière du Chêne, seigneurie de la	103	Rochon, Z.	220
Robert	67	Rodier, C.-S.	65, 68, 70, 317
Robertson	130, 131, 134, 157, 190, 210, 229	Rodriguez, Joséphine	340
Robertson, Béatrice	178	Rolland, J.-R.	73
Robertson & Co.	21	Rollin, Dominique	132
Robertson & Co., Hugh	15, 16, 19 à 21	Roscoe	151
Robertson & Co., W.	21	Rose & Co., William	264
Robertson & Co., William	21	Ross, Anne	183
Robertson & Co., W. & H.	23, 66, 80, 99, 114, 121, 186, 262, 267	Ross, David	157, 183, 245, 271, 297
Robertson, Hugh	15 (de Hambourg à Montréal), 16 (premier testament), 21 (participation à la guerre contre les Américains), 29 (quitte le Canada), 43 (épouse Margaret Strang), 107 (nommé magistrat à Glasgow), 124 (on lui offre le poste d'administrateur d'une banque de Glasgow), 151 (acquiert le domaine de Gartloch), 287 (rédige un nouveau testament), 312 (décès de son épouse), 323 (administrateur de la Banque Clydesdale), 338 (se remarie).	Ross, Margaret, épouse de John Strang	157, 158, 180, 183, 191, 246, 263, 264, 291, 292, 309
Robertson, Hugh jr.	189, 190, 219, 220, 240, 258, 287, 295 à 297, 299, 301, 303, 312, 317, 322, 327	Roussil, capit.	212
Robertson, John	282, 312	Roussil, Joseph	221
Robertson, Maggie	217	Roussil, Théodore	220
Robertson, Margaret, épouse de Hugh Robertson : voir Strang, Margaret		Roussin, J.-A.	212, 221, 222, 226
Robertson, Margaret, fille de Hugh	312	Routledge, Col. J. C.	250
Robertson, Marjorie	25, 95	Roy, Baptiste	220, 227
Robertson, Martha	21, 27, 65, 93, 120, 151, 187, 235, 236, 247, 262, 312	Roy, Charles	220
Robertson, Mary	217, 265	Roy, chemin du	141, 152
Robertson, Masson & Co.	23, 25, 32, 54, 55, 61, 63, 74, 76 à 78, 80, 86, 95, 96, 100, 105, 126, 128, 134, 165, 172, 173, 210, 215, 254, 272, 305, 317	Roy, Hon. Gabriel	279, 280
Robertson, Masson, LaRocque & Co.	94, 99	Roy, J.	212
Robertson, Mathilda	265	Roy, J.-B.	211
		Roy, Joseph	267
		Roxburgh, John	245
		Roxburgh, Robert	245
		Saint-Albans	144
		Saint-André, bal de la	33
		Saint-Andrews, église	61
		Saint-Antoine	214
		Saint-Augustin	278
		Saint-Benoit	13, 14, 48, 49, 62, 67, 73, 101
		Saint-Dizier, ruelle	72, 246, 292
		Saint-Eustache	13, 39, 49, 54, 59, 60, 67, 186, 213, 214, 219, 278, 291, 313, 314, 326
		Saint-George's College	254
		Saint-Jacques, petite rue	246, 304, 311, 312
		Saint-Jean	21, 56, 126, 224
		Saint-Jean, île : voir Viger, île	
		Saint-Jean-Baptiste, Société	320
		Saint-John's Wood	339
		Saint-Joseph, île	183
		Saint-Joseph, rue	15
		Saint-Louis, François	221, 226, 227
		Saint-Louis, rue	152, 153, 168, 178

Saint-Marc .....	214	Strang, Margaret, épouse de	
Saint-Marc, seigneurie de .....	69	Hugh Robertson 25, 43, 44, 52, 59,	
Saint-Mary's College .....	254, 255	65, 101, 116, 124, 140, 151, 187, 190,	
Saint-Paul, rue 18, 79, 96, 172, 173, 246,		234 à 236, 276, 282, 287, 312	
291, 292, 303, 304, 314		Strang, Mary .....	101
Saint-Philippe .....	38	Strang, Matthew 101, 117, 121, 122, 130,	
Saint-Peter's College .....	254	151, 158, 188, 207, 215, 229, 240,	
Saint-Pierre, île .....	183	256, 264, 275, 287	
Saint-Vincent, rue à Glasgow .....	284	Strang, Robert 101, 119, 151, 265, 270, 287	
Sainte-Anne-des-Plaines 177, 278, 291, 305		Strang, Sthuthers 48, 59, 61, 62, 69, 70,	
Sainte-Hélène, île .....	118	73, 83, 88 à 90, 97, 99 à 101, 107, 111,	
Sainte-Rose .....	213	118, 119, 123, 124, 127, 132 à 134,	
Salles, Théodore .....	286	136 à 140, 156, 158, 181, 191, 192,	
Sargent, de New York .....	286	196, 202, 207, 242, 264, 269 à 271,	
Séminaire de Montréal .....	304	276	
Séminaire de Québec .....	183, 241	Strang, William .....	44, 48, 101
Séminaire Saint-Sacrement .....	337	Sullivan, veuve .....	246
Sertorio, professeur de danse .....	217	Swanton .....	227
Sewell, Jonathan .....	112	Symes, G. B. ....	232, 233
Sharp, H. D. ....	70		
Shawinigan, Cie .....	321	Taillon, rapides .....	313, 325, 326
Shuter & Glennon .....	246	Talon, Jean .....	25
Silas Richard .....	126, 127	Tamise .....	96
Silk & Brown .....	303	Taschereau, Hon. Juge Henri .....	340
Simard, Dr. Amable .....	330	Tennant, William .....	313, 314
Simpson, candidat .....	67	Terrebonne, histoire de .....	249
Simpson, enchérisseur .....	142	Terrebonne, seigneur de .....	144
Simpson, commis .....	219	Terrebonne, seigneurie de 103, 108, 141 à	
Sirius .....	228	144, 149 à 154, 182, 207, 234, 262,	
Sophie 68 à 70, 96, 97, 100, 103, 104, 117,		335, 336	
118, 125, 126, 130, 131, 134, 150,		Thain .....	29
151, 210, 216, 217		Thibodeau, commis .....	218
Sorel .....	184	Thibodeau, Alfred .....	338
Soulligny, Félix .....	82	Thibodeau Frères & Cie .....	338
Sparks, capit. ....	96, 102, 217	Thibodeau, Hon. Isidore 202, 243, 298,	
Spiers, James .....	121, 127, 189, 208	335, 338	
Splendid .....	115	Thibodeau, Thomas & Cie .....	338
Spragg, S. & W. ....	79	Thomas, Henry 206, 220, 283, 335, 338	
Stanstead .....	224, 243, 256	Todd, Mlle .....	27
Star, hôtel .....	309	Toronto .....	243, 244, 245, 311
Stevens, Wm. ....	46	Toronto Gas & Water Co. 263, 291, 292,	
Stewart, Hon. John .....	202	305	
Strang, Anne .....	191	Tourangeau .....	238
Strang, Andrew 73, 81, 83, 97, 99, 105,		Trieste .....	22, 27
119, 135, 137, 149, 183, 195, 202,		Trois-Rivières .....	211
207, 242, 264, 270, 271, 275		Trudeau, Alexis .....	202
Strang, James .....	48, 59, 74	Turgeon, Charles .....	74, 76
Strang, John 83, 87 à 90, 93, 94, 96 à 105,		Turgeon, J.-O. ....	144, 223, 284
107, 108, 110 à 112, 115, 119,		Tylee, R. ....	20, 21
120, 123, 124, 126, 127, 131, 134 à			
137, 139, 140, 142 à 145, 149, 150,		Unicorn .....	295
153, 156 à 159, 169, 180, 183, 184,		Union Bank .....	298, 323
189, 191, 192, 195 à 202, 206, 208,		Ursulines .....	149, 206
209, 213, 218, 224, 225, 228 à 231,		Ushaw College .....	254
235, 236, 241 à 247, 263, 264, 270,			
275, 276, 282, 317		Vaches, île aux .....	183
Strang, Kenneth .....	169	Valade, Ne F.-X. ....	222

Varin, Dr. Jos. ....	330	Wellesley, Mass. ....	320
Verger de la Montagne .....	145	Wetherall, Col. G. A. ....	223
Vermont .....	154	William, commis .....	221
Vézina, voir Morand .....		William, James .....	32
Victoria, Reine .....	212, 213	Williamstown .....	73
Viger, D.-B. .... 82, 266, 290, 291		Wilson, commis .....	102
Viger, fils (ou Saint-Jean) 143, 144, 149,		Wilson, marchand à Londres .....	297
150, 153 à 155, 182, 183, 241		Wilson, Marie-Anna .....	340
Viger, Jacques .....	67, 156	Winne, Peter, William & George .....	51
Viger, Louis .....	239, 289	Wiseman, Rév. Nicholas Patrick 255, 260,	
Villon, François .....	336	286, 335, 339	
Walker, Hon. William .....	280	Woodstock .....	50
Walsh, John .....	155	Woolsey .....	98
Washington .... 123, 270, 283, 293,	315	Woolrich .....	79
Waterloo, bataille .....	30	Worcester .....	304, 314, 322, 327, 330
Waterloo, hôtel .....	50	Wright, Henry .....	313, 315, 325
Warner .....	81	Yamachiche .....	150
Watson, de la Union Bank .....	323	York .....	70, 71, 99, 102
Webster, A. C. .... 141, 144		York, comté .....	67
Webster, Arthur .....	305	York, ville .....	254, 256
Weeks, George .....	132	Youngquist, Mme Aaron .....	25, 56, 178



## TABLE DES MATIÈRES

Présentation .....	page 7
Dédicace .....	page 9
Liste des abréviations .....	page 10
Préface .....	page 11

### Ch. I (1791-1814)

Apprentissage chez Duncan McGillis — Stage chez Madame McNider — Hugh Robertson à Hambourg, puis à Glasgow et à Montréal — Son testament — “Bonaparte’s total defeat” — Emploie Joseph Masson comme commis — Projet de société entre Joseph Masson et Hugh et William Robertson.

**page 13**

### Ch. II (1814-1818)

Joseph se rend à Glasgow pour soumettre le contrat de société à William Robertson — Son succès dans les salons écossais — Hugh quitte le Canada — Joseph prend charge de la maison de Montréal — Hugh est mécontent de ses achats trop considérables — Cartes, paris et bals — Joseph rencontre Sophie Raymond — William Robertson, malade, se retire de la société.

**page 27**

### Ch. III (1818-1822)

Mariage de Joseph — Origine des Raymond — Naissance d’un fils : Wilfrid — Décès de William Robertson — Désaccord au sujet de la potasse — Mariage de Hugh — Joseph se rend en Ecosse — Le cousin Jean-Baptiste Dumouchel — L’ami Louis-Joseph Papineau — L’agent Charles Humberston — Lettre résumant une année de labeur.

**page 37**

### Ch. IV (1823-1827)

Un autre cousin : Jean-Baptiste Maçon — Struthers Strang passe de Glasgow à Montréal... apprend le français chez Dumouchel — Construction de l’Eglise Notre-Dame — Encore cette histoire de

potasse — Charles Langevin — Lancement du brig SOPHIE qui fait la traversée en 37 jours — Achat de terrains — Projet d'achats de seigneuries — Voyage en Europe — Naissance d'Edouard — Administrateur de la Banque de Montréal — Arrivée d'Andrew Strang — Agrandissement du magasin.

**page 59**

Ch. V (1827-1828)

Difficultés de Charles Langevin — A la recherche d'un nouveau local — Humberston est inquiet — Maladie de Joseph — Membre du Comité chargé de s'enquérir sur le gouvernement civil du Bas-Canada — Neilson, Viger et Cuvillier à Londres — Hugh reproche à Joseph l'achat de nouvelles actions de la Banque de Montréal — Joseph expose son projet d'une nouvelle société.

**page 76**

Ch. VI (1829-1830)

Nouvel agrandissement du magasin — Arrivée de John Strang — Admission de Charles Langevin dans la Société — Une succursale à Québec — L'apport de F.-A. LaRoque — Le nouveau voilier : ARTEMIS — Code secret.

**page 92**

Ch. VII (1830-1832)

Deux des associés causent du trouble — Nouveau projet d'achat de seigneuries — Un troisième associé a des exigences — Il faut prendre avantage du crédit à la banque — Langevin "at home" — Matthew Strang agent à Liverpool — Chemin à lisse et canal — Une vacance de Hugh — Malentendu avec Humberston — Voyage aux Etats-Unis avec Sophie et Wilfrid — Réorganisation de la Société — Toujours la potasse — LaRocque va fonder une compagnie rivale, il invite même Joseph à en faire partie — Traversée de Joseph et départ du nouveau brig : le ROBERTSON — Sa façon d'acheter — Epidémie de choléra — John et Struthers veulent se retirer — Hugh prend la défense de Joseph — Achat de la Seigneurie de Terrebonne — Donation à cause de mort.

**page 107**

## Ch. VIII (1833)

Joseph et Sophie se rendent en Ecosse et en France — Laquelle de deux seigneuries a droit aux îles vis-à-vis de Terrebonne ? — Avis de Roderick McKenzie — Hugh Robertson a acquis le domaine Gartloch — La Rocque ferme les livres à Glasgow — Installation à Terrebonne — Les troisièmes et dernières amours de John — Joseph tend de l'en dissuader, Hugh de même — Naissance de Rodrigue — Joseph s'occupe de sa seigneurie.

**page 149**

## Ch. IX (1834-1835)

John Strang décide de patienter : voyage "at home" — A New York il découvre un navire mû à la vapeur — Joseph n'approuve pas le nouveau projet de société ébauché par John Strang et Charles Langevin — A qui appartient l'île Viger ? — Mariage de John Strang — Joseph élu vice-président de la Banque de Montréal et appelé au Conseil Législatif — Brouille avec Jean-Baptiste Dumouchel — Langevin soumet son projet à Hugh — Wilfrid va poursuivre ses études en Ecosse — Grave conflit entre Joseph et son associé John Strang — Nouveau contrat de société — Engagement d'Isidore Thibaudeau, futur associé.

**page 180**

## Ch. X (1836-1841)

Engagement de Henry Thomas, futur associé. — £ 100,000 d'importations en 1836 : Hugh en frissonne — Joseph nommé au Conseil Spécial de Montréal — John Strang appuie Joseph — Mariage de Charles Langevin — Les Troubles — Escarmouches à Terrebonne et ailleurs — Naufrage de la SOPHIE — Vente de l'ARTEMIS — Loisirs et études de Wilfrid — Hugh Robertson jr au magasin de Québec — Vent de révolte à Terrebonne — Médiation de Joseph — Entrevue de John Strang avec Hugh Robertson à Glasgow — Lettres de prisonniers politiques — Les premiers bateaux à vapeur — Oliver et Oswald agents à Manchester — Hugh et Joseph veulent assurer une place à leurs fils dans la société — Voyage à bord du navire à vapeur LIVERPOOL — Escale d'urgence aux Açores — Joseph est déçu de son fils Wilfrid . . . et mécontent de Hugh Robertson —

353

Visite en Angleterre et en France avec Wilfrid — Papineau et Hector Bossange montent la bibliothèque d'un seigneur canadien — Un courrier discret — Albert Furniss et le gaz d'éclairage : Montreal Gas Co. — Quebec Gas & Light Co. — Toronto Gas & Water Co. — John Strang souffre d'un refroidissement.

**page 206**

**Ch. XI (1841-1846)**

Choix d'un collègue en Ecosse pour Edouard — Ses extravagances — Crédit de Joseph — Il protège les Strang — L.-H. La Fontaine suggère à Joseph de se présenter à la mairie de Montréal — Joseph se défoule — La nouvelle capitale du Canada : ce qu'en pensent A.-N. Morin et L.-H. La Fontaine — Joseph traverse l'océan avec sa fille Marie — Tâches confiées à Germain Raby, agent à Terrebonne. Idylle entre Marie Masson et Edouard Bossange — Testament de Hugh Robertson — Papineau en exil — Achat d'un vaste magasin, rue St-Paul — Sommations respectueuses d'un père français — Conseils à un fils d'associé — Mariage de Marie Masson — La famille Bossange — Construction d'un nouveau moulin à Terrebonne.

**page 252**

**Ch. XII (1847)**

Joseph et Hugh Robertson se revoient à Glasgow — Hugh se retire de la Société laissant Joseph maître des maisons de Montréal, Québec et Glasgow — Grande famine en Irlande, Galles et Ecosse — Le nouveau moulin fonctionne à merveille — Joseph le visite dès son retour à Terrebonne — Une maladie qui ne pardonne pas.

**page 322**

**Ch. XIII**

“Nous recevons plusieurs avertissements de nous préparer à ce grand changement qu'aucun de nous, vieux ou jeunes, peut éviter.” (Hugh Robertson).

**page 330**

Épilogue .....	<b>page 334</b>
Généalogie .....	<b>page 340</b>
Index .....	<b>page 341</b>

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Hugh Robertson .....	161
Joseph Masson .....	162
Sophie Masson .....	163
Ancien Magasin Robertson-Masson (1848) .....	164
Ancien Magasin Robertson-Masson (1925) .....	165
Gartloch .....	166
Sceau de la Famille Robertson .....	167
Vieux Manoir (1848) .....	168
Monument funéraire, John Strang, Québec .....	169
Manoir de Sophie Masson, construction commencée en 1848 .....	170
Ex-libris de Joseph Masson .....	171
Magasin rue Saint-Paul (1848) .....	172
Magasin rue Saint-Paul (1925) .....	173
Lettre de Joseph Masson à son fils .....	174 et 175
Château de Meung, sur la Loire, France .....	176

